

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INSTAT)
BUREAU CENTRAL DU RECENSEMENT (BCR)



CINQUIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT
(RGPH5)



**RAPPORT D'ANALYSE DES DONNEES DU RGPH5
THEME : SITUATION DES PERSONNES VIVANT
AVEC UN HANDICAP**

Rédigé par : Makan SISSOKO, Statisticien-Economiste, ONEF

Décembre 2024

R
G
P
H
5

2
0
2
2

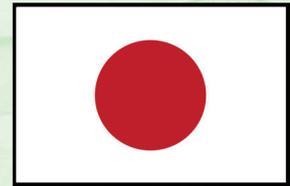
LES PARTENAIRES DU RGPH5



Allemagne



Banque Mondiale



Japon



Norvège



PARIS21



Pays-Bas



Suède



Suisse



UNFPA



UNICEF

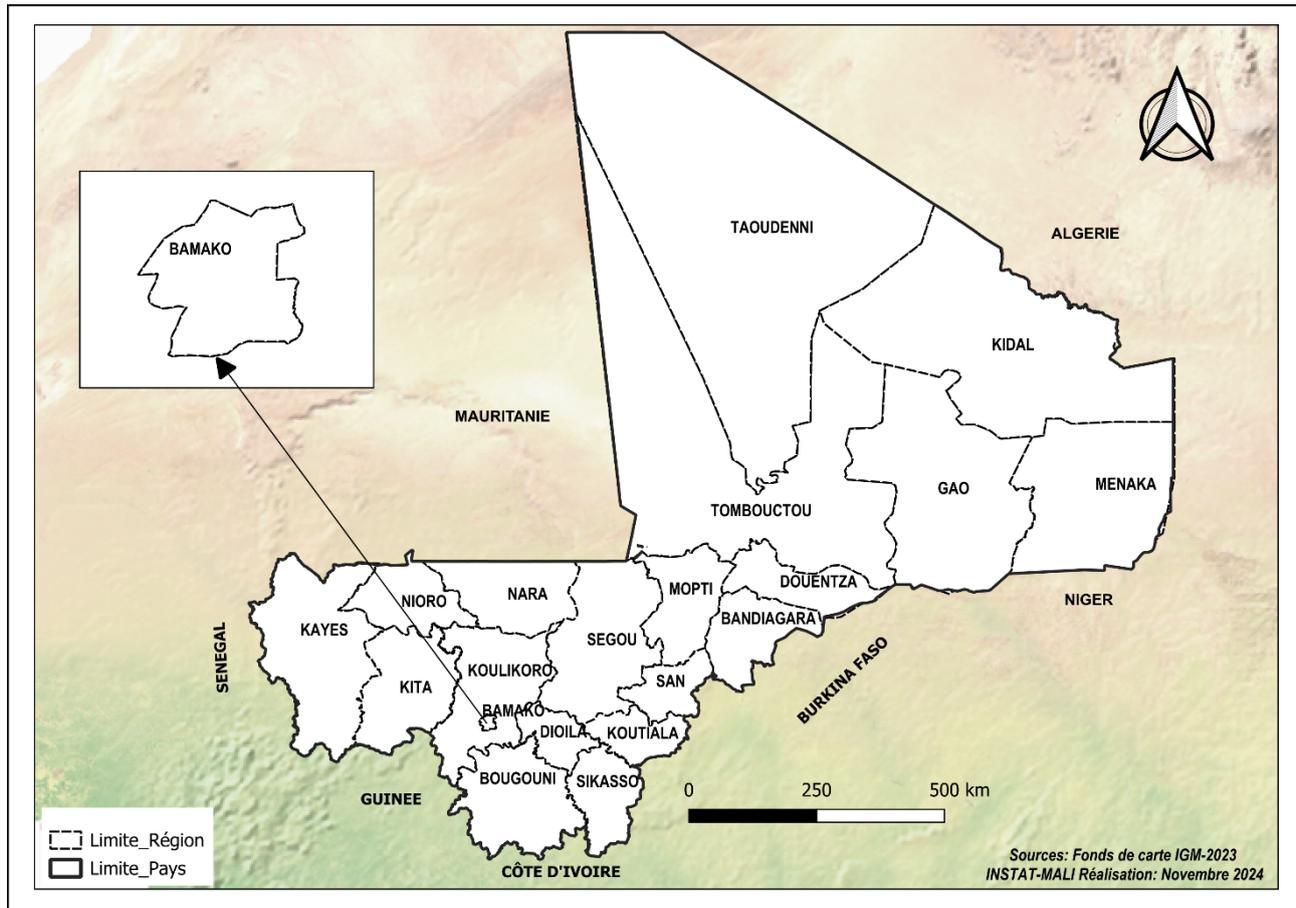


UNHCR



USAID

CARTE DES REGIONS ADMINISTRATIVES DU MALI



DEFINITION DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AHM	Autre handicap majeur
AHPM	Autre handicap physique majeur
BCR	Bureau Central du Recensement
BIT	Bureau international du Travail
CICR	Comité International de la Croix-Rouge
CREDD	Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable
DI	Déficient intellectuel
DMP	Déficient mental/psychique
IFM	Instituts de Formation des Maîtres
IMI	Infirmes de membre(s) inférieur(s)
IMS	Infirmes de membre(s) supérieur(s)
INSTAT	Institut National de la Statistique
n.c.a.	Non classés ailleurs
NSP	Ne sait pas
ODD	Objectif du Développement Durable
ONEF	Observatoire National de l'Emploi et de la Formation
PAPI	Paper and Pencil Interview
PHM	Polyhandicap majeur
RAMED	Régime d'Assistance Médicale
RGPH5	Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
U.S. Census Bureau	Bureau du recensement des Etats-Unis
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population

TABLE DES MATIERES

DEFINITION DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	II
LISTE DES TABLEAUX.....	VIII
LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE	XIII
LISTE DES GRAPHIQUES	XIV
AVANT PROPOS	XV
TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRINCIPAUX RESULTATS	XVII
RESUME	XIX
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES.....	3
1.1. Contexte.....	3
1.1.1. Contexte démographique.....	3
1.1.2. Contexte économique	3
1.1.3. Contexte socioculturel.....	4
1.1.4. Contexte sécuritaire.....	5
1.1.5. Contexte politique et juridique	5
1.1.6. Contexte institutionnel et programmatique.....	7
1.2. Aspects méthodologiques.....	8
1.2.1. Définition des concepts.....	8
1.2.2. Indicateurs et méthodes de calcul.....	9
1.2.3. Données et variables analysées.....	10
1.2.4. Evaluation de la qualité des données	10
1.3. Vue d'ensemble.....	12
CHAPITRE 2 : VOLUME ET POIDS DEMOGRAPHIQUES DES PERSONNES VIAVANT AVEC UN HANDICAP.....	13
2.1. Volume global des personnes vivant avec un handicap.....	13
2.1.1. Effectif des personnes vivant avec un handicap au niveau national et variation par milieu de résidence.....	13
2.1.2. Effectif des personnes vivant avec un handicap par région	13
2.1.3. Effectif des personnes vivant avec un handicap par type de population.....	14
2.2. Structure de la population selon le type de handicap.....	15
2.2.1. Niveau national et disparités liées au milieu de résidence.....	15
2.2.2. Structure de la population par région selon le type de handicap	18
2.2.3. Structure de la population par âge selon le type de handicap.....	20

2.2.4.	Structure de la population présentant des caractéristiques physiques selon le type de handicap	21
2.3.	Structure de la population selon le statut de handicap	22
2.3.1.	Taux de handicap (%) au niveau national et variation selon le milieu de résidence	23
2.3.2.	Taux de handicap selon la région	23
2.3.3.	Taux de handicap et variation selon le type de population	25
2.3.4.	Taux de handicap et variation selon l'âge	25
2.4.	Evolution du taux de handicap de 1976 à 2022.....	26
2.5.	Taux de handicap selon quelques caractéristiques sociodémographiques ...	27
2.5.1.	Taux de handicap selon l'état matrimonial	28
2.5.2.	Handicap chez les enfants âgés de 0 à 17 ans et survie des parents	28
2.6.	Taux de handicap selon quelques caractéristiques socioculturelles et citoyenneté.....	29
2.6.1.	Taux de handicap selon l'ethnie	29
2.6.2.	Taux de handicap selon la langue maternelle	30
2.6.3.	Taux de handicap selon la fréquentation scolaire.....	31
2.6.4.	Taux de handicap selon l'alphabétisation.....	31
2.6.5.	Taux de handicap selon le niveau d'instruction	31
2.6.6.	Taux de handicap selon la nationalité.....	34
2.7.	Taux de handicap selon quelques caractéristiques socioéconomiques	34
2.7.1.	Taux de handicap selon le statut par rapport à l'activité	34
2.7.2.	Taux de handicap selon le niveau de vie du ménage.....	37
2.8.	Vue d'ensemble.....	38
CHAPITRE 3 : STRUCTURE DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP SELON LE TYPE DE HANDICAP		39
3.1.	Niveau national et disparités géographiques.....	39
3.1.1.	Répartition selon le type de handicap	39
3.1.2.	Milieu de résidence	40
3.1.3.	Région de résidence	41
3.2.	Variation selon quelques caractéristiques sociodémographiques	41
3.2.1.	Age et type de handicap	42
3.2.2.	Etat matrimonial	42
3.2.3.	Survie des parents des enfants âgés de 0 à 17 ans vivant avec un handicap et type de handicap	43

3.3.	Variation selon quelques caractéristiques socioculturelles et de citoyenneté	44
3.3.1.	Variation selon l'ethnie	44
3.3.2.	Niveau d'instruction	45
3.3.3.	Variation selon la nationalité	46
3.4.	Variation selon quelques caractéristiques socioéconomiques.....	47
3.4.1.	Statut par rapport à l'activité.....	47
3.4.2.	Groupe d'emplois.....	48
3.4.3.	Situation dans l'emploi	48
3.4.4.	Branche d'activité	49
3.4.5.	Niveau de vie du ménage	50
3.5.	Vue d'ensemble.....	51
CHAPITRE 4 : CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET CULTURELLES DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP		53
4.1.	Caractéristiques sociodémographiques	53
4.1.1.	Structure par groupe d'âges, par pyramide des âges et par sexe	53
4.1.2.	Age moyen et âge médian	54
4.1.3.	Etat matrimonial	56
4.1.4.	Fécondité des femmes vivant avec un handicap	57
4.2.	Caractéristiques socioculturelles	58
4.2.1.	Ethnie.....	58
4.2.2.	Langue maternelle.....	59
4.2.3.	Langue parlée	60
4.2.4.	Fréquentation scolaire ou préscolaire	62
4.2.5.	Alphabétisation	62
4.2.6.	Niveau d'instruction.....	63
4.2.7.	Nationalité	63
4.3.	Vue d'ensemble.....	64
CHAPITRE 5 : SITUATION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP EN MATIERE D'EDUCATION.....		66
5.1.	Structure de la population résidente de 3 ans ou plus selon la fréquentation scolaire ou préscolaire	66
5.1.1.	Structure par statut de handicap et par sexe selon le groupe d'âges	66
5.1.2.	Structure par sexe et par statut de handicap.....	67
5.1.3.	Structure par sexe, par statut de handicap et milieu de résidence.....	68
5.2.	Scolarisation et alphabétisation	69

5.2.1.	Scolarisation des personnes de 6 ans ou plus par groupe d'âges	69
5.2.2.	Taux brut de scolarisation	70
5.2.3.	Taux net de scolarisation	71
5.2.4.	Niveau d'instruction	71
5.2.5.	Statut de l'établissement	72
5.2.6.	Alphabétisation	73
5.3.	Abandon scolaire	73
5.4.	Marginalisation scolaire	75
5.5.	Vue d'ensemble.....	76
CHAPITRE 6 : CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP		77
6.1.	Structure de la population des personnes vivant avec un handicap selon le statut par rapport à l'activité	77
6.1.1.	Niveau national par sexe et variation par milieu de résidence.....	77
6.1.2.	Variation régionale.....	81
6.1.3.	Situation d'activité selon les grands groupes d'âges	81
6.1.4.	Taux d'emploi.....	83
6.2.	Handicap et marché du travail	84
6.2.1.	Travail au cours des 7 derniers jours	84
6.2.2.	Raison du non emploi des 7 derniers jours	85
6.2.3.	Recherche active d'emploi.....	86
6.2.4.	Disponibilité pour travailler.....	87
6.3.	Situation en matière de chômage.....	88
6.3.1.	Taux de chômage	88
6.3.2.	Chômage selon le niveau d'instruction	89
6.3.3.	Chômage selon le milieu de résidence.....	90
6.3.4.	Enfants de 6 à 14 ans ni en emploi ni en éducation/formation	91
6.4.	Vue d'ensemble.....	92
CHAPITRE 7 : ENVIRONNEMENT FAMILIAL DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP		93
7.1.	Structure des chefs de ménages vivant avec un handicap selon le type de handicap	93
7.2.	Lien de parenté avec le chef de ménage.....	94
7.3.	Survie des parents des personnes vivant avec un handicap selon le statut du handicap	95
7.3.1.	Survie des parents des enfants selon le statut du handicap	95

7.3.2. Survie des parents de l'ensemble de la population selon le statut du handicap	96
7.4. Caractéristiques des chefs de ménage vivant avec un handicap	97
7.4.1. Structure par âge et par sexe	97
7.4.2. Structure par âge selon l'état matrimonial	97
7.4.3. Structure par sexe selon le groupe d'emplois	98
7.4.4. Structure par sexe selon le statut dans l'emploi	99
7.5. Taille et typologie familiale des ménages des personnes vivant avec un handicap	100
7.5.1. Structure des ménages dirigés par des personnes vivant avec un handicap selon la taille	100
7.5.2. Structure des ménages selon la typologie familiale par statut du handicap du chef de ménage	101
7.5.3. Répartition des ménages vivant avec un handicap selon la typologie familiale des ménages	102
7.6. Niveau de vie des ménages des personnes vivant avec un handicap	103
7.6.1. Structure des ménages selon le niveau de vie par statut de handicap du chef de ménage	103
7.6.2. Répartition de la population par sexe et statut de handicap selon le niveau de vie du ménage	103
7.7. Vue d'ensemble	104
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	106
BIBLIOGRAPHIE	CVIII
ANNEXES	CIX

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. 01: Effectifs valides, effectifs manquants et taux (en %) de non-réponse des variables clés	11
Tableau 2.01: Effectif et proportion (%) des personnes vivant avec un handicap par sexe selon le milieu de résidence.....	13
Tableau 2. 02: Effectif et proportion (%) des personnes vivant avec un handicap par sexe selon la région.....	14
Tableau 2. 03: Effectif et proportion (%) des personnes vivant un handicap de handicap par sexe selon le type de population	15
Tableau 2. 04: Répartition (%) de la population des ménages ordinaires par milieu de résidence et par sexe selon le type de handicap	16
Tableau 2. 05: Répartition (%) de la population urbaine des ménages ordinaires par sexe selon le type de handicap	17
Tableau 2. 06: Répartition (Effectif) de la population par milieu de résidence et par sexe selon les personnes ayant certaines caractéristiques physiques	18
Tableau 2. 07: Répartition de la population urbaine par sexe selon les personnes ayant certaines caractéristiques physiques.....	18
Tableau 2. 08: Répartition de la population par région de résidence selon les personnes ayant certaines caractéristiques physiques	20
Tableau 2. 09: Répartition de la population par âge selon les personnes ayant certaines caractéristiques physiques.....	21
Tableau 2. 10: Répartition en % de la population par type de handicap selon les personnes ayant certaines caractéristiques physiques	22
Tableau 2. 11: Taux de handicap (%) et effectif des personnes vivant avec un handicap par milieu de résidence et par sexe	23
Tableau 2. 12: Taux (%) et effectif des personnes vivant avec un handicap par région et par sexe.....	23
Tableau 2. 13: Taux de handicap (%) et effectif des personnes vivant avec un handicap par type de population et par sexe.....	25
Tableau 2. 14: Effectif et taux de handicap (%) des personnes vivant avec un handicap par groupe d'âges	25
Tableau 2. 15: Evolution du Taux de handicap (%) par le sexe de 1976 à 2022	27
Tableau 2. 16: Taux de handicap (%) par état matrimonial (12 ans et plus) et par sexe	28
Tableau 2. 17: Taux de handicap (%) et effectif des enfants vivant avec un handicap de 0 à 17 ans par la survie des parents et par sexe.....	29
Tableau 2. 18: Taux de handicap (%) et effectif des personnes vivant avec un handicap par ethnie et par sexe	29
Tableau 2. 19: Taux de handicap (%) par langue maternelle et par sexe.....	30
Tableau 2. 20: Taux de handicap (%) et effectif des personnes vivant avec un handicap de 3 ans et plus par fréquentation scolaire et par sexe	31
Tableau 2. 21: Taux de handicap (%) et effectif des personnes vivant avec un handicap de 12 ans et plus par alphabétisation et par sexe	31
Tableau 2. 22: Taux de handicap (%) de la population résidente des ménages ordinaires de 3 ans et plus par niveau d'instruction et par sexe.....	32

Tableau 2. 23: Taux de handicap (%) de 6 à 59 ans par niveau d'instruction et par sexe	32
Tableau 2. 24: Taux de handicap (%) de 60 ans et plus par niveau d'instruction et par sexe	33
Tableau 2. 25: Répartition (%) de la population de 60 ans et plus par statut de handicap et taux de handicap (%) selon le niveau d'instruction et par sexe	33
Tableau 2. 26: Taux de handicap (%) par nationalité et par sexe	34
Tableau 2. 27: Taux de handicap (%) et effectif de la population de 6 ans ou plus vivant avec un handicap par statut par rapport à l'activité et par sexe	35
Tableau 2. 28: Taux de handicap (%) et effectif de la population de 6 à 14 ans vivant avec un handicap par statut par rapport à l'activité et par sexe	36
Tableau 2. 29: Taux de handicap (%) de la population de 15 ans ou plus par statut par rapport à l'activité et par sexe.....	37
Tableau 2. 30: Taux de handicap (%) et effectif des personnes vivant avec un handicap par niveau de vie du ménage et par sexe	37
Tableau 3. 01: Répartition (%) des personnes vivant avec un handicap par sexe et par milieu de résidence selon le type de handicap	40
Tableau 3. 02: Répartition de la population urbaine (%) des personnes vivant avec un handicap par sexe et type de milieu urbain selon le type de handicap	41
Tableau 3. 03: Répartition (%) et effectif des enfants vivant avec un handicap de 0 à 17 ans par sexe selon le type de handicap	44
Tableau 3. 04: Répartition (%) des personnes vivant avec un handicap par ethnie selon le type de handicap	45
Tableau 3. 05: Répartition (%) des personnes vivant avec un handicap par niveau d'instruction selon le type handicap.....	46
Tableau 3. 06: Répartition (%) des personnes vivant avec un handicap par sexe et par nationalité selon le type de handicap	46
Tableau 3. 07: Répartition des personnes de 15 ans et plus vivant avec un handicap par statut par rapport à l'activité selon le type handicap (%).....	47
Tableau 3. 08: Répartition des personnes vivant avec un handicap par sexe et par niveau de vie du ménage selon le type de handicap.....	51
Tableau 4. 01: Répartition (%) de la population résidente par sexe et par statut de handicap selon le groupe d'âges	53
Tableau 4. 02: Age moyen de la population résidente par sexe et par statut de handicap selon le milieu de résidence.....	55
Tableau 4. 03: Age médian de la population résidente par sexe et statut de handicap selon le milieu de résidence	56
Tableau 4. 04: Répartition de la population résidente par sexe et par statut de handicap selon l'état matrimonial (%)	56
Tableau 4. 05: Répartition (%) des femmes non célibataires par statut de handicap selon le type de mariage	57
Tableau 4. 06: Parité moyenne par âge des femmes selon le statut par rapport au handicap	57
Tableau 4. 07: Taux de fécondité par âge (‰), l'indice synthétique de fécondité (ISF) et l'âge moyen à la procréation (AMP) selon le statut par rapport au handicap.....	58
Tableau 4. 08: Répartition (%) des maliens par sexe et par statut de handicap selon l'ethnie	59

Tableau 4. 09: Répartition (%) de la population résidente de 3 ans ou plus par sexe et par statut de handicap selon la langue maternelle	60
Tableau 4. 10: Répartition (%) de la population résidente de 3 ans ou plus par sexe et par statut de handicap selon la première langue parlée.....	61
Tableau 4. 11: Répartition (%) de la population résidente de 3 ans ou plus par sexe et par statut de handicap selon le nombre des langues parlées	62
Tableau 4. 12: Répartition (%) de la population résidente de 3 ans ou plus par sexe et par statut de handicap selon la fréquentation scolaire ou préscolaire.....	62
Tableau 4. 13: Répartition (%) de la population résidente de 12 ans ou plus par sexe et par statut de handicap selon l'alphabétisation.....	63
Tableau 4. 14: Répartition (%) de la population résidente de 3 ans ou plus par sexe et statut de handicap selon le niveau d'instruction	63
Tableau 4. 15: Répartition (%) de la population résidente par sexe et statut de handicap selon la nationalité (%)	64
Tableau 5. 01: Répartition (%) de la population résidente de 3 ans ou plus par fréquentation scolaire ou préscolaire et par statut de handicap selon le groupe d'âges	67
Tableau 5. 02: Répartition en % de la population résidente de 3 ans ou plus par statut de handicap et par sexe selon la fréquentation scolaire ou préscolaire.....	68
Tableau 5. 03: Répartition en % de la population résidente de 3 ans ou plus par sexe, par statut de handicap et par milieu de résidence selon la fréquentation scolaire ou préscolaire	68
Tableau 5. 04: Proportion (%) et effectif des personnes de 6 ans ou plus qui fréquentent actuellement l'école par groupe d'âges, sexe et statut de handicap.....	69
Tableau 5. 05: Taux brut (%) de scolarisation par niveau d'instruction, par statut de handicap et par sexe	71
Tableau 5. 06: Taux net (%) de scolarisation au fondamental par cycle, par sexe et par statut de handicap	71
Tableau 5. 07: Répartition (%) de la population résidente de 3 ans ou plus ayant été à l'école par sexe et par statut de handicap selon le niveau d'instruction.....	72
Tableau 5. 08: Répartition (%) de la population résidente fréquentant actuellement l'école par sexe et par statut de handicap selon le statut d'établissement	73
Tableau 5. 09: Taux d'alphabétisation (%) et effectif de la population résidente alphabétisée de 12 ans ou plus par sexe et statut de handicap.....	73
Tableau 5. 10: Proportion (%) et effectif des personnes de 6 ans ou plus ayant fréquenté et ne fréquentant plus (qui ont abandonnées) l'école par groupe d'âges, sexe et statut de handicap	74
Tableau 5. 11: Répartition (%) de la population résidente de 6 à 39 ans ayant fréquenté et ne fréquentant plus par sexe selon le motif de la non fréquentation ou de l'abandon	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 5. 12: Répartition (%) des personnes de 6 à 39 ans vivant avec un handicap ayant comme motif de l'abandon « handicap » par sexe selon le type de handicap	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 5. 13: Proportion (%) et effectif des personnes de 6 ans ou plus qui n'ont jamais fréquenté l'école par groupe d'âges, sexe et statut de handicap.....	75
Tableau 5. 14: Répartition (%) de la population résidente de 6 à 39 ans n'ayant jamais fréquenté par sexe selon le motif de la non fréquentation. Erreur ! Signet non défini.	
Tableau 5. 15: Répartition (%) des personnes de 6 à 39 ans vivant avec un handicap ayant comme motif de non fréquentation « handicap » par sexe selon le type de handicap	Erreur ! Signet non défini.

Tableau 6. 01: Poids (%) de la population en âge de travailler (15 ans et plus) parmi les personnes vivant avec un handicap par sexe et milieu de résidence	77
Tableau 6. 02: Poids (%) de la population en âge de travailler (15 ans et plus) dans la population des personnes vivant avec un handicap par sexe et région	78
Tableau 6. 03: Répartition (%) de la population résidente de 15 ans ou plus par sexe et par statut de handicap selon le statut par rapport à l'activité	79
Tableau 6. 04: Répartition (%) des personnes vivant avec un handicap de 15 ans et plus par type de handicap selon le statut par rapport à l'activité	80
Tableau 6. 05: Répartition (%) de la population résidente de 6-14 ans par sexe et par statut de handicap selon le statut par rapport à l'activité.....	81
Tableau 6. 06: Répartition (%) de la population résidente de 15-64 ans par sexe et par statut de handicap selon le statut par rapport à l'activité.....	82
Tableau 6. 07: Répartition (%) de la population résidente de 65 ans ou plus par sexe et par statut de handicap selon le statut par rapport à l'activité	82
Tableau 6. 08: Taux d'emploi (%) de la population en âge de travailler par milieu de résidence, âge, niveau d'instruction, sexe et statut de handicap	83
Tableau 6. 09: Répartition (%) de la population résidente de 6 ans ou plus ayant travaillé par sexe et par statut de handicap selon d'avoir effectué un travail rémunéré au cours des 7 derniers jours	85
Tableau 6. 10: Répartition (%) de la population résidente de 15 ans ou plus n'ayant pas travaillé par sexe et par statut de handicap selon la raison du non emploi des 7 derniers jours.....	86
Tableau 6. 11: Répartition (%) de population résidente de 6 ans ou plus n'ayant pas travaillé par sexe et par statut de handicap selon la recherche active d'emploi.....	87
Tableau 6. 12: Répartition (%) de population résidente de 15 ans ou plus n'ayant pas travaillé par sexe et par statut de handicap selon la disponibilité pour travailler.....	88
Tableau 6. 13: Taux de chômage par sexe et statut de handicap et effectif des personnes de 15 ans et plus au chômage.....	89
Tableau 6. 14: Taux de chômage et effectif des chômeurs chez les personnes vivant avec un handicap de 15 ans plus par sexe et par type de handicap.....	89
Tableau 6. 15: Répartition (%) de la population résidente de 15 ans ou plus au chômage par sexe, statut de handicap et niveau d'instruction	90
Tableau 6. 16: Répartition (%) de la population résidente de 15 ans ou plus au chômage par sexe, statut de handicap et milieu de résidence.....	90
Tableau 6. 17: Répartition (%) des enfants de 6 à 14 ans ni en emploi ni en éducation par sexe et par statut de handicap selon le milieu de résidence.....	91
Tableau 7. 01: Répartition (%) des chefs de ménages par sexe et par statut de handicap selon le milieu de résidence.....	93
Tableau 7. 02: Répartition (%) des chefs de ménage vivant avec un handicap par sexe selon le type de handicap (%)	94
Tableau 7. 03: Répartition (%) des personnes vivant avec un handicap par sexe selon le lien de parenté avec le chef de ménage.....	95
Tableau 7. 04: Répartition des enfants de 0 à 17 ans vivant avec un handicap par statut de handicap et par sexe selon la survie des parents.....	96
Tableau 7. 05: Répartition des personnes vivant avec un handicap par statut de handicap et par sexe selon la survie des parents	96
Tableau 7. 06: Répartition (%) des chefs de ménage par sexe et par statut de handicap selon le groupe d'âges.....	97
Tableau 7. 07: Répartition (%) des chefs de ménage par statut de handicap et par sexe selon l'état matrimonial	98

Tableau 7. 08: Répartition des chefs de ménage par sexe et statut de handicap selon le groupe d'emplois	99
Tableau 7. 09: Répartition des chefs de ménage par sexe et statut de handicap selon la situation dans l'emploi	100
Tableau 7. 10: Taille moyenne des ménages par sexe du chef de ménage en fonction du type de handicap du chef de ménage	101
Tableau 7. 11: Taille moyenne des ménages par statut de handicap du chef de ménage et région.....	102
Tableau 7. 12: Taille moyenne du ménage par statut de handicap du chef de ménage et par milieu de résidence	103
Tableau 7. 13: Répartition de la population par sexe et statut de handicap selon le type de la population	103
Tableau 7. 14: Répartition de la population résidente des ménages ordinaires par sexe et statut de handicap selon le niveau de vie du ménage.....	104

LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE

Tableau A2. 01: Répartition de la population résidente des ménages ordinaires par région de résidence selon le type de handicap	CIX
Tableau A2. 02: Répartition de la population résidente par âge selon le type de handicap	CX
Tableau A3. 01: Répartition (%) des personnes vivant avec un handicap par région selon le type de handicap	CXI
Tableau A3. 02: Répartition des personnes vivant avec un handicap par type de handicap selon le groupe d'âges	CXII
Tableau A3. 03: Répartition des personnes vivant avec un handicap par sexe et par état matrimonial selon le type handicap (%).....	CXIII
Tableau A3. 04: Répartition (%) des personnes vivant avec un handicap de 15 ans et plus par groupe d'emplois selon le type handicap (%)	CXIV
Tableau A3. 05: Répartition des personnes de 15 ans et plus vivant avec un handicap par sexe et par situation dans l'emploi selon le type de handicap (%) ...	CXV
Tableau A3. 06: Répartition des personnes vivant avec un handicap de 15 ans et plus par branche d'activité selon le type de handicap	CXVI
Tableau A4. 01: Répartition de la population résidente par sexe et par statut de handicap selon le groupe d'âges	CXVII
Tableau A5. 01: Répartition (%) de la population résidente de 3 ans ou plus par fréquentation scolaire ou préscolaire, par statut de handicap et par sexe selon le groupe d'âges	CXVIII
Tableau A0 1: Liste du personnel.....	CXXVII

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2. 01: Taux de handicap (%) par ordre décroissant selon les régions administratives du Mali et le District de Bamako	24
Graphique 2. 02: Taux de handicap (%) par groupe d'âges	26
Graphique 3. 01 : Répartition en pourcentage des personnes vivant avec un handicap selon le type de handicap	39
Graphique 3. 02: Evolution des parts des infirmes de membre(s) inférieur(s) et malvoyants parmi les personnes vivant avec un handicap selon le groupe d'âges ..	42
Graphique 4. 01: Pyramide des âges de la population résidente par statut de handicap	54

AVANT PROPOS

Le Recensement général de la population et de l'habitation est une opération d'envergure et d'importance nationales qui fournit des informations détaillées permettant de prendre en compte plus efficacement les questions de population dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement. Il permet de déterminer l'effectif de la population, sa répartition spatiale, ses caractéristiques sociodémographiques, culturelles et économiques ainsi que les conditions de vie, du niveau national au niveau géographique le plus fin (région, cercle, arrondissement, commune, quartier/village/fraction, urbain/rural).

La réalisation du cinquième Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH5) en 2022 répond aux besoins du Mali en informations statistiques actualisées. Institué par la loi n° 98-020 du 9 mars 1998, il s'agit de la cinquième opération du genre, après celles de 1976, 1987, 1998 et 2009, reflétant l'engagement des autorités de notre pays à organiser tous les dix ans ce type d'opération, conformément aux recommandations de la Commission statistiques des Nations unies.

Dans un contexte de développement durable et de planification stratégique, ce recensement s'inscrit dans une démarche d'information des décideurs, des partenaires au développement ; et de l'ensemble des citoyens sur les réalités sociales et économiques du territoire. Les informations recueillies serviront de base pour concevoir et ajuster des politiques publiques adaptées aux besoins réels des populations ; dans les domaines de l'éducation, de la santé, des infrastructures et de l'aménagement du territoire. Elles permettront également d'établir une image statistique détaillée du Mali en 2022 pour un meilleur suivi et évaluation des différentes politiques et stratégies, comme le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD), les Objectifs de développement durable (ODD), l'Agenda 2063 « l'Afrique que nous voulons » et les engagements ; pris lors de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) au-delà de 2014.

À la différence des précédents recensements du Mali, l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) et l'usage des tablettes comme outils de collecte des données a constitué une innovation majeure pour le RGPH5, réalisé dans un contexte sanitaire et sécuritaire difficile. Toutefois, il a été réalisé conformément aux principes et recommandations des Nations unies en matière de recensement de la série 2020 avec l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication à toutes les phases de l'opération.

Le Gouvernement a été informé de la disponibilité des résultats globaux lors du conseil des Ministres du 9 août 2023. Les résultats du RGPH5 ont ensuite été analysés par thématique afin de permettre une utilisation judicieuse de ces informations par les décideurs, les planificateurs et les autres utilisateurs. Ces analyses ont été réalisées par des équipes multidisciplinaires du Système Statistique National.

Dans un premier temps, vingt-et-une thématiques ont été retenues. Il s'agit ; notamment : (i) Évaluation de la qualité des données, (ii) État et structure de la population, (iii) État matrimonial et nuptialité, (iv) Natalité et fécondité, (v) Mortalité (y compris la mortalité maternelle), (vi) Migration, (vii) Urbanisation, (viii) Scolarisation, alphabétisation et niveau d'instruction, (ix) Caractéristiques économiques de la population, (x) Caractéristiques culturelles de la population, (xi) Caractéristiques des ménages, (xii) Caractéristiques de l'habitat et cadre de vie de la population, (xiii) Situation des personnes vivant avec un handicap, (xiv) Situation des albinos, (xv) Situation des enfants, (xvi) Situation des jeunes, (xvii) Situation des personnes

âgées, (xviii) Situation des femmes, (xix) Situation des nomades, (xx) Enregistrement des faits d'état civil (mariages, naissances et décès).

D'autres thèmes pourront être analysés en fonction des besoins exprimés par les utilisateurs, qu'ils soient publics ou privés. Les résultats du RGPH5 seront également publiés dans les documents suivants : (i) Monographies des régions du Mali, (ii) Projections démographiques et (iii) Répertoire village.

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre du plan de publication des résultats du RGPH5. Différents supports sont utilisés pour diffuser les documents : le papier, le site internet de l'INSTAT et divers formats (dépliant, brochure, électronique), afin de satisfaire les besoins d'un grand nombre d'utilisateurs de données sur la population.

La réalisation du RGPH5 a été rendue possible grâce à l'engagement du gouvernement malien, au soutien de plusieurs bailleurs de fonds et à une forte mobilisation à l'échelle nationale. À cet égard, je tiens à exprimer ma gratitude envers tous ceux qui ont contribué, directement ou indirectement, au succès de cette opération.

Je souhaite particulièrement remercier les Partenaires Techniques et Financiers, dont l'UNFPA, la Banque mondiale, l'USAID, l'UNICEF, l'UNHCR, la Coopération japonaise, la Norvège, l'Allemagne, le Royaume des Pays-Bas, la Coopération Suédoise, la Coopération Suisse et le Partenariat Statistique au Service du Développement à l'aube du XXI^{ème} siècle (PARIS21), qui nous ont accompagnés tout au long du processus depuis 2016, et auxquels nous adressons nos sincères remerciements.

Je tiens également à remercier les experts et institutions qui ont assuré un suivi régulier de l'opération, notamment M. Jean WAKAM, Conseiller Technique Principal, M. Richard DACKAM GATCHOU, Consultant en charge de l'assurance qualité, l'US Census Bureau, l'ANSD du Sénégal, le BUPCREP du Cameroun et l'IFORD.

Je félicite et encourage vivement les techniciens du BCR, des DRPSIAP et SLPSIAP, ainsi que l'ensemble des autorités statistiques pour les résultats obtenus.

Je réitère également ma reconnaissance envers les autorités administratives, politiques, religieuses et coutumières, ainsi que les médias qui ont soutenu l'Institut National de la Statistique dans la réussite de cette opération importante.

L'INSTAT espère que cette publication saura répondre aux besoins des utilisateurs et éclairer les prises de décision, contribuant ainsi à l'amélioration des politiques publiques pour le bien-être de la population malienne. Les utilisateurs n'y trouvant pas toutes les informations souhaitées peuvent se rapprocher de l'INSTAT.



Le Directeur Général

Dr Arouna SOUGANE
Chevalier de l'Ordre National

TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRINCIPAUX RESULTATS

Indicateur	Valeur
Pourcentage de personnes vivant avec un handicap	0,8
Pourcentage d'hommes vivant avec un handicap	0,9
Pourcentage de femmes vivant avec un handicap	0,7
Effectif de personnes vivant avec un handicap	162 689
Effectif d'hommes vivant avec un handicap	90 910
Effectif de femmes vivant avec un handicap	71 779
Proportion d'infirmités de membre(s) inférieur(s) parmi les personnes vivant avec un handicap (en %)	17,5
Proportion de malvoyants parmi les personnes vivant avec un handicap (en %)	14,6
Proportion d'autres handicaps physiques majeurs parmi les personnes vivant avec un handicap (en %)	10,1
Proportion d'autres handicaps parmi les personnes vivant avec un handicap (en %)	9,5
Proportion d'infirmités de membre(s) supérieur(s) parmi les personnes vivant avec un handicap (en %)	8,4
Proportion de malentendants parmi les personnes vivant avec un handicap (en %)	7,0
Proportion de déficients mentaux ou physiques parmi les personnes vivant avec un handicap (en %)	6,3
Proportion d'aveugles parmi les personnes vivant avec un handicap (en %)	4,9
Proportion de déficients intellectuels parmi les personnes vivant avec un handicap (en %)	4,2
Proportion de bornes parmi les personnes vivant avec un handicap (en %)	4,0
Proportion de sourds parmi les personnes vivant avec un handicap (en %)	3,7
Proportion de polyhandicaps parmi les personnes vivant avec un handicap (en %)	3,7
Proportion de sourds-muets parmi les personnes vivant avec un handicap (en %)	3,6
Proportion de muets parmi les personnes vivant avec un handicap (en %)	2,6
Taux de handicap dans le milieu urbain (en %)	0,7
Taux de handicap dans le milieu rural (en %)	0,8
Taux de handicap dans la population sédentaire (en %)	0,8
Taux de handicap dans la population nomade (en %)	0,6
Taux de handicap chez les enfants de moins d'un an (en %)	0,2
Taux de handicap dans chez les enfants de 0 à 17 ans (en %)	0,4
Taux brut de scolarisation au premier cycle fondamental des personnes vivant avec un handicap (en %)	37,5
Taux brut de scolarisation au premier cycle fondamental des personnes sans handicap (en %)	62,9
Taux brut de scolarisation au second cycle fondamental des personnes vivant avec un handicap (en%)	22,5
Taux brut de scolarisation au second cycle fondamental des personnes sans handicap (en%)	45,0
Taux brut de scolarisation à l'enseignement secondaire général et technique des personnes vivant avec un handicap (en %)	15,8
Taux brut de scolarisation à l'enseignement secondaire général et technique des personnes sans handicap (en %)	36,2
Taux brut de scolarisation au supérieur des personnes vivant avec un handicap (en %)	2,4
Taux brut de scolarisation au supérieur des personnes sans handicap (en %)	5,6
Taux net de scolarisation au fondamental (premier et second cycle fondamental) des personnes vivant avec un handicap (en %)	24,5
Taux net de scolarisation au fondamental des personnes sans handicap (en %)	42,4
Pourcentage des personnes vivant avec un handicap de 3 ans ou plus n'ayant jamais fréquenté l'école	75,5

Indicateur	Valeur
Pourcentage des personnes vivant avec un handicap de 3 ans ou plus ayant fréquenté l'école et ne fréquentent plus	17,6
Pourcentage des personnes vivant avec un handicap de 3 ans ou plus fréquentant actuellement l'école	5,9
Proportion des personnes vivant avec un handicap de 6 à 39 ans qui fréquentent actuellement l'école (en %)	11,5
Taux brut de scolarisation des personnes vivant avec un handicap de 6 à 39 ans (en %)	12,2
Proportion des personnes vivant avec un handicap de 6 à 39 ans ayant abandonné l'école (en %)	19,1
Pourcentage des personnes vivant avec un handicap ayant comme handicap le motif de la non fréquentation ou de l'abandon scolaire (en %)	6,3
Poids de la population en âge de travailler (15 ans et plus) parmi les personnes vivant avec un handicap (en %)	78,1
Taux d'emploi des personnes vivant avec un handicap de 15 ans et plus (en %)	32,7
Taux d'emploi des personnes sans handicap de 15 ans et plus (en %)	59,4
Indicateur ODD (Indicateur 8.5.2.) : Taux de chômage chez les personnes vivant avec un handicap de 15 ans et plus (en %)	3,5
Taux de chômage chez les personnes sans handicap de 15 ans et plus (en %)	4,8
Taille moyenne des ménages dont le chef de ménage vivant avec un handicap	12,7
Taille moyenne des ménages dont le chef de ménage sans handicap	9,2
Indicateur ODD (Indicateur 4.5.1.) : Indice de parité du taux brut de scolarisation au premier cycle fondamental entre les personnes vivant avec un handicap et les personnes sans handicap	0,6
Indicateur ODD ((Indicateur 4.5.1.) : Indice de parité du taux brut de scolarisation au second cycle fondamental entre les personnes vivant avec un handicap et les personnes sans handicap	0,5
Indicateur ODD ((Indicateur 4.5.1.) : Indice de parité du taux net de scolarisation au fondamental (premier et second cycle fondamental) entre les personnes vivant avec un handicap et les personnes sans handicap	0,6

RESUME

L'un des objectifs spécifiques du RGPH5 est de fournir des indicateurs pour le plaidoyer en faveur de certains groupes vulnérables, notamment les personnes âgées, les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec un handicap, les personnes déplacées, les orphelins, etc. L'objectif de ce rapport fournir des informations comparatives avec la population sans handicap sur les caractéristiques sociodémographiques, socioéconomiques et socioculturelles afin de comprendre la situation des personnes vivant avec un handicap au Mali. Ces informations permettront d'évaluer les stratégies sectorielles en matière de développement et de mettre en place de futures stratégies pour le handicap. Le RGPH5 a été réalisé conformément aux principes et recommandations des Nations Unies dans le cadre du cycle des recensement de la série 2020. Dans ce rapport le handicap est analysé sous l'angle du handicap majeur. Les informations sur le handicap concernent l'ensemble de la population résidente des ménages ordinaires, y compris les enfants de moins de 5 ans.

Le RGPH5 de 2022 a dénombré 162 689 personnes vivant avec un handicap au Mali. Parmi elles, on compte 90 910 hommes (55,9%) et 71 779 femmes (44,1%). En 2022, le taux de handicap dans la population résidente des ménages ordinaires était de 0,8%, avec 0,9% pour les hommes et 0,7% pour les femmes. Ce taux augmente avec l'âge. Le handicap est plus fréquent chez les hommes que chez les femmes et il est plus répandu en milieu rural qu'en milieu urbain. Il touche davantage les populations vulnérables, telles que les orphelins, les apatrides, les étrangers, les personnes non alphabétisées, les chômeurs ayant déjà travaillé, les retraités et les inactifs.

La répartition des personnes vivant avec un handicap au Mali révèle une diversité de handicaps : 17,5% d'infirmes de membre(s) inférieur(s), 14,6% de malvoyants, 10,1% d'autres handicaps physiques majeurs, 9,5% d'autres handicaps, 8,4% d'infirmes de membre(s) supérieur(s), 7% de malentendants, 6,3% de déficients mentaux ou physiques, 4,9% d'aveugles, 4,2% de déficients intellectuels, 4% de borgnes, 3,7% de sourds, 3,7% de polyhandicaps majeurs, 3,6% de sourds-muets et 2,6% de muets. Avec la répartition en pourcentage selon les tranches d'âges, le pourcentage de personnes sans handicap est supérieur au pourcentage de personnes vivant avec un handicap si elles ont toutes moins de 30 ans. De 30 à 34 ans, le pourcentage des personnes vivant avec un handicap est égal au pourcentage des personnes sans handicap. A partir de la tranche d'âges 35-39 ans, le pourcentage de personnes vivant avec un handicap devient supérieur à celui de personnes sans handicap. L'âge moyen de l'ensemble de la population résidente des ménages ordinaires du Mali en 2022 est de 20,8 ans avec 38,5 ans pour les personnes vivant avec un handicap et 20,7 ans pour les personnes sans handicap. En termes d'éducation, elles sont plus marginalisées, avec des taux faibles de scolarisation et une proportion élevée de non fréquentation scolaire. Leur taux d'emploi est inférieur à celui des personnes sans handicap et ainsi qu'une recherche active d'emploi moins élevée chez les personnes vivant avec un handicap que chez les personnes sans handicap. Sur le plan familial, les ménages dirigés par les chefs de ménage vivant avec un handicap sont plus grands en taille (12,7) que ceux des sans handicap (9,2). Enfin, la situation familiale est plus complexe, avec 38 % des personnes vivant avec un handicap ayant perdu leurs deux parents, un taux significativement plus élevé que chez les personnes sans handicap (11,1%). La proportion d'enfants vivant avec un handicap ayant perdu au moins un parent est plus élevée que celle des personnes sans handicap.

Les personnes vivant avec un handicap sont peu représentées au sein la population totale. Le handicap est davantage lié à l'âge. Ce rapport répond à la demande d'informations sur les personnes vivant avec

un handicap émanant de l'ensemble des utilisateurs des données statistiques de sources nationales. Il fournit des informations sur le handicap chez les enfants de moins de 5 ans y compris le handicap de naissance (handicap de moins d'un an). Il contient également quelques statistiques sur les personnes présentant certaines caractéristiques physiques (handicap mineur).

INTRODUCTION

L'objectif global du RGPH5 est d'améliorer la connaissance de la situation démographique, sociale et économique du pays, ainsi que de sa dynamique, afin de mieux prendre en compte les variables démographiques dans les programmes et stratégies de développement. Pour ce faire, il fournit des données sociodémographiques pertinentes, fiables et à jour. L'un des objectifs spécifiques du RGPH5 est de fournir des indicateurs pour le plaidoyer en faveur de certains groupes vulnérables, notamment les personnes âgées, les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec un handicap, les personnes déplacées, les orphelins, etc. La situation des personnes vivant avec un handicap a pour objectif de fournir des informations comparatives avec la population sans handicap sur les caractéristiques sociodémographiques, socioculturelles et socioéconomiques afin de comprendre les réalités vécues par les personnes vivant avec un handicap au Mali.

La promotion et la protection des personnes vivant avec un handicap est une préoccupation importante du pouvoir public. Cette préoccupation fut transformée au Mali en une loi (Loi n°2018-027/du 12 juin 2018) relative aux droits des personnes vivant avec un handicap. Le document de ladite loi (Présidence de la République du Mali, 2018) spécifie son objet, le droit à une assistance, la dimension de handicap, les définitions relatives au handicap, les mesures de promotion et de protection, et la mise en place d'un comité de suivi des droits des personnes vivant avec un handicap. Il est intéressant de connaître le poids des personnes vivant avec un handicap, la répartition des personnes vivant avec un handicap selon différentes caractéristiques, l'accès aux services sociaux de base et au droit de la jouissance de la citoyenneté.

Les informations sur ce thème permettront de connaître le nombre de personnes vivant avec handicap et le poids dans la population. Ces informations seront utiles pour voir les états des stratégies sectorielles sur le développement sectoriel et la mise en place des futures stratégies sectorielles. Le Mali a élaboré un Plan décennal de développement sanitaire et social (PDDSS) 2014-2023. Ce plan concourt à l'action conjuguée des ministères en charge de la santé, de l'hygiène publique, du travail, des affaires sociales et humanitaires, de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille. Ce rapport comblera les besoins d'information pour le Comité national de Suivi des Droits des personnes vivant avec un handicap.

L'accès aux services sociaux de base est essentiel pour prendre en compte les besoins spécifiques des personnes vivant avec un handicap. Il existe des écoles spécialisées pour les personnes vivant avec un handicap, telles que l'école pour les déficients auditifs, l'Institut national des aveugles et l'école des enfants déficients (sourds muets) dénommée Jigiya Kalanso. Toutes ces écoles se trouvent à Bamako et dans quelques régions, donc l'intégration des enfants vivant avec un handicap dans les écoles ordinaires est indispensable.

S'agissant de politiques, de stratégies et de plans d'action nationaux existants (Direction nationale du développement social, 2016), la Fédération malienne des personnes handicapées (FEMAPH) est membre des instances du Programme de développement sanitaire et social (PRODESS). A ce titre, elle participe aux journées d'évaluation, au comité technique et au comité de suivi du PRODESS avec les ministères de la Santé et de l'Hygiène publique, de la Solidarité de l'Action humanitaire et de la reconstruction du Nord, de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, les partenaires techniques et financiers et la société civile. Le Mali a mis en place plusieurs mesures d'inclusion sociale qui concernent les personnes vivant avec un handicap, et qui s'inscrivent dans le vivre ensemble, inspiré

de la devise nationale « Un Peuple – Un But – Une Foi ». Ces mesures sont, entre autres, les droits des personnes vivant avec un handicap, le régime d'assurance maladie universelle et le code de prévoyance sociale. Les textes maliens en matière de handicap font référence à la Constitution ainsi qu'aux textes internationaux tels que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques adopté le 16 décembre 1966, la Convention n°159 de l'OIT sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, conclue à Genève le 20 juin 1983, la recommandation 168, conclue à Genève le 20 juin 1983, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, adoptée le 1er juillet 1990 et ratifiée le 3 juin 1998, ainsi que les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Ce rapport a pour objectif de fournir des informations sur les personnes vivant avec un handicap majeur. De façon spécifique, ce rapport a pour objectif de : (1) fournir le volume et le poids démographique des personnes vivant avec un handicap ; (2) examiner la structure des personnes vivant avec un handicap ; (3) analyser l'évolution du handicap dans les RGPH du Mali ; (4) faire des analyses comparatives entre les personnes vivant avec un handicap et les personnes sans handicap ; (5) étudier la situation des personnes vivant avec un handicap en matière d'éducation ; (6) décrire les caractéristiques économiques des personnes vivant avec un handicap ; (7) appréhender l'environnement familial des personnes vivant avec un handicap.

Ce rapport est divisé en sept chapitres. Le premier chapitre aborde le contexte et les aspects méthodologiques. Le deuxième chapitre, présente l'effectif des personnes vivant avec un handicap et leur représentativité démographique (taux de handicap). Le troisième chapitre est consacré à l'analyse de la structure des personnes vivant avec un handicap. Les caractéristiques sociodémographiques et culturelles de cette population seront traitées dans le quatrième chapitre. Le cinquième porte sur la situation des personnes vivant avec un handicap en matière d'éducation. Le sixième chapitre sera consacré à l'analyse des caractéristiques économiques des personnes vivant avec un handicap. Enfin, le dernier chapitre traitera de l'environnement familial des personnes concernées.

Dans l'analyse de la situation des personnes vivant avec un handicap, il se dégage des constats suivants :

- la situation des personnes vivant avec un handicap en matière de l'éducation est défavorable par rapport aux personnes sans handicap. Le taux net de scolarisation au fondamental (l'ensemble de fondamental) est de 24,5% pour les personnes vivant avec un handicap contre 42,4% pour les personnes sans handicap. Le taux d'alphabétisation est 29,0% chez les personnes vivant avec un handicap contre 41,9% chez les personnes sans handicap. La proportion de personnes de 6 ans ou plus ayant abandonné leurs études est plus élevée chez les personnes vivant avec un handicap (18,3%) que chez les personnes sans handicap (17,5%).
- la situation des personnes vivant avec un handicap est moins bonne que celle des personnes sans handicap en matière d'emploi. Le taux d'emploi est de 32,7% pour les personnes vivant avec un handicap contre 59,4% pour les personnes sans handicap. La recherche active d'emploi des personnes de 15 ans ou plus est plus importante chez les personnes sans handicap (59,3%) que chez les personnes vivant avec un handicap (39,4%). L'indisponibilité pour travailler des personnes de 15 ans ou plus est plus élevée chez les personnes vivant avec un handicap (15,0%) que chez les personnes sans handicap (9,2%). En plus de la situation des personnes vivant avec un handicap sur le marché du travail, certains types de handicap sont absents dans certaines branches d'activité.

CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES

Le handicap est un phénomène à prendre en compte dans toutes les dimensions de la vie. Lorsqu'il est question du handicap, il est utile et nécessaire d'explicitier la démarche méthodologique afin de décrire l'état des lieux et de définir ce phénomène selon un point de vue donné. Ce chapitre est consacré à la compréhension générale du handicap en République du Mali. Il aborde deux sections : le contexte de la vie des personnes vivant avec un handicap et les aspects méthodologiques.

1.1. Contexte

Pour comprendre les conditions et les circonstances de handicap, il est important de s'imprégner aux caractéristiques de la population dans plusieurs dimensions. Dans cette section, les contextes suivants de handicap seront abordés : démographique, économique, socioculturel, politico-juridique, institutionnel, programmatique et sécuritaire.

1.1.1. Contexte démographique

A la suite des quatre recensements précédents, le RGPH5 dédie un rapport thématique sur la situation des personnes vivant avec un handicap. Lors du premier RGP en 1976, le Mali comptait 6 394 918 habitants, dont 193 207 personnes vivant avec un handicap. Au second recensement en 1987, ce nombre était de 211 288 sur une population totale de 7 696 348 habitants. Le troisième recensement de 1998 a dénombré 86 475 personnes vivant avec un handicap sur 9 810 912 habitants. Enfin, en 2009, la population malienne était de 14 528 662 habitants, dont 99 616 personnes vivant avec un handicap. La répartition spatiale de la population est variée. Les régions du Sud du Mali sont plus peuplées que les régions du Nord du Mali. Lors du quatrième recensement, la densité totale du pays était environ 12 habitants par Km². La majorité de la population vivait dans le milieu rural.

La proportion de femmes dans la population a diminué au fil des années. Elle était de 51,2 % en 1976, puis est passée à 51,1 % en 1987, à 50,5 % en 1998 et enfin à 50,4 % en 2009. Le taux de handicap a toujours été plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Mali a connu une augmentation rapide de sa population de 1976 à 2009. Les taux d'accroissement intercensitaire sont estimés en moyenne à 1,7% entre 1976 et 1987, 2,2% entre 1987 et 1998, et à 3,6% entre 1998 et 2009. La population malienne est très jeune. Depuis le premier recensement, la population de moins de 20 ans a toujours représenté plus de la moitié de la population totale. Alors que les personnes de 65 ans ou plus représentaient moins de 5% de la population. L'espérance de vie à la naissance a globalement augmenté de 47,2 ans en 1976 à 55,6 ans en 2009.

Au regard des informations précédentes, le sexe et l'âge sont des variables clés dans le handicap. Étant donné que la proportion d'enfants est élevée dans la population totale, il est utile et nécessaire de prendre en compte les handicaps de naissance. Il est aussi utile d'identifier les tranches d'âge où les taux de handicap sont inférieurs, égaux ou supérieurs au taux de handicap moyen.

1.1.2. Contexte économique

L'économie malienne est basée essentiellement sur l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'exploitation minière. Il est à comprendre que le travail de cette économie est basé principalement sur l'effort physique.

Les personnes vivant avec un handicap sont caractérisées par un désavantage caractérisant la réduction de leur rôle et jouissance de la vie. Donc, le handicap peut être un facteur qui réduit la productivité d'un individu. Avec un taux de prévalence au handicap important dans la population en âge de travailler, il se peut qu'on assiste à une augmentation de la population inactive, donc une baisse de productivité de la population totale. Le secteur d'activité de l'économie malienne est explicité dans le rapport de l'enquête nationale sur l'emploi auprès des ménages de 2022 de l'Observatoire national de l'emploi et de la formation de la façon suivante : (i) l'agriculture demeure toujours le secteur d'activités la plus pourvoyeuse d'emplois avec 57,9% des emplois, (ii) elle est suivie par le commerce (18,9%), (iii) des services (11,8%) (iv) et l'industrie (11,3%). Par stéréotype, les personnes vivant avec un handicap travaillent le plus souvent dans le commerce et les autres services, or ces deux secteurs ne représentent que 30,7% des emplois en 2022. Et la plupart des personnes exerçant les activités commerciales sont sur leur propre compte. Donc, le marché du travail ne répond pas parfaitement aux emplois demandés par les personnes vivant avec un handicap. La loi N°2018-027 donne la possibilité aux personnes vivant avec un handicap de s'insérer dans le secteur de service de l'administration publique.

Selon Handicap international (actuel Humanity Inclusion) (Handicap International, 2016), en 2015, 50,6% de la population se trouve en situation de pauvreté, les personnes vivant avec un handicap figurent parmi les plus exclus. Elles ont un statut précaire et n'ont pas ou peu accès aux soins, à l'éducation, aux services sociaux et encore moins à l'emploi. Les initiatives (de l'Etat ou de la société civile) pour que cette situation change sont encore très marginales.

En absence des mesures d'accompagnement, la première voie de subvenir aux besoins, les personnes vivant avec un handicap font recours à la mendicité. Bien qu'il existe des mesures d'accompagnement pour accéder aux services sociaux de base, la subsistance des personnes vivant avec un handicap reste à la clémence des personnes de bonnes volontés au Mali. Pour bénéficier de la clémence de la population, les personnes vivant avec un handicap prennent des risques d'aller dans les grandes villes au bord des routes où elles seront en grande partie sans abri.

1.1.3. Contexte socioculturel

Le Mali a toujours été un foyer de créativité et l'héritier d'un patrimoine culturel inestimable qu'il lui incombe de préserver, transmettre et renouveler (Ministère de la culture du Mali: Le document-cadre de la Politique Culturelle du Mali, 2011). Le Mali a une longue et riche histoire. Il fut le berceau de trois grands empires (le Ghana, le Mali et le Songhoï), symboles de puissance et d'intrépidité. L'Empereur Soundiata Kéita, son fondateur, déploya une vaste action diplomatique dont le point culminant fut l'assemblée de Kourouanfouga qui établit les bases politiques et juridiques du nouvel empire. Par la suite, d'autres formations étatiques virent le jour avec des fortunes diverses : le Royaume de Ségou au XVII^{ème}, l'Empire peul du Macina, le Royaume du Kaarta, le Royaume de Khasso, l'Empire toucouleur d'El Hadji Omar et le Royaume du KénéDougou au XIX^{ème}. Cette succession d'empires et de royaumes a contribué à un intense brassage de populations d'origines diverses.

Les personnes vivant avec un handicap sont peu représentatives dans la population totale. Cette rareté les a peut-être faites sujets d'expérimentation des pratiques mystiques et de sacrifice. Les personnes vivant avec un handicap sont exposées au risque d'être sacrifiées ou de prendre des sacrifices. Elles sont le plus souvent considérées par la population en générale comme mal bâties, faire rire et avoir de la pitié. Les personnes vivant avec un handicap sont souvent victimes d'exclusion de mépris. Le handicap est

souvent assimilé à la malédiction. Elles sont le plus souvent considérées par la population en général comme mal bâties, faire rire et avoir de la pitié. Dans le livre d'Amadou Hampâté Bâ, Contes initiatiques peuls (Amadou Hampâté Bâ), l'auteur explique la rareté de handicap, surtout le handicap multiple (tant chez les animaux ainsi que les êtres humains) ainsi que le dur sort réserver aux personnes vivant avec un handicap. Voici un passage du livre des contes initiatiques d'Amadou Hampâté Bâ « *Njeddo Dewal, la calamiteuse, mère de la misère et de la désolation, a construit une ville mystérieuse qu'elle a appelée Wéli-wéli, "Tout doux-tout doux". Elle y retient mon frère jumeau Siré, car il détient un secret qui pourrait causer sa perte. Or, de même que moi, Abdou, je suis **bossu-borgne-boiteux-cagneux**, mon frère Siré, lui, est **sourd-muet-borgne**. Njeddo Dewal le garde dans un vestibule où elle voulait nous emprisonner tous les deux, mais j'ai réussi à fuir. Elle a mis mon frère aux fers, et pour être sûre qu'il ne pourra s'échapper dans les rues de la ville, elle le laisse tout nu, sans boubou et sans pantalon. Ainsi nu et enchaîné, chaque jour il est fouetté à mort par les serviteurs de Njeddo. C'est donc à Wéli-wéli que tu trouveras celui que tu cherches.* », l'interlocuteur de Abdou (c'est Abdou qui parle dans le passage du livre) cherche à donner un mouton handicapé à un sourd-muet-borgne. Même si les tortures que subissent les personnes vivant avec un handicap dans ce passage d'Amadou Hampâté Bâ ne sont que des contes, elles ne sont pas loin de la réalité.

1.1.4. Contexte sécuritaire

Depuis 2012, le Mali est confronté à une crise sécuritaire qui se traduit par des attaques terroristes répétées. La crise sécuritaire a occasionné des morts et des déplacés. La sécurité des personnes et de leurs biens permet aux personnes vivant avec un handicap de s'épanouir et de les protéger contre les violences physiques.

Les personnes vivant avec un handicap comptent parmi les plus vulnérables au Mali (OCHA, 2018).¹ Les services de réadaptation physique adéquats sont rares, notamment à cause des difficultés engendrées par le conflit armé et l'insécurité croissante pour accéder aux soins de santé. Le personnel et les patients du centre orthopédique, soutenu par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), ont des défis à relever mais restent résolument tournés vers l'avenir. Le conflit armé qui a ravagé le Mali ainsi que la prise de contrôle des régions du nord par des groupes armés en 2012 ont pratiquement réduit à néant les services de santé déjà précaires.

1.1.5. Contexte politique et juridique

Les principes des politiques de réadaptation professionnelle et d'emploi pour les personnes vivant avec un handicap (la Convention N° 159 du BIT (Bureau international du Travail, 2008)) précisent dans :

- Article 2 : Tout membre devra, conformément aux conditions et à la pratique nationale et en fonction de ses possibilités, formuler, mettre en œuvre et revoir périodiquement une politique nationale concernant la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées.
- Article 3 : Ladite politique devra avoir pour but de garantir que des mesures de réadaptation professionnelle appropriées et de promouvoir les possibilités d'emploi des personnes handicapées sur le marché libre du travail.

¹ <https://reliefweb.int/report/mali/mali-les-personnes-handicap-es-face-de-rudes-preuves>

- Ladite politique devra être fondée sur le principe d'égalité de chances entre les travailleurs handicapés et les travailleurs en général. L'égalité de chances et de traitement entre les travailleurs handicapés et les travailleuses handicapées devra être respectée. Des mesures positives spéciales visant à garantir l'égalité effective de chances et de traitement entre les travailleurs handicapés et les autres travailleurs ne devront pas être considérées comme étant discriminatoires à l'égard de ces derniers.

Le Mali dans sa solidarité légendaire a pris des mesures pour réduire les discriminations dont les personnes vivant avec un handicap sont victimes, plusieurs mesures ont été prises pour favoriser le vivre ensemble de la devise « Un Peuple –Un But – Une Foi ». Pour préserver les acquis réglementaires et militer aux causes des personnes vivant avec un handicap, ont vu la création des associations et ONG axées sur les personnes vivant avec un handicap. Les Associations de personnes vivant avec un handicap se décomposent en trois (03) niveaux essentiels : (i) niveau national : la Fédération Malienne des Associations de personnes Handicapées, (ii) niveau régional : Fédération Régionale des Associations de Personnes Handicapées et (iii) niveau local : Fédération locale des Associations de personnes Handicapées.

L'Etat du Mali a fait des efforts pour promouvoir les droits des personnes vivant avec handicap à travers l'adoption des textes, les recrutements spéciaux dans la fonction publique. Il reste que les différents textes soient connus par le public et les partenaires, à travers une large diffusion et des campagnes de sensibilisation. Malgré la présence de nombreux instruments juridiques internationaux et nationaux visant à inclure, protéger et promouvoir les personnes en situation de handicap, celles-ci continuent de vivre dans l'exclusion et l'extrême pauvreté depuis longtemps.

L'Etat du Mali, dans le cadre de la mise en œuvre effective des différentes conventions ratifiées, a adopté et promulgué la Loi n° 2018-027 du 12 juin 2018 relative aux droits des personnes vivant avec un handicap. Un décret fixant les modalités d'application de cette loi a été adopté en Conseil des Ministres réuni en session ordinaire le mercredi 01 septembre 2021. En outre, la Constitution de la République du Mali garantit que « tous les Maliens naissent et demeurent libres et égaux en droits et en devoirs ». La Loi n°2018-027 du 12 juin 2018 relative aux droits des personnes vivant avec un handicap prévoit de promouvoir et de protéger les droits des personnes vivant avec un handicap. Les personnes vivant avec un handicap ont droit à une assistance adaptée et à des mesures particulières de protection sociale. La dimension handicap est prise en compte dans la mise en œuvre des documents de politiques et plans d'actions.

Selon la loi n°99-041 du 12 août 1999 portant Code de prévoyance sociale ; le code de prévoyance sociale en République du Mali comprend les régimes suivants : (i) un régime de prestations familiales, (ii) un régime de réparation et de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, (iii) un régime d'assurance vieillesse, invalidité et décès, et (iv) un régime de protection contre la maladie.

Le droit du travail² précise les conditions de la retraite pour invalidité. Nous pouvons retenir du droit du travail que : (i) la retraite pour invalidité est accordée à l'assuré victime d'incapacité permanente à la suite d'un accident ou une maladie après 8 ans de cotisation ; (ii) est invalide, tout travailleur victime de maladie ou d'accident ayant entraîné une diminution de 2/3 de ses capacités physiques ou intellectuelles ; (iii) la

² <https://www.groupeappm.com/droit-du-travail/retraite-pour-invalidite/291>

pension d'invalidité est attribuée à titre temporaire et révisée si la victime recouvre une partie de ses facultés ; (iv) pour le calcul de la pension d'invalidité, pour des motifs non professionnels, la période comprise entre la date de l'invalidité et les 50 ans du travailleur est valorisée pour moitié (6 mois par an) ; (v) elle est supprimée et remplacée par une pension normale sans abattement si la victime atteint 50 ans (vi) sont comptabilisées comme périodes d'activité ; (vii) la durée de suspension du contrat de travail pour accident de travail ou maladie professionnelle ; (xii) la durée de suspension du contrat de travail, dans la limite de 6 mois, pour les motifs évoqués à l'article 34 du Code du travail.

Le Régime d'Assistance Médicale (RAMED) est institué par la loi N° 09-30 du 27 juillet 2009. Le RAMED assure la prise en charge médicale gratuite des personnes indigents (personnes dépourvues de ressources et reconnues comme telle par la collectivité territoriale). La Loi n°2018-074 du 31 décembre 2018 portant institution du Régime d'Assurance Maladie Universelle prévoit des dispositifs non contributifs. Les non contributifs sont assujettis au RAMED et les bénéficiaires des gratuités instituées par les textes législatifs et/ou réglementaires.

1.1.6. Contexte institutionnel et programmatique

Le handicap devient moins contraignant pour les personnes qui en subissent lorsque les obstacles à la participation égalitaire des personnes vivant avec un handicap et les autres personnes sont brisés. Avec les personnes en situation de handicap, il faut des mesures spécifiques pour que personnes saisissent les opportunités dans tous les domaines de vie.

Au plan international, la Convention N° 159 du BIT sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées et la Recommandation N° 168 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (Bureau international du Travail, 2008) clarifient les champs d'application, les principes, les mesures et les dispositions finales. Objectif 4 des ODD est d'assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. La cible de l'objectif des ODD est d'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle. Une autre cible de cet objectif est de construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace. L'objectif 8 des ODD est de promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. L'une des cibles de l'ODD8 est d'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale. Quant à l'ODD 10 qui est de réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre, se donne une cible d'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. Il y a encore des ODD qui font référence aux personnes vivant avec un handicap pour faciliter leur intégration dans tous les domaines.

Dans la Constitution du 22 juillet 2023 (République du Mali, 2023), le Mali s'engage à garantir le respect des droits humains, en particulier ceux de la femme, de l'enfant et de la personne vivant avec un handicap,

consacrés par les traités et accords sous régionaux, régionaux et internationaux signés et ratifiés par le Mali. Pour répondre aux besoins de la population vivant avec un handicap, des efforts ont été menés par le Mali ainsi que les associations nationales et internationales. Ces efforts ont pour objet d'apporter des meilleures conditions de vie des personnes vivant avec un handicap.

En 1997, le Centre d'appareillage orthopédique du Mali (CNAOM) a été créé. Ce centre est érigé au statut d'Établissement Public National à caractère Scientifique et Technologique, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière en novembre 2002 ayant pour mission de fournir les prestations spécialisées en matière d'orthopédie et de rééducation ainsi que toutes les opérations concourant à la réalisation de cette mission. Il a été créé en 2000, la Direction nationale du développement social dont l'une de ses missions est la protection et la promotion des personnes vivant avec un handicap.

Selon la Loi N°2018-027 du 12 juin 2018 relative aux droits des personnes vivant avec un handicap dans son article 3 précise que « La dimension handicap est prise en compte dans la mise en œuvre des documents de politiques et plans d'actions ». Le décret N°2021-0662/PT-RM du 23 septembre 2021 fixe les modalités d'application de la loi N°2018-027. L'article 27 de ces modalités précise que les diplômés vivant avec un handicap font le concours d'entrée à la Fonction Publique. A chaque recrutement dans la fonction publique de l'Etat et des Collectivités territoriales, un quota de 15% est accordé aux personnes vivant avec un handicap sur la base de l'égalité avec les autres. Ce quota ne s'applique qu'aux personnes vivant avec un handicap ayant concouru et qui ont obtenu au moins 10 de moyenne. Un arrêté interministériel du ministre chargé de la Fonction publique de l'Etat, du ministre chargé de la Fonction publique des Collectivités territoriales et du ministre chargé des personnes vivant avec un handicap fixe les modalités de mise en œuvre du quota prévu à l'alinéa précédent.

L'axe stratégique du développement du capital humain du Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023) a pour ambition de faire en sorte que les efforts de développement se traduisent pour les populations, notamment les jeunes, les femmes, et les personnes en situation de handicap, par une éducation de qualité, une bonne santé, des emplois décents, un accès universel à l'eau potable, un cadre de vie sain et une meilleure protection sociale. De même, l'objectif global 5.7 du CREDD 2019-2023 est de « Promouvoir la protection sociale pour prévenir la vulnérabilité et l'exclusion sociale ».

1.2. Aspects méthodologiques

Les aspects méthodologiques définissent les concepts, donnent les indicateurs et leur méthode de calcul, clarifient les données et les variables analysées et enfin évaluent la qualité des données.

1.2.1. Définition des concepts

Les concepts suivants : (i) handicap, (ii) personnes vivant avec un handicap, (iii) déficience, (iv) incapacité et (v) invalidité sont définis pour faciliter la compréhension de ce rapport.

✓ Handicap

Le handicap est inspiré de la « Convention relative aux droits des personnes handicapées » adoptée par l'assemblée générale des Nations unies en 2006. Par personnes handicapées on entend des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont

l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres.

Le terme handicap utilisé dans le RGPH5 répond aux dispositions de la Loi N°2018-027 du 12 juin 2018 relative aux droits des personnes vivant avec un handicap (2018). Selon cette loi, le handicap est un désavantage, un déséquilibre entre l'individu et son environnement physique, social, économique et culturel, à la suite d'une invalidité et qui réduit l'exercice de son rôle et la jouissance de ses droits en tant que membre à part entière de la société.

✓ Personnes vivant avec un handicap

Toute personne qui présente une incapacité physique, mentale, intellectuelle, sensorielle durable, dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à sa pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. Dans ce rapport, le handicap majeur a été utilisé pour cerner le handicap. Les modalités du handicap (majeur) sont : infirme de membre(s) inférieur(s), infirme de membre(s) supérieur(s), aveugle, borgne, malvoyant, muet, sourd, sourd-muet, malentendant, déficient intellectuel, déficient mental ou psychique, polyhandicap majeur, autre handicap physique majeur et autre handicap majeur.

✓ Déficience

Un manque, une perte ou une altération d'une fonction psychologique, physiologique ou anatomique, entraînant certaines incapacités.

✓ Incapacité

Une réduction partielle ou totale pour une personne de la capacité d'accomplir une activité ou de jouir de ses droits et obligations, en raison de difficultés physiques, sensorielles, intellectuelles, ou psychiques, résultant d'accidents, de déficiences ou de troubles divers.

✓ Invalidité

Toute réduction ou absence de capacité d'exécuter une activité de la manière ou dans la plénitude considérée comme normale pour un être humain.

1.2.2. Indicateurs et méthodes de calcul

Taux de handicap : Le taux de handicap est le rapport en pourcentage du nombre des personnes vivant avec un handicap à la population cible.

$$\text{Taux de handicap} = \frac{\text{Effectif de personnes vivant avec un handicap}}{\text{Population cible}} * 100$$

Taux de chômage : Le taux de chômage est le rapport, exprimé en pourcentage, du nombre de chômeurs (chômeurs ayant déjà travaillé et chômeurs à la recherche de premier emploi) à la population active. Il correspond à la proportion de la population active qui est dépourvue d'un emploi.

$$\text{Taux de chômage} = \frac{\text{Effectif des chômeurs}}{\text{Population active}} * 100$$

Le taux brut de scolarisation (TBS) : c'est le rapport entre le nombre d'enfants scolarisés à un cycle d'enseignement donné, quel que soit leur âge, et la population de l'âge officiel de fréquentation à ce cycle. Le TBS peut être supérieur à 100.

$$TBS = \frac{\text{Nombre d'enfants scolarisés à un cycle d'enseignement donné}}{\text{Population de l'âge officiel de fréquentation à ce cycle}} * 100$$

Le taux net de scolarisation (TNS) : c'est le rapport entre la population scolaire ayant l'âge officiel de scolarisation et effectivement scolarisée à un niveau donné et la population totale du même âge.

$$TNS = \frac{\text{Population scolaire ayant l'âge officiel de scolarisation et effectivement scolarisée à un niveau donné}}{\text{Population totale du même âge}} * 100$$

1.2.3. Données et variables analysées

Ce rapport utilise principalement les données du RGPH5. Pour examiner l'évolution du handicap, il a été fait recours aux données des RGPH antérieurs. Les éléments de contexte et l'introduction ont fait mention de l'enquête démographique et de santé, le rapport de l'enquête nationale sur l'emploi auprès des ménages, les données de Handicap International et les textes sur le handicap ainsi que les structures, les politiques et programmes sur le handicap.

Ce rapport a utilisé les variables suivantes : région, milieu de résidence, type de population, lien de parenté avec le chef de ménage, sexe, âge, nationalité, ethnie, caractéristiques physiques spécifiques (handicap mineur), handicap majeur, survie des parents, langue maternelle, langue parlée, fréquentation scolaire ou préscolaire, motif de la non-fréquentation ou de l'abandon, statut de l'établissement, niveau d'instruction, travail au cours des 7 derniers jours, raison du non-emploi durant les 7 derniers jours, recherche d'emploi, disponibilité pour travailler, emploi antérieur, statut par rapport à l'activité, groupe d'emplois, situation dans l'emploi, branche d'activité, statut d'alphabétisation, langue d'alphabétisation, état matrimonial, type de mariage, total d'enfants nés vivants, total d'enfants survivants, nombre d'enfants nés vivants au cours des 12 derniers mois, nombre d'enfants survivants des 12 derniers mois, taux de handicap, statut de handicap et niveau de vie du ménage.

1.2.4. Evaluation de la qualité des données

L'analyse de ce thème porte essentiellement sur les données de la population des ménages ordinaires. Les données sur les ménages collectifs, la population flottante et la population estimée des zones non couvertes par la collecte ne sont pas analysées ici dans ce thème. Donc, ce thème utilise beaucoup les variables telles que le sexe, l'âge, les personnes ayant certaines caractéristiques physiques, le handicap majeur, la fréquentation scolaire ou préscolaire, le niveau d'instruction, le statut par rapport à l'activité et l'état matrimonial.

Le tableau 1.1 donne les effectifs valides et manquants ainsi que leur taux de non réponse. Il est à noter que le sexe, l'âge et le handicap majeur sont renseignés pour toute la population résidente des ménages ordinaires. Il arrive souvent que certaines variables s'intéressent à une partie de la population, ce sont les cas de la fréquentation scolaire ou préscolaire (3 ans ou plus), le niveau d'instruction (3 ans ou plus), le statut par rapport à l'activité (6 ans ou plus) et l'état matrimonial (12 ans ou plus). La somme des

effectifs valides (nombre des données renseignées sur la variable) et des effectifs donne le nombre total de la population concernée par la variable.

Dans l'analyse, les effectifs manquants sont répartis proportionnellement au pourcentage des effectifs valide de chaque modalité de la variable faisant cas des effectifs manquants. Cela a permis d'avoir des tableaux et des graphiques d'analyse sans les effectifs manquants, tout en préservant la nature des données. Donc, les effectifs manquants ne feront pas l'objet d'analyse comme une modalité d'une variable.

Tableau 1. 01: Effectifs valides, effectifs manquants et taux (en %) de non-réponse des variables clés

Variables	Effectifs valides	Effectifs manquants	Taux de non réponse
Sexe	21 347 587	0	0,0
Age	21 347 587	0	0,0
Personnes ayant certaines caractéristiques physiques	21 270 072	77 515	0,4
Handicap majeur	21 347 587	0	0,0
Fréquentation scolaire ou préscolaire	18 884 191	257 396	1,3
Niveau d'instruction	18 998 750	142 837	0,7
Statut par rapport à l'activité	16 697 109	50 226	0,3
Etat matrimonial	12 240 682	651 574	5,1

1.3. Vue d'ensemble

Les personnes vivant avec un handicap font partie de la catégorie des personnes vulnérables. Pour comprendre leur situation, il faut donc s'intéresser à leurs contextes socioculturel, politique, juridique, institutionnel, programmatique, économique et sécuritaire. Pour réduire les discriminations dont les personnes vivant avec un handicap sont victimes, plusieurs mesures ont été prises pour favoriser leur insertion socioprofessionnelle aux niveaux national et international.

Le RGPH5 a été mené conformément aux principes et recommandations des Nations Unies en matière de recensement de la série 2020. Compte tenu du contexte démographique (population plus jeune), la situation des personnes vivant avec un handicap s'intéresse à toute la population de tout âge afin de prendre en compte le handicap des moins de 5 ans, y compris les enfants de moins d'un an. Pour mieux comprendre les termes de ce rapport, une définition de certains concepts a été faite. En plus de ces définitions, des aperçus sur les indicateurs avec les méthodes de calcul, les données avec les variables analysées et l'évaluation de la qualité des données ont été réalisés.

CHAPITRE 2 : VOLUME ET POIDS DEMOGRAPHIQUES DES PERSONNES VIAVANT AVEC UN HANDICAP

Ce chapitre aborde le volume global des personnes vivant avec un handicap, la structure de la population selon le type de handicap, la structure de la population selon le statut de handicap, l'évolution du taux de handicap de 1976 à 2022, le taux de handicap selon quelques caractéristiques sociodémographiques, le taux de handicap selon quelques caractéristiques socioculturelles, le taux de handicap selon quelques caractéristiques socioéconomique et finir avec une vue d'ensemble de ces sept sections.

2.1. Volume global des personnes vivant avec un handicap

Cette section traite le nombre des personnes vivant avec un handicap. Il sera donné les effectifs de ces personnes au niveau national et variation par sexe selon le milieu de résidence, la région et le type de population.

2.1.1. Effectif des personnes vivant avec un handicap au niveau national et variation par milieu de résidence

Le RGPH5 de 2022 a dénombré 162 689 personnes vivant avec un handicap au Mali. Selon le sexe, les personnes vivant avec un handicap se répartissent en 90 910 hommes (55,9%) et 71 779 femmes (44,1%). Plus de sept personnes vivant avec un handicap sur dix (71,0%) vivaient dans le milieu rural. Bien que la part des personnes vivant avec un handicap soit inférieure à 30% (quel que soit le sexe) dans le milieu urbain ; le pourcentage des femmes vivant avec un handicap dans le milieu urbain est supérieur à celui des hommes.

Par rapport à 2009, le nombre des personnes vivant avec un handicap a augmenté en 2022. En effet, il était dénombré en 2009 au Mali 99 616 personnes vivant avec un handicap dont 55 459 hommes et 44 157 femmes.

Tableau 2.01: Effectif et proportion (%) des personnes vivant avec un handicap par sexe selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Urbain	25 887	28,5	21 216	29,6	47 103	29,0
Rural	65 023	71,5	50 563	70,4	115 586	71,0
Ensemble	90 910	100	71 779	100	162 689	100

2.1.2. Effectif des personnes vivant avec un handicap par région

Les personnes vivant avec un handicap sont plus nombreuses dans le District de Bamako (28 018 soit 17,2%) et dans les régions de Kayes (18 466 soit 11,3%), Koulikoro (18 462 soit 11,3%), Ségou (16 037 soit 9,9%) et Bougouni (13 511 soit 8,3%). Les pourcentages des personnes vivant avec un handicap ne dépassent pas un 1% dans les régions Ménaka (0,5% soit 808), Douentza (0,5% soit 741) et Taoudenni (0,3% soit 478).

Quelle que soit la région, l'effectif de la population masculine vivant avec un handicap est toujours supérieur à celui de la population féminine. En pourcentage selon la région, le pourcentage de la population féminine est supérieur à celui de la population masculine dans les régions de Ségou, Mopti, Tombouctou, Dioïla, San et Bandiagara ainsi que dans le district de Bamako.

Tableau 2. 02: Effectif et proportion (%) des personnes vivant avec un handicap par sexe selon la région

Région	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Kayes	10 403	11,4	8 063	11,2	18 466	11,3
Koulikoro	10 609	11,7	7 853	10,9	18 462	11,3
Sikasso	5 457	6,0	4 251	5,9	9 708	6,0
Ségou	8 831	9,7	7 206	10,0	16 037	9,9
Mopti	2 426	2,7	2 199	3,1	4 626	2,8
Tombouctou	2 229	2,5	1 773	2,5	4 002	2,5
Gao	2 116	2,3	1 863	2,6	3 978	2,4
Kidal	880	1,0	693	1,0	1 573	1,0
Taoudenni	273	0,3	205	0,3	478	0,3
Ménaka	472	0,5	336	0,5	808	0,5
Nioro	3 485	3,8	2 702	3,8	6 187	3,8
Kita	4 264	4,7	3 232	4,5	7 496	4,6
Dioïla	4 343	4,8	3 581	5,0	7 924	4,9
Nara	1 021	1,1	750	1,0	1 771	1,1
Bougouni	7 766	8,5	5 745	8,0	13 511	8,3
Koutiala	4 818	5,3	3 733	5,2	8 552	5,3
San	3 960	4,4	3 233	4,5	7 193	4,4
Douentza	443	0,5	298	0,4	741	0,5
Bandiagara	1 715	1,9	1 442	2,0	3 157	1,9
Bamako	15 398	16,9	12 621	17,6	28 018	17,2
Total	90 910	100,0	71 779	100,0	162 689	100,0

2.1.3. Effectif des personnes vivant avec un handicap par type de population

Parmi les 162 689 personnes vivant avec un handicap, 160 235 sont des sédentaires (98,5%) et 2 454 des nomades soit (1,5%). L'effectif des hommes vivant avec un handicap est supérieur à celui des femmes, quel que soit le type de population. La répartition en pourcentage de l'ensemble des personnes vivant avec un handicap reste identique pour le sexe (98,5% pour les sédentaires et 1,5% pour les nomades).

Tableau 2. 03: Effectif et proportion (%) des personnes vivant un handicap de handicap par sexe selon le type de population

Type de population	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Sédentaire	89 542	98,5	70 693	98,5	160 235	98,5
Nomade	1 368	1,5	1 086	1,5	2 454	1,5
Ensemble	90 910	100,0	71 779	100,0	162 689	100,0

2.2. Structure de la population selon le type de handicap

La structure de la population des ménages ordinaires selon le type de handicap donne la répartition pour 10 000 habitants de la façon suivante : 9 924 sans handicap, 13 infirmes de membre(s) inférieur(s), 6 infirmes de membre(s) supérieur(s), 4 aveugles, 3 borgnes, 11 malvoyants, 2 muets, 3 sourds, 3 sourds-muets, 5 malentendants, 3 déficients intellectuels, 5 déficients mentaux ou psychiques, 3 polyhandicaps majeurs, 8 autres handicap physique majeur, 7 autres handicaps majeurs.

Cette section comportera quatre sous-sections à savoir : (i) niveau national et disparités liées au milieu de résidence, (ii) la structure de la population par région selon le type de handicap, (iii) la structure de la population par âge selon le type de handicap, (iv) et la structure de la population présentant des caractéristiques physiques selon le type de handicap.

2.2.1. Niveau national et disparités liées au milieu de résidence

Sur les 21 347 587 habitants résidents dans les ménages ordinaires au Mali en 2022, 99,24% n'ont aucun handicap. Les personnes vivant avec un handicap représentent 0,76% dont : 0,13% infirmes de membre(s) inférieur(s), 0,06% infirmes de membre(s) supérieur(s), 0,04% aveugles, 0,03% borgnes, 0,11% malvoyants, 0,02% muets, 0,03% sourds, 0,03% sourds-muets, 0,05% malentendant, 0,03% déficients intellectuels, 0,05% déficients mentaux ou psychiques, 0,03% polyhandicaps majeurs, 0,08% autres handicap physique majeur, 0,07% autres handicap majeur.

En analysant la répartition de la population des ménages ordinaires par milieu de résidence selon le type de handicap, nous constatons que les personnes sans handicap, les borgnes, les déficients mentaux ou psychiques, les personnes polyhandicaps et les autres handicaps physiques majeurs sont plus dans le milieu urbain que rural. Alors que les infirmes de membre(s) inférieur(s), les infirmes de membre(s) supérieur(s), les aveugles, les malvoyants, les muets, les sourds, les sourds-muets, les malentendants, les déficients intellectuels sont plus dans le milieu rural qu'urbain. Quel que soit le milieu de résidence, les pourcentages des hommes vivant avec un handicap sont toujours supérieurs ou égaux à ceux des femmes.

Tableau 2. 04: Répartition (%) de la population des ménages ordinaires par milieu de résidence et par sexe selon le type de handicap

Type de handicap	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Sexe			Sexe			Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Aucun	99,22	99,38	99,3	99,13	99,32	99,20	99,15	99,31	99,24
Infirmes de membre(s) inférieur(s)	0,13	0,10	0,11	0,16	0,13	0,14	0,15	0,12	0,13
Infirmes de membre(s) supérieur(s)	0,07	0,05	0,06	0,07	0,06	0,07	0,07	0,06	0,06
Aveugle	0,04	0,02	0,03	0,05	0,03	0,04	0,05	0,03	0,04
Borgne	0,04	0,03	0,04	0,03	0,02	0,03	0,03	0,03	0,03
Malvoyant	0,10	0,09	0,10	0,13	0,10	0,12	0,12	0,10	0,11
Muet	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02
Sourd	0,02	0,02	0,02	0,04	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03
Sourd-muet	0,02	0,02	0,02	0,03	0,02	0,03	0,03	0,02	0,03
Malentendant	0,04	0,04	0,04	0,06	0,05	0,06	0,06	0,05	0,05
Déficient intellectuel	0,03	0,03	0,03	0,04	0,03	0,03	0,04	0,03	0,03
Déficient mental ou psychique	0,06	0,04	0,05	0,05	0,04	0,05	0,05	0,04	0,05
Polyhandicap majeur	0,03	0,02	0,03	0,03	0,02	0,03	0,03	0,02	0,03
Autre handicap physique majeur	0,11	0,08	0,09	0,08	0,06	0,07	0,09	0,07	0,08
Autre handicap majeur	0,07	0,06	0,06	0,08	0,07	0,08	0,08	0,07	0,07
Ensemble	%	100	100	100	100	100	100	100	100
	Effectif	3 342 440	3 402 866	6 745 306	7 350 376	7 251 905	14 602 280	10 692 816	10 654 771

Le tableau suivant nous édifie la répartition de la population urbaine des ménages ordinaires par sexe selon le type de handicap, cela permet de différencier Bamako des autres milieux urbains (villes). La population urbaine des ménages ordinaires est de 6 745 306 habitants dont 50,4% sont des femmes. Plus de six personnes sur dix (62,4%) de la population vivent à Bamako. Les autres villes sont les communes urbaines du Mali autres que celles de Bamako.

Globalement, sur 6 745 306 personnes du milieu urbain, 99,30% n'ont aucun handicap, 0,11% infirmes de membre(s) inférieur(s), 0,06% infirmes de membre(s) supérieur(s), 0,03% aveugles, 0,04% borgnes, 0,10% malvoyants, 0,02% muets, 0,02% sourds, 0,02% sourds-muets, 0,04% malentendants, 0,03% déficients intellectuels, 0,05% déficients mentaux ou psychiques, 0,03% polyhandicaps majeurs, 0,09% autres handicaps physiques majeurs, 0,06% autres handicaps majeurs.

En se basant sur la répartition en pourcentage de la population urbaine des ménages ordinaires selon le type de handicap, les personnes sans handicap, les borgnes, les muets, les déficients intellectuels, les déficient mentaux ou psychiques, les autres handicaps physiques majeurs et les autres handicaps majeurs sont plus à Bamako que dans les autres villes. Les infirmes de membre(s) inférieur(s), les infirmes de membre(s) supérieur(s), les aveugles, les malvoyants, les sourds, les sourds-muets, les malentendants, les polyhandicaps majeurs sont dans les autres villes qu'à Bamako.

Tableau 2. 05: Répartition (%) de la population urbaine des ménages ordinaires par sexe selon le type de handicap

Type de handicap	Population urbaine								
	Bamako			Autres villes			Ensemble urbain		
	Sexe			sexe			Sexe		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Aucun	99,26	99,39	99,32	99,18	99,32	99,25	99,22	99,38	99,3
Infirm(e) de membre(s) inférieur(s)	0,09	0,07	0,08	0,19	0,16	0,17	0,13	0,10	0,11
Infirm(e) de membre(s) supérieur(s)	0,07	0,05	0,06	0,07	0,05	0,06	0,07	0,05	0,06
Aveugle	0,04	0,02	0,03	0,04	0,02	0,03	0,04	0,02	0,03
Borgne	0,05	0,04	0,05	0,02	0,02	0,02	0,04	0,03	0,04
Malvoyant	0,09	0,09	0,09	0,11	0,10	0,10	0,10	0,09	0,10
Muet	0,02	0,02	0,02	0,02	0,01	0,02	0,02	0,02	0,02
Sourd	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02
Sourd-muet	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02
Malentendant	0,03	0,03	0,03	0,07	0,06	0,07	0,04	0,04	0,04
Déficient intellectuel	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03
Déficient mental ou psychique	0,06	0,05	0,05	0,05	0,04	0,04	0,06	0,04	0,05
Polyhandicap majeur	0,03	0,02	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,02	0,03
Autre handicap physique majeur	0,12	0,09	0,10	0,09	0,07	0,08	0,11	0,08	0,09
Autre handicap majeur	0,07	0,06	0,07	0,06	0,05	0,06	0,07	0,06	0,06
Ensemble	%	100	100	100	100	100	100	100	100
	Effectif	2 082 278	2 129 190	4 211 468	1 260 163	1 273 676	2 533 839	3 342 440	3 402 866

Sur les 21 347 587 d'habitants des ménages ordinaires au Mali, 21 286 036 (99,7%) n'ont pas des caractéristiques physiques individuelles, 41 477 sont des albinos, 5 972 des bossus, 4 504 des nains, 980 des albinos et bossus, 626 des bossus et nains, 1 261 des bossus et nains, 6 733 des albinos, bossus et nains. Au Mali, en 2022, il y avait 61 551 personnes ayant des caractéristiques physiques dont 31 444 hommes. Plus de sept personnes sur dix (73,2% soit 45 049 sur 61 551) ayant des caractéristiques physiques vivaient dans le milieu rural. En comparant les milieux de résidence selon les caractéristiques physiques, seuls les bossus et à la fois nains sont plus nombreux dans le milieu urbain que rural.

Tableau 2. 06: Répartition (Effectif) de la population par milieu de résidence et par sexe selon les personnes ayant certaines caractéristiques physiques

Caractéristiques physiques	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Sexe			Sexe			Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Aucun	3 334 436	3 394 351	6 728 787	7 326 926	7 230 305	14 557 232	10 661 372	10 624 664	21 286 036
Albinos	5 341	5 544	10 886	16 133	14 471	30 604	21 467	20 010	41 477
Bossu	507	465	972	2 636	2 366	5 002	3 142	2 830	5 972
Nain	502	518	1 020	1 813	1 671	3 484	2 315	2 189	4 504
Albinos et Bossu	80	102	182	420	378	798	500	480	980
Albinos et Nain	58	33	91	283	253	535	341	285	626
Bossu et Nain	352	341	693	297	272	568	648	613	1 261
Albinos, Bossu et Nain	1 164	1 511	2 676	1 869	2 188	4 056	3 033	3 700	6 733
Ensemble	3 342 440	3 402 866	6 745 306	7 350 376	7 251 905	14 602 280	10 692 816	10 654 771	21 347 587

Sur les 6 745 306 habitants du milieu urbain 16 519 ont des caractéristiques physiques. En plus des personnes n'ayant pas des caractéristiques physiques, les bossus, les nains et les personnes qui sont à la fois albinos, bossus et nains sont nombreux à Bamako que dans les autres villes. En revanche, les albinos, les albinos et bossus, les albinos et nains, les bossus et nains sont nombreux dans les autres villes qu'à Bamako.

Tableau 2. 07: Répartition de la population urbaine par sexe selon les personnes ayant certaines caractéristiques physiques

Caractéristiques physiques	Population urbaine								
	Bamako			Autres villes			Ensemble urbain		
	Sexe			Sexe			Sexe		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Aucun	2 078 312	2 124 784	4 203 096	1 256 124	1 269 567	2 525 691	3 334 436	3 394 351	6 728 787
Albinos	2 563	2 780	5 343	2 779	2 764	5 543	5 341	5 544	10 886
Bossu	290	273	564	216	192	408	507	465	972
Nain	296	339	635	206	179	385	502	518	1 020
Albinos et Bossu	36	38	75	44	63	107	80	102	182
Albinos et Nain	25	6	31	33	27	60	58	33	91
Bossu et Nain	62	63	126	290	278	568	352	341	693
Albinos, Bossu et Nain	693	905	1 598	471	606	1 077	1 164	1 511	2 676
Ensemble	2 082 278	2 129 190	4 211 468	1 260 163	1 273 676	2 533 839	3 342 440	3 402 866	6 745 306

2.2.2. Structure de la population par région selon le type de handicap

Les données analysées dans ce rapport sont basées sur la population des ménages ordinaires (voir annexe : Tableau A2.01), sans tenir compte de la population des ménages collectifs et de la population flottante. Le RGPH5 a dénombré 21 347 587 personnes dans les ménages ordinaires. Parmi la population des ménages ordinaires, la répartition selon le type de handicap est la suivante (i) 21 184 898 personnes n'ont aucun handicap, (ii) 28 542 infirmes de membre(s) inférieur(s), (iii) 13 590 infirmes de membre(s) supérieur(s), (iv) 7 890 aveugles, (v) 6 441 borgnes, (vi) 23 785 malvoyants, (vii) 4 206 muets, (viii) 6 057 sourds, (ix) 5 798 sourds-muets, (x) 11 445 malentendants, (xi) 6 853 déficients intellectuels,

(xii) 10 207 déficients mentaux ou physiques, (xiii) 6 017 polyhandicaps majeurs, (xiv) 16 445 autres handicaps physiques majeurs, (xv) et 15 412 autres handicaps majeurs. Cette annexe précisera aussi la répartition de la population totale par chacune des dix-neuf régions et le district de Bamako selon le type de handicap.

A partir du tableau 2.08, le classement des régions selon le plus grand nombre d'habitants est le suivant : Bamako, Koulikoro, Ségou, Kayes, Bougouni, Sikasso, Koutiala, Mopti, San, Bandiagara, Tombouctou, Kita, Gao, Dioïla, Nioro, Nara, Ménaka, Douentza, Taoudenni et Kidal. En faisant la répartition de la population en pourcentage et la comparaison par région selon les caractéristiques physiques, nous constatons que les pourcentages sont plus importants pour :

- (i) les personnes n'ayant pas des caractéristiques physiques dans le district de Bamako et dans les régions de Koulikoro, Sikasso, Nioro, Bougouni et Koutiala,
- (ii) les albinos dans les régions de Kidal, Nara et San,
- (iii) les bossus dans la région Dioïla,
- (iv) les nains dans les régions de Kita et Ségou,
- (v) les albinos et bossus dans les régions de Tombouctou, Douentza et Gao,
- (vi) les albinos et nains dans la région de Nara,
- (vii) les bossus et nains de Koutiala,
- (viii) les albinos, bossus et nains dans la région de Kidal.

En revanche, nous constatons qu'il y a peu (comparativement aux pourcentages des régions) :

- (i) d'albinos dans les régions de Bougouni et Koutiala,
- (ii) des personnes ayant aucune caractéristique physique et des bossus ainsi que l'absence des albinos et nains dans la région de Kidal,
- (iii) les albinos à la fois nains dans le district de Bamako,
- (iv) les bossus à la fois nains dans la région de Ménaka,
- (v) et enfin les personnes à la fois albinos, bossus et les nains dans les régions de Tombouctou, Nara et Ménaka.

Parmi les 61 551 personnes ayant des caractéristiques, 67,4% sont des albinos, 10,9% sont à la fois albinos, bossus et nains, 9,7% sont bossus, 7,3% sont nains, 2,0% sont bossus et nains, 1,6% sont albinos et bossus et 1,0% sont albinos et nains.

Tableau 2. 08: Répartition de la population par région de résidence selon les personnes ayant certaines caractéristiques physiques

Région	Personnes ayant certaines caractéristiques physiques								Ensemble
	Aucun	Albinos	Bossu	Nain	Albinos et Bossu	Albinos et Nain	Bossu et nain	Albinos, Bossu et Nain	
Kayes	1 819 927	3 903	951	493	65	37	73	1 116	1 826 564
Koulikoro	2 241 270	3 362	396	442	87	81	59	457	2 246 154
Sikasso	1 525 153	1 947	309	314	47	15	42	571	1 528 398
Ségou	2 201 950	4 889	516	819	154	43	74	403	2 208 847
Mopti	838 940	2 763	189	124	70	49	17	56	842 209
Tombouctou	691 328	2 016	158	63	109	8	21	16	693 719
Gao	677 032	2 520	134	50	84	13	10	69	679 911
Kidal	78 791	359	3	6	3	0	3	159	79 324
Taoudenni	99 179	261	28	1	6	1	12	10	99 499
Ménaka	224 590	571	32	11	6	2	1	9	225 223
Nioro	667 353	992	128	174	17	17	28	255	668 966
Kita	678 046	1 353	253	272	24	33	46	352	680 380
Dioïla	671 646	1 537	824	184	32	16	73	108	674 419
Nara	277 292	1 273	123	90	17	97	5	5	278 904
Bougouni	1 563 985	1 463	791	283	41	18	58	894	1 567 533
Koutiala	1 150 811	1 066	174	274	41	48	545	416	1 153 375
San	811 036	3 548	157	145	29	24	42	204	815 185
Douentza	146 620	481	36	39	21	14	2	15	147 229
Bandiagara	717 853	1 949	197	78	53	83	22	45	720 279
Bamako	4 203 096	5 343	564	635	75	31	126	1 598	4 211 468
Ensemble	21 286 036	41 477	5 972	4 504	980	626	1 261	6 733	21 347 587

2.2.3. Structure de la population par âge selon le type de handicap

Le tableau A2.02 de l'annexe donne la répartition de la population résidente des ménages ordinaires par tranche d'âges selon le type de handicap. La répartition de la population résidente des ménages ordinaires selon le type de handicap montre que le nombre d'habitants diminue avec chaque groupe d'âge quinquennal, c'est-à-dire qu'il y a plus de personnes dans la tranche d'âge 0-4 ans que dans celle de 5-9 ans, et ainsi de suite. En pourcentage, la proportion de personnes sans handicap diminue avec l'âge, tandis que les pourcentages des différents types de handicap augmentent. Particulièrement pour les enfants de moins de 1 an qui sont au nombre de 702 464, ces enfants vivant avec un handicap sont les suivants : 631 infirmes de membre(s) inférieur(s), 375 malentendants, 168 autres handicaps majeurs, 124 infirmes de membre(s) supérieur(s), 100 muets, 76 malvoyants, 58 borgnes, 53 autres handicaps physiques majeurs, 41 polyhandicaps, 22 déficients intellectuels, 21 déficients mentaux ou physiques, 20 aveugles, 18 sourds-muets et 11 sourds.

Le tableau 2.09 donne la répartition de la population résidente des ménages ordinaires selon les personnes ayant certaines caractéristiques physiques. Les personnes ayant certaines sont au nombre de 61 553, soit 0,3% de la population résidente des ménages ordinaires. Les personnes ayant certaines

caractéristiques physiques sont 41 477 albinos, 5 972 bossus, 4 504 nains, 980 albinos et bossus, 626 albinos et nains, 1 261 bossus et nains et enfin 6 733 albinos, bossus et nains.

Parmi les 702 464 enfants de moins d'un an, 1 613 ont des caractéristiques physiques soit 0,2%. La part des enfants de moins d'un ayant des caractéristiques physiques est inférieure à la moyenne (0,3% ou 61 553 sur 21 347 587 de l'ensemble) ; cette faible part peut être expliquée en partie par la difficulté d'identifier toutes les caractéristiques physiques des enfants de moins d'un an. A partir de la tranche d'âges 55-59 ans, les parts des personnes ayant des caractéristiques physiques deviennent plus importantes (le rapport de l'effectif des personnes ayant des caractéristiques physiques par l'effectif de la tranche d'âges supérieur à 0,3%).

Tableau 2. 09: Répartition de la population par âge selon les personnes ayant certaines caractéristiques physiques

Âge	Personnes ayant certaines caractéristiques physiques								
	Aucun	Albinos	Bossu	Nain	Albinos et Bossu	Albinos et Nain	Bossu et nain	Albinos, Bossu et Nain	Ensemble
Moins d'un an	700 852	1 191	128	43	12	10	11	218	702 464
1 – 4 ans	3 134 340	5 815	609	329	110	80	106	910	3 142 301
5 – 9 ans	3 439 257	6 290	740	481	124	87	136	1 073	3 448 189
10 – 14 ans	2 767 057	4 986	621	466	112	70	141	927	2 774 380
15 – 19 ans	2 214 662	3 906	504	419	96	51	144	741	2 220 523
20 – 24 ans	1 873 795	3 720	451	396	62	51	107	617	1 879 199
25 – 29 ans	1 420 966	2 888	405	336	58	50	89	440	1 425 234
30 – 34 ans	1 311 777	2 607	386	314	62	26	74	401	1 315 647
35 – 39 ans	1 018 386	2 105	345	271	56	31	70	348	1 021 612
40 – 44 ans	875 356	1 803	290	247	51	28	75	254	878 105
45 – 49 ans	616 223	1 308	227	206	36	26	66	187	618 277
50 – 54 ans	548 563	1 193	247	200	38	23	57	160	550 482
55 – 59 ans	386 657	912	212	155	26	20	44	102	388 128
60 – 64 ans	364 686	892	236	188	36	19	35	116	366 209
65 – 69 ans	235 678	615	162	124	30	12	40	75	236 736
70 – 74 ans	175 609	525	139	126	31	15	23	62	176 531
75 – 79 ans	98 532	313	100	88	23	13	20	46	99 136
80 – 84 ans	60 748	228	84	69	5	6	14	35	61 188
85 – 89 ans	22 568	89	55	20	3	2	0	6	22 744
90 ans et plus	20 320	93	31	26	7	6	8	13	20 504
Ensemble	21 286 036	41 477	5 972	4 504	980	626	1 261	6 733	21 347 587

2.2.4. Structure de la population présentant des caractéristiques physiques selon le type de handicap

Le tableau suivant nous donne le pourcentage par type de handicap selon certaines caractéristiques physiques. Globalement, 99,6% des personnes sans handicap, n'ont aucune caractéristique physique

alors que, seulement (en moyenne) 93,7% des personnes vivant avec un handicap n'ont aucune caractéristique physique. Donc, le handicap et les caractéristiques physiques vont ensemble. Pour voir les disparités entre les caractéristiques physiques, il est nécessaire de considérer jusqu'à trois chiffres après la virgule afin de connaître le poids de caractéristiques physiques de chaque type de handicap.

Les modalités des caractéristiques physiques ayant des forts pourcentages (comparées aux autres modalités de handicap) dans le type de handicap sont :

- les personnes sans caractéristique physique (99,8%) dans aucun handicap,
- les albinos dans les infirmes de membre(s) inférieur(s),
- les bossus dans les infirmes de membre(s) supérieur(s), les aveugles et les borgnes,
- les nains dans les muets,
- les albinos à la fois bossus dans les borgnes,
- les albinos à la fois nains dans les muets,
- les bossus à la fois nains dans les sourds,
- les albinos à la fois bossus et nains dans les polyhandicaps.

Tableau 2. 10: Répartition en % de la population par type de handicap selon les personnes ayant certaines caractéristiques physiques

Type de handicap	Personnes ayant certaines caractéristiques physiques								Ensemble	
	Aucun	Albinos	Bossu	Nain	Albinos et bossu	Albinos et nain	Bossu et nain	Albinos, bossu et nain	%	Effectif
Aucun	99,758	0,171	0,020	0,013	0,003	0,002	0,004	0,029	100	21 184 898
Infirmes de membre(s) inférieur(s)	90,964	6,635	1,098	0,618	0,220	0,206	0,122	0,137	100	28 542
Infirmes de membre(s) supérieur(s)	94,395	2,496	1,789	0,848	0,094	0,031	0,169	0,178	100	13 590
Aveugle	92,766	3,339	1,681	1,517	0,189	0,080	0,068	0,360	100	7 890
Borgne	92,812	2,925	1,705	0,836	1,245	0,066	0,230	0,181	100	6 441
Malvoyant	94,621	3,355	0,766	0,752	0,120	0,161	0,066	0,159	100	23 785
Muet	93,102	1,880	0,972	3,093	0,150	0,328	0,250	0,225	100	4 206
Sourd	93,766	2,019	1,203	1,930	0,174	0,209	0,192	0,507	100	6 057
Sourd-muet	94,105	1,801	0,816	1,566	0,238	0,182	0,764	0,528	100	5 798
Malentendant	95,501	1,746	0,945	1,176	0,155	0,102	0,220	0,155	100	11 445
Déficient intellectuel	94,556	2,277	0,922	1,416	0,247	0,077	0,138	0,367	100	6 853
Déficient mental ou psychique	94,749	2,085	0,929	1,313	0,164	0,031	0,287	0,442	100	10 207
Polyhandicap majeur	92,059	2,845	1,454	1,891	0,245	0,246	0,490	0,770	100	6 017
Autre handicap physique majeur	93,332	2,399	1,288	1,658	0,199	0,089	0,452	0,583	100	16 445
Autre handicap majeur	95,264	2,036	0,817	0,893	0,144	0,083	0,350	0,413	100	15 412
Ensemble	99,711	0,194	0,028	0,021	0,005	0,003	0,006	0,032	100	21 347 587

2.3. Structure de la population selon le statut de handicap

Cette section de la structure de la population selon le statut de handicap a quatre sous-sections à savoir : le taux de handicap au niveau national et variation selon le milieu de résidence, le taux de handicap selon la région, le taux de handicap et variation selon le type de population, et le taux de handicap et variation selon l'âge.

2.3.1. Taux de handicap (%) au niveau national et variation selon le milieu de résidence

En 2022, le taux de handicap parmi la population résidente des ménages ordinaires était de 0,8%, avec 0,9% pour les hommes et 0,7% pour les femmes. Autrement dit, au Mali, pour chaque 1 000 personnes, 8 vivent avec un handicap. Par sexe, cela correspond à 9 hommes et 7 femmes vivant avec un handicap pour chaque 1 000 hommes et femmes respectivement.

Le taux de handicap est plus élevé dans le milieu rural que dans le milieu urbain. Quel que soit le milieu de résidence, le taux de handicap est plus élevé chez les hommes que chez les femmes. En effectif, le nombre des personnes vivant avec un handicap dans le milieu rural (115 586) vaut plus que le double du milieu urbain (47 103).

Tableau 2. 11: Taux de handicap (%) et effectif des personnes vivant avec un handicap par milieu de résidence et par sexe

Milieu de résidence	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Urbain	0,8	25 887	0,6	21 215	0,7	47 103
Rural	0,9	65 023	0,7	50 563	0,8	115 586
Ensemble	0,9	90 910	0,7	71 779	0,8	162 689

2.3.2. Taux de handicap selon la région

En considérant la région, le taux de handicap varie globalement de 2,0% (Kidal) à 0,4% (Ménaka et Bandiagara). Chez les femmes, ce taux varie de 1,9% (Kidal) à 0,3% (Ménaka). Quelle que soit la région, le taux de handicap des femmes est toujours faible que celui des hommes.

En moyenne le taux de handicap est de 0,8%, les régions qui sont en-dessus de cette moyenne sont (voir le graphique 2.01) : Kidal, Dioïla, Kita, Kayes, Nioro, San, Bougouni et Koulikoro. Les régions qui sont au-dessous de cette moyenne sont : Ménaka, Bandiagara, Taoudenni, Douentza, Mopti, Tombouctou, Gao, Nara, Sikasso, le district de Bamako, Ségou et Koutiala.

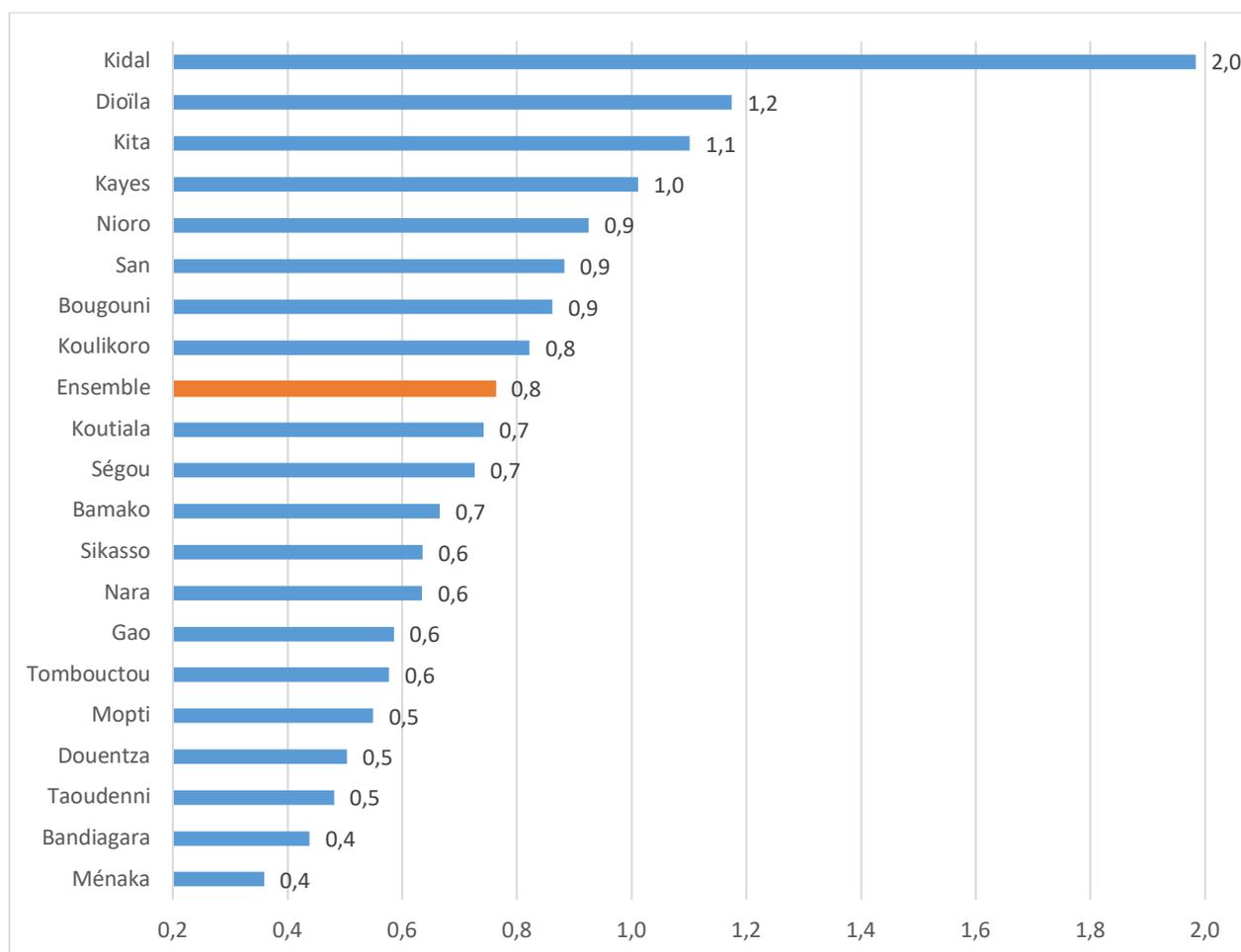
Tableau 2. 12: Taux (%) et effectif des personnes vivant avec un handicap par région et par sexe

Région	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Kayes	10 403	1,1	8 063	0,9	18 466	1,0
Koulikoro	10 609	0,9	7 853	0,7	18 462	0,8
Sikasso	5 457	0,7	4 251	0,6	9 708	0,6
Ségou	8 831	0,8	7 206	0,7	16 037	0,7
Mopti	2 426	0,6	2 199	0,5	4 626	0,5
Tombouctou	2 229	0,6	1 773	0,5	4 002	0,6
Gao	2 116	0,6	1 863	0,6	3 978	0,6
Kidal	880	2,0	693	1,9	1 573	2,0
Taoudenni	273	0,5	205	0,5	478	0,5
Ménaka	472	0,4	336	0,3	808	0,4
Nioro	3 485	1,1	2 702	0,8	6 187	0,9
Kita	4 264	1,3	3 232	0,9	7 496	1,1

Région	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Dioïla	4 343	1,3	3 581	1,1	7 924	1,2
Nara	1 021	0,7	750	0,5	1 771	0,6
Bougouni	7 766	1,0	5 745	0,7	13 511	0,9
Koutiala	4 818	0,9	3 733	0,6	8 552	0,7
San	3 960	1,0	3 233	0,8	7 193	0,9
Douentza	443	0,6	298	0,4	741	0,5
Bandiagara	1 715	0,5	1 442	0,4	3 157	0,4
Bamako	15 398	0,7	12 621	0,6	28 018	0,7
Ensemble	90 910	0,9	71 779	0,7	162 689	0,8

Le graphique 2.01 classe les régions administratives du Mali (y compris le district de Bamako) par ordre décroissant du taux de handicap (du plus élevé au plus faible). Cet ordre est le suivant : Kidal, Dioïla, Kita, Kayes, Nioro, San, Bougouni, Koulikoro, Koutiala, Ségou, Bamako, Sikasso, Nara, Gao, Tombouctou, Mopti, Douentza, Taoudenni, Bandiagara et Ménaka. Le taux global de handicap au Mali est de 0,8% en 2022.

Graphique 2. 01: Taux de handicap (%) par ordre décroissant selon les régions administratives du Mali et le District de Bamako



2.3.3. Taux de handicap et variation selon le type de population

Le taux de handicap est plus faible chez les nomades (0,6%) que chez les sédentaires (0,8%). Donc, la différence entre les sédentaires et les nomades est de 0,2 point de pourcentage globalement, mais cette différence est plus grande chez les hommes (0,3 point de pourcentage) car, le taux de handicap chez les hommes sédentaires est de 0,9% alors qu'il est de 0,6% chez les hommes nomades.

Tableau 2. 13: Taux de handicap (%) et effectif des personnes vivant avec un handicap par type de population et par sexe

Type de population	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Sédentaire	89 542	0,9	70 693	0,7	160 235	0,8
Nomade	1 368	0,6	1 086	0,5	2 454	0,6
Ensemble	90 910	0,9	71 779	0,7	162 689	0,8

2.3.4. Taux de handicap et variation selon l'âge

Le taux de handicap augmente avec l'âge. Globalement, il varie de 0,2% pour les enfants de moins d'un an à 9,6% pour les personnes âgées de 90 ans et plus. A partir de la tranche d'âges 35-39 ans, le taux de handicap dépasse la moyenne. Le taux de handicap est globalement supérieur à 2% pour les personnes des tranches d'âges supérieures ou égales à 55-59 ans. Seulement avec les hommes des tranches d'âges 85-89 ans et 90 ans et plus que le taux de handicap atteint 10%.

Quel que soit l'âge, le taux de handicap des hommes est supérieur ou égal à celui des femmes. En effet, le taux de handicap varie chez les hommes de 0,2% pour les enfants de moins d'un an à 10,9% pour les personnes âgées de 90 ans et plus. Il varie chez les femmes de 0,2% pour les moins d'un an à 8,6% pour les 90 ans et plus.

Tableau 2. 14: Effectif et taux de handicap (%) des personnes vivant avec un handicap par groupe d'âges

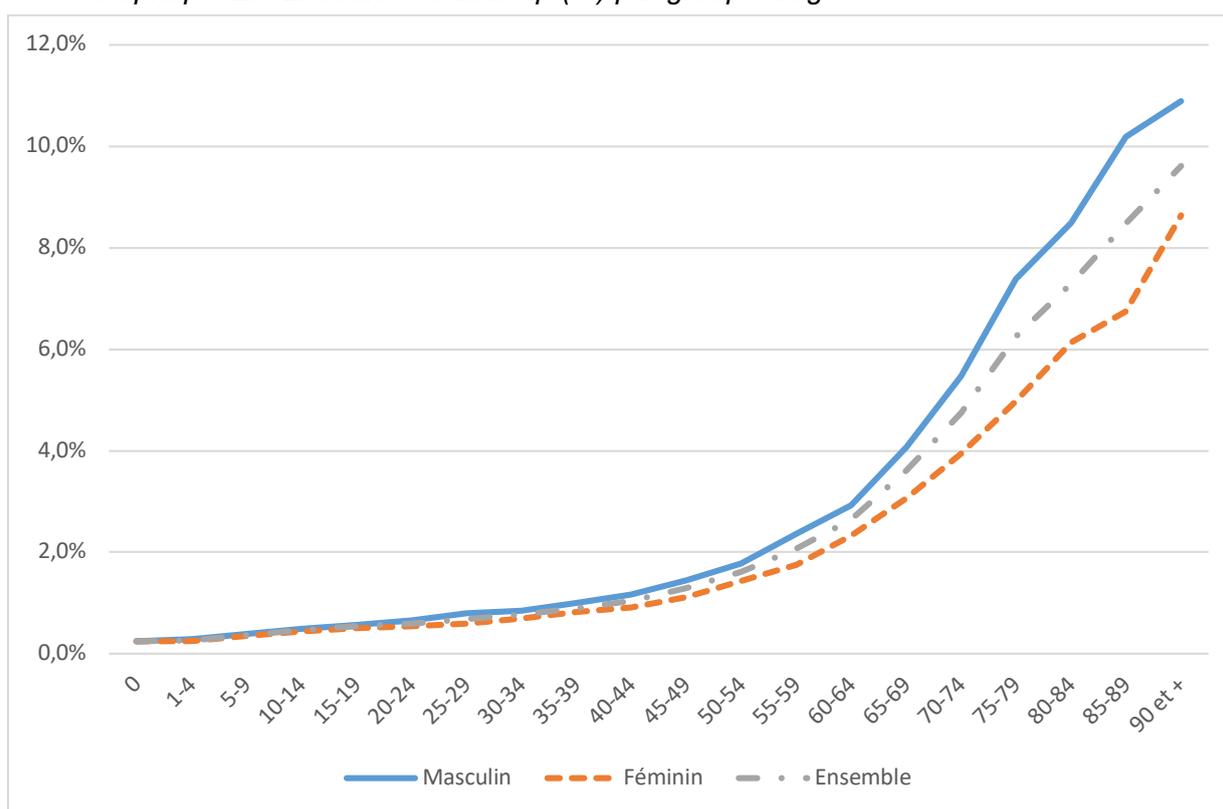
Âge	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
0 an	885	0,2	832	0,2	1 716	0,2
1 – 4 ans	4 556	0,3	3 763	0,2	8 318	0,3
5 – 9 ans	6 959	0,4	5 736	0,3	12 695	0,4
10 – 14 ans	7 047	0,5	5 822	0,4	12 868	0,5
15 – 19 ans	6 216	0,6	5 651	0,5	11 867	0,5
20 – 24 ans	5 625	0,6	5 440	0,5	11 065	0,6
25 – 29 ans	5 134	0,8	4 564	0,6	9 698	0,7
30 – 34 ans	5 190	0,8	4 866	0,7	10 056	0,8
35 – 39 ans	4 983	1,0	4 244	0,8	9 227	0,9
40 – 44 ans	5 137	1,2	3 972	0,9	9 109	1,0
45 – 49 ans	4 728	1,4	3 271	1,1	7 999	1,3
50 – 54 ans	5 097	1,8	3 774	1,4	8 871	1,6
55 – 59 ans	4 836	2,4	3 215	1,8	8 051	2,1

Âge	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
60 – 64 ans	5 634	2,9	4 030	2,3	9 664	2,6
65 – 69 ans	5 226	4,1	3 316	3,1	8 542	3,6
70 – 74 ans	5 066	5,5	3 307	3,9	8 373	4,7
75 – 79 ans	3 898	7,4	2 303	5,0	6 201	6,3
80 – 84 ans	2 561	8,5	1 905	6,1	4 467	7,3
85 – 89 ans	1 167	10,2	762	6,7	1 929	8,5
90 ans et plus	965	10,9	1 006	8,6	1 971	9,6
Ensemble	90 910	0,9	71 779	0,7	162 689	0,8

Le graphique 2.02 donne l'évolution du taux de handicap par groupe d'âges. Le taux de handicap augmente avec l'âge. Globalement, le taux de handicap augmente de façon continue de 0,2% pour les moins d'un an jusqu'à 9,6% pour les 90 ans et plus.

Sauf pour les moins d'un an où le taux de handicap de la population masculine est identique à celui de la population féminine, le taux de handicap est toujours élevé chez la population masculine que la population féminine pour toutes les tranches d'âges.

Graphique 2. 02: Taux de handicap (%) par groupe d'âges



2.4. Evolution du taux de handicap de 1976 à 2022

L'évolution du taux de handicap de 1976 à 2022 abordera d'abord l'évolution du taux de handicap par milieu de résidence et par sexe.

En 1976 et 1987 le handicap³ était capté à travers les modalités suivantes : la cécité, la lèpre, la trypanosomiase, la tuberculose, la folie, l'onchocercose, le sourd-muet, l'infirme des membres et les autres. En 1976 (Ministère du Plan, Direction Nationale de la Statistique et de l'informatique, 1982), le Mali comptait 6 394 918 habitants dont 3 271 185 femmes et le nombre de personnes vivant avec un handicap était de 193 207 personnes dont 96 889 femmes. La population résidente de 1987 (Ministère du Plan, Direction Nationale de la Statistique et de l'informatique, 1990) était de 7 696 348 habitants dont 3 935 637 femmes et le nombre de personnes vivant avec un handicap était de 211 288 personnes dont 100 899 femmes.

Les modalités de handicap du RGPH de 1998 (Ministère de l'économie et des finances, Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique, 2001) étaient : cécité, mal voyant, lèpre, trypanosomiase, tuberculose, folie, l'onchocercose, sourd-muet (sourd, muet, sourd-muet), mal entendant, infirme des membres. Cette année, on dénombrait 86 475 personnes vivant avec un handicap sur 9 810 912 habitants.

En 2009 (Ministère du Plan et de la Prospective, Institut National de la Statistique, 2013), le handicap était classé en plusieurs catégories : physique, auditif, visuel, mental et polyhandicap. Cette année-là, la population malienne comptait 14 528 662 habitants, dont 7 323 672 femmes. Parmi eux, 99 616 personnes vivaient avec un handicap, dont 55 459 hommes.

Les modalités de handicap du RGPH5 de 2022 sont : infirme de membre(s) inférieur(s), infirme de membre(s) supérieur(s), aveugle, borgne, malvoyant, muet, sourd, sourd-muet, malentendant, déficient intellectuel, déficient mental/psychique, polyhandicap majeur, autre handicap physique majeur et autre handicap majeur.

De 1976 à 2022, le taux de handicap a augmenté de 0,732 point de pourcentage passant de 0,030% en 1976 à 0,762% en 2022 (le taux de handicap au Mali est 0,8% en 2022, pour faire des comparaisons entre les années, il était nécessaire d'aller à trois chiffres après la virgule). Cette augmentation du taux entre ces deux dates n'est pas linéaire. Les recensements généraux de 1987, 1988 et 2009 ont respectivement donné les taux de handicap 0,027%, 0,881% et 0,686%.

Tableau 2. 15: Evolution du Taux de handicap (%) par le sexe de 1976 à 2022

Sexe	Année				
	1976	1987	1998	2009	2022
Masculin	0,031	0,029	-	0,770	0,850
Féminin	0,029	0,026	-	0,603	0,674
Ensemble	0,030	0,027	0,881	0,686	0,762

2.5. Taux de handicap selon quelques caractéristiques sociodémographiques

La section taux de handicap selon quelques caractéristiques sociodémographiques, a deux sous-sections qui sont le taux de handicap selon l'état matrimonial et taux de handicap chez les enfants âgés de 0 à 17 ans et survie des parents.

³ [sedem76_rgph.pdf \(instat-mali.org\)](#)
[rdpop87_rgph.pdf \(instat-mali.org\)](#)

2.5.1. Taux de handicap selon l'état matrimonial

Le taux de handicap des personnes de 12 ans et plus (l'état matrimonial concerne les 12 ans et plus) est de 1,0% pour un effectif total de 134 785 personnes dont 75 615 hommes et 59 170 femmes. Le taux de handicap des hommes de 12 ans et plus est supérieur (1,2%) à celui des femmes (0,9%).

Globalement, le taux de handicap dépasse la moyenne (1,0%) pour les personnes ayant l'état matrimonial différent de célibataire. Le taux de handicap est de 0,7% pour les célibataires. Le taux de handicap des célibataires est inférieur à celui des autres états matrimoniaux et même à celui de la population générale (0,8%). Nous pouvons comprendre en partie que l'état est lié à l'âge, alors que nous avons vu que le taux de handicap croît avec l'âge. D'où l'état matrimonial a une relation avec le taux de handicap en faisant les hypothèses que les adolescents et les jeunes sont des célibataires, les adultes et les vieux ne sont pas des célibataires et le taux de handicap croît avec l'âge.

Quel que soit l'état matrimonial, le taux de handicap des hommes est supérieur ou égal à celui des femmes. La différence entre le taux de handicap des hommes et des femmes atteint son maximum de 2 points de pourcentage chez les veufs et cette différence nulle pour les célibataires.

Tableau 2. 16: Taux de handicap (%) par état matrimonial (12 ans et plus) et par sexe

Etat matrimonial	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Célibataire	0,7	19 463	0,7	12 504	0,7	32 066
Monogame	1,4	35 561	0,8	20 679	1,1	56 180
Polygame 2	1,8	12 709	0,8	10 087	1,1	22 743
Polygame 3	2,3	1 854	1,0	2 155	1,4	3 999
Polygame 4	2,5	383	1,0	443	1,4	824
Polygame 5 et plus	3,3	78	2,2	95	2,6	174
Divorcé (e)	5,3	762	2,6	830	3,4	1 591
Séparé (e)	3,3	441	2,4	712	2,7	1 153
Veuf (ve)	5,9	1 348	3,8	9 509	3,9	10 877
Union libre / Concubinage	1,2	3 015	1,3	2 155	1,2	5 178
Ensemble	1,2	75 615	0,9	59 170	1,0	134 785

2.5.2. Handicap chez les enfants âgés de 0 à 17 ans et survie des parents

Le taux de handicap des enfants de 0 à 17 ans est 0,4%, ce taux est identique pour le sexe. En effectif, le nombre des enfants de 0 à 17 ans vivant avec un handicap est de 42 942 dont 23 333 garçons et 19 609 filles.

Le taux de handicap varie selon la survie des parents. Le taux de handicap est élevé pour les enfants dont les deux parents sont décédés (0,8%) ensuite pour ceux ayant perdu seulement leurs mères (0,6%) et ceux qui ont perdu leurs pères (0,5%). C'est uniquement parmi les enfants dont les deux parents sont décédés que le taux et le nombre de filles handicapées sont supérieurs à ceux des garçons.

Tableau 2. 17: Taux de handicap (%) et effectif des enfants vivant avec un handicap de 0 à 17 ans par la survie des parents et par sexe

Survie des parents	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Deux vivent	0,4	21 392	0,3	17 933	0,4	39 325
Mère seulement vit	0,6	1 019	0,5	866	0,5	1 885
Père seulement vit	0,7	644	0,6	488	0,6	1 132
Deux parents décédés	0,7	205	0,8	262	0,8	468
Ne sait pas	0,4	73	0,3	60	0,4	134
Ensemble	0,4	23 333	0,4	19 609	0,4	42 942

2.6. Taux de handicap selon quelques caractéristiques socioculturelles et citoyenneté

Cette section traitera sept sous-sections du taux de handicap selon l'ethnie, la langue maternelle, la fréquentation scolaire, l'alphabétisation, le niveau d'instruction et la nationalité.

2.6.1. Taux de handicap selon l'ethnie

Les ethnies ayant un taux de handicap supérieur à la moyenne incluent les Kakolo, Khassonké, Malinké, autres ethnies non maliennes, autres ethnies du Mali, Bobo, Soninké, Somono et Bambara. Quel que soit le groupe ethnique, le taux de handicap des hommes est toujours supérieur à celui des femmes.

Tableau 2. 18: Taux de handicap (%) et effectif des personnes vivant avec un handicap par ethnie et par sexe

Ethnie	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Bamanan/Bambara	0,9	33 289	0,7	27 299	0,8	60 588
Malinke/Malinké	1,1	9 581	0,8	7 255	0,9	16 836
Peulh	0,9	12 215	0,7	8 958	0,8	21 172
Songhay/Sonrhai/Zarma	0,6	3 224	0,5	2 696	0,6	5 920
Soninké/Sarakolé	1,0	8 070	0,7	6 534	0,8	14 605
Khassonke/Khassonké	1,3	1 561	1,0	1 228	1,1	2 788
Senoufo	0,8	3 239	0,6	2 442	0,7	5 681
Dogon	0,5	3 303	0,4	2 654	0,5	5 958
Souraka/Maure	0,8	932	0,6	631	0,7	1 563
Tamasheq/Touareg	0,5	2 202	0,5	1 800	0,5	4 003
Bo/Bwa/Bobo	0,9	2 108	0,8	1 821	0,9	3 930
Dafing	0,8	401	0,6	292	0,7	693
Mamala/Minianka	0,8	4 412	0,6	3 302	0,7	7 715
Haoussa	0,7	42	0,5	27	0,6	69
Samogo	0,8	568	0,6	407	0,7	975
Bozo	0,6	1 288	0,5	1 023	0,6	2 310
Arabe	0,4	302	0,4	214	0,4	516
Mossi	0,6	250	0,5	205	0,6	455
Kakolo	1,4	559	1,0	389	1,2	948

Ethnie	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Somono	1,0	359	0,7	235	0,8	594
Autre ethnie du Mali	1,0	1 307	0,8	945	0,9	2 252
Autre ethnie non malienne	1,1	184	0,8	136	0,9	321
Ensemble	0,8	89 398	0,7	70 494	0,8	159 892

2.6.2. Taux de handicap selon la langue maternelle

Le taux de handicap est supérieur à la moyenne pour les personnes dont les langues maternelles sont l'espagnol, les autres langues non africaines, l'allemand, le khassonké, le russe, le kunabere, le malinké le maure, le bobo, le soninke, le français et le bambara. Sauf pour les langues maternelles allemand et russe, le taux de handicap des hommes est supérieur à celui des femmes pour toutes les autres langues maternelles.

Tableau 2. 19: Taux de handicap (%) par langue maternelle et par sexe

Langue maternelle	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Bamanankan	1,0	46 370	0,8	36 738	0,9	83 108
Maninkakan	1,2	8 142	0,9	6 239	1,1	14 381
Fulfulde	0,8	6 681	0,6	5 001	0,7	11 682
Songhoy	0,7	2 900	0,6	2 389	0,6	5 289
Sooninke	1,1	6 563	0,8	5 367	1,0	11 929
Xhassonkakan	1,5	1 538	1,1	1 159	1,3	2 697
Sénoufo	0,8	2 139	0,6	1 649	0,7	3 787
Dôgôsô	0,5	2 788	0,4	2 270	0,5	5 058
Maure	1,2	1 081	0,9	764	1,0	1 845
Tamasheq	0,5	1 929	0,5	1 565	0,5	3 494
Bomu	1,0	1 915	0,9	1 613	1,0	3 528
Kunabere	1,2	16	1,1	14	1,1	30
Dafing	0,8	249	0,7	203	0,8	452
Minianka	0,9	3 470	0,6	2 560	0,8	6 030
Haoussa	0,6	31	0,4	15	0,5	46
Mossi/Moré	0,6	206	0,5	147	0,6	353
Samogo/Dungooma	0,9	432	0,6	329	0,7	761
Bozo/Tyako	0,6	851	0,6	751	0,6	1 601
Arabe	0,4	194	0,4	141	0,4	335
Autre langue du Mali	0,8	174	0,7	138	0,8	312
Autre langue africaine	0,8	90	0,6	62	0,7	152
Français	1,1	113	0,7	59	0,9	172
Anglais	0,9	7	0,2	2	0,5	9
Allemand	0,0	0	3,5	1	1,6	1
Russe	0,0	0	2,1	1	1,2	1
Chinois	0,0	0	0,0	0	0,0	0
Espagnol	5,8	2	0,0	0	3,4	2
Autre langue non africaine	3,3	236	2,7	174	3,0	410
Ensemble	0,9	88 117	0,7	69 349	0,8	157 466

2.6.3. Taux de handicap selon la fréquentation scolaire

Le taux de handicap des personnes dont la fréquentation scolaire ou préscolaire est demandée (3 ans et plus) est de 0,8% dont 0,9% pour les hommes et 0,7% pour les femmes ; un peu comme l'ensemble de la population résidente des ménages ordinaires. Le nombre total des personnes vivant avec un handicap de 3 ans et plus est de 157 466 dont 120 379 n'ont jamais fréquenté l'école, 27 663 avaient fréquenté et ne fréquentent plus et 9 425 fréquentent actuellement l'école.

Le taux de handicap est plus élevé chez les personnes n'ayant jamais fréquenté l'école (1,0%) que les personnes ayant fréquenté et ne fréquentent plus (0,9%) et le taux de handicap est plus faible chez les personnes fréquentant actuellement l'école (0,2%). Il est possible que l'âge explique en partie le taux de handicap lié à la fréquentation scolaire, car les enfants sont en grande partie en cours de scolarité et les personnes âgées sont subjectives d'être plus touchées par le handicap dont la majeure partie des personnes âgées au Mali n'ont jamais fréquenté l'école.

Tableau 2. 20: Taux de handicap (%) et effectif des personnes vivant avec un handicap de 3 ans et plus par fréquentation scolaire et par sexe

Fréquentation scolaire	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
n'a jamais fréquenté	1,1	64 317	0,9	56 062	1,0	120 379
a fréquenté et ne fréquente plus	1,1	18 384	0,7	9 280	0,9	27 663
fréquente actuellement	0,3	5 416	0,2	4 007	0,2	9 425
Ensemble	0,9	88 117	0,7	69 349	0,8	157 466

2.6.4. Taux de handicap selon l'alphabétisation

Les personnes de 12 ans et plus vivant avec un handicap était au nombre 134 785 soit un taux de handicap de 1,0% dont 1,2% pour les hommes et 0,9% pour les femmes. Le taux de handicap des non alphabétisés est élevé (1,3%) que les alphabétisés (0,7%).

Tableau 2. 21: Taux de handicap (%) et effectif des personnes vivant avec un handicap de 12 ans et plus par alphabétisation et par sexe

Alphabétisation	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Alphabétisé	0,9	25 358	0,6	13 976	0,7	39 326
Non alphabétisé	1,5	50 257	1,1	45 194	1,3	95 459
Ensemble	1,2	75 615	0,9	59 170	1,0	134 785

2.6.5. Taux de handicap selon le niveau d'instruction

Le taux de handicap selon le niveau d'instruction varie de 0,3% pour le niveau préscolaire à 1,1% pour sans niveau d'instruction. Du préscolaire au post-secondaire non supérieur, le taux de handicap croît avec le niveau d'instruction. Le taux de handicap de sans niveau d'instruction permet de comprendre que la plupart des personnes âgées sont sans niveau d'instruction et vivent avec un handicap, d'où on a un taux de handicap élevé pour les sans niveau d'instruction que la moyenne.

Tableau 2. 22: Taux de handicap (%) de la population résidente des ménages ordinaires de 3 ans et plus par niveau d'instruction et par sexe

Niveau d'instruction	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Sans niveau	1,2	61 591	0,9	53 799	1,1	115 390
Préscolaire	0,3	2 886	0,3	2 349	0,3	5 235
Fondamental 1 (Primaire)	0,6	11 916	0,4	7 563	0,5	19 478
Fondamental 2 (Secondaire 1er cycle)	0,7	5 131	0,4	3 011	0,6	8 142
Secondaire (Secondaire 2nd cycle)	0,7	3 890	0,4	1 901	0,6	5 791
Post-secondaire non supérieur	1,0	602	0,6	173	0,9	775
Supérieur	0,8	2 101	0,4	555	0,7	2 655
Ensemble	0,9	88 117	0,7	69 349	0,8	157 466

Le taux de handicap des personnes de 6 à 59 ans est de 0,7% avec 0,8% pour les hommes et 0,6% pour les femmes. Les personnes de 6 à 59 ans vivant avec un handicap sont au nombre de 106 671 personnes. Les personnes de 6 à 59 ans sont homogènes en matière du taux de handicap par niveau d'instruction. Le taux de handicap de cette tranche d'âges varie de 0,5% à 0,8%. Hormis le niveau d'instruction préscolaire où les taux de handicap des hommes et des femmes sont égaux, le taux de handicap des hommes est toujours supérieur à celui des femmes, quel que soit le niveau d'instruction. Nous pouvons aussi noter qu'en différence, le taux de handicap des hommes du niveau d'instruction medersa secondaire (0,9%) est grand que celui des femmes de ce même à 0,5 point de pourcentage.

Tableau 2. 23: Taux de handicap (%) de 6 à 59 ans par niveau d'instruction et par sexe

Niveau d'instruction	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Sans niveau	0,9	39 736	0,7	36 854	0,8	76 591
Préscolaire	0,7	134	0,7	119	0,7	253
Fondamental 1 (Primaire)	0,5	8 178	0,4	5 624	0,5	13 802
Medersa 1 er cycle	0,5	1 342	0,4	856	0,5	2 198
Fondamental 2 ^{de} cycle (secondaire 1 ^{er} cycle)	0,5	3 043	0,4	1 994	0,5	5 037
Medersa 2 nd cycle	0,7	1 027	0,4	597	0,6	1 624
Secondaire Général 2 nd cycle/Lycée	0,5	1 747	0,3	981	0,4	2 728
Secondaire Professionnel et Technique 2 nd cycle	0,7	1 131	0,5	648	0,6	1 779
Post-secondaire non supérieur/Ecole normale/IFM	0,7	403	0,5	133	0,6	536
Medersa secondaire	0,9	185	0,4	38	0,8	223
Supérieur	0,6	1 446	0,4	455	0,5	1 900
Ensemble	0,8	58 371	0,6	48 300	0,7	106 671

Les personnes de 60 ans et plus vivant avec un handicap sont au 40 749 dont 35 238 sont sans niveau d'instruction. Parmi les personnes vivant avec un handicap de 60 ans et plus, 24 269 sont des hommes.

Globalement, le taux de handicap de 60 ans et plus est de 4,2% avec 4,8% pour les hommes et 3,6% pour femmes. Le taux de handicap des hommes de 60 ans et plus est supérieur à celui des femmes de ces âges.

Le taux de handicap dépasse 5% pour les hommes de 60 ans et plus des niveaux fondamental 1, medersa 1er cycle, medersa 2nd cycle. Le taux de handicap des 60 ans et plus n'atteint pas 4% pour les femmes des niveaux secondaire général 2nd cycle, secondaire professionnel et technique 2nd cycle, post-secondaire non supérieur, supérieur et les hommes du niveau d'instruction post-secondaire non supérieur.

Tableau 2. 24: Taux de handicap (%) de 60 ans et plus par niveau d'instruction et par sexe

Niveau d'instruction	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Sans niveau	4,8	19 950	3,6	15 288	4,2	35 238
Préscolaire	4,6	23	3,9	7	4,4	31
Fondamental 1 (Primaire)	5,6	1 637	3,6	527	4,9	2 165
Medersa 1 er cycle	5,5	161	2,9	35	4,7	195
Fondamental 2 ^{de} cycle (secondaire 1 ^{er} cycle)	4,5	667	3,3	240	4,1	907
Medersa 2 nd cycle	5,2	237	3,3	54	4,7	291
Secondaire Général 2 nd cycle/Lycée	4,1	385	3,2	90	3,9	475
Secondaire Professionnel et Technique 2 nd cycle	4,3	348	3,0	112	3,9	460
Post-secondaire non supérieur/Ecole normale/IFM	3,8	192	3,0	38	3,6	229
Medersa secondaire	4,8	42	0,0	0	4,4	42
Supérieur	3,2	628	2,2	89	3,0	717
Ensemble	4,8	24 269	3,6	16 480	4,2	40 749

Quel que soit le sexe, plus 86% des personnes de 60 ans et plus vivant avec un handicap sont sans niveau d'instruction. Autrement dit, 86,3% des personnes de 60 ans et plus sont sans niveau d'instruction. Globalement, le taux de handicap des personnes de 60 ans et plus est de 3,0%. Le taux de handicap dépasse 4% pour les personnes âgées de 60 ans et plus avec le niveau d'instruction inférieur au lycée.

Tableau 2. 25: Répartition (%) de la population de 60 ans et plus par statut de handicap et taux de handicap (%) selon le niveau d'instruction et par sexe

Niveau d'instruction	Statut de handicap			Taux de handicap
	Sans handicap	Handicap	Ensemble	
Sans niveau	86,3	86,4	86,3	4,2
Préscolaire	0,1	0,1	0,1	4,4
Fondamental 1 (Primaire)	4,5	5,3	4,5	4,9
Medersa 1 er cycle	0,4	0,5	0,4	4,7
Fondamental 2 ^{de} cycle (secondaire 1 ^{er} cycle)	2,3	2,2	2,3	4,1
Medersa 2 nd cycle	0,6	0,7	0,6	4,7

Niveau d'instruction	Statut de handicap			Taux de handicap
	Sans handicap	Handicap	Ensemble	
Secondaire Général 2 nd cycle/Lycée	1,3	1,2	1,3	3,9
Secondaire Professionnel et Technique 2 nd cycle	1,2	1,1	1,2	3,9
Post-secondaire non supérieur/Ecole normale/IFM	0,7	0,6	0,7	3,6
Medersa secondaire	0,1	0,1	0,1	4,4
Supérieur	2,5	1,8	2,5	3,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	4,2

2.6.6. Taux de handicap selon la nationalité

Le taux de handicap selon la nationalité est conforme au taux national (0,8%, dont 0,9% pour les hommes et 0,7% pour les femmes), quels que soient le sexe et la nationalité, à l'exception des apatrides. Le taux de handicap chez les apatrides (2,8%) vaut plus de 3,5 fois que le taux national (0,8%), et particulièrement chez les femmes apatrides, cela vaut plus 4,6 fois que la moyenne.

Tableau 2. 26: Taux de handicap (%) par nationalité et par sexe

Nationalité	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Malien	0,8	90 431	0,7	71 333	0,8	161 764
Etranger	0,9	408	0,8	374	0,8	782
Apatride	2,5	28	3,2	33	2,8	61
NSP	0,9	44	0,8	39	0,8	83
Ensemble	0,9	90 910	0,7	71 779	0,8	162 689

2.7. Taux de handicap selon quelques caractéristiques socioéconomiques

Cette dernière section de ce chapitre aborde le taux de handicap selon quelques caractéristiques socioéconomiques à savoir : le statut par rapport à l'activité et le niveau de vie.

2.7.1. Taux de handicap selon le statut par rapport à l'activité

Le taux de handicap de la population résidente des ménages ordinaires de 6 ans et plus est de 0,9% avec 1,0% pour les hommes et 0,8% pour les femmes. Les personnes de 6 ans et plus vivant avec un handicap sont au nombre de 150 151 dont 84 110 hommes et 66 041 femmes.

Par statut par rapport à l'activité, les retraités et les autres inactifs ont des taux de handicap supérieurs à la moyenne (0,9%). En effet, le taux est respectivement 5,1% pour les retraités et 2,1% pour les autres inactifs. En plus de la supériorité du taux de handicap chez les retraités et chez les autres inactifs avec

les deux sexes, le taux de handicap est identique à la moyenne chez les rentiers (0,9%) et précisément chez les hommes rentiers (1,0%).

Tableau 2. 27: Taux de handicap (%) et effectif de la population de 6 ans ou plus vivant avec un handicap par statut par rapport à l'activité et par sexe

Statut par rapport à l'activité	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Occupé	0,8	33 246	0,4	10 342	0,6	43 589
Chômeur ayant déjà travaillé	0,7	70	0,7	43	0,7	114
A la recherche d'un premier emploi	0,4	861	0,4	652	0,4	1 513
Occupé au foyer	0,0	0	0,6	11 207	0,6	11 207
Elève/Étudiant	0,2	4 225	0,2	3 177	0,2	7 402
Rentier	1,0	441	0,7	203	0,9	645
Retraité	5,6	2 584	4,0	907	5,1	3 492
Bénévole	0,7	570	0,7	283	0,7	854
Autre inactif	2,4	42 112	1,9	39 226	2,1	81 338
Ensemble	1,0	84 110	0,8	66 041	0,9	150 151

En s'intéressant au statut par rapport à l'activité des enfants de 6 à 14 ans (voir tableau 2.31), le taux de handicap est de 0,4%, quel que soit le sexe. Les enfants de 6 à 14 ans sont au nombre de 25 563 dont 14 005 garçons et 11 557 filles. Quel que soit le sexe, il n'y a pas d'enfants de 6-14 ans vivant avec un handicap, occupés au foyer ou retraités.

C'est avec seulement les élèves et les rentiers que le taux de handicap des enfants de 6-14 ans est inférieur à la moyenne (0,4%). Le taux de handicap est identique au taux de handicap moyen des enfants de 6-14 ans pour les chômeurs (les enfants chômeurs ayant déjà travaillé ou à la recherche d'un premier emploi). Le taux de handicap pour les bénévoles est de 0,5%. Le handicap des enfants de 6-14 ans atteint 0,6% pour les occupés et les autres inactifs.

Par sexe, il n'a pas des grandes différences entre le taux de handicap des enfants de 6-14 ans dans les statuts par rapport à l'activité. Le taux de handicap des filles de 6-14 ans est plus élevé que celui des garçons de 6-14 ans pour les chômeurs et les bénévoles. Le taux de handicap est plus élevé chez les garçons que chez filles de la même tranche d'âges 6-14 ans pour les rentiers et les autres inactifs.

Tableau 2. 28: Taux de handicap (%) et effectif de la population de 6 à 14 ans vivant avec un handicap par statut par rapport à l'activité et par sexe

Statut par rapport à l'activité	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Occupé	0,6	1 196	0,6	789	0,6	1 986
Chômeur ayant déjà travaillé	0,4	10	0,5	8	0,4	18
A la recherche d'un premier emploi	0,3	63	0,4	54	0,4	117
Occupé au foyer	0,0	0	0,0	0	0,0	0
Elève/Étudiant	0,2	2 799	0,2	2 203	0,2	5 002
Rentier	0,4	41	0,3	23	0,3	65
Retraité	0,0	0	0,0	0	0,0	0
Bénévole	0,4	91	0,5	67	0,5	158
Autre inactif	0,6	9 805	0,5	8 413	0,6	18 218
Ensemble	0,4	14 005	0,4	11 557	0,4	25 563

Les personnes vivant avec un handicap en âge de travailler (15 ans et plus) sont au nombre 127 091 dont 71 464 hommes et 55 627 femmes. Ce nombre (127 091) représente le taux de handicap de 1,1% pour la population âgée de 15 ans ou plus avec 1,3% pour les hommes et 1,0% pour les femmes. Plus de la moitié (65 385 sur 127 091) des personnes vivant avec un handicap de 15 ans et plus sont des autres inactifs.

Le taux de handicap des personnes de 15 ans et plus dépasse 5% pour les retraités (5,1%) et les autres inactifs (5,6%). Le taux de handicap des personnes de 15 ans et plus est identique au taux moyen (1,1%) chez les rentiers. De façon globale, à part chez les retraités, les autres inactifs et les rentiers, le taux de handicap est inférieur au taux moyen (1,1%) pour les autres statuts par rapport à l'activité tels que les occupés, les chômeurs (les chômeurs ayant déjà travaillé et les chômeurs à la recherche d'un premier emploi), les occupés au foyer, les élèves/étudiants et les bénévoles.

Le taux de handicap des personnes de 15 ans et plus est plus élevé chez la population masculine (1,3%) que chez la population féminine (1,1%). Il est à noter le taux de handicap est spécifiquement plus élevé chez les femmes que chez les hommes (de 15 ans et plus) pour les occupés au foyer ; le nombre d'hommes occupés au foyer est nul.

Tableau 2. 29: Taux de handicap (%) de la population de 15 ans ou plus par statut par rapport à l'activité et par sexe

Statut par rapport à l'activité	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Occupé	0,8	32 046	0,4	9 551	0,6	41 597
Chômeur ayant déjà travaillé	0,9	61	0,7	35	0,8	96
A la recherche d'un premier emploi	0,4	798	0,4	598	0,4	1 397
Occupé au foyer	0,0	0	0,6	11 201	0,6	11 201
Elève/Étudiant	0,3	1 554	0,3	1 096	0,3	2 650
Rentier	1,3	400	0,9	180	1,1	580
Retraité	5,6	2 584	4,0	907	5,1	3 490
Bénévole	0,8	479	0,8	216	0,8	696
Autre inactif	7,7	33 542	4,3	31 843	5,6	65 385
Ensemble	1,3	71 464	1,0	55 627	1,1	127 091

2.7.2. Taux de handicap selon le niveau de vie du ménage

Le taux de handicap baisse globalement en fonction du niveau de vie du ménage. Dans l'ensemble, le taux de handicap est de 0,8% pour les ménages des niveaux de vie très pauvre, pauvre et moyen ; alors qu'il est de 0,7% pour les ménages des niveaux de vie riche et très riche. Le taux de handicap pour les ménages pauvres (Très pauvre et pauvre) est identique à la moyenne (0,8%), cela montre que le poids des pauvres est plus important que celui des riches. En effet, plus de quatre personnes vivant avec un handicap sur dix (42,0% soit un effectif 68 416 personnes vivant un handicap sont très pauvres ou pauvres), la classe moyenne représente 23,0% (37 360) des personnes vivant avec un handicap et 35,0% des riches (56 913 personnes vivant avec un handicap sont des riches ou très riches).

Tableau 2. 30: Taux de handicap (%) et effectif des personnes vivant avec un handicap par niveau de vie du ménage et par sexe

Niveau de vie	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Très pauvre	0,8	17 244	0,7	13 602	0,8	30 846
Pauvre	0,9	21 066	0,7	16 504	0,8	37 570
Moyen	0,9	21 003	0,7	16 357	0,8	37 360
Riche	0,8	16 896	0,6	13 298	0,7	30 194
Très riche	0,8	14 701	0,6	12 018	0,7	26 718
Ensemble	0,9	90 910	0,7	71 779	0,8	162 689

2.8. Vue d'ensemble

Dans ce chapitre sur le volume et le poids démographiques des personnes vivant avec un handicap, l'effectif des personnes vivant avec un handicap est de 162 689 dont 71 779 femmes. La structure de la population des ménages ordinaires selon le type de handicap donne la répartition pour 10 000 habitants de la façon suivante : 9 924 sans handicap, 13 infirmes de membre(s) inférieur(s), 6 infirmes de membre(s) supérieur(s), 4 aveugles, 3 borgnes, 11 malvoyants, 2 muets, 3 sourds, 3 sourds-muets, 5 malentendants, 3 déficients intellectuels, 5 déficients mentaux ou psychiques, 3 polyhandicaps majeurs, 8 autres handicap physique majeur, 7 autres handicaps majeurs. Au Mali, en 2022, il y avait 61 551 personnes ayant des caractéristiques physiques (handicap mineur) dont 31 444 hommes. Sur les 21 347 587 d'habitants des ménages ordinaires au Mali, 21 286 036 (99,7%) n'ont pas des caractéristiques physiques individuelles, 41 477 sont des albinos, 5 972 des bossus, 4 504 des nains, 980 des albinos et bossus, 626 des bossus et nains, 1 261 des bossus et nains, 6 733 des albinos, bossus et nains.

En 2022, le taux de handicap parmi la population résidente des ménages ordinaires était de 0,8%, avec 0,9% pour les hommes et 0,7% pour les femmes. Autrement dit, au Mali, 8 personnes sur 1 000, vivent avec un handicap. Par sexe, cela correspond à 9 hommes et 7 femmes handicapés pour 1 000 hommes et femmes respectivement. Le taux de handicap augmente avec l'âge : il passe de 0,2% pour les enfants de moins d'un an à 9,6% pour les personnes âgées de 90 ans et plus. Le handicap touche davantage les hommes que les femmes. Il est plus rural qu'urbain. Le handicap touche plus les couches vulnérables de la population, telles que les orphelins, les apatrides, les étrangers, les personnes non alphabétisées, les chômeurs ayant déjà travaillé, les retraités et les inactifs.

CHAPITRE 3 : STRUCTURE DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP SELON LE TYPE DE HANDICAP

Ce chapitre examine en détail la structure des personnes vivant avec un handicap, en se concentrant sur les différents types de handicap. Il est divisé en quatre sections principales : (i) une analyse au niveau national et des disparités géographiques, (ii) les variations selon certaines caractéristiques démographiques, (iii) les variations selon des caractéristiques socioculturelles spécifiques, (iv) les variations selon des caractéristiques socioéconomiques, puis une vue d'ensemble. Chaque section vise à fournir une compréhension approfondie des différentes dimensions du handicap au Mali, en mettant en lumière les défis et les disparités rencontrés par les personnes vivant avec un handicap sont confrontés dans divers contextes.

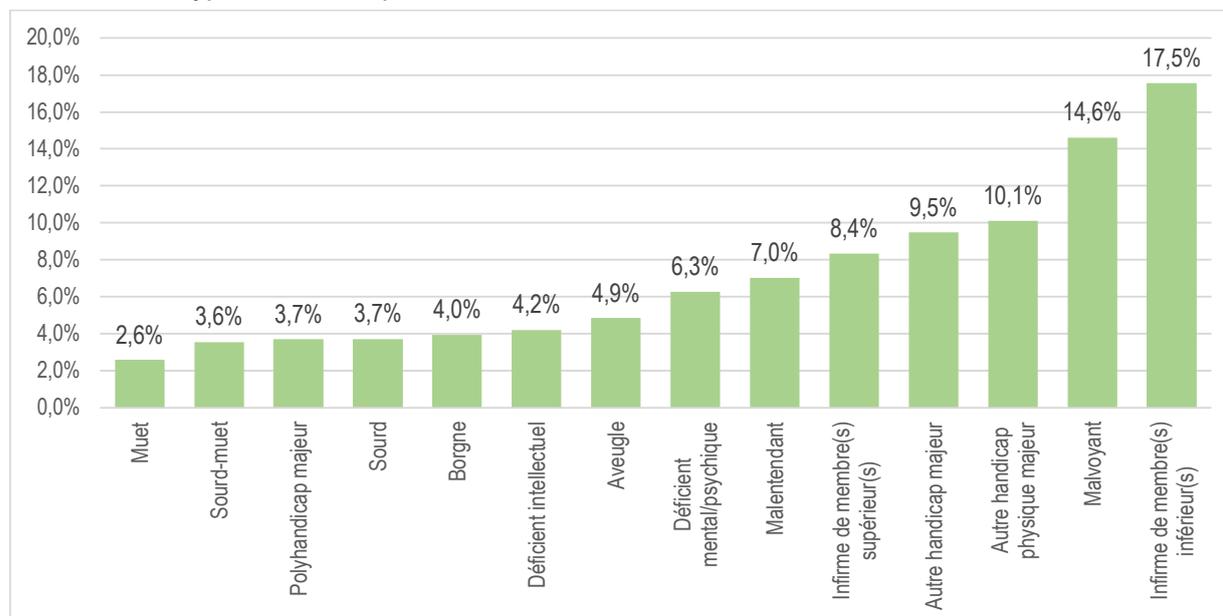
3.1. Niveau national et disparités géographiques

La section niveau national et disparités géographiques traite en sous-section la répartition selon le type de handicap, le milieu de résidence et au niveau de la région de résidence.

3.1.1. Répartition selon le type de handicap

En répartissant les 162 689 personnes vivant avec un handicap selon la nature de handicap, nous avons la répartition suivante : 17,5% d'infirmes de membre(s) inférieur(s), 14,6% de malvoyants, 10,1% d'autres handicaps physiques majeurs, 9,5% d'autres handicaps, 8,4% d'infirmes de membre(s) supérieur(s), 7% de malentendants, 6,3% de déficients mentaux ou physiques, 4,9% d'aveugles, 4,2% de déficients intellectuels, 4% de borgnes, 3,7% de sourds, 3,7% de polyhandicaps majeurs, 3,6% de sourds-muets et 2,6% de muets.

Graphique 3. 01 : Répartition en pourcentage des personnes vivant avec un handicap selon le type de handicap



3.1.2. Milieu de résidence

Les natures de handicap atteignant les 10% sont les infirmes de membre(s) inférieur(s) 17,4%, les malvoyants 14,6% et les autres handicaps physiques majeurs 10,1%. Les handicaps n'atteignant pas le 4% de l'ensemble des personnes vivant avec un handicap sont les muets (2,6%), les sourds-muets (3,6%), les sourds (3,7%) et les polyhandicaps majeurs (3,7%). Les pourcentages des handicaps plus répandus dans le milieu urbain que rural sont les muets, les déficients intellectuels, les déficients mentaux ou physiques, les polyhandicaps majeurs et les autres handicaps physiques majeurs. Les femmes vivant avec un handicap ont des pourcentages plus élevés que ceux des hommes pour les types de handicap suivants : infirme de membre(s) inférieur(s), infirme de membre(s) supérieur(s), malvoyant, sourd, malentendant et autre handicap majeur.

Tableau 3. 01: Répartition (%) des personnes vivant avec un handicap par sexe et par milieu de résidence selon le type de handicap

Handicap	Sexe								
	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Infirmes de membre(s) inférieur(s)	16,3	17,7	17,2	16,1	18,9	17,8	16,2	18,0	17,4
Infirmes de membre(s) supérieur(s)	8,7	8,1	8,3	7,7	8,8	8,5	8,2	8,4	8,4
Aveugle	4,9	5,7	5,5	3,4	4,3	4,1	4,2	5,1	4,9
Borgne	5,0	3,6	4,0	5,4	3,2	3,9	5,2	3,5	4,0
Malvoyant	12,6	15,2	14,5	15,0	14,7	14,8	13,7	15,0	14,6
Muet	2,8	2,5	2,6	2,5	2,5	2,5	2,7	2,5	2,6
Sourd	2,5	4,0	3,6	3,2	4,1	3,9	2,8	4,1	3,7
Sourd-muet	3,1	3,8	3,6	3,6	3,5	3,5	3,3	3,7	3,6
Malentendant	5,4	7,3	6,8	6,4	7,8	7,4	5,9	7,5	7,0
Déficient intellectuel	4,5	4,1	4,2	4,2	4,2	4,2	4,4	4,2	4,2
Déficient mental ou psychique	7,6	6,0	6,4	6,7	5,8	6,1	7,2	5,9	6,3
Polyhandicap majeur	4,3	3,6	3,8	4,0	3,4	3,6	4,2	3,5	3,7
Autre handicap physique majeur	13,7	8,9	10,3	12,5	8,8	9,9	13,1	8,9	10,1
Autre handicap majeur	8,6	9,5	9,2	9,3	10,0	9,8	8,9	9,7	9,5
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	25 887	65 023	90 910	21 215	50 563	71 779	47 103	115 586

Parmi les milieux urbains, 59,5% des personnes vivant avec un handicap sont à Bamako sur un total de 47 103 personnes vivant avec un handicap. Comme dans la population générale des personnes vivant avec un handicap, les types de handicap dépassant 10% des personnes vivant avec un handicap du milieu urbain sont : infirme de membre(s) inférieur (16,2%), malvoyant (13,7%) et autre handicap physique majeur. Les sourds et les muets n'atteignent pas chacun 3% des personnes vivant avec un handicap du milieu urbain.

C'est avec les infirmes de membre(s) inférieur, les sourds et les malentendants que les pourcentages des personnes vivant avec un handicap de Bamako sont inférieurs à ceux des autres villes. Particulièrement, les infirmes de membre(s) inférieur(s) représentent 11,5 % des personnes vivant avec un handicap à Bamako, alors qu'ils représentent 23,2% dans les autres villes. A l'inverse, les autres handicaps physiques majeurs représentent 15,0% à Bamako contre 10,4% dans les autres villes.

Selon le sexe de la population urbaine, les poids des types de handicap chez femmes sont supérieurs que chez les hommes pour : borgne, malvoyant, sourd, sourd-muet, malentendant et autre handicap

majeur. Les femmes infirmes de membre(s) inférieur(s) des autres villes représentent le maximum des pourcentages (23,4%) et les femmes muettes de ce même milieu représentent le minimum des pourcentages (2,0%).

Tableau 3. 02: Répartition de la population urbaine (%) des personnes vivant avec un handicap par sexe et type de milieu urbain selon le type de handicap

Type de handicap	Sexe								
	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Degré d'urbanisation			Degré d'urbanisation			Degré d'urbanisation		
	Bamako	Autres villes	Ensemble	Bamako	Autres villes	Ensemble	Bamako	Autres villes	Ensemble
Infirmes de membre(s) inférieur(s)	11,9	22,5	16,3	11,1	23,4	16,1	11,5	23,2	16,2
Infirmes de membre(s) supérieur(s)	9,2	8,0	8,7	7,9	7,4	7,7	8,6	7,7	8,2
Aveugle	5,2	4,5	4,9	3,3	3,4	3,4	4,4	4,0	4,2
Borgne	6,7	2,7	5,0	7,2	2,8	5,4	6,9	2,7	5,2
Malvoyant	12,4	12,8	12,6	15,5	14,4	15,0	13,8	13,5	13,7
Muet	3,1	2,3	2,8	2,9	2,0	2,5	3,0	2,1	2,7
Sourd	2,4	2,7	2,5	3,1	3,5	3,2	2,7	3,0	2,8
Sourd-muet	3,3	2,8	3,1	3,7	3,4	3,6	3,5	3,1	3,3
Malentendant	3,4	8,4	5,4	4,4	9,3	6,4	3,9	8,8	5,9
Déficient intellectuel	4,7	4,2	4,5	4,5	3,8	4,2	4,6	4,0	4,4
Déficient mental ou psychique	8,4	6,3	7,6	7,6	5,3	6,7	8,1	5,8	7,2
Polyhandicap majeur	4,5	4,2	4,3	3,9	4,0	4,0	4,2	4,1	4,2
Autre handicap physique majeur	15,6	10,9	13,7	14,4	9,7	12,5	15,0	10,4	13,1
Autre handicap majeur	9,2	7,7	8,6	10,5	7,6	9,3	9,8	7,6	8,9
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	15 398	10 490	25 887	12 621	8 594	21 215	28 018	19 084

3.1.3. Région de résidence

La répartition (%) des personnes vivant avec un handicap par région selon le type de handicap est dans le tableau A3.01 de l'annexe. Le pourcentage des personnes infirmes de membre(s) inférieur(s) est toujours supérieur à chacun des autres types de handicap pour les régions de Kayes, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Taoudenni, Ménaka, Dioïla, Bougouni, Douentza et Bandiagara.

Les types de handicap plus importants (en pourcentage) que l'infirmes de membre(s) inférieur(s) dans les autres régions sont : malvoyant dans les régions de Koulikoro, Sikasso, Nioro, Kita, Koulikoro, San et dans le district de Bamako ; malentendant dans les régions de Kidal et Nara ; autre handicap physique majeur dans les régions de Sikasso, Nioro et le district de Bamako ; et autre handicap majeur dans les régions de Sikasso et Nioro.

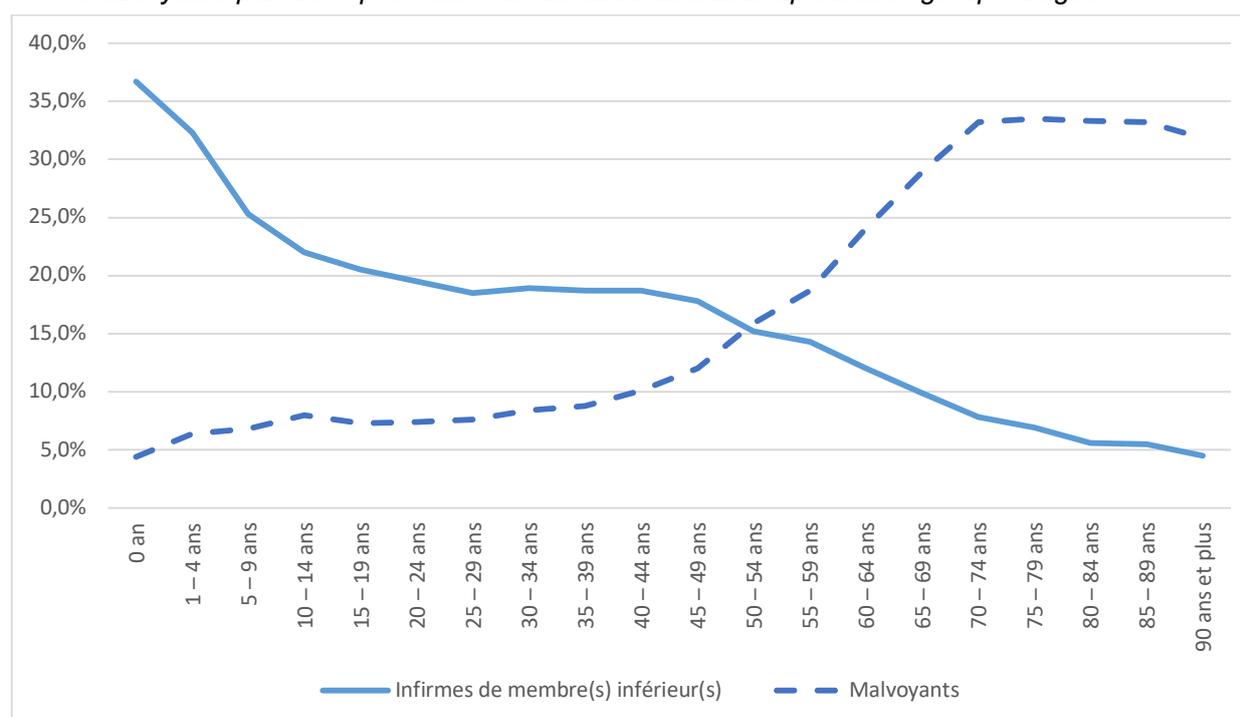
3.2. Variation selon quelques caractéristiques sociodémographiques

Les caractéristiques sociodémographiques de ce chapitre traite trois points à savoir : (i) l'âge et le type de handicap, (ii) l'état matrimonial et (iii) la survie des parents des enfants âgés de 0 à 17 ans vivant avec un handicap et type de handicap.

3.2.1. Age et type de handicap

Le graphique 3.02 montre globalement que la part des infirmes de membre(s) inférieur(s) augmente avec l'âge et que celle des malvoyants diminue avec l'âge. De 0 à 49 ans, le type de handicap infirme de membre(s) inférieur(s) reste le principal type de handicap au Mali selon les données du RGPH5. A partir de 50 ans le type de handicap malvoyant domine l'infirmes de membre(s) inférieur(s).

Graphique 3. 02: Evolution des parts des infirmes de membre(s) inférieur(s) et malvoyants parmi les personnes vivant avec un handicap selon le groupe d'âges



A partir de 60 ans les autres handicaps physiques majeurs commencent à prendre de l'ampleur. A partir de 70 ans les problèmes de vision (aveugle) et l'audition (malentendant) deviennent très préoccupants. A partir de 80 ans la perte du sens de l'ouïe (sourd) s'ajoute en poids important dans le handicap (Voir annexe : Tableau A3.02 sur la répartition des personnes vivant avec un handicap par type de handicap selon le groupe d'âges).

3.2.2. Etat matrimonial

Globalement, les personnes vivant avec un handicap dont l'état matrimonial est déclaré (12 ans et plus) 16,3% de malvoyants, 15,5% d'infirmes de membre(s) inférieur(s), 10,7% d'autres handicaps physiques majeurs, 9,0% d'autres handicaps majeurs, 8,2% d'infirmes de membre(s) supérieur(s), 6,8% de malentendant, 6,3% de déficients mentaux et physiques, 5,5% d'aveugles, 4,2% de déficients intellectuels, 4,1% de borgnes, 4,0% de sourds, 3,8% de de polyhandicaps majeurs, 3,4% de sourds-muets et 2,1% de muets. (Voir le tableau A3.03 de l'annexe).

Selon les types de handicap, les pourcentages sont élevés pour les états matrimoniaux :

- Célibataire chez les infirmes de membre(s) inférieur(s), les déficients mentaux/physiques et les autres handicaps physiques majeurs ;
- Chez les monogames les malvoyants, les infirmes de membre(s) inférieur(s), et les autres handicaps physiques majeurs ;
- Chez les polygames les malvoyants, les infirmes de membre(s) inférieur(s) et les autres handicaps physiques majeurs ;
- Chez les divorcés les déficients mentaux/physiques, les infirmes de membre(s) inférieur(s) et les autres handicaps physiques majeurs ;
- Chez les séparés les infirmes de membre(s) inférieur(s), les malvoyants et les déficients mentaux/physiques ;
- Chez les veufs les malvoyants et les aveugles
- Et chez les unions libres ou concubinages les infirmes de membre(s) inférieur(s), les malentendants et les autres handicaps majeurs.

Selon le sexe, il y a une grande différence entre les hommes et les femmes pour :

- les malvoyants polygames, il y a plus 8,1 points de pourcentage entre les hommes et les femmes ;
- les déficients mentaux et physiques divorcés, il y a 5,7 points de pourcentage entre les hommes et les femmes ;
- pour les séparés, il y a 5,2 points de pourcentage entre les hommes et les femmes infirmes de membre(s) inférieur(s), 5,2 points de pourcentage entre les femmes et les hommes malvoyants et 5 points de pourcentage entre les femmes et les hommes autres handicaps majeurs.

3.2.3. Survie des parents des enfants âgés de 0 à 17 ans vivant avec un handicap et type de handicap

La principale cause de handicap chez les enfants de 0 à 17 ans est infirme de membre(s) inférieur(s) (25,3%) et cela pour tous les enfants dont le statut de survie des parents est connu. Les autres handicaps majeurs sont la deuxième cause de handicap des enfants de 0 à 17 ans. Le handicap infirme de membre(s) inférieur(s) est plus répandu (26,1%) chez les enfants vivant avec un handicap dont les deux parents sont décédés que tout autre statut des parents. Plus de 1 sur 5 (23,9%) des enfants de 0 à 17 ans dont le statut de survie des parents n'est pas connu (NSP) souffrent des autres handicaps majeurs. Les pourcentages de handicap sont minima pour les enfants aveugles.

En différence selon le sexe, l'infirmes de membre(s) inférieur(s) est plus répandu chez les garçons dont la survie des parents n'est pas déterminée que chez les filles de la même catégorie. Les filles dont le statut de survie des parents n'est pas connu, souffrent plus des autres handicaps majeurs que les garçons de la même situation.

Tableau 3. 03: Répartition (%) et effectif des enfants vivant avec un handicap de 0 à 17 ans par sexe selon le type de handicap

Survie des parents	IMI	IMS	Aveugle	Borgne	Mal-voyant	Muet	Sourd	Sourd - muet	Malentendant	DI	DMP	PHM	AHPM	AHM	Ensemble	
															%	Effectif
Homme																
Deux parents décédés	25,8	8,6	1,5	3,3	6,5	4,7	2,8	4,6	7,6	4,8	7,2	3,4	7,9	11,3	100	21 398
Mère seulement vit	16,8	8,5	2,2	2,5	10,7	4,4	4,0	4,3	5,7	5,8	10,4	4,1	10,5	10,1	100	1 012
Père seulement vit	18,3	7,2	2,4	2,4	8,4	3,9	3,4	3,9	9,0	5,5	8,0	2,9	9,3	15,4	100	647
Deux vivent	17,1	5,2	3,1	5,2	13,9	3,1	4,7	3,1	5,2	7,3	10,3	3,1	9,8	8,9	100	204
NSP	18,8	4,3	4,3	4,4	11,6	0,0	5,8	4,4	4,2	4,4	10,1	8,7	1,5	17,5	100	73
Ensemble	25,3	8,5	1,5	3,2	6,8	4,6	2,9	4,5	7,5	4,9	7,4	3,5	8,0	11,4	100	23 333
Femme																
Deux parents décédés	26,3	8,7	1,5	3,5	7,2	4,5	2,7	4,9	7,4	4,7	6,7	3,4	7,4	11,1	100	17 936
Mère seulement vit	16,5	8,6	2,6	2,3	10,1	4,0	2,7	5,3	6,5	6,8	7,7	4,9	9,6	12,4	100	864
Père seulement vit	16,2	7,8	2,4	4,1	9,5	3,9	4,3	3,7	7,6	5,8	8,0	4,8	7,8	14,1	100	488
Deux vivent	21,7	5,7	3,2	6,0	11,2	4,4	3,2	4,1	6,2	5,3	6,4	3,6	6,0	13,0	100	261
NSP	10,3	5,3	1,8	6,9	8,7	1,8	5,2	7,0	7,4	1,8	5,2	1,7	5,3	31,6	100	60
Ensemble	25,8	8,6	1,6	3,5	7,4	4,4	2,7	4,9	7,3	4,8	6,7	3,5	7,5	11,3	100	19 609
Ensemble																
Deux parents décédés	26,2	8,7	1,5	3,4	6,8	4,6	2,7	4,7	7,5	4,7	6,9	3,4	7,7	11,2	100	39 333
Mère seulement vit	16,6	8,5	2,4	2,4	10,4	4,2	3,4	4,7	6,1	6,3	9,2	4,5	10,1	11,2	100	1 876
Père seulement vit	17,3	7,5	2,4	3,2	8,9	3,9	3,8	3,8	8,4	5,6	8,0	3,7	8,6	14,9	100	1 135
Deux vivent	19,8	5,5	3,2	5,6	12,4	3,8	3,8	3,6	5,8	6,1	8,1	3,4	7,7	11,2	100	465
NSP	14,7	4,8	3,2	5,5	10,3	0,8	5,6	5,6	5,7	3,2	7,9	5,6	3,2	23,9	100	133
Ensemble	25,3	8,6	1,6	3,4	7,1	4,5	2,8	4,7	7,4	4,8	7,1	3,5	7,8	11,4	100	42 942

3.3. Variation selon quelques caractéristiques socioculturelles et de citoyenneté

Les caractéristiques socioculturelles et la citoyenneté de ce chapitre concernent la variation selon la variation selon l'ethnie, le niveau d'instruction et la nationalité.

3.3.1. Variation selon l'ethnie

Il est à noter l'ethnie ne concerne que les personnes de nationalité malienne. En faisant la répartition en pourcentage des personnes vivant avec un handicap par ethnie selon le type de handicap, nous pouvons comprendre que le plus grand pourcentage se trouve chez :

- les infirmes de membre(s) inférieur(s) pour l'ensemble ainsi que pour les ethnies Bambara, Sonrhaï, Dogon, Touareg, Haoussa, Bozo, Arabe, Mossi, Somono et Autre ethnie non malienne ;
- les malvoyants pour les ethnies Malinké, Peulh, Soninké, Khassonké, Senoufo, Maure, Bobo, Dafing, Minianka, Samogo, Kakolo et Autre ethnie du Mali.

Les plus faibles pourcentages sont observés chez :

- les muets pour l'ensemble ainsi que pour les ethnies Bambara, Malinké, Peulh, Sonrhaï, Soninké, Khassonké, Dogon, Touareg, Bobo, Dafing, Haoussa, Samogo et Kakolo ;
- les sourds – muets pour les ethnies Sonrhaï, Maure, Bozo, Arabe et Autre ethnie du Mali ;
- les borgnes pour les ethnies Senoufo et Minianka ;
- les sourds pour les ethnies Mossi et Somono ;
- les déficients intellectuels pour Autre ethnie non malienne.

Tableau 3. 04: Répartition (%) des personnes vivant avec un handicap par ethnie selon le type de handicap

Ethnie	Type de handicap															Ensemble	
	IMI	IMS	Aveugle	Borgne	Malvoyant	Muet	Sourd	Sourd-muet	Malentendant	DI	DMP	PHM	AHPM	AHM	%	Effectif	
	Bambara	18,3	7,9	4,7	5,0	13,9	2,7	3,9	3,5	6,1	4,0	6,0	3,6	9,9	10,5	100	60 590
Malinké	10,4	7,3	5,4	3,3	18,0	3,1	4,0	4,2	5,8	5,0	7,0	4,5	12,2	9,8	100	16 835	
Peulh	15,4	8,4	5,4	3,9	15,5	2,7	3,8	3,7	5,8	4,4	6,7	4,1	10,3	9,9	100	21 171	
Sonrhaï	34,1	13,8	4,0	4,2	11,9	1,7	2,5	1,7	3,4	2,5	4,0	2,8	6,5	6,9	100	5 920	
Soninké	15,9	7,3	5,3	3,2	16,2	3,0	3,8	3,7	5,4	4,7	7,4	4,2	10,8	9,1	100	14 604	
Khassonké	10,4	6,3	6,3	3,7	19,8	2,4	4,0	3,9	5,4	5,3	8,4	4,8	10,9	8,4	100	2 788	
Senoufo	11,1	6,8	3,9	2,5	16,2	2,7	4,5	4,3	6,1	4,1	7,6	4,0	12,4	13,8	100	5 680	
Dogon	31,2	10,8	4,8	3,3	11,5	1,9	3,2	4,4	5,1	3,6	5,0	2,7	7,1	5,4	100	5 957	
Maure	17,4	8,7	6,2	4,2	18,0	1,8	2,6	1,7	12,8	3,6	4,4	3,3	9,0	6,3	100	1 564	
Touareg	46,8	13,9	4,4	2,9	7,1	0,4	1,6	0,7	9,3	5,2	1,9	1,2	2,5	2,1	100	4 005	
Bobo	12,8	8,8	5,7	3,2	15,5	2,3	3,4	4,9	6,9	5,1	8,0	3,8	11,8	7,8	100	3 930	
Dafing	10,2	4,8	5,4	4,4	16,9	3,5	3,5	4,1	6,7	5,3	5,7	5,6	14,0	9,9	100	693	
Minianka	11,5	8,7	4,1	2,8	15,1	3,0	4,0	4,8	6,0	4,5	7,6	4,1	12,8	11,0	100	7 714	
Haoussa	36,9	7,7	3,0	1,6	6,1	0,0	0,0	6,0	9,4	9,2	4,6	1,6	6,2	7,7	100	69	
Samogo	10,3	8,0	4,9	2,5	18,2	2,3	3,3	3,7	6,2	3,6	7,2	4,4	12,4	13,0	100	975	
Bozo	21,7	10,0	4,3	4,0	16,7	2,1	4,0	2,0	6,5	4,0	5,6	3,9	8,2	7,0	100	2 310	
Arabe	44,3	13,2	2,3	4,8	8,1	2,1	1,4	0,6	15,2	0,4	2,7	1,0	1,0	2,9	100	516	
Mossi	19	14,4	5,6	3,9	12,2	3,5	1,6	4,8	4,9	4,1	5,0	2,1	11,3	7,6	100	455	
Kakolo	9,1	7,6	5,4	4,0	14,1	1,9	5,4	4,0	13,0	4,8	6,8	3,6	11,9	8,4	100	949	
Somono	17,7	8,6	4,4	3,2	12,6	2,8	2,6	4,9	4,8	4,0	7,0	3,7	15,8	7,9	100	594	
Autre ethnie du Mali	14,8	10,6	4,4	3,4	15,6	2,8	4,4	2,7	6,4	4,2	6,7	3,6	12,1	8,3	100	2 252	
Autre ethnie non malienne	15,6	6,5	4,6	3,6	14,7	2,6	3,3	3,6	6,6	2,3	5,2	4,9	13,7	12,8	100	321	
Ensemble	17,9	8,4	4,9	4,0	14,8	2,6	3,8	3,6	6,0	4,3	6,3	3,7	10,2	9,5	100	159 892	

3.3.2. Niveau d'instruction

En moyenne, la répartition des personnes vivant un handicap dont le niveau d'instruction est renseigné (au 157 466 personnes vivant ayant 3 ans et plus) donne : 16,9% infirmes de membre(s) inférieur(s), 14,9% des malvoyants, 10,3% des autres handicaps physiques majeurs, 9,4% des autres handicaps majeurs, 8,3% des infirmes de membre(s) supérieur(s), 6,9% des malentendants, 6,4% des déficients mentaux ou physiques, 5% des aveugles, 4,3% des déficients intellectuels, 4,0% des borgnes, 3,8% des sourds, 3,7% des polyhandicaps majeurs, 3,6% des sourds – muets et 2,6% des muets.

Les pourcentages des types de handicap inférieurs à la moyenne de 4 points de pourcentage sont les malvoyants du niveau préscolaire et les déficients mentaux ou physiques du post-secondaire non supérieur. Les pourcentages des types de handicap supérieurs à la moyenne de 4 points de pourcentage sont les infirmes de membre(s) inférieur(s) des niveaux d'instruction préscolaire et du fondamental 2 au post-secondaire non supérieur ; les autres handicaps physiques majeurs des niveaux d'instruction fondamental 2 au supérieur ; les borgnes du post-secondaire non supérieur ; et les malvoyants du supérieur.

Tableau 3. 05: Répartition (%) des personnes vivant avec un handicap par niveau d'instruction selon le type handicap

Niveau d'instruction	Type de handicap															Ensemble	
	IMI	IMS	Aveugle	Borgne	Malvoyant	Muet	Sourd	Sourd-muet	Malentendant	DI	DMP	PHM	AHPM	AHM	%	Effectif	
	Sans niveau	15,5	7,5	5,8	3,7	15,5	3,0	4,3	4,4	7,0	4,6	6,9	3,6	9,2	9,0	100	115 554
Préscolaire	30,4	9,5	1,6	3,2	7,0	3,8	2,0	3,1	8,2	3,1	5,4	3,4	7,4	11,9	100	5 195	
Fondamental 1	18,7	9,9	2,7	5,2	13,3	1,1	3,2	1,6	7,9	4,3	5,7	3,8	12,4	10,2	100	19 439	
Fondamental 2	21,4	10,9	2,6	3,3	14,2	0,6	2,3	1,3	5,8	3,1	4,5	4,4	14,4	11,2	100	8 111	
Secondaire	21	11,9	3,1	6,1	14,8	0,3	1,5	0,6	3,2	2,8	4,0	4,5	16,5	9,7	100	5 753	
Post-secondaire non supérieur	21,3	11,2	3,0	9,7	16,2	0,1	2,0	0,3	4,0	1,4	2,4	4,9	15,8	7,7	100	773	
Supérieur	17,9	11,8	3,7	3,2	19,1	0,3	1,2	0,2	3,5	2,4	4,5	4,5	18,0	9,7	100	2 641	
Ensemble	16,9	8,3	5,0	4,0	14,9	2,5	3,8	3,6	6,9	4,3	6,4	3,7	10,3	9,4	100	157 466	

3.3.3. Variation selon la nationalité

Globalement, dans la répartition des personnes vivant avec un handicap selon le type de handicap, les types de handicap dépassant les 10% sont les infirmités des membres inférieurs (17,4%) et la malvoyance (14,6%). Les types de handicap ne dépassant pas les 4% sont les muets (2,6%), les sourds (3,7%), les sourds-muets (3,6%) et les polyhandicapés (3,7%). Les infirmités des membres inférieurs dépassent les 30% chez les apatrides (45,0%) et les personnes dont la nationalité n'est pas identifiée (33,0%).

Il y a une grande différence entre les deux sexes selon les types de handicap des apatrides et les personnes dont la nationalité n'est pas connue. Surtout ces infirmes des membres et les autres types de handicap.

Tableau 3. 06: Répartition (%) des personnes vivant avec un handicap par sexe et par nationalité selon le type de handicap

Nationalité	Type de handicap															Ensemble	
	IMI	IMS	Aveugle	Borgne	Malvoyant	Muet	Sourd	Sourd-muet	Malentendant	DI	DMP	PHM	AHPM	AHM	%	Effectif	
	Masculin																
Malien	17,3	8,3	5,5	4,0	14,5	2,6	3,6	3,6	6,8	4,2	6,4	3,8	10,2	9,2	100	90 431	
Etranger	15,5	10,4	3,1	4,1	11,1	2,8	3,9	2,3	6,4	4,7	6,4	4,6	15,4	9,3	100	408	
Apatride	23,1	11,5	7,7	11,4	7,6	0,0	11,5	0,0	4,6	3,7	7,5	0,0	3,8	7,6	100	28	
NSP	29,3	7,3	9,7	2,4	9,7	0,0	7,2	2,4	2,9	0,0	4,8	2,4	2,4	19,5	100	44	
Ensemble	17,2	8,3	5,5	4,0	14,5	2,6	3,6	3,6	6,8	4,2	6,4	3,8	10,3	9,2	100	90 910	
Féminin																	
Malien	17,9	8,5	4,0	3,8	14,8	2,6	3,9	3,5	7,4	4,2	6,1	3,6	9,9	9,8	100	71 332	
Etranger	14,0	10,1	5,3	3,4	15,1	0,6	5,6	4,3	7,6	3,4	5,6	3,4	11,8	9,8	100	374	
Apatride	45,0	19,2	3,2	12,9	3,2	0,0	6,3	0,0	3,8	6,4	0,0	0,0	0,0	0,0	100	33	

Nationalité	Type de handicap														Ensemble	
	IMI	IMS	Aveugle	Borgne	Malvoyant	Muet	Sourd	Sourd-muet	Malentendant	DI	DMP	PHM	AHPM	AHM	%	Effectif
	NSP	32,9	5,5	11,0	8,3	5,5	8,1	0,0	0,0	6,4	2,8	2,8	2,8	8,3	5,6	100
Ensemble	17,8	8,5	4,1	3,9	14,8	2,5	3,9	3,5	7,4	4,2	6,1	3,6	9,9	9,8	100	71 779
Ensemble																
Malien	17,5	8,3	4,9	4,0	14,6	2,6	3,7	3,6	7,0	4,2	6,3	3,7	10,1	9,5	100	161 763
Etranger	14,7	10,2	4,2	3,8	13,0	1,8	4,7	3,2	7,0	4,0	6,1	4,0	13,7	9,6	100	782
Apatride	35,0	15,7	5,3	12,2	5,2	0,0	8,7	0,0	4,1	5,2	3,4	0,0	1,7	3,5	100	61
NSP	31,1	6,5	10,3	5,1	7,7	3,8	3,8	1,3	4,5	1,3	3,9	2,6	5,2	12,9	100	82
Ensemble	17,4	8,4	4,9	4,0	14,6	2,6	3,7	3,6	7,0	4,2	6,3	3,7	10,1	9,5	100	162 689

3.4. Variation selon quelques caractéristiques socioéconomiques

Les caractéristiques socioéconomiques de ce chapitre concernent le statut par rapport à l'activité, le groupe d'emplois, la situation dans l'emploi, la branche d'activité et le niveau de vie.

3.4.1. Statut par rapport à l'activité

Le tableau 3.07 aborde le statut par rapport à l'activité des personnes vivant avec un handicap de 15 ans et plus. Au total, 127 085 personnes vivant avec un handicap sont âgées de 15 ans et plus. Les personnes vivant avec un handicap de 15 ans et plus se répartissent à 16,7% de malvoyants, 15,1% des infirmes de membre(s) inférieur(s), 10,8% des autres handicaps physiques majeurs, 8,9% des autres handicaps majeurs, 8,3% des infirmes de membre(s) supérieur(s), 6,9% des malentendants, 6,2% des déficients mentaux ou physiques, 5,8% des aveugles, 4,1% des déficients intellectuels, 4,1% des borgnes, 4,0% des sourds, 3,8% des polyhandicaps, 3,3% des sourds –muets et 2,0% des muets.

Selon le type de handicap et par statut par rapport à l'activité, les pourcentages inférieurs à la moyenne de plus 4 points de pourcentage sont : les infirmes de membre(s) inférieur(s) des rentiers, retraités et autres inactifs ; les malvoyants des bénévoles. Les pourcentages supérieurs à la moyenne de 4 points de pourcentage sont : (i) les infirmes de membre(s) inférieur(s) des occupés ; (ii) chômeurs à la recherche d'un premier emploi ; (iii) occupés au foyer ; (iv) élèves ou étudiants et bénévoles ; (v) les infirmes de membre(s) supérieur(s) des élèves ou étudiants ; (vi) les aveugles des retraités et (vii) les malvoyants des retraités et rentiers.

Tableau 3. 07: Répartition des personnes de 15 ans et plus vivant avec un handicap par statut par rapport à l'activité selon le type handicap (%)

Statut par rapport à l'activité	IMI	IMS	Aveugle	Borgne	Malvoyant	Muet	Sourd	Sourd-muet	Malentendant	DI	DMP	PHM	AHPM	AHM	Total	
															%	Effectif
Occupé	20,8	10,1	3,9	5,0	14,4	1,6	3,6	2,8	6,1	2,6	3,9	3,8	12,3	9,1	100	41 597
Chômeur ayant déjà travaillé	15,3	9,9	7,7	4,4	18,7	0,0	2,2	3,3	8,8	3,3	3,3	4,4	13,2	5,5	100	91
A la recherche d'un premier emploi	24,3	10,9	3,1	5,0	13,8	1,4	3,6	2,9	4,2	3,9	3,8	3,8	12,2	7,1	100	1 397
Occupé au foyer	19,1	12,3	2,2	4,8	14,7	2,1	4,7	3,7	7,4	3,7	4,1	2,8	9,9	8,5	100	11 200
Elève/Étudiant	22	12,6	1,9	3,8	13,4	1,7	2,1	2,3	3,4	2,5	4,6	3,7	13,1	12,9	100	2 653
Rentier	9,7	7,3	6,6	4,0	22,5	2,8	5,4	4,0	8,5	3,5	4,3	4,0	10,5	6,9	100	579
Retraité	7,9	7,2	11,0	3,4	32,1	0,7	4,6	0,4	7,4	1,2	2,4	3,2	12,3	6,2	100	3 488
Bénévole	25,7	5,8	3,7	1,9	12,4	2,2	2,9	5,6	7,2	6,8	5,6	4,6	9,1	6,5	100	695
Autre inactif	10,8	6,3	7,5	3,5	18,0	2,3	4,2	3,7	7,4	5,4	8,3	3,9	9,8	8,9	100	65 385
Ensemble	15,1	8,3	5,8	4,1	16,7	2,0	4,0	3,3	6,9	4,1	6,2	3,8	10,8	8,9	100	127 085

3.4.2. Groupe d'emplois

La répartition en pourcentage des personnes vivant avec un handicap de 15 ans et plus par groupe d'emplois selon le type handicap se trouve dans le tableau A3.04 de l'annexe. Le groupe d'emplois concerne les occupés et les chômeurs ayant déjà travaillé de 15 ans et plus. Au total, nous avons 27 391 personnes vivant avec un handicap dont le groupe d'emplois est renseignée (les occupés et les chômeurs ayant déjà travaillé). Le groupe d'emplois des personnes vivant avec un handicap se répartisse selon 40,1% (10 977) des agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche, 15,4% du personnel des services ou vendeurs de magasin et de marché, 10,4% des artisans ou ouvriers des métiers de type artisanal, 8,9% des professions intellectuelles ou scientifiques, 8,3% des ouvriers ou employés non qualifiés, 6,9% des professions intermédiaires, 4,3% des membres de l'exécutif et du corps législatif ou cadres supérieurs administration publique ou dirigeants ou cadres supérieurs d'entreprise, 3,3% des conducteur d'installations et de machines ou ouvriers de l'assemblage, 1,2% des employés de type administratif ou cadres subalternes de l'administration et 1,2% de l'armée, sécurité et autres métiers.

Les personnes vivant avec un handicap ayant un groupe d'emplois se répartissent selon le type de handicap en 21,6% des infirmes de membre(s) inférieur(s), 14,4% des malvoyants, 12,2% des autres handicaps physiques majeurs, 10,5% des infirmes de membre(s) supérieur(s), 8,9% des autres handicaps majeurs, 5,7% des malentendants, 5,4% des borgnes, 3,8% des sourds, 3,5% des déficients mentaux ou physiques, 3,5% des polyhandicaps majeurs, 3,2% des aveugles, 3,0% des sourds-muets, 2,5% des déficients intellectuels et 1,8% des muets.

Les pourcentages des groupes d'emplois selon le type de handicap supérieurs à la répartition moyenne des personnes vivant avec un handicap selon le type de handicap (ensemble) de plus de 4 points de pourcentage sont des :

- infirmes de membre(s) inférieur(s) des groupes d'emploi de l'armée ou de sécurité et autres métiers, et des membres de l'exécutif et du corps législatif ou cadres supérieurs administration publique ou des dirigeants et cadres supérieurs d'entreprise ;
- autres handicaps physiques majeurs des groupes d'emploi des professions intellectuelles et scientifiques, des employés de type administratif ou cadres subalternes de l'administration et des artisans et ouvriers des métiers de type artisanal.

Les pourcentages des groupes d'emplois selon la répartition moyenne des personnes vivant avec un handicap selon le type de handicap inférieurs à la moyenne de plus 4 points de pourcentage sont des :

- infirmes de membre(s) inférieur(s) des ouvriers et employés non qualifiés ;
- borgnes de l'armée, sécurité et autres métiers ;
- malvoyants de l'armée, sécurité et autres métiers ;
- autres handicaps physiques majeurs de l'armée, sécurité et autres métiers, et des agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et la pêche.

3.4.3. Situation dans l'emploi

Au total, 27 419 personnes vivant avec un handicap sont en emploi. Les personnes vivant avec un handicap sont 69,5% des travailleurs indépendants, 3,2% des employeurs ou patrons, 8,0% des salariés

ou employés permanents, 2,8% des salariés ou employés temporaires, 0,2% des membres de coopérative de production, 0,6% des apprentis rémunérés, 11,9% des aides familiales et 3,8% des autres situations dans l'emploi. (Voir l'annexe : Tableau A3.05)

En répartissant en pourcentage chaque situation d'emploi des personnes vivant avec un handicap selon le type de handicap, il est à remarquer les pourcentages supérieurs de plus 4 points de pourcentage à la répartition moyenne sont : (i) les sourds – muets des apprentis rémunérés ; (ii) les autres handicaps physiques majeurs des salariés ou employés temporaires et des apprentis rémunérés ; (iii) les autres des autres handicaps majeurs. Les pourcentages inférieurs à la moyenne des personnes vivant avec un handicap selon le type de handicap sont : (i) les infirmes de membre(s) inférieur(s) des membres de coopérative de production, des aides familiales et des autres situations dans l'emploi ; (ii) les infirmes de membre(s) supérieur(s) des autres situations dans l'emploi ; les malvoyants des apprentis rémunérés et des autres situations dans l'emploi ; (iii) les autres handicaps majeurs des apprentis rémunérés.

3.4.4. Branche d'activité

La branche d'activité de 27 129 personnes vivant avec un handicap est identifiée. En répartissant ces personnes selon la branche d'activité on a : 42,4% de l'agriculture, sylviculture et pêche ; 23,5% du commerce ; 13,0% des activités de fabrication ; 4,0% de l'enseignement ; 3,1% des transports et entreposage ; 2,3% des activités des organisations extraterritoriales ; 2,3% des autres activités de services non classées ailleurs ; 1,6% des activités de services de soutien et de bureau ; 1,5% de construction ; 1,4% des activités spécialisées, scientifiques et techniques ; 1,1% des activités extractives et les autres branches d'activité ne vaut pas 1% chacune. (Voir Annexe : Tableau A3.06)

En moyenne sur les 27 129 personnes vivant avec un handicap dont la branche d'activité est identifiée, nous avons 21,6% des infirmes de membre(s) inférieur(s), 14,4% des malvoyants, 12,2% des autres handicaps physiques majeurs, 10,4% des infirmes de membre(s) supérieur(s), 8,9% des autres handicaps majeurs, 5,7% des malentendants, 5,4% des borgnes, 3,8% des sourds, 3,6% des déficients mentaux ou physiques, 3,5% des polyhandicaps majeurs, 3,2% des aveugles, 3,1% des sourds-muets, 2,5% des déficients intellectuels et 1,8% des muets.

Il est à remarquer qu'il n'y a pas des personnes vivant avec un handicap de type :

- aveugle pour (i) production et distribution d'électricité et de gaz, (ii) production et distribution d'eau, assainissement, traitement des déchets et de pollution, (iii) hébergement et restauration, (iv) activités immobilières ;
- borgne pour production et distribution d'eau, assainissement, traitement des déchets et de pollution ;
- muet pour (i) production et distribution d'électricité et de gaz, et activités immobilières, (ii) activités immobilières et (iii) activités pour la santé humaine et l'action sociale ;
- sourd pour (i) hébergement et restauration, (ii) activités immobilières et (iii) activités des organisations extraterritoriales ;
- sourd – muet pour (i) production et distribution d'électricité et de gaz, (ii) production et distribution d'eau, assainissement, traitement des déchets et de pollution, (iii) activités immobilières, (iv) activités pour la santé humaine et l'action sociale ;
- malentendant pour (i) activités immobilières et (ii) activités des organisations extraterritoriales,

- déficient intellectuel pour (i) production et distribution d'électricité et de gaz et (ii) activités immobilières ;
- déficient mental ou physique pour (i) production et distribution d'eau, assainissement, traitement des déchets et de pollution et (ii) activités des organisations extraterritoriales ;
- polyhandicap majeur pour (i) production et distribution d'électricité et de gaz, (ii) activités immobilières, (iii) activités pour la santé humaine et l'action sociale, (iv) et activités des organisations extraterritoriales.

En répartissant l'effectif de chaque branche d'activité selon le type de handicap, les pourcentages sont plus élevés de plus 10 points de pourcentage que la répartition moyenne des personnes vivant avec dont la branche d'activité est renseignée selon le type de handicap pour : (i) les infirmes de membre(s) inférieur(s) dans la production et distribution d'eau, assainissement, traitement des déchets et de pollution, (ii) les autres handicaps physiques majeurs dans la production et distribution d'électricité et de gaz, et des activités immobilières, (iii) et autres handicaps majeurs dans la branche d'activité information et communication. En effet parmi les personnes vivant avec un handicap, les infirmes de membre(s) inférieur(s) occupent 65,6% dans la production et distribution d'eau, assainissement, traitement des déchets et de pollution. Chez les personnes vivant avec un handicap, 31,3% du personnel de la production et distribution d'électricité et de gaz sont personnes des autres handicaps physiques majeurs et 22,4% des activités immobilières sont aussi des autres handicaps physiques majeurs. Dans la branche d'activité « information et communication » des personnes vivant avec un handicap de 15 ans et plus, 20,5% sont des personnes ayant autres handicaps majeurs.

En faisant la même répartition selon le type de handicap, les pourcentages des personnes vivant avec un handicap inférieurs à la moyenne de plus 7 points de pourcentage selon le type de handicap sont : (i) les infirmes de membre(s) inférieur(s) dans les activités spéciales des ménages et les activités des organisations extraterritoriales, (ii) les malvoyants dans la production et distribution d'électricité et de gaz, et la production et distribution d'eau, assainissement, traitement des déchets et de pollution, (iii) et les autres handicaps majeurs dans les autres activités de services non classées ailleurs. En effet, il est à constater que quelques types de handicap ont des faibles parts dans les branches d'activités tels que :

- les malvoyants dans la production et distribution d'électricité et de gaz (7,4%) et dans la production et distribution d'eau, assainissement, traitement des déchets et de pollution (6,6%) ;
- les infirmes de membre(s) inférieur(s) dans les activités spéciales des ménages (13,1%) et dans les activités des organisations extraterritoriales (10,6%).

3.4.5. Niveau de vie du ménage

Le tableau 3.08 réparti l'ensemble des personnes vivant avec un handicap (à tout âge) selon le niveau de vie des ménages. En référant au niveau du ménage, les personnes vivant avec handicap se répartissent en 18,9% des très pauvres, 23,1% des pauvres, 23,0% des moyens, 18,6% des riches et 16,4% des très riches.

La répartition des personnes vivant avec un handicap n'est pas identique par type de handicap. Certains types de handicap sont plus représentés dans un niveau de vie du ménage. Les pourcentages des très pauvres sont élevés pour les infirmes de membre inférieur (23,7%) et les malentendants (25,9%) comparativement au pourcentage moyen (19,0%) des personnes très pauvres vivant avec un handicap.

Plus d'une personne sur cinq personnes borgnes (22,7%) sont riches alors le pourcentage des riches parmi l'ensemble des personnes vivant avec un handicap est de 18,6%. Plus d'un cinquième (21,3%) des autres handicaps physiques majeurs sont très riches alors que dans l'ensemble des personnes vivant avec un handicap, les très riches représentent 16,4%.

Les pourcentages sont faibles par rapport à la répartition moyenne de l'ensemble des types de handicap selon le niveau de vie du ménage pour : (i) les autres handicaps physiques majeurs (14,2%) et les autres handicaps majeurs (14,9%) dans le niveau de vie « très pauvre » contre 19,0% de l'ensemble ; (ii) les sourds (12,2%) et les malentendants (11,5%) dans le niveau de vie « très riche » contre 16,4% pour l'ensemble.

Tableau 3. 08: Répartition des personnes vivant avec un handicap par sexe et par niveau de vie du ménage selon le type de handicap

Type de handicap	Niveau de vie (%)					Ensemble	
	Très pauvre	Pauvre	Moyen	Riche	Très riche	%	Effectif
Infirmes de membre(s) inférieur(s)	23,7	25,0	20,4	15,0	15,9	100,0	28 542
Infirmes de membre(s) supérieur(s)	20,8	23,2	22,0	18,7	15,3	100,0	13 590
Aveugle	20,4	24,5	23,6	17,9	13,6	100,0	7 890
Borgne	17,7	20,8	20,4	22,7	18,4	100,0	6 441
Malvoyant	18,0	24,0	23,8	18,6	15,6	100,0	23 785
Muet	15,7	22,3	24,4	20,5	17,1	100,0	4 206
Sourd	19,2	26,0	24,7	17,9	12,2	100,0	6 057
Sourd-muet	17,1	24,0	24,5	19,2	15,2	100,0	5 798
Malentendant	25,9	22,5	22,3	17,8	11,5	100,0	11 445
Déficient intellectuel	18,0	23,6	22,7	19,0	16,7	100,0	6 853
Déficient mental ou psychique	15,9	21,9	23,9	19,4	18,9	100,0	10 207
Polyhandicap majeur	16,0	21,8	24,0	20,0	18,2	100,0	6 017
Autre handicap physique majeur	14,1	20,1	23,1	21,4	21,3	100,0	16 445
Autre handicap majeur	15,0	21,6	25,9	19,3	18,2	100,0	15 412
Ensemble	18,9	23,1	23,0	18,6	16,4	100,0	162 689

3.5. Vue d'ensemble

Dans ce chapitre de la structure des personnes vivant avec un handicap selon le type de handicap, les personnes vivant avec un handicap se répartissent de la façon suivante : 17,5% d'infirmes de membre(s) inférieur(s), 14,6% de malvoyants, 10,1% d'autres handicaps physiques majeurs, 9,5% d'autres handicaps, 8,4% d'infirmes de membre(s) supérieur(s), 7% de malentendants, 6,3% de déficients mentaux ou physiques, 4,9% d'aveugles, 4,2% de déficients intellectuels, 4% de borgnes, 3,7% de sourds, 3,7% de polyhandicaps majeurs, 3,6% de sourds-muets et 2,6% de muets.

La part des infirmes de membre(s) inférieur augmente avec l'âge et que celle des malvoyants diminue avec l'âge. De 0 à 49 ans, le type de handicap infirme de membre(s) inférieur(s) reste le principal type de handicap au Mali selon les données du RGPH. A partir de 50 ans le type de handicap malvoyant domine l'infirmes de membre(s) inférieur. Le handicap semble être lié à l'état matrimonial avec une variable intermédiaire qui l'âge. Par exemple, les pourcentages des malvoyants et aveugles sont importants pour veufs (ou veuves), donc il est à comprendre que généralement les personnes veuves sont plus âgées que les autres modalités de l'état matrimonial. Bien qu'il existe des petites différences de la répartition des personnes vivant selon le type de handicap par ethnie, niveau d'instruction et nationalité mais, en aucune manière le type de handicap définit une ethnie, un niveau d'instruction et une nationalité. En matière d'emploi, il y a souvent des incompatibilités entre le type de handicap et la branche d'activité.

CHAPITRE 4 : CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET CULTURELLES DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

Ce chapitre traite d'abord sur les caractéristiques sociodémographiques des personnes vivant avec un handicap, en examinant des aspects tels que l'âge, le sexe, le milieu de résidence et l'état matrimonial. Ensuite, il explore les caractéristiques socioculturelles, incluant l'ethnie, la langue, la scolarisation et la nationalité. Enfin, une vue d'ensemble est présentée pour synthétiser les informations des deux sections précédentes, offrant une compréhension globale des défis et des dynamiques auxquels font face les personnes vivant avec un handicap dans différents contextes.

4.1. Caractéristiques sociodémographiques

La section des caractéristiques sociodémographiques de ce chapitre aborde quatre points à savoir (i) la structure par groupe d'âges, par pyramide des âges et par sexe, (ii) l'âge moyen et l'âge médian, (iii) l'état matrimonial, et (iv) la fécondité des femmes vivant avec un handicap.

4.1.1. Structure par groupe d'âges, par pyramide des âges et par sexe

Globalement, en faisant la répartition de la population résidente par statut de handicap selon le groupe d'âges, les pourcentages des personnes sans handicap sont supérieurs à ceux des personnes vivant avec un handicap pour les âges de 0 à 29 ans. De 30 à 34 ans, le pourcentage des personnes vivant avec un handicap est égal au pourcentage des personnes sans handicap. A partir de la tranche d'âges 35-39 ans, les pourcentages des personnes vivant avec un handicap deviennent supérieurs à ceux des personnes sans handicap.

Par sexe, les hommes suivent le principe de la répartition globale (paragraphe ci-dessus). Chez les femmes, de 0 à 29 ans les pourcentages des personnes sans handicap sont supérieurs à ceux des personnes vivant avec un handicap et à partir de la tranche d'âges 30 – 34 ans les pourcentages des personnes vivant avec un handicap deviennent supérieurs à ceux de sans handicap.

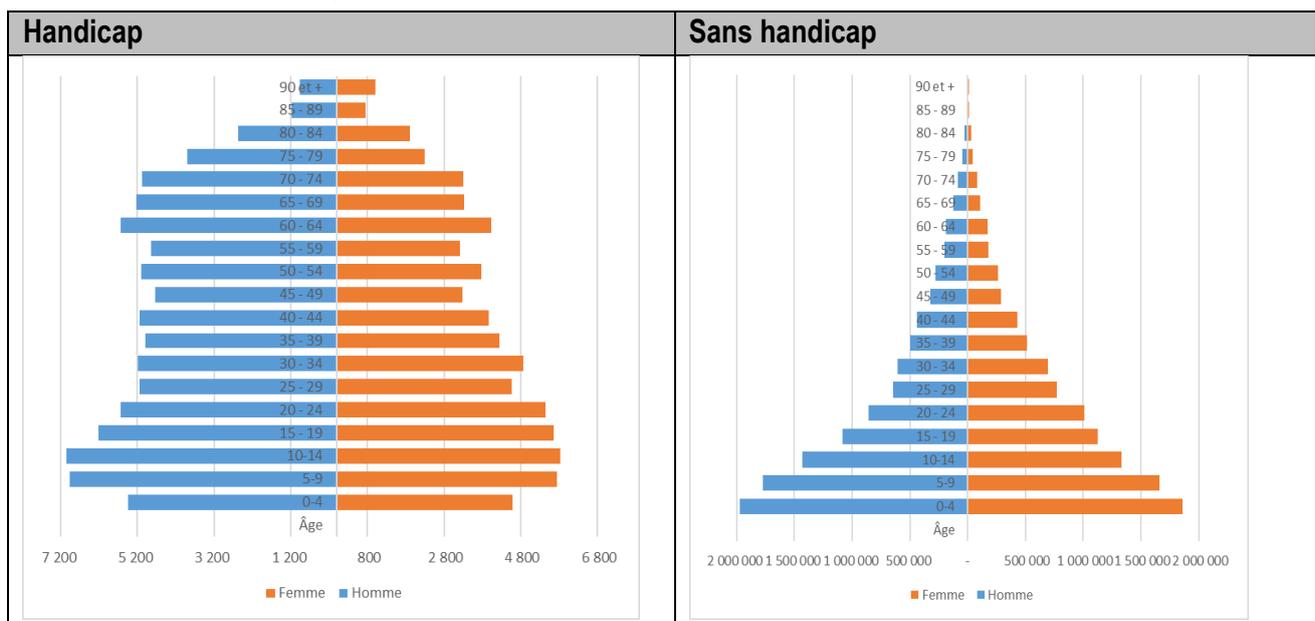
Tableau 4. 01: Répartition (%) de la population résidente par sexe et par statut de handicap selon le groupe d'âges

Âge	Sexe								
	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Statut de handicap			Statut de handicap			Statut de handicap		
	Handicap	Sans handicap	Total	Handicap	Sans handicap	Total	Handicap	Sans handicap	Total
0 an	0,9	3,3	3,2	1,0	3,1	3,4	1,1	3,2	3,2
0 – 4 ans	5,0	15,2	15,2	5,2	14,3	14,3	5,1	14,8	14,7
5 – 9 ans	7,7	16,7	16,7	8,0	15,7	15,6	7,8	16,2	16,2
10 – 14 ans	7,8	13,5	13,4	8,1	12,6	12,5	7,9	13,0	13,0
15 – 19 ans	6,8	10,2	10,2	7,9	10,7	10,6	7,3	10,4	10,4
20 – 24 ans	6,2	8,1	8,1	7,6	9,5	9,5	6,8	8,8	8,8
25 – 29 ans	5,6	6,1	6,1	6,4	7,3	7,3	6,0	6,7	6,7
30 – 34 ans	5,7	5,7	5,7	6,8	6,6	6,6	6,2	6,2	6,2
35 – 39 ans	5,5	4,7	4,7	5,9	4,9	4,9	5,7	4,8	4,8
40 – 44 ans	5,7	4,1	4,1	5,5	4,1	4,1	5,6	4,1	4,1
45 – 49 ans	5,2	3,0	3,1	4,6	2,7	2,7	4,9	2,9	2,9
50 – 54 ans	5,6	2,7	2,7	5,3	2,5	2,5	5,5	2,6	2,6
55 – 59 ans	5,3	1,9	1,9	4,5	1,7	1,7	4,9	1,8	1,8

Âge	Sexe								
	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Statut de handicap			Statut de handicap			Statut de handicap		
	Handicap	Sans handicap	Total	Handicap	Sans handicap	Total	Handicap	Sans handicap	Total
60 – 64 ans	6,2	1,8	1,8	5,6	1,6	1,6	5,9	1,7	1,7
65 – 69 ans	5,7	1,2	1,2	4,6	1,0	1,0	5,3	1,1	1,1
70 – 74 ans	5,6	0,8	0,9	4,6	0,8	0,8	5,1	0,8	0,8
75 – 79 ans	4,3	0,5	0,5	3,2	0,4	0,4	3,8	0,4	0,5
80 – 84 ans	2,8	0,3	0,3	2,7	0,3	0,3	2,7	0,3	0,3
85 – 89 ans	1,3	0,1	0,1	1,1	0,1	0,1	1,2	0,1	0,1
90 ans et plus	1,1	0,1	0,1	1,4	0,1	0,1	1,2	0,1	0,1
Ensemble	%	100	100	100	100	100	100	100	100
	Effectif	90 910	10 601 906	10 692 816	71 779	10 582 992	10 654 771	162 689	21 184 898

En observant les pyramides des âges des personnes avec et sans handicap, on remarque que la pyramide des personnes sans handicap se rétrécit progressivement avec l'âge, indiquant une diminution régulière de la population. En revanche, la pyramide des personnes vivant avec un handicap présente une forme irrégulière, reflétant des variations significatives dans la répartition des âges. Les effectifs de la pyramide des âges de la population résidente des ménages ordinaires sont dans l'annexe au tableau A4.1.

Graphique 4. 01: Pyramide des âges de la population résidente par statut de handicap



4.1.2. Age moyen et âge médian

L'âge moyen de la population résidente des ménages ordinaires du Mali en 2022 est 20,8 ans avec 38,5 ans pour les personnes vivant avec un handicap et 20,7 ans pour les personnes sans handicap. Pour la population masculine, l'âge moyen est de 20,7 ans avec 39,6 ans pour les personnes vivant avec un handicap et 20,6 ans pour personnes sans handicap. Chez la population féminine, l'âge moyen est 20,9 ans avec 37,1 ans pour les personnes vivant avec un handicap et 20,8 ans pour les personnes sans handicap.

Globalement, l'âge moyen des personnes vivant avec un handicap est plus élevé que les personnes sans handicap. L'âge des femmes est plus élevé que celui des hommes. Mais l'âge moyen de la population

masculine vivant avec un handicap est plus élevé que celui de la population féminine vivant avec un handicap. Dans l'ensemble, l'âge est moyen est plus élevé dans les grandes villes que dans les petites villes. Quel que soit le sexe, l'âge moyen des personnes vivant avec un handicap est plus élevé dans le milieu rural que dans le milieu urbain.

Tableau 4. 02: Age moyen de la population résidente par sexe et par statut de handicap selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Sexe								
	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Statut de handicap			Statut de handicap			Statut de handicap		
	Handicap	Sans handicap	Ens.	Handicap	Sans handicap	Ens.	Handicap	Sans handicap	Ens.
Bamako	39,0	21,8	21,9	36,9	20,8	20,9	38,1	21,3	21,4
Autre urbain	38,2	21,4	21,5	36,2	20,9	21,0	37,3	21,2	21,3
Ensemble urbain	38,7	21,6	21,8	36,8	20,8	20,9	37,8	21,2	21,3
Rural	40,0	20,1	20,3	37,4	20,8	20,9	38,8	20,4	20,6
Ensemble	39,6	20,6	20,7	37,1	20,8	20,9	38,5	20,7	20,8

L'âge médian est l'âge qui divise la population en deux groupes numériquement égaux : la moitié est plus jeune que cet âge et l'autre moitié est plus âgée. Il se distingue de l'âge moyen, qui est la moyenne de l'âge des habitants dans une partie du monde.

L'âge médian des maliens résidents dans les ménages ordinaires est 16 ans avec 36 ans pour les personnes vivant avec un handicap et 16 ans pour les personnes sans handicap. Pour la population masculine l'âge médian est 15 ans avec 38 ans pour les personnes vivant avec un handicap et 15 ans pour les personnes sans handicap. Pour la population féminine l'âge médian est de 16 ans avec 33 ans pour les personnes vivant avec un handicap et 16 ans pour les personnes sans handicap. Quels que soient le sexe et le milieu de résidence, l'âge médian des personnes vivant avec un handicap est supérieur à celui des personnes sans handicap.

Par milieu de résidence, l'âge médian varie plus chez les personnes sans handicap que chez les personnes vivant avec un handicap. Surtout avec la population masculine sans handicap, l'âge médian dans le milieu urbain est 18 ans, alors que l'âge médian du milieu rural est de 14 ans. L'âge médian de l'ensemble de deux sexes est égal à l'âge médian de sans handicap, quel que soit le milieu de résidence. L'égalité de l'âge médian de l'ensemble à celui de sans handicap s'explique d'une part par le petit nombre des personnes vivant avec un handicap par rapport à la population total (taux de handicap de 0,8%) et d'autre part la presque constance du nombre des personnes vivant avec un handicap selon l'âge (voir la pyramide des âges des personnes vivant avec un handicap).

Tableau 4. 03: Age médian de la population résidente par sexe et statut de handicap selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Sexe								
	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Statut de handicap			Statut de handicap			Statut de handicap		
	Handicap	Sans handicap	Ensemble	Handicap	Sans handicap	Ensemble	Handicap	Sans handicap	Ensemble
Urbain	38,0	18,0	18,0	33,0	17,0	17,0	36,0	17,0	17,0
Rural	38,0	14,0	14,0	34,0	16,0	16,0	36,0	15,0	15,0
Ensemble	38,0	15,0	15,0	33,0	16,0	16,0	36,0	16,0	16,0

4.1.3. Etat matrimonial

Globalement, la population de 12 ans et plus se répartit 35,4% des célibataires, 40,3% des monogames, 18,2% des polygames (polygame de 1 à 5 et plus), 0,4% des divorcés, 0,3% des séparés, 2,1% des veufs et 3,3% des unions libres. Selon l'état matrimonial de l'ensemble, sauf avec les célibataires, les parts des autres états matrimoniaux des personnes vivant avec un handicap sont supérieures ou égales à celles de la population sans handicap ; il en est de même pour la population masculine. Dans la population féminine, seulement chez les célibataires, monogames et polygames 2 que les parts de sans handicap sont importantes que les personnes vivant avec un handicap.

Il y a des particularités de handicap par sexe selon l'état matrimonial que sont :

- chez la population masculine, 26,2% des personnes vivant un handicap sont célibataires alors que les célibataires représentent 43,7% chez la population sans handicap ;
- chez la population féminine, les veuves représentent 15,9% des personnes vivant avec un handicap, alors qu'elles ne représentent que 3,7% de la population sans handicap.

Tableau 4. 04: Répartition de la population résidente par sexe et par statut de handicap selon l'état matrimonial (%)

Etat matrimonial	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Statut de handicap			Statut de handicap			Statut de handicap		
	Handicap	Sans handicap	Ens.	Handicap	Sans handicap	Ens.	Handicap	Sans handicap	Ens.
Célibataire	26,2	43,7	43,5	21,2	27,7	27,6	24,1	35,4	35,4
Monogame	46,8	38,8	38,9	35,1	41,7	41,7	41,7	40,3	40,3
Polygame 2	16,7	11,2	11,3	17,1	19,3	19,3	16,8	15,4	15,4
Polygame 3	2,4	1,2	1,3	3,6	3,2	3,2	3,0	2,2	2,2
Polygame 4	0,5	0,2	0,2	0,7	0,7	0,7	0,6	0,5	0,5
Polygame 5 et plus	0,1	0,0	0,0	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Divorcé(e)	1,0	0,2	0,2	1,4	0,5	0,5	1,2	0,4	0,4
Séparé(e)	0,6	0,2	0,2	1,2	0,5	0,5	0,8	0,3	0,3
Veuf(ve)	1,7	0,3	0,4	15,9	3,7	3,8	7,9	2,1	2,1
Union libre / Concubinage	4,0	4,0	4,0	3,6	2,6	2,6	3,8	3,3	3,3
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Les femmes non célibataires sont au nombre de 4 343 844 dont 42 290 vivent avec un handicap. Globalement, les types de mariage des femmes non célibataires se répartissent en 50,3% de mariage religieux uniquement, 16,1% de mariage civil et religieux, 14,1% de mariage coutumier et religieux, 9,1% de mariage coutumier uniquement, 5,7% de mariage civil uniquement, 3,9% de mariage civil, religieux et coutumier et 0,8% de mariage civil et coutumier. Les parts des femmes non célibataires vivant avec un handicap ayant comme type de mariage : civil uniquement, coutumier uniquement, coutumier et religieux sont supérieures à celles de sans handicap.

Tableau 4. 05: Répartition (%) des femmes non célibataires par statut de handicap selon le type de mariage

Type de mariage	Statut de handicap		
	Handicap	Sans handicap	Ensemble
Mariage civil uniquement	7,0	5,7	5,7
Mariage religieux uniquement	48,4	50,3	50,3
Mariage coutumier uniquement	13,4	9,1	9,1
Mariage civil et religieux	11,2	16,1	16,1
Mariage civil et coutumier	0,8	0,8	0,8
Mariage coutumier et religieux	16,0	14,1	14,1
Mariage civil, religieux et coutumier	3,2	3,9	3,9
Ensemble	%	100	100
	Effectif	42 290	4 301 554
		4 343 844	

4.1.4. Fécondité des femmes vivant avec un handicap

Globalement, le nombre moyen d'enfants par femme de 15 à 49 ans est de 2,6 enfants dont 2,6 enfants pour les femmes sans handicap et 2,5 enfants pour les femmes vivant avec un handicap. Il est à remarquer que la parité moyenne par femme est plus élevée chez les femmes sans handicap que chez les femmes vivant avec un handicap pour tout groupe d'âges des femmes. Quel que soit le statut de handicap, le nombre moyen d'enfants par femme augmente avec le groupe d'âges des femmes.

Tableau 4. 06: Parité moyenne par âge des femmes selon le statut par rapport au handicap

Groupe d'âges des femmes	Statut par rapport au handicap		
	Avec handicap	Sans handicap	Ensemble
15-19 ans	0,2	0,3	0,3
20-24 ans	1,0	1,4	1,4
25-29 ans	2,1	2,6	2,6
30-34 ans	3,0	3,8	3,8
35-39 ans	3,9	4,7	4,6
40-44 ans	4,4	5,2	5,2
45-49 ans	4,8	5,4	5,4
Ensemble	2,5	2,6	2,6

Le taux de fécondité par âge augmente pour le groupe d'âges 15-19 ans jusqu'au groupe d'âges 25-29 ans respectivement de 129,0 à 274,3 enfants pour 1 000 femmes. De 25-29 ans à 45-49 ans, le taux de fécondité par âge diminue avec le groupe d'âges en passant de 274,3 pour mille femmes de 25-29 ans à

42,1% pour mille femmes de 45-49 ans. Quel soit le groupe d'âges, le taux de fécondité des femmes vivant avec un handicap est toujours inférieur à celui des femmes sans handicap.

L'indice synthétique de fécondité (ISF) ou le nombre d'enfants espéré d'une femme durant sa vie féconde est de 6,1 enfants. Une femme sans handicap espère avoir plus 1,2 enfants de plus qu'une vivant avec un handicap. En effet, l'ISF pour les femmes vivant avec un handicap est de 4,9 enfants, alors que pour les femmes sans handicap il est de 6,1 enfants. L'égalité entre l'ISF des femmes sans handicap et celui d'ensemble montre que le nombre de femmes de 15-49 ans sans handicap est largement supérieur des femmes vivant avec un handicap.

L'âge moyen à la procréation est de 29,9 ans avec 29,8 ans pour les femmes vivant avec un handicap et 29,9 ans pour les femmes sans handicap. Bien que le taux de handicap augmente avec l'âge mais l'âge moyen à la procréation des femmes vivant avec un handicap est inférieur celui des femmes handicap à une durée d'un mois et six jours (0,1 an).

Tableau 4. 07: Taux de fécondité par âge (%), l'indice synthétique de fécondité (ISF) et l'âge moyen à la procréation (AMP) selon le statut par rapport au handicap

Groupe d'âges	Statut par rapport au handicap		
	Avec handicap	Sans handicap	Ensemble
15-19 ans	107,4	129,1	129,0
20-24 ans	176,7	245,5	245,1
25-29 ans	225,7	274,7	274,3
30-34 ans	212,3	243,8	243,6
35-39 ans	152,6	188,5	188,2
40-44 ans	72,3	95,6	95,4
45-49 ans	24,8	42,3	42,1
ISF	4,9	6,1	6,1
AMP	29,8	29,9	29,9

4.2. Caractéristiques socioculturelles

La section des caractéristiques socioculturelles porte sur l'ethnie, la langue maternelle, la langue parlée, la fréquentation scolaire ou préscolaire, l'alphabétisation, le niveau d'instruction et la nationalité.

4.2.1. Ethnie

Selon l'ethnie, le Bambara occupe plus du tiers (35,9%) des ethnies du Mali, après l'ethnie Peulh avec 12,8%. Les ethnies qui représentent moins 1% chacune, sont : Dafing, Haoussa, Samogo, Arabe, Mossi, Kakolo et Somono.

La répartition selon ethnie et par statut de handicap, montre que les parts des personnes vivant avec un handicap sont supérieures que les parts moyennes des ethnies pour les ethnies : Bambara, Malinké, Peulh, Soninké, Khassonké, Bobo, Kakolo, Somono et Autre ethnie du Mali.

Tableau 4. 08: Répartition (%) des maliens par sexe et par statut de handicap selon l'ethnie

Ethnie	Sexe								
	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Statut de handicap			Statut de handicap			Statut de handicap		
	Handicap	Sans handicap	Ens.	Handicap	Sans handicap	Ens.	Handicap	Sans handicap	Ens.
Bamanan/Bambara	37,5	35,5	35,5	38,6	36,0	36,0	38,1	35,6	35,6
Malinke/Malinké	10,7	8,4	8,5	10,3	8,4	8,4	10,5	8,4	8,4
Peulh	13,7	13,0	13,0	12,7	12,7	12,7	13,2	12,8	12,8
Songhay/Sonrhai/Zarma	3,6	4,9	4,9	3,8	4,7	4,7	3,7	4,8	4,8
Soninké/Sarakolé	9,0	7,9	7,9	9,3	8,4	8,4	9,1	8,2	8,2
Khassonke/Khassonké	1,7	1,1	1,1	1,7	1,2	1,2	1,7	1,2	1,2
Senoufo	3,6	4,0	4,0	3,5	4,1	4,1	3,6	4,0	4,0
Dogon	3,7	6,1	6,1	3,8	6,1	6,1	3,7	6,1	6,1
Souraka/Maure	1,0	1,1	1,1	0,9	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1
Tamasheq/Touareg	2,5	4,2	4,2	2,6	3,7	3,6	2,5	3,9	3,9
Bo/Bwa/Bobo	2,4	2,2	2,2	2,6	2,1	2,2	2,5	2,2	2,2
Dafing	0,4	0,5	0,5	0,4	0,5	0,5	0,4	0,5	0,5
Mamala/Minianka	4,9	5,3	5,3	4,7	5,4	5,4	4,8	5,4	5,4
Haoussa	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1
Samogo	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,6	0,7	0,7
Bozo	1,4	1,9	1,9	1,5	1,9	1,9	1,4	1,9	1,9
Arabe	0,3	0,7	0,7	0,3	0,5	0,5	0,3	0,6	0,6
Mossi	0,3	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4
Kakolo	0,6	0,4	0,4	0,6	0,4	0,4	0,6	0,4	0,4
Somono	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3
Autre ethnie du Mali	1,5	1,2	1,2	1,3	1,2	1,2	1,4	1,2	1,2
Autre ethnie non malienne	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.2.2. Langue maternelle

Le Bambara est la langue maternelle de 49,9% de la population résidente des ménages ordinaires du Mali en 2022. Par statut de handicap et selon la langue maternelle, 52,8% des personnes vivant avec un handicap ont la langue maternelle Bambara, alors que 49,9% des personnes sans handicap ont la langue maternelle Bambara. La répartition des personnes sans handicap selon la langue maternelle est la même que la répartition d'ensemble de la population résidente des ménages ordinaires selon la langue maternelle. Cela s'explique par le fait que le poids des personnes vivant un handicap est faible par rapport aux personnes sans handicap (sur 1 000 personnes, 992 sont sans handicap et 8 vivent avec un handicap).

Les pourcentages des personnes vivant avec un handicap selon la langue maternelle sont supérieurs à ceux des personnes sans handicap pour les langues maternelles suivantes : Bambara, Malinké, Soninké, Khassonké, Maure, Bobo et Autre langue non africaine. Les langues maternelles où le pourcentage pour la répartition est plus élevé chez les personnes vivant un handicap que chez les personnes sans handicap sont : Dafing, Samogo, autre langue du Mali, autre langue africaine et Français. Il faut noter que les langues maternelles telles que : Kunabere, Anglais, Allemand, Russe, Chinois et Espagnol sont très faibles (propre de zéro au dixième près) pour faire des comparaisons entre handicap et sans handicap.

Tableau 4. 09: Répartition (%) de la population résidente de 3 ans ou plus par sexe et par statut de handicap selon la langue maternelle

Langue maternelle	Sexe								
	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Statut de handicap			Statut de handicap			Statut de handicap		
	Handicap	Sans handicap	Ens.	Handicap	Sans handicap	Ens.	Handicap	Sans handicap	Ens.
Bambara/Bamanankan	52,8	49,8	49,9	52,9	50	50	52,9	50	50
Malinké/Maninkakan	9,2	7,1	7,1	9	7,1	7,1	9,1	7,1	7,1
Peulh/Fulfulde	7,6	8,3	8,3	7,2	8,1	8,1	7,4	8,2	8,2
Sonrhai/Songhoy/Zarma	3,3	4,7	4,6	3,4	4,5	4,5	3,4	4,6	4,6
Sarakole/Sooninke	7,4	6,2	6,2	7,7	6,9	6,9	7,6	6,5	6,5
Khassonké/Xhassonkakan	1,7	1,1	1,1	1,7	1,1	1,1	1,7	1,1	1,1
Sénoufo/Syenara	2,4	2,8	2,8	2,4	2,9	2,9	2,4	2,8	2,8
Dogon/Dôgôsô	3,2	5,4	5,4	3,3	5,5	5,5	3,2	5,5	5,5
Maure/Hasaniya	1,2	1	1	1,1	0,9	0,9	1,2	0,9	0,9
Tamasheq	2,2	4,1	4,1	2,3	3,6	3,6	2,2	3,9	3,9
Bobo/Bomu	2,2	1,9	1,9	2,3	1,9	1,9	2,2	1,9	1,9
Kunabere	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dafing	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Minianka/Mamara	3,9	4	4	3,7	4,1	4,1	3,8	4,1	4,1
Haoussa	0	0,1	0,1	0	0	0	0	0	0
Mossi/Moré	0,2	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3
Samogo/Dungooma	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Bozo/Tyako	1	1,4	1,4	1,1	1,4	1,4	1	1,4	1,4
Arabe	0,2	0,5	0,5	0,2	0,4	0,4	0,2	0,4	0,4
Autre langue du Mali	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Autre langue africaine	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Français	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Anglais	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Allemand	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Russe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chinois	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Espagnol	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre langue non africaine	0,3	0,1	0,1	0,3	0,1	0,1	0,3	0,1	0,1
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

4.2.3. Langue parlée

Au Mali en 2022, parmi la population résidente de 3 ans et plus 58,0% ont Bambara comme la première langue parlée avec 54,8% pour les personnes vivant avec un handicap et 58,1% pour les personnes sans handicap. Dans la population de 3 ans et plus, 0,1% ne parlent aucune langue (muets et sourds-muets). Les personnes de 3 ans et plus ne parlant aucune langue représentent 6,2% des personnes vivant avec un handicap.

Les pourcentages des personnes vivant avec un handicap selon la première langue parlée sont supérieurs à ceux des personnes sans handicap pour les premières langues parlées : Aucune, Malinké, Soninké, Khassonké, Maure et Bobo.

Tableau 4. 10: Répartition (%) de la population résidente de 3 ans ou plus par sexe et par statut de handicap selon la première langue parlée

Première langue parlée	Sexe								
	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Statut de handicap			Statut de handicap			Statut de handicap		
	Handicap	Sans handicap	Total	Handicap	Sans handicap	Total	Handicap	Sans handicap	Total
Aucune	6,2	0,0	0,1	6,1	0,0	0,0	6,2	0,0	0,1
Bambara/Bamanankan	54,7	57,5	57,5	54,9	58,4	58,4	54,8	58,1	58,0
Malinké/Maninkakan	7,8	5,9	5,9	7,7	5,9	5,9	7,8	5,9	5,9
Peulh/Fulfulde	5,8	6,4	6,3	5,6	6,1	6,1	5,7	6,2	6,2
Sonrhai/Songhoy/Zarma	2,9	4,2	4,2	3,1	4,0	4,0	3,0	4,1	4,1
Sarakole/Sooninke	5,9	5,0	5,0	6,2	5,6	5,6	6,0	5,3	5,3
Khassonké/Xhassonkakan	1,5	0,9	0,9	1,4	1,0	1,0	1,5	0,9	0,9
Sénoufo/Syenara	1,7	2,1	2,1	1,6	2,1	2,1	1,7	2,1	2,1
Dogon/Dôgôsô	2,5	4,5	4,5	2,6	4,6	4,6	2,5	4,6	4,6
Maure/Hasaniya	1,1	0,9	0,9	1,0	0,8	0,8	1,1	0,8	0,8
Tamasheq	2,1	3,8	3,8	2,1	3,3	3,3	2,1	3,6	3,6
Bobo/Bomu	1,7	1,6	1,6	1,9	1,6	1,6	1,8	1,6	1,6
Kunabere	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dafing	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Minianka/Mamara	3,0	3,2	3,2	3,0	3,3	3,3	3,0	3,2	3,2
Haoussa	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Mossi/Moré	0,2	0,3	0,3	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2
Samogo/Dungooma	0,3	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4
Bozo/Tyako	0,7	1,1	1,1	0,8	1,0	1,0	0,8	1,1	1,1
Arabe	0,4	0,6	0,6	0,2	0,5	0,5	0,3	0,5	0,5
Autre langue du Mali	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autre langue africaine	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1
Français	1,2	1,1	1,1	0,8	0,8	0,8	1,0	1,0	1,0
Anglais	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Allemand	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Russe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Chinois	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Espagnol	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autre langue non africaine	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Pour la population résidente de 3 ans ou plus des ménages ordinaires, 65,8% parlent une seule langue, 27,8% parlent deux langues, 6,3% parlent au moins trois langues et 0,1% ne parlent aucune langue. Cette répartition est presque la même (avec la différence de 0,1% pour les personnes sans langue parlée) pour les personnes sans handicap. Pour les personnes vivant avec un handicap, 62,2% parlent une seule langue, 23,9% parlent deux langues, 7,5% parlent au moins trois langues et 6,4% ne parlent aucune langue.

Quel que soit le statut de handicap, les hommes sont plus bilingues que les femmes. En effet, 35,7% des hommes sont au moins bilingues (parle deux langues ou parle trois langues), alors que 32,5% des femmes sont au moins bilingues. Le pourcentage des personnes parlant au moins deux langues est élevé chez hommes vivant avec un handicap que les hommes sans handicap mais il est plus faible chez femmes vivant avec un handicap que les femmes sans handicap.

Tableau 4. 11: Répartition (%) de la population résidente de 3 ans ou plus par sexe et par statut de handicap selon le nombre des langues parlées

Langue parlée	Sexe								
	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Statut de handicap			Statut de handicap			Statut de handicap		
	Handicap	Sans handicap	Total	Handicap	Sans handicap	Total	Handicap	Sans handicap	Total
Ne parle pas	6,4	0,0	0,1	6,3	0,0	0,0	6,4	0,0	0,1
Parle une seule langue	58,9	64,2	64,2	66,5	67,5	67,5	62,2	65,9	65,8
Parle deux langues	25,4	28,5	28,4	22,0	27,2	27,2	23,9	27,8	27,8
Parle trois langues	9,3	7,3	7,3	5,2	5,3	5,3	7,5	6,3	6,3
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

4.2.4. Fréquentation scolaire ou préscolaire

La répartition de la population résidente de 3 ans ou plus selon la fréquentation scolaire ou préscolaire montre que 64,2% de cette population n'ont jamais fréquenté, 15,4% avaient fréquenté mais ne fréquentent plus, et 20,4% fréquentent actuellement.

Par statut de handicap, quel que soit le sexe, les pourcentages de non fréquentation scolaire ou préscolaire sont plus élevés chez les personnes vivant avec un handicap que chez les personnes sans handicap. Ceux qui avaient fréquenté et ne fréquentent plus sont globalement plus élevés parmi les personnes vivant avec un handicap que parmi les personnes sans handicap. La fréquentation scolaire actuelle est moins élevée chez les personnes vivant avec un handicap que chez les personnes sans handicap.

Tableau 4. 12: Répartition (%) de la population résidente de 3 ans ou plus par sexe et par statut de handicap selon la fréquentation scolaire ou préscolaire

Fréquentation scolaire ou préscolaire	Sexe								
	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Statut de handicap			Statut de handicap			Statut de handicap		
	Handicap	Sans handicap	Total	Handicap	Sans handicap	Total	Handicap	Sans handicap	Total
n'a jamais fréquenté	73,0	61,0	61,1	80,8	67,3	67,4	76,4	64,2	64,2
a fréquenté et ne fréquente plus	20,9	17,3	17,3	13,4	13,6	13,6	17,6	15,4	15,4
fréquente actuellement	6,1	21,7	21,6	5,8	19,1	19,0	6,0	20,4	20,4
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

4.2.5. Alphabétisation

La répartition de la population résidente de 12 ans ou plus des ménages ordinaires selon l'alphabétisation nous montre que 58,2% de cette population sont non alphabétisées et 41,8% sont alphabétisées. Quels que soient le sexe et le statut de handicap, les pourcentages des non alphabétisés sont plus élevés que

les alphabétisés. Quel que soit le sexe, le poids des non alphabétisés est plus élevé chez les personnes vivant avec un handicap que chez les personnes sans handicap.

Tableau 4. 13: Répartition (%) de la population résidente de 12 ans ou plus par sexe et par statut de handicap selon l’alphabétisation

Alphabétisation	Sexe								
	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Statut de handicap			Statut de handicap			Statut de handicap		
	Handicap	Sans handicap	Ens.	Handicap	Sans handicap	Ens.	Handicap	Sans handicap	Ens.
Alphabétisé	33,5	46,5	46,4	23,6	37,5	37,4	29,2	41,9	41,8
Non alphabétisé	66,5	53,5	53,6	76,4	62,5	62,6	70,8	58,1	58,2
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

4.2.6. Niveau d’instruction

La répartition de la population résidente de 3 ans ou plus des ménages ordinaires selon le niveau d’instruction donne 56,2% de sans niveau, 9,1% du préscolaire, 19,3% du fondamental 1 (1er cycle de l’enseignement fondamental du Mali), 7,6% du fondamental 2 (second cycle de l’enseignement fondamental du Mali), 5,2% du secondaire, 0,5% du post-secondaire non supérieur et 2,1% du supérieur. Quel que soit le sexe, le pourcentage de sans niveau d’instruction est plus élevé chez les personnes vivant avec un handicap que chez les personnes sans handicap. N’importe quel sexe, les pourcentages des personnes ayant au moins un niveau préscolaire chez les personnes vivant avec un handicap sont inférieurs ou égaux à ceux des personnes sans handicap.

Tableau 4. 14: Répartition (%) de la population résidente de 3 ans ou plus par sexe et statut de handicap selon le niveau d’instruction

Niveau d’instruction	Sexe								
	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Statut de handicap			Statut de handicap			Statut de handicap		
	Handicap	Sans handicap	Ens.	Handicap	Sans handicap	Ens.	Handicap	Sans handicap	Ens.
Sans niveau	69,9	52,8	52,9	77,7	59,4	59,6	73,2	56,1	56,2
Préscolaire	3,3	9,4	9,4	3,4	8,9	8,8	3,3	9,2	9,1
Fondamental 1	13,5	20,5	20,4	10,9	18,2	18,2	12,4	19,3	19,3
Fondamental 2	5,8	7,9	7,9	4,3	7,2	7,2	5,2	7,6	7,6
Secondaire	4,4	5,9	5,9	2,7	4,6	4,5	3,7	5,2	5,2
Post-secondaire non supérieur	0,7	0,7	0,7	0,2	0,3	0,3	0,5	0,5	0,5
Supérieur	2,4	2,8	2,8	0,8	1,4	1,4	1,7	2,1	2,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

4.2.7. Nationalité

Dans l’ensemble, la population résidente des ménages ordinaires se répartisse selon la nationalité en 99,5% des maliens, 0,44% des étrangers, 0,01% des apatrides et 0,05% des nationalités non identifiées. Chez les personnes vivant avec un handicap, elle se répartisse en 99,43% des maliens, 0,48% des

étrangers, 0,04% des apatrides et 0,05% personnes dont la nationalité n'est pas identifiée. Quel que soit le sexe, c'est seulement avec les maliens que le pourcentage des personnes vivant avec un handicap est supérieur à celui des personnes sans handicap.

Tableau 4. 15: Répartition (%) de la population résidente par sexe et statut de handicap selon la nationalité (%)

Nationalité	Sexe								
	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Statut de handicap			Statut de handicap			Statut de handicap		
	Handicap	Sans handicap	Total	Handicap	Sans handicap	Total	Handicap	Sans handicap	Total
Malien	99,47	99,51	99,51	99,38	99,49	99,49	99,43	99,50	99,50
Etranger	0,45	0,44	0,44	0,52	0,45	0,45	0,48	0,44	0,44
Apatride	0,03	0,01	0,01	0,05	0,01	0,01	0,04	0,01	0,01
NSP	0,05	0,04	0,04	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

4.3. Vue d'ensemble

Dans ce chapitre des caractéristiques sociodémographiques et culturelles des personnes vivant avec un handicap, nous avons utilisé principalement l'âge, le statut par rapport au handicap, le sexe, le milieu de résidence, l'état matrimonial, la nationalité, l'ethnie, la langue et la scolarisation. Il est à noter qu'aucun type de handicap ne définit les caractéristiques socioculturelles d'une population donnée à travers son ethnie, sa langue maternelle, sa langue parlée, sa fréquentation scolaire et sa nationalité. Ce rapport fournit seulement les données sur ces caractéristiques ; les études plus approfondies autres que ce rapport, peuvent affirmer la corrélation de handicap par rapport à une population donnée.

Pour les caractéristiques sociodémographiques, les pourcentages des personnes sans handicap (non handicap) sont supérieurs à ceux des personnes vivant avec un handicap pour les âges de 0 à 29 ans. De 30 à 34 ans, le pourcentage des personnes vivant avec un handicap est égal au pourcentage des personnes sans handicap. A partir de la tranche d'âges 35-39 ans, les pourcentages des personnes vivant avec un handicap deviennent supérieurs à ceux des personnes sans handicap. L'âge moyen de la population résidente des ménages ordinaires du Mali en 2022 est 20,8 ans avec 38,5 ans pour les personnes vivant avec un handicap et 20,7 ans pour les personnes sans handicap. L'âge médian des maliens résidents dans les ménages ordinaires est 16 ans avec 36 ans pour les personnes vivant avec un handicap et 16 ans pour les personnes sans handicap. Selon l'état matrimonial dans l'ensemble, sauf avec les célibataires, les parts des autres états matrimoniaux des personnes vivant avec un handicap sont supérieures ou égales à celles de la population sans handicap. Le nombre moyen d'enfants nés vivants des femmes de 12 ans ou plus est de 2,9 avec 4,0 pour les femmes vivant avec un handicap et 2,9 pour les sans handicaps.

La répartition selon ethnie et par statut de handicap, montre que les parts des personnes vivant avec un handicap sont supérieures que les parts moyennes des ethnies pour les ethnies : Bambara, Malinké, Peulh, Soninké, Khassonké, Bobo, Kakolo, Somono et Autre ethnie du Mali. Les pourcentages des personnes vivant avec un handicap selon la langue maternelle sont supérieurs à ceux des personnes sans handicap pour les langues maternelles suivantes : Bambara, Malinké, Soninké, Khassonké, Maure,

Bobo et Autre langue non africaine. Par statut de handicap, quel que soit le sexe, les pourcentages de non fréquentation scolaire ou préscolaire sont plus élevés chez les personnes vivant avec un handicap que chez les personnes sans handicap. Quel que soit le sexe, le poids des non alphabétisées est plus élevé chez les personnes vivant avec un handicap que chez les personnes sans handicap.

La population résidente des ménages ordinaires se répartisse selon la nationalité en 99,5% des maliens, 0,44% des étrangers, 0,01% des apatrides et 0,05% des nationalités non identifiées. Chez les personnes vivant avec un handicap, elle se répartisse en 99,43% des maliens, 0,48% des étrangers, 0,04% des apatrides et 0,05% personnes dont la nationalité n'est pas identifiée.

CHAPITRE 5 : SITUATION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

L'éducation des personnes vivant avec un handicap aborde la structure de la population résidente de 3 ans ou plus, la scolarisation et l'alphabétisation, l'abandon scolaire, la marginalisation scolaire et une vue d'ensemble de ces quatre points.

5.1. Structure de la population résidente de 3 ans ou plus selon la fréquentation scolaire ou préscolaire

La section portant sur la structure de la population résidente de 3 ans ou plus traite la structure de ladite population (i) par statut de handicap et par sexe selon le groupe d'âges, (ii) par sexe et par statut de handicap et (iii) par sexe, par statut de handicap et par milieu de résidence.

5.1.1. Structure par statut de handicap et par sexe selon le groupe d'âges

La répartition de la population résidente de 3 ans ou plus des ménages ordinaires montre que plus de moitié (52,8%) de la population sans handicap sont entre 3 et 19 ans, alors que les personnes vivant avec un handicap de 3 à 19 ans ne représentent que 26,9% des personnes vivant avec un handicap. Comme nous vu dans la pyramide des âges, le tableau 5.01 montre que les pourcentages de la population sans handicap (3 ans et plus) diminuent progressivement d'une tranche d'âges quinquennale à une autre à partir de 5-9 ans. Les pourcentages des tranches d'âges des personnes sans handicap varient de 0,1% (pour 85-89 ans et pour 90 ans et plus) à 18,1% (pour 5-9 ans), alors que ceux des personnes vivant avec un handicap varient de 1,2% (pour 85-89 ans) à 8,2% (pour 10-14 ans). Donc, la répartition des personnes vivant avec un handicap sont hétérogènes selon les groupes d'âges alors que les personnes sans handicap sont concentrées dans les petits âges.

Pour les personnes vivant avec un handicap dont les pourcentages des tranches d'âges dépassent la moyenne (ensemble) de 3 points de pourcentage sont : (i) les 25-29 et 30-34 ans des personnes qui avaient fréquenté et ne fréquentent plus et (ii) les 5-9, 10-14 et 15-19 des personnes qui fréquentent actuellement. Pour les personnes vivant avec un handicap dont les pourcentages des tranches d'âges sont inférieurs à la moyenne de 3 points de pourcentage sont : (i) les 5-9 et 10-14 ans des personnes qui avaient fréquenté et ne fréquentent plus et (ii) les 25 à 79 ans qui fréquentent actuellement.

Par sexe (Voir annexe : Tableau A5.01), les tendances générales de l'ensemble sont approximativement respectées par chacun de deux sexes. Mais toutefois, la différence entre le sexe féminin et l'ensemble est plus grande (en valeur absolue) que la différence entre masculin et ensemble. Cela peut être expliqué par l'importance du poids du sexe masculin dans la population totale et surtout parmi les personnes vivant un handicap.

Tableau 5. 01: Répartition (%) de la population résidente de 3 ans ou plus par fréquentation scolaire ou préscolaire et par statut de handicap selon le groupe d'âges

Groupe d'âges	n'a jamais fréquenté		a fréquenté et ne fréquente plus		fréquente actuellement		Ensemble	
	Handicap	Sans handicap	Handicap	Sans handicap	Handicap	Sans handicap	Handicap	Sans handicap
3 – 4 ans	3,7	12,4	0,5	0,7	2,3	3,1	3,1	8,6
5 – 9 ans	8,2	17,3	2,1	2,4	23,3	32,5	8,1	18,1
10 – 14 ans	6,9	10,3	4,5	6,0	35,1	34,5	8,2	14,5
15 – 19 ans	6,5	9,0	7,5	13,0	21,5	18,9	7,5	11,6
20- 24 ans	6,3	8,7	9,2	17,7	9,6	7,6	7,0	9,8
25 – 29 ans	5,5	7,1	10,0	16,5	2,9	1,8	6,2	7,5
30 – 34 ans	5,9	7,2	10,0	13,6	1,4	0,7	6,4	6,9
35 – 39 ans	5,6	6,0	8,8	9,2	1,0	0,4	5,9	5,3
40 – 44 ans	5,9	5,6	7,0	6,3	0,6	0,2	5,8	4,6
45 – 49 ans	5,0	3,9	7,1	4,4	0,5	0,1	5,1	3,2
50 – 54 ans	5,7	3,5	7,0	3,6	0,4	0,1	5,6	2,9
55 – 59 ans	5,2	2,5	6,6	2,5	0,3	0,1	5,1	2,0
60 – 64 ans	6,4	2,4	6,8	1,9	0,4	0,0	6,1	1,9
65 – 69 ans	5,7	1,5	5,9	1,3	0,3	0,0	5,4	1,2
70 – 74 ans	6,2	1,2	3,3	0,6	0,2	0,0	5,3	0,9
75 – 79 ans	4,7	0,7	1,9	0,2	0,1	0,0	3,9	0,5
80 – 84 ans	3,5	0,4	1,1	0,1	0,0	0,0	2,8	0,3
85 – 89 ans	1,5	0,2	0,4	0,0	0,0	0,0	1,2	0,1
90 ans et plus	1,6	0,1	0,3	0,0	0,1	0,0	1,3	0,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

5.1.2. Structure par sexe et par statut de handicap

La répartition de la population résidente de 3 ans ou plus des ménages ordinaires montre que 64,3% des personnes n'ont jamais fréquenté, 15,4% avaient fréquenté et ne fréquentent plus, 20,3% fréquentent actuellement. Chez les personnes vivant avec un handicap, cette répartition est la suivante : 76,5% n'ont jamais fréquenté, 17,6% avaient fréquenté et ne fréquentent plus, et 5,9% fréquentent actuellement.

Quel que soit le sexe, les pourcentages des personnes n'ayant jamais fréquenté l'école valent plus de 60%. Chez les personnes vivant avec un handicap, les personnes n'ayant jamais fréquenté sont en moyenne 76,5% avec 73,1% pour les hommes et 80,9% pour les femmes. Les hommes ayant fréquenté et ne fréquentent plus ont des pourcentages supérieurs à la moyenne, surtout avec les hommes vivant avec un handicap où le pourcentage est de 20,8% alors que la moyenne est 15,4%.

Tableau 5. 02: Répartition en % de la population résidente de 3 ans ou plus par statut de handicap et par sexe selon la fréquentation scolaire ou préscolaire

Sexe	Statut de handicap	Fréquentation scolaire ou préscolaire			
		N'a jamais fréquenté	A fréquenté et ne fréquente plus	Fréquente actuellement	Ensemble
Masculin	Handicap	73,1	20,8	6,1	100
	Sans handicap	61,0	17,3	21,7	100
	Ensemble	61,1	17,3	21,6	100
Féminin	Handicap	80,9	13,4	5,7	100
	Sans handicap	67,3	13,6	19,1	100
	Ensemble	67,4	13,6	19,0	100
Ensemble	Handicap	76,5	17,6	5,9	100
	Sans handicap	64,2	15,4	20,4	100
	Ensemble	64,3	15,4	20,3	100

5.1.3. Structure par sexe, par statut de handicap et milieu de résidence

Quels que soient le sexe et le statut de handicap, les pourcentages des personnes qui n'ont jamais fréquenté sont supérieurs dans le milieu rural que dans le milieu urbain. Les pourcentages des personnes qui avaient fréquenté et ne fréquentent plus ainsi que les personnes qui fréquentent actuellement sont plus élevés dans le milieu urbain que dans le milieu rural.

Tableau 5. 03: Répartition en % de la population résidente de 3 ans ou plus par sexe, par statut de handicap et par milieu de résidence selon la fréquentation scolaire ou préscolaire

Milieu de résidence & fréquentation scolaire ou préscolaire		Sexe								
		Masculin			Féminin			Ensemble		
		Statut de handicap			Statut de handicap			Statut de handicap		
		Handicap	Sans handicap	Ensemble	Handicap	Sans handicap	Ensemble	Handicap	Sans handicap	Ensemble
Urbain	N'a jamais fréquenté	53,2	36,1	36,2	63,3	43,3	43,4	57,8	39,7	39,9
	A fréquenté et ne fréquente plus	37,5	28,6	28,7	26,9	24,0	24,0	32,7	26,3	26,3
	Fréquente actuellement	9,3	35,3	35,1	9,8	32,7	32,6	9,5	34,0	33,8
	Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Rural	N'a jamais fréquenté	81,0	72,6	72,7	88,5	78,8	78,8	84,3	75,7	75,8
	A fréquenté et ne fréquente plus	14,2	12,0	12,0	7,6	8,6	8,6	11,3	10,3	10,3
	Fréquente actuellement	4,8	15,4	15,3	3,9	12,6	12,6	4,4	14,0	13,9
	Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Ens.	N'a jamais fréquenté	73,0	61,0	61,1	80,9	67,3	67,4	76,5	64,2	64,2
	A fréquenté et ne fréquente plus	20,9	17,3	17,3	13,4	13,6	13,6	17,6	15,4	15,4

Milieu de résidence & fréquentation scolaire ou préscolaire		Sexe								
		Masculin			Féminin			Ensemble		
		Statut de handicap			Statut de handicap			Statut de handicap		
		Handicap	Sans handicap	Ensemble	Handicap	Sans handicap	Ensemble	Handicap	Sans handicap	Ensemble
	Fréquente actuellement	6,1	21,7	21,6	5,7	19,1	19,0	5,9	20,4	20,4
	Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

5.2. Scolarisation et alphabétisation

Cette section comporte six sous-sections à savoir (i) la scolarisation des personnes de 6 ans ou plus par groupe d'âges, (ii) le taux brut de scolarisation, (iii) le taux net de scolarisation, (iv) le niveau d'instruction, (v) le statut de l'établissement, et (vi) l'alphabétisation.

5.2.1. Scolarisation des personnes de 6 ans ou plus par groupe d'âges

Globalement, la proportion des personnes de 6 ans ou plus qui fréquentent actuellement l'école (ou taux de fréquentation actuelle de l'école) diminue en fonction des groupes d'âges quinquennaux de 10-14 ans à 35-39 ans. Le taux de fréquentation actuelle de l'école est de : 41,5% pour les 6-9 ans, 27,0% pour les 6-39 ans, 0,7% pour les 40 ans et plus, et 21,6% pour les 6 ans et plus.

Quels que soient le sexe et les tranches d'âges, les proportions des personnes vivant avec un handicap fréquentant actuellement l'école sont inférieures à celles des personnes sans handicap. Quels que soit le statut de handicap et les tranches d'âges, les proportions de la population masculine fréquentant actuellement l'école sont supérieures à celles de la population féminine de même âge.

Tableau 5. 04: Proportion (%) et effectif des personnes de 6 ans ou plus qui fréquentent actuellement l'école par groupe d'âges, sexe et statut de handicap

Groupe d'âges	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Handicap						
6 – 9 ans	19,3	1 079	18,4	845	18,9	1 923
10 – 14 ans	26,2	1 848	24,7	1 437	25,5	3 285
15 – 19 ans	18,8	1 169	14,9	844	17,0	2 013
20 – 24 ans	9,5	533	6,7	366	8,1	899
25 – 29 ans	3,6	183	2,0	89	2,8	272
30 – 34 ans	1,5	77	1,1	55	1,3	131
35 – 39 ans	1,2	61	0,8	35	1,0	96
6 – 39 ans	12,4	4 950	10,4	3 670	11,5	8 620
40 ans ou plus	0,5	203	0,2	73	0,4	276
6 ans ou plus	6,1	5 153	5,7	3 743	5,9	8 897
Sans handicap						
6 – 9 ans	41,9	580 241	41,3	536 155	41,6	1 116 395
10 – 14 ans	48,6	695 060	48,2	641 012	48,4	1 336 072
15 – 19 ans	36,3	391 997	30,3	341 332	33,2	733 329
20 – 24 ans	19,9	171 531	12,2	123 459	15,8	294 989
25 – 29 ans	6,7	42 895	3,6	27 789	5,0	70 684
30 – 34 ans	2,9	17 448	1,6	11 166	2,2	28 614
35 – 39 ans	1,8	8 718	1,0	4 927	1,3	13 645
6 – 39 ans	29,3	1 907 889	25,0	1 685 839	27,1	3 593 728
40 ans ou plus	0,8	14 713	0,5	7 572	0,7	22 286
6 ans ou plus	23,3	1 922 603	20,3	1 693 411	21,8	3 616 014
Ensemble						
6 – 9 ans	41,8	581 319	41,3	536 999	41,5	1 118 319

Groupe d'âges	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
10 – 14 ans	48,5	696 908	48,1	642 449	48,3	1 339 357
15 – 19 ans	36,2	393 166	30,2	342 176	33,1	735 342
20 – 24 ans	19,9	172 064	12,2	123 824	15,7	295 888
25 – 29 ans	6,6	43 078	3,6	27 878	5,0	70 956
30 – 34 ans	2,9	17 525	1,6	11 221	2,2	28 746
35 – 39 ans	1,8	8 779	1,0	4 962	1,3	13 741
6 – 39 ans	29,2	1 912 840	24,9	1 689 508	27,0	3 602 349
40 ans ou plus	0,8	14 916	0,5	7 645	0,7	22 562
6 ans ou plus	23,2	1 927 756	20,1	1 697 155	21,6	3 624 911

5.2.2. Taux brut de scolarisation

Le taux brut de scolarisation est calculé pour les cycles suivants : premier cycle fondamental (de la 1ère année à la 6ème année), second cycle fondamental (de la 7ème année à la 9ème année), enseignement secondaire général et technique (de la 10ème année à la 12ème année) et supérieur (les universités, les grandes écoles et les études post-universitaires). Ici, le taux brut de scolarisation ne concerne pas le préscolaire, l'enseignement secondaire technique et professionnel du cycle brevet de technicien (BT), l'enseignement secondaire technique et professionnel du cycle certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou du 1er cycle instituts de formation des maîtres (IFM) et le post-secondaire non supérieur (enseignement technique et professionnel du 2ème cycle IFM). Les tranches d'âges sont de 7 à 12 ans pour le premier cycle fondamental, de 13 à 15 ans pour le second cycle fondamental, de 16 à 18 ans pour l'enseignement secondaire général et technique et de 19 à 24 ans pour le supérieur.

Le taux brut de scolarisation pour l'ensemble des quatre cycles (premier cycle fondamental, second cycle fondamental, enseignement secondaire général et technique, supérieur) est 41,0% avec 20,7% pour les personnes vivant avec un handicap et 41,1% pour les personnes sans handicap. Le taux brut de scolarisation baisse en fonction du cycle de scolarisation. Il a globalement diminué de 62,8% pour le premier cycle fondamental à 5,5% pour le supérieur en passant par 44,9% pour le second cycle fondamental et 36,1% pour l'enseignement secondaire général et technique. Quel que soit le cycle de scolarisation, le taux brut de scolarisation est toujours plus faible chez les personnes vivant avec un handicap que chez les personnes sans handicap.

Le taux brut de scolarisation de l'ensemble des quatre cycles est de 43,5% pour la population masculine et 38,4% pour la population féminine. Quels que soient le statut de handicap et le cycle, le taux brut de scolarisation est plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Les taux bruts de scolarisation chez les femmes vivant avec un handicap sont particulièrement plus faibles.

Tableau 5. 05: Taux brut (%) de scolarisation par niveau d'instruction, par statut de handicap et par sexe

Cycle	Sexe								
	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Statut de handicap			Statut de handicap			Statut de handicap		
	Handi-cap	Sans handicap	Ensemble	Handi-cap	Sans handicap	Ensemble	Handi-cap	Sans handicap	Ensemble
Premier cycle fondamental	38,5	63,7	63,6	36,2	62,0	61,9	37,5	62,9	62,8
Second cycle fondamental	23,1	45,7	45,6	21,8	44,2	44,1	22,5	45,0	44,9
Enseignement secondaire général et technique	17,7	40,3	40,2	13,6	32,2	32,1	15,8	36,2	36,1
Supérieur	2,9	7,3	7,2	1,9	4,1	4,1	2,4	5,6	5,5
Ensemble	22,1	43,6	43,5	19,1	38,5	38,4	20,7	41,1	41,0

5.2.3. Taux net de scolarisation

Dans le tableau 5.06 donne le taux net de scolarisation au fondamental (premier et second cycle fondamental). Le taux net scolarisation au fondamental est de 42,3% avec 24,5% pour les personnes vivant avec un handicap et 42,4% pour les personnes sans handicap. Quels que soient le cycle et le sexe, le taux net de scolarisation des personnes sans handicap est supérieur à celui des personnes vivant avec un handicap. Le taux net de scolarisation a globalement diminué de 49,3% pour le premier cycle fondamental à 25,0% pour le second cycle fondamental.

Le taux net de scolarisation au premier cycle est plus grand chez les garçons (49,7%) que chez les filles (48,9%) ; mais au second cycle fondamental, ce taux est plus élevé chez les filles (25,3%) que chez les garçons (24,8%). Quel que soit le statut de handicap, le taux net de scolarisation est élevé chez les garçons au premier cycle fondamental et élevé chez les filles au second fondamental.

Tableau 5. 06: Taux net (%) de scolarisation au fondamental par cycle, par sexe et par statut de handicap

Cycle	Sexe								
	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Statut de handicap			Statut de handicap			Statut de handicap		
	Handi-cap	Sans handicap	Ensemble	Handi-cap	Sans handicap	Ensemble	Handi-cap	Sans handicap	Ensemble
Premier cycle fondamental	30,8	49,8	49,7	30,3	49,0	48,9	30,6	49,4	49,3
Second cycle fondamental	12,1	24,8	24,8	12,2	25,4	25,3	12,2	25,1	25,0
Ensemble	24,8	42,7	42,6	24,2	42,1	42,0	24,5	42,4	42,3

5.2.4. Niveau d'instruction

Dans l'ensemble, au Mali en 2022, il y a 6 751 783 personnes de 3 ans et plus qui ont été à l'école dont 3 087 540 femmes. Parmi les personnes de 3 ans et plus ayant été à l'école, les personnes vivant avec un handicap sont au nombre de 36 215 dont 12 939 femmes. La répartition de la population résidente des ménages ordinaires de 3 ans et plus ayant été à l'école est 3,5% de préscolaire, 46,1% de fondamental 1 (premier cycle de l'école fondamentale), 7,5% de medersa 1er cycle, 16,6% de

fondamental 2 ou second cycle de l'école fondamentale, 4,4 de medersa 2nd cycle, 9,7% de secondaire général 2nd ou lycée, 4,6% de secondaire professionnel et technique 2nd cycle, 1,3% de post-secondaire non supérieur ou école normale ou IFM, 0,4% de medersa secondaire et 5,9% de supérieur.

Quel que le soit le statut de handicap, les pourcentages des personnes de sexe masculin ayant des niveaux d'instruction de préscolaire au fondamental 2 sont inférieurs à ceux des personnes de sexe féminin pour les mêmes niveaux.

Les pourcentages des personnes de 3 ans et plus vivant avec un handicap ayant été à l'école dépassent les pourcentages moyens pour les niveaux d'instruction medersa 2nd cycle, secondaire professionnel et technique 2nd cycle, post-secondaire non supérieur/école normale/IFM, medersa secondaire et supérieur.

Parmi les personnes vivant avec un handicap, les pourcentages supérieurs aux pourcentages moyens de plus un point de pourcentage sont les hommes du niveau d'instruction supérieur et les femmes du niveau d'instruction fondamental 2. Les pourcentages des personnes vivant avec un handicap, inférieurs à la moyenne sont les hommes de fondamental 1 et les femmes de supérieur.

Tableau 5. 07: Répartition (%) de la population résidente de 3 ans ou plus ayant été à l'école par sexe et par statut de handicap selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Sexe								
	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Statut de handicap			Statut de handicap			Statut de handicap		
	Handi-cap	Sans handicap	Ensemble	Handi-cap	Sans handicap	Ensemble	Handi-cap	Sans handicap	Ensemble
Préscolaire	1,6	3,3	3,3	2,4	3,7	3,7	1,8	3,5	3,5
Fondamental 1 ^{er} (Primaire)	42,4	45,1	45,1	48,3	47,0	47,1	44,7	46,1	46,1
Medersa 1 ^{er} cycle	6,5	6,9	6,9	7,0	8,1	8,1	6,7	7,5	7,5
Fondamental 2 nd cycle (secondaire 1 ^{er} cycle)	16,0	15,9	15,9	17,3	17,5	17,5	16,4	16,6	16,6
Medersa 2 nd cycle	5,4	4,4	4,4	5,0	4,5	4,5	5,3	4,4	4,4
Secondaire Général 2 nd cycle/Lycée	9,2	10,0	10,0	8,3	9,3	9,2	8,9	9,7	9,7
Secondaire Professionnel et Technique 2 nd cycle	6,4	4,8	4,8	5,9	4,5	4,5	6,2	4,6	4,6
Post-secondaire non supérieur/Ecole normale/IFM	2,6	1,7	1,7	1,3	0,9	0,9	2,1	1,3	1,3
Medersa secondaire	1,0	0,6	0,6	0,3	0,3	0,3	0,7	0,4	0,4
Supérieur	8,9	7,3	7,3	4,2	4,2	4,2	7,2	5,9	5,9
Ensemble	%	100	100	100	100	100	100	100	100
	Effectif	23 276	3 640 966	3 664 242	12 939	3 074 602	3 087 540	36 215	3 664 242

5.2.5. Statut de l'établissement

Les personnes fréquentant actuellement l'école sont de 57,2% dans les établissements publics et 42,8% dans les établissements privés. Les personnes vivant avec un handicap fréquentant actuellement l'école sont de 60,8% dans les établissements publics et 39,2% dans les privés.

Les personnes vivant avec un handicap sont plus dans les établissements publics que les personnes sans handicap. Les personnes de sexe masculin sont plus dans les établissements publics que celles de sexe féminin. Surtout chez les personnes vivant avec un handicap, 62,2% des personnes de sexe masculin sont dans un établissement public alors que 58,9% de celles de sexe féminin sont dans le public.

Tableau 5. 08: Répartition (%) de la population résidente fréquentant actuellement l'école par sexe et par statut de handicap selon le statut d'établissement

Statut de l'établissement	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Handicap	Sans handicap	Total	Handicap	Sans handicap	Total	Handicap	Sans handicap	Total
Public	62,2	58,6	58,6	58,9	55,7	55,7	60,8	57,2	57,2
Privé	37,8	41,4	41,4	41,1	44,3	44,3	39,2	42,8	42,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

5.2.6. Alphabétisation

Au Mali en 2022, le nombre des personnes de 12 ans ou plus alphabétisées était 5 386 290 dont 2 453 227 femmes. Cela représente un taux d'alphabétisation 41,8% avec 46,4% pour les hommes et 37,4% pour les femmes. Par statut de handicap, le taux d'alphabétisation est moins élevé chez les personnes vivant (29,0%) avec un handicap que chez les personnes sans handicap (41,9%). Le taux d'alphabétisation est toujours plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Surtout chez les personnes vivant avec un handicap, le taux d'alphabétisation est de 33,4% pour les hommes, alors qu'il est seulement de 23,5% chez les femmes.

Tableau 5. 09: Taux d'alphabétisation (%) et effectif de la population résidente alphabétisée de 12 ans ou plus par sexe et statut de handicap

Sexe	Statut de handicap					
	Handicap		Sans handicap		Ensemble	
	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif
Masculin	33,4%	25 236	46,5%	2 907 827	46,4%	2 933 063
Féminin	23,5%	13 897	37,5%	2 439 330	37,4%	2 453 227
Ensemble	29,0%	39 133	41,9%	5 347 157	41,8%	5 386 290

5.3. Abandon scolaire

Les personnes de 6 ans ou plus ayant fréquenté et ne fréquentant plus l'école sont au nombre de 2 934 212 dont 1 292 430 de sexe féminin. Les personnes de 6 ans ou plus vivant avec un handicap ayant fréquenté et ne fréquentant plus l'école sont au nombre de 27 487 dont 9 210 personnes de sexe féminin. La proportion des personnes de 6 ans ou plus ayant abandonné l'école est de 17,5% pour l'ensemble ainsi que pour les personnes sans handicap, elle est de 18,3% pour les personnes vivant avec un handicap. Cette proportion est de 17,5% pour les 6-39 ans avec 19,1% pour les personnes vivant avec

un handicap de cette tranche d'âges. Elle est de 18,5% pour les 40 ans ou plus avec 17,5 pour les personnes vivant avec un handicap de 40 ans ou plus.

Dans l'ensemble, quel que soit le sexe, la proportion des personnes ayant abandonné l'école croît de la tranche d'âges 6-9 ans à 25-29 ans et décroît de 25-29 ans à 35-39 ans. C'est seulement avec la tranche d'âges 15-19 ans que la proportion d'ensemble des femmes est supérieure à celle des hommes.

De façon globale, la proportion des personnes vivant avec un handicap ayant abandonné l'école est supérieure à celle des personnes sans handicap. C'est avec les 20 ans et plus que la proportion des personnes sans handicap ayant abandonné est supérieure celle des personnes vivant avec un handicap. Spécifiquement pour la population féminine, la proportion des personnes de 6 ans ou plus ayant abandonné l'école est supérieur chez les personnes sans handicap que chez les personnes vivant avec un handicap.

Tableau 5. 10: Proportion (%) et effectif des personnes de 6 ans ou plus ayant fréquenté et ne fréquentant plus (qui ont abandonnées) l'école par groupe d'âges, sexe et statut de handicap

Groupe d'âges	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Handicap						
6 – 9 ans	4,7	261	5,3	242	4,9	503
10 – 14 ans	10,1	708	9,3	544	9,7	1 252
15 – 19 ans	18,2	1 132	16,6	937	17,4	2 070
20 – 24 ans	24,8	1 397	21,1	1 149	23,0	2 546
25 – 29 ans	32,6	1 673	24,1	1 098	28,6	2 772
30 – 34 ans	32,9	1 705	21,9	1 067	27,6	2 771
35 – 39 ans	32,1	1 599	19,7	836	26,4	2 435
6 – 39 ans	21,3	8 476	16,7	5 873	19,1	14 349
40 ans ou plus	22,1	9 802	10,8	3 337	17,5	13 138
6 ans ou plus	21,7	18 277	13,9	9 210	18,3	27 487
Sans handicap						
6 – 9 ans	2,4	32 806	2,2	28 529	2,3	61 336
10 – 14 ans	6,4	91 866	6,2	82 777	6,3	174 644
15 – 19 ans	17,2	185 852	17,3	195 101	17,2	380 952
20 – 24 ans	29,0	249 012	26,8	269 926	27,8	518 938
25 – 29 ans	38,8	249 901	30,2	233 264	34,1	483 165
30 – 34 ans	37,5	227 766	24,6	171 690	30,6	399 456
35 – 39 ans	33,5	166 118	20,0	103 347	26,6	269 465
6 – 39 ans	18,5	1 203 322	16,1	1 084 634	17,3	2 287 957
40 ans ou plus	24,2	420 183	12,3	198 586	18,5	618 769
6 ans ou plus	19,7	1 623 505	15,4	1 283 220	17,5	2 906 725
Ensemble						
6 – 9 ans	2,4	33 068	2,2	28 771	2,3	61 839
10 – 14 ans	6,4	92 575	6,2	83 321	6,3	175 896
15 – 19 ans	17,2	186 984	17,3	196 038	17,2	383 022
20 – 24 ans	28,9	250 409	26,7	271 075	27,8	521 485
25 – 29 ans	38,8	251 575	30,2	234 362	34,1	485 937
30 – 34 ans	37,4	229 471	24,6	172 756	30,6	402 227
35 – 39 ans	33,5	167 717	20,0	104 183	26,6	271 899
6 – 39 ans	18,5	1 211 798	16,1	1 090 507	17,3	2 302 305
40 ans ou plus	24,2	429 985	12,3	201 923	18,5	631 907
6 ans ou plus	19,7	1 641 783	15,3	1 292 430	17,5	2 934 212

5.4. Marginalisation scolaire

En 2022 au Mali, 10 188 212 personnes de 6 ans ou plus n'ont jamais été à l'école dont 5 435 387 de sexe féminin. Cela représente en proportion, 60,8% des personnes de 6 ans ou plus avec 64,5% pour les femmes et 57,1% des hommes. Donc, globalement la marginalisation scolaire concerne plus les femmes que les hommes au Mali en 2022.

Selon le statut de handicap, la marginalisation scolaire de 6 ans ou plus concerne 75,8% des personnes vivant avec handicap, alors qu'elle ne concerne que 63% des personnes sans handicap. Quels que soient le statut de handicap et la tranche d'âges, la proportion de la marginalisation scolaire est plus élevée chez les femmes que chez les hommes.

Tableau 5. 11: Proportion (%) et effectif des personnes de 6 ans ou plus qui n'ont jamais fréquenté l'école par groupe d'âges, sexe et statut de handicap

Groupe d'âges	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Handicap						
6-9	76,1	4 260	76,3	3 506	76,2	7 766
10-14	63,7	4 491	66,0	3 840	64,7	8 331
15-19	63,0	3 914	68,5	3 870	65,6	7 784
20-24	65,7	3 695	72,2	3 925	68,9	7 620
25-29	63,8	3 278	74,0	3 376	68,6	6 654
30-34	65,7	3 408	77,0	3 745	71,1	7 153
35-39	66,7	3 323	79,5	3 373	72,6	6 696
6-39	66,3	26 368	72,9	25 637	69,4	52 005
40 ou plus	77,4	34 310	89,0	27 452	82,2	61 763
6 ou plus	72,1	60 679	80,4	53 089	75,8	113 768
Sans handicap						
6-9	55,8	772 469	56,5	732 310	56,1	1 504 779
10-14	45,0	644 125	45,6	606 670	45,3	1 250 795
15-19	46,6	503 331	52,4	591 044	49,5	1 094 375
20-24	51,1	439 521	61,0	614 686	56,4	1 054 207
25-29	54,5	350 745	66,2	510 942	60,9	861 687
30-34	59,7	362 912	73,8	514 609	67,2	877 520
35-39	64,7	320 888	79,0	408 387	72,0	729 275
6-39	52,2	3 393 991	59,0	3 978 647	55,6	7 372 638
40 ou plus	74,9	1 298 155	87,2	1 403 651	80,8	2 701 806
6 ou plus	59,3	4 692 147	66,7	5 382 299	63,0	10 074 445
Ensemble						
6-9	55,8	776 729	56,5	735 816	56,2	1 512 545
10-14	45,1	648 616	45,7	610 511	45,4	1 259 126
15-19	46,6	507 244	52,5	594 914	49,6	1 102 158
20-24	51,2	443 216	61,0	618 611	56,5	1 061 827
25-29	54,6	354 023	66,2	514 318	60,9	868 341
30-34	59,7	366 320	73,8	518 354	67,2	884 674
35-39	64,8	324 211	79,0	411 760	72,0	735 971
6-39	52,3	3 420 359	59,0	4 004 284	55,7	7 424 643
40 ou plus	75,0	1 332 466	87,2	1 431 104	80,9	2 763 569
6 ou plus	57,1	4 752 825	64,5	5 435 387	60,8	10 188 212

5.5. Vue d'ensemble

Dans ce chapitre de la situation des personnes vivant avec handicap en matière d'éducation, il était question de voir : (i) la structure de la population résidente de 3 ans ou plus selon la fréquentation scolaire ou préscolaire, (ii) la scolarisation et l'alphabétisation, (iii) l'abandon scolaire et (iv) la marginalisation scolaire.

Dans l'ensemble, la répartition de la population résidente de 3 ans ou plus des ménages ordinaires montre que 64,3% des personnes n'ont jamais fréquenté, 15,4% avaient fréquenté et ne fréquentent plus, 20,3% fréquentent actuellement. Chez les personnes vivant avec un handicap, cette répartition est la suivante : 76,5% n'ont jamais fréquenté, 17,6% avaient fréquenté et ne fréquentent plus, et 5,9% fréquentent actuellement. Tous les taux de scolarisation (taux brut et taux net) des personnes vivant avec un handicap sont inférieurs à ceux des personnes sans handicap. Quels que soient le sexe et les tranches d'âges, les proportions des personnes vivant avec un handicap fréquentant actuellement l'école sont inférieures à celles des personnes sans handicap. De façon globale, la proportion des personnes vivant avec un handicap ayant abandonné l'école est supérieure à celle des personnes sans handicap.

Selon le statut de handicap, la marginalisation scolaire de 6 ans ou plus concerne 75,8% des personnes vivant avec un handicap, alors qu'elle ne concerne que 63% des personnes sans handicap.

CHAPITRE 6 : CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

Ce chapitre comporte trois sections à savoir (i) la structure de la population des personnes vivant avec un handicap selon le statut par rapport à l'activité, (ii) le handicap et le marché du travail et (iii) la situation en matière de chômage. Ce chapitre s'intéresse principalement à la main-d'œuvre en calculant le taux d'emploi et le taux de chômage par statut de handicap. Il aborde en une section le marché du travail des personnes vivant avec un handicap en s'intéressant à l'emploi actuel, à la recherche d'emploi et à la disponibilité à travailler. Il donne aussi les statistiques sur les enfants de 6 à 14 ans ni en emploi, ni en éducation/formation par statut de handicap.

6.1. Structure de la population des personnes vivant avec un handicap selon le statut par rapport à l'activité

Cette section est composée de quatre sous-sections qui sont : (i) le niveau national par sexe et variation par milieu de résidence, (ii) la variation régionale, (iii) la situation d'activité selon les grands groupes d'âges, et (iv) le taux d'emploi. Cette section a pour objectif de donner le poids de personnes vivant avec un handicap en âge de travailler (15 ans et plus), de donner la répartition des personnes vivant avec un handicap selon le statut par rapport à l'activité et calculer le taux d'emploi de la population en âge de travailler par milieu de résidence, âge, niveau d'instruction, sexe et statut de handicap.

6.1.1. Niveau national par sexe et variation par milieu de résidence

Parmi les personnes vivant avec un handicap, les personnes de 15 ans et plus représentent 78,1% de l'ensemble avec 78,6% pour les hommes et 77,5% pour les femmes.

Le poids des personnes vivant avec un handicap en âge de travailler est supérieur dans le milieu urbain (79,8%) que dans le milieu rural (77,4%). Quel que soit le milieu de résidence, le poids des personnes vivant avec un handicap en âge de travailler est plus grand chez les hommes que chez les femmes.

Tableau 6. 01: Poids (%) de la population en âge de travailler (15 ans et plus) parmi les personnes vivant avec un handicap par sexe et milieu de résidence

Milieu de résidence	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	80,5	79,0	79,8
Rural	77,9	76,9	77,4
Ensemble	78,6	77,5	78,1

Par la région de résidence, le poids des personnes vivant avec un handicap en âge de travailler dépasse 80% dans les régions de Kayes, Koulikoro, Nioro, Kita, San et dans le district de Bamako. C'est seulement dans la région de Ménaka que le poids des personnes vivant avec un handicap en âge de travailler n'atteint pas 50%. Le poids des femmes vivant avec un handicap est supérieur à celui des hommes dans les régions de Tombouctou, Kidal, Taoudenni, Ménaka, Kita, Dioïla et San.

Tableau 6. 02: Poids (%) de la population en âge de travailler (15 ans et plus) dans la population des personnes vivant avec un handicap par sexe et région

Milieu de résidence	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Kayes	81,2	79,3	80,3
Koulikoro	81,4	79,5	80,6
Sikasso	78,7	78,4	78,6
Ségou	80,2	78,4	79,4
Mopti	75,9	71,6	73,9
Tombouctou	70,8	72,3	71,5
Gao	60,3	59,2	59,8
Kidal	49,4	54,4	51,6
Taoudenni	65,2	68,8	66,7
Ménaka	46,8	54,3	49,9
Nioro	83,2	82,8	83,1
Kita	81,0	81,7	81,3
Dioïla	75,5	75,5	75,5
Nara	66,9	64,7	66,0
Bougouni	79,3	78,8	79,1
Koutiala	78,6	77,6	78,2
San	80,9	81,8	81,3
Douentza	80,0	72,0	76,8
Bandiagara	65,0	63,9	64,5
Bamako	81,4	79,8	80,7
Ensemble	78,6	77,5	78,1

Les personnes de 15 ans ou plus sont au nombre de 11 280 245 dont 127 085 personnes vivant avec un handicap. Il y a plus des femmes (5 787 097) en âge de travailler que des hommes (5 493 148) dans l'ensemble mais il y a des hommes (71 460) vivant avec un handicap en âge de travailler que des femmes (55 625) vivant avec un handicap en âge de travailler.

Globalement les personnes en âge de travailler se répartissent en 59,1% des occupés, 0,1% des chômeurs ayant déjà travaillé, 2,9% des chômeurs à la recherche d'un premier emploi, 17,6% des occupés au foyer, 8,0% des élèves ou étudiants, 0,5% des rentiers, 0,6% des retraités, 0,8% des bénévoles et 10,4% des autres inactifs. Les personnes vivant avec un handicap de 15 ans et plus se répartissent selon le statut par rapport à l'activité à : 32,8% des occupés, 0,1% des chômeurs ayant déjà travaillé, 1,1% des chômeurs à la recherche d'un premier emploi, 8,8% des occupés au foyer, 2,1% des élèves ou étudiants, 0,5% des rentiers, 2,7% des retraités, 0,5% des bénévoles et 51,4% des autres inactifs.

En comparant la répartition des personnes vivant avec un handicap en âge de travailler et la répartition avec les personnes sans handicap, il y a des différences pour les statuts par rapport à l'activité tels que : occupé, occupé au foyer, élève ou étudiant, retraité et autre inactif. En effet, 59,4% des personnes sans handicap sont occupés contre 32,8% des personnes vivant avec un handicap. Il y a moins des personnes occupées au foyer vivant avec un handicap (8,8%) que les personnes sans handicap (17,7%). Les élèves ou étudiants de 15 ans ou plus représentent 2,1% chez les personnes vivant avec un handicap et 8,1% chez les personnes sans handicap. Le poids des personnes vivant avec un handicap est plus élevé que celui des personnes sans handicap pour les retraités (2,7% contre 0,6%) et les autres inactifs (51,4% contre 9,9%).

Quel que soit le statut de handicap, le pourcentage des occupés chez les hommes est plus élevé que chez les femmes. Les femmes sont exclusivement des occupées au foyer. Quel que soit le sexe, le pourcentage des personnes occupées est plus élevé chez les personnes sans handicap que chez les personnes vivant avec un handicap. Les personnes vivant avec un handicap sont dans le statut des autres inactifs.

Tableau 6. 03: Répartition (%) de la population résidente de 15 ans ou plus par sexe et par statut de handicap selon le statut par rapport à l'activité

Statut par rapport à l'activité	Sexe								
	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Statut de handicap			Statut de handicap			Statut de handicap		
	Handicap	Sans handicap	Ensemble	Handicap	Sans handicap	Ensemble	Handicap	Sans handicap	Ensemble
Occupé	44,8	77,4	77,1	17,2	42,3	42	32,8	59,4	59,1
Chômeur ayant déjà travaillé	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
A la recherche d'un premier emploi	1,1	3,4	3,3	1,1	2,4	2,4	1,1	2,9	2,9
Occupé au foyer	0,0	0,0	0,0	20,1	34,5	34,4	8,8	17,7	17,6
Elève/Étudiant	2,2	9,2	9,1	2,0	7,1	7,1	2,1	8,1	8,0
Rentier	0,6	0,6	0,6	0,3	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5
Retraité	3,6	0,8	0,8	1,6	0,4	0,4	2,7	0,6	0,6
Bénévole	0,7	1,0	1,0	0,4	0,5	0,5	0,5	0,8	0,8
Autre inactif	46,9	7,5	8,0	57,2	12,3	12,7	51,4	9,9	10,4
Ensemble	%	100	100	100	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Eff.	71 460	5 421 688	5 493 148	55 625	5 731 472	5 787 097	127 085	11 153 160

Dans l'ensemble les personnes vivant avec un handicap de 15 ans et plus se répartissent à 32,7% des occupés, 0,1% des chômeurs ayant déjà travaillé, 1,1% des chômeurs à la recherche d'un premier emploi, 8,8% des occupés au foyer, 2,1% des élèves ou étudiants, 0,5% des rentiers, 2,7% des retraités, 0,5% des bénévoles et 51,4% des autres inactifs. Quel que soit le type de handicap, dans l'ensemble, les personnes vivant avec un handicap sont des autres inactives, des occupées et des occupées au foyer. Les types de handicap tels qu'infirme de membre(s) inférieur(s), infirme de membre(s) supérieur(s), borgne et autre handicap physique ou mental sont majoritairement occupés. Les personnes vivant avec un handicap majoritairement autres inactives sont des aveugles, des malvoyants, des muets, des sourds, des sourds-muets, des malentendants, des déficients intellectuels, des déficients mentaux ou physiques, des polyhandicaps majeurs et des autres handicaps majeurs.

Par sexe, toutes personnes occupées au foyer vivant avec un handicap sont des femmes. Quel que soit le type de handicap, le pourcentage des occupés est plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Le poids des autres inactifs est plus important chez les femmes vivant avec un handicap que chez les hommes vivant avec un handicap. Les hommes vivant avec un handicap sont plus des retraités que les femmes vivant avec un handicap pour chaque type de handicap. Il en est de même que le poids des rentiers est plus important chez les hommes vivant avec un handicap que chez les femmes vivant avec un handicap. La part des chômeurs ayant déjà travaillé est plus élevée chez les hommes vivant avec un handicap que celle des femmes vivant avec un handicap. Sauf chez les malvoyants et les déficients mentaux ou physiques, le poids des élèves ou étudiants de 15 ans et plus vivant avec un handicap est plus élevé chez les hommes que chez les femmes.

Tableau 6. 04: Répartition (%) des personnes vivant avec un handicap de 15 ans et plus par type de handicap selon le statut par rapport à l'activité

Statut par rapport à l'activité	Type de handicap														
	IMI	IMS	Aveu- gle	Bor- gne	Mal- voyant	Muet	Sourd	Sourd- muet	Malen- tendant	DI	DMP	PHM	AHPM	AHM	Ens.
Masculin															
Occupé	59,5	57,8	28,8	55,4	38,4	37,2	40,9	38,8	42,8	27,7	27,5	45,9	51,2	46,4	44,8
Chômeur ayant déjà travaillé	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
A la recherche d'un premier emploi	1,8	1,6	0,5	1,2	0,8	1,0	1,1	1,0	0,6	1,3	0,8	1,2	1,4	0,8	1,1
Occupé au foyer	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Elève/ Etudiant	3,3	3,2	0,7	2,0	1,5	1,8	1,4	1,7	1,2	1,4	1,5	2,3	2,6	3,4	2,2
Rentier	0,4	0,4	0,5	0,5	0,9	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,3	0,6	0,5	0,5	0,6
Retraité	2,0	3,1	6,3	3,1	7,0	1,2	4,5	0,4	4,0	1,1	1,3	3,0	3,8	2,4	3,6
Bénévole	1,2	0,5	0,3	0,3	0,4	0,6	0,5	1,1	0,8	1,1	0,5	0,8	0,6	0,6	0,7
Autre inactif	31,7	33,3	62,8	37,4	50,9	57,5	50,8	56,3	49,8	66,7	68,0	46,1	39,8	45,9	46,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Féminin															
Occupé	26,4	17,8	10,4	18,1	15,4	12,7	15,6	12,3	13,5	11,4	11,4	15,5	19	18,1	17,2
Chômeur ayant déjà travaillé	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
A la recherche d'un premier emploi	1,8	1,3	0,8	1,5	1,1	0,6	0,9	1,0	0,7	0,8	0,5	1,0	1,0	1,0	1,1
Occupé au foyer	25,0	29,3	9,1	24,3	17,4	21,7	22,7	23,5	20,2	17,8	13,7	15,4	18,7	18,5	20,1
Elève/ Etudiant	2,8	3,2	0,7	1,8	1,8	1,6	0,7	1,1	0,9	1,1	1,7	1,7	2,4	2,6	2,0
Rentier	0,2	0,4	0,5	0,4	0,3	0,6	0,6	0,4	0,4	0,1	0,3	0,3	0,4	0,2	0,3
Retraité	0,8	1,5	3,4	1,1	3,0	0,5	1,5	0,2	1,7	0,3	0,7	1,4	2,2	1,3	1,6
Bénévole	0,6	0,2	0,5	0,2	0,4	0,6	0,3	0,7	0,3	0,7	0,5	0,4	0,3	0,2	0,4
Autre inactif	42,3	46,2	74,5	52,6	60,5	61,7	57,7	60,7	62,3	67,8	71,2	64,3	55,9	58,1	57,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble															
Occupé	44,7	40,1	22,2	39,9	28,2	26,9	29,4	27,6	29	20,4	20,6	33	37,4	33,6	32,8
Chômeur ayant déjà travaillé	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1
A la recherche d'un premier emploi	1,8	1,4	0,6	1,3	0,9	0,8	1,0	1,0	0,7	1,0	0,7	1,1	1,2	0,9	1,1
Occupé au foyer	11,2	13,0	3,3	10,2	7,7	9,2	10,4	10,0	9,5	7,9	5,9	6,5	8,1	8,4	8,8
Elève/ Etudiant	3,1	3,2	0,7	1,9	1,7	1,7	1,1	1,4	1,0	1,3	1,6	2,1	2,5	3,0	2,1
Rentier	0,3	0,4	0,5	0,4	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,4	0,3	0,5	0,4	0,4	0,5
Retraité	1,5	2,4	5,2	2,2	5,3	0,9	3,1	0,3	2,9	0,8	1,0	2,3	3,1	1,9	2,7
Bénévole	0,9	0,4	0,4	0,2	0,4	0,6	0,4	0,9	0,6	0,9	0,5	0,7	0,5	0,4	0,5
Autre inactif	36,4	39,0	67,0	43,8	55,1	59,3	54,0	58,1	55,6	67,2	69,4	53,7	46,7	51,4	51,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

6.1.2. Variation régionale

Le tableau A6.01 de l'annexe donne la répartition de la population résidente des ménages ordinaires vivant avec un handicap de 15 ans et plus par région et par statut par rapport à l'activité selon le type de handicap le tableau.

6.1.3. Situation d'activité selon les grands groupes d'âges

La situation d'activité des personnes de 6 ans ou plus est analysée par sexe et statut de handicap selon le statut par rapport à l'activité en considérant les groupes d'âges 6 à 14 ans, 15 à 64 ans et 65 ans ou plus.

Les enfants de 6 à 14 ans sont au nombre de 5 467 080 dont 2 829 214 garçons et 23 060 enfants vivant avec un handicap. Chez les enfants de 6 à 14 ans sont principalement des autres inactifs (49,0%), des élèves ou étudiants (43,6%) et des occupés (5,8%). Chacun des autres statuts par rapport à l'activité représente moins de 1% de l'ensemble. Pour les enfants vivant avec un handicap, ils se répartissent en 69,2% des autres inactifs, 20,6% des élèves ou étudiants, 8,0% des occupés et chacun des autres statuts par rapport à l'activité représente moins de 1%. Selon le statut par rapport à l'activité, les pourcentages des enfants vivant avec un handicap sont supérieurs à ceux de sans handicap pour les statuts par rapport à l'activité suivants : occupé, bénévole et autre inactif.

Tableau 6. 05: Répartition (%) de la population résidente de 6-14 ans par sexe et par statut de handicap selon le statut par rapport à l'activité

Statut par rapport à l'activité	Sexe								
	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Statut de handicap			Statut de handicap			Statut de handicap		
	Handicap	Sans handicap	Ens.	Handicap	Sans handicap	Ens.	Handicap	Sans handicap	Ens.
Occupé	9,4	6,8	6,8	7,6	4,3	4,8	8,6	5,7	5,7
Chômeur ayant déjà travaillé	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
A la recherche d'un premier emploi	0,5	0,6	0,6	0,5	2,5	0,5	0,5	0,6	0,6
Occupé au foyer	0,0	0,0	0,0	0,0	35,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Elève/Étudiant	21,2	43,8	43,7	20,0	7,5	43,5	20,6	43,7	43,6
Rentier	0,3	0,4	0,4	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4
Retraité	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Bénévole	0,7	0,7	0,7	0,6	0,5	0,5	0,7	0,6	0,6
Autre inactif	67,8	47,6	47,7	71,0	10,5	50,3	69,2	48,9	49,0
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	12 647	2 816 567	2 829 214	10 413	2 627 453	2 637 866	23 060	5 444 020

Les personnes de 15 à 64 ans sont au nombre de 10 663 415 dont 5 494 712 femmes et 95 608 personnes vivant avec un handicap. Globalement, les personnes de 15-64 ans se répartissent en 60,3% des occupés, 18,2% des occupés au foyer, 8,5% des autres inactifs, 8,5% des élèves ou étudiants, 3,0% des personnes à la recherche d'un premier emploi et chacun des autres statuts par rapport à l'activité représente moins 1% des statuts par rapport à l'activité. Les pourcentages des personnes de 15-64 ans vivant avec un handicap dépassent ceux de sans handicap pour les statuts par rapport à l'activité

suivants : retraité et autre inactif. En effet, 43,9% des personnes de 15-64 ans vivant avec un handicap sont des autres inactives contre 8,1% des personnes sans handicap du même groupe d'âges et 0,6% des personnes vivant avec un handicap sont retraitées contre 0,2% des personnes sans handicap.

Tableau 6. 06: Répartition (%) de la population résidente de 15-64 ans par sexe et par statut de handicap selon le statut par rapport à l'activité

Statut par rapport à l'activité	Sexe								
	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Statut de handicap			Statut de handicap			Statut de handicap		
	Handicap	Sans handicap	Ensemble	Handicap	Sans handicap	Ensemble	Handicap	Sans handicap	Ensemble
Occupé	55	79,2	78,9	20,5	43	42,9	39,6	60,4	60,3
Chômeur ayant déjà travaillé	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
A la recherche d'un premier emploi	1,5	3,5	3,5	1,4	2,5	2,5	1,4	3,0	3,0
Occupé au foyer	0,0	0,0	0,0	23,8	35,5	35,4	10,7	18,3	18,2
Elève/Étudiant	2,9	9,7	9,6	2,5	7,5	7,4	2,7	8,6	8,5
Rentier	0,4	0,6	0,6	0,3	0,3	0,3	0,4	0,5	0,4
Retraité	0,8	0,2	0,2	0,5	0,1	0,1	0,6	0,2	0,2
Bénévole	0,8	1,1	1,1	0,4	0,5	0,5	0,6	0,8	0,8
Autre inactif	38,5	5,6	6,0	50,5	10,5	10,8	43,9	8,1	8,5
Ens	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effec	52 580	5 116 123	5 168 703	43 028	5 451 684	5 494 712	95 608	10 567 807

Les personnes âgées de 65 ans ou plus sont au nombre de 616 838 dont 292 389 femmes et 31 481 personnes vivant avec un handicap. Les personnes de 65 ans ou plus se répartissent selon le statut par rapport à l'activité en 43,7% des autres inactifs, 38,8% des occupés, 8,2% des retraités, 7,3% des occupés au foyer et les autres statuts par rapport à l'activité n'atteignent pas chacun 1% de l'ensemble. Chez les personnes 65 ans ou plus, les personnes vivant avec un handicap sont plus dans autre inactif et retraité que les personnes sans handicap.

Tableau 6. 07: Répartition (%) de la population résidente de 65 ans ou plus par sexe et par statut de handicap selon le statut par rapport à l'activité

Statut par rapport à l'activité	Sexe								
	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Statut de handicap			Statut de handicap			Statut de handicap		
	Handicap	Sans handicap	Ens.	Handicap	Sans handicap	Ens.	Handicap	Sans handicap	Ens.
Occupé	16,2	48,6	46,8	5,3	30,7	29,8	12,1	40,1	16,2
Chômeur ayant déjà travaillé	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1
A la recherche d'un premier emploi	0,2	0,6	0,5	0,1	0,4	0,4	0,1	0,5	0,5
Occupé au foyer	0,0	0,0	0,0	7,8	15,8	15,4	3,1	7,5	7,3
Elève/Étudiant	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2
Rentier	0,9	0,9	0,9	0,4	0,6	0,5	0,7	0,8	0,7
Retraité	11,5	10,9	11,0	5,7	5,2	5,2	9,1	8,2	8,2
Bénévole	0,4	0,7	0,6	0,2	0,4	0,4	0,3	0,5	0,5

Statut par rapport à l'activité		Sexe								
		Masculin			Féminin			Ensemble		
		Statut de handicap			Statut de handicap			Statut de handicap		
		Handicap	Sans handicap	Ens.	Handicap	Sans handicap	Ens.	Handicap	Sans handicap	Ens.
Autre inactif		70,6	38,0	39,9	80,4	46,6	48,0	74,5	42,1	43,7
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	18 884	305 565	324 449	12 597	279 792	292 389	31 481	585 357	616 838

6.1.4. Taux d'emploi

Le taux d'emploi est le ratio de la population en emploi par la population en âge de travailler (15 ans et plus). Le taux d'emploi est de 59,1% avec 32,7% pour les personnes vivant avec un handicap et 59,4% des personnes sans handicap. Le taux d'emploi est 77,0% pour les hommes et 42,1% pour les femmes. Dans l'ensemble le taux d'emploi est plus élevé chez les personnes sans handicap que chez les personnes vivant avec un handicap. Quel que soit le statut de handicap, le taux d'emploi est plus élevé chez les hommes que chez les femmes.

Par milieu de résidence, le taux d'emploi est plus grand dans le milieu rural (60,8%) que dans le milieu urbain (55,9%). Bien que le taux d'emploi soit plus faible chez les femmes vivant avec un handicap, il est spécifiquement plus faible chez les femmes vivant avec un handicap dans le milieu rural (15,9%). Le taux d'emploi croit du groupe d'âges 15-24 ans (56,7%) à 25-35 ans (69,6%). Le taux d'emploi décroît du groupe d'âges 25-35 ans jusqu'au groupe d'âges de 64 ans et plus (38,7%). Sauf chez les femmes de 41-64 ans où le taux d'emploi des femmes vivant avec un handicap (23,7%) est supérieur à celui des femmes sans handicap (21,3%).

Quels que soient le milieu de résidence, la tranche d'âges et le niveau d'instruction, le taux d'emploi (ratio emploi) est plus élevé chez les personnes sans handicap que les personnes vivant avec un handicap. Il en est de même que le ratio emploi est plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Bien que le ratio emploi des hommes soit plus élevé que chez les femmes, la différence entre les hommes sans handicap et les femmes sans handicap est plus grande que chez les personnes vivant avec un handicap.

Tableau 6. 08: Taux d'emploi (%) de la population en âge de travailler par milieu de résidence, âge, niveau d'instruction, sexe et statut de handicap

Milieu de résidence, groupe d'âges et niveau d'instruction		Sexe								
		Masculin			Féminin			Ensemble		
		Statut de handicap			Statut de handicap			Statut de handicap		
		Handicap	Sans handicap	Ens.	Handicap	Sans handicap	Ens.	Handicap	Sans handicap	Ens.
Milieu de résidence	Urbain	49,6	71,5	71,2	20,2	41,3	41,1	36,5	56,1	55,9
	Rural	42,9	80,6	80,1	15,9	42,9	42,7	31,1	61,2	60,8
Age	15 - 24 ans	24,4	66,2	66,0	14,0	48,5	48,3	19,4	57,0	56,7
	25 - 35 ans	51,2	91,5	91,2	20,9	51,2	51,0	36,7	69,8	69,6
	36 - 40 ans	66,2	92,7	92,4	24,9	45,8	45,6	47,5	68,9	68,7
	41 - 64 ans	69,5	80,3	80,1	23,7	21,3	21,3	50,5	52,0	51,9
	64 ans et plus	16,3	48,6	46,7	5,4	30,9	29,8	11,9	40,1	38,7
Niveau d'instruction	Sans niveau	24,4	66,2	66,0	14,0	48,5	48,3	19,4	57,0	56,7
	Préscolaire	51,2	91,5	91,2	20,9	51,2	51,0	36,7	69,8	69,6
	Fondamental 1	66,2	92,7	92,4	24,9	45,8	45,6	47,5	68,9	68,7
	Fondamental 2	69,5	80,3	80,1	23,7	21,3	21,3	50,5	52,0	51,9
	Secondaire	16,3	48,6	46,7	5,4	30,9	29,8	11,9	40,1	38,7

Milieu de résidence, groupe d'âges et niveau d'instruction		Sexe								
		Masculin			Féminin			Ensemble		
		Statut de handicap			Statut de handicap			Statut de handicap		
		Handicap	Sans handicap	Ens.	Handicap	Sans handicap	Ens.	Handicap	Sans handicap	Ens.
	Post-secondaire non supérieur	24,4	66,2	66,0	14,0	48,5	48,3	19,4	57,0	56,7
	Supérieur	51,2	91,5	91,2	20,9	51,2	51,0	36,7	69,8	69,6
Ensemble		44,8	77,5	77,0	17,2	42,4	42,1	32,7	59,4	59,1

6.2. Handicap et marché du travail

Cette section traite le travail au cours des 7 derniers jours, la raison du non emploi des 7 derniers jours, la recherche active d'emploi et la disponibilité pour travailler.

6.2.1. Travail au cours des 7 derniers jours

Dans l'ensemble, le pourcentage des personnes de 6 ans ou plus ayant travaillé au cours des 7 derniers jours est de 41,7%. Ce pourcentage est plus élevé chez les personnes sans handicap (41,8%) que chez les personnes vivant avec un handicap (29,0%). Pour l'ensemble des personnes de 6 ans ou plus, la proportion des personnes ayant travaillé au cours des 7 derniers jours est plus élevée chez les hommes (53,1%) que chez les femmes (30,4%). Quels que soient le groupe d'âge et le statut de handicap, le pourcentage des personnes ayant travaillé au cours des 7 derniers jours est plus élevé chez les hommes que chez les femmes.

Par groupe d'âges, le pourcentage des personnes ayant travaillé au cours des 7 derniers jours est plus élevé chez les personnes de 15 ans ou plus (59,1%) que chez les enfants de 6-14 ans (5,8%). La proportion des enfants de 6-14 ans ayant travaillé est plus élevée chez les enfants vivant avec un handicap (8,6%) que chez les enfants sans handicap (5,8%). Il en est de même pour tout sexe, la proportion des enfants de 6-14 ans ayant travaillé est plus élevée chez les enfants vivant avec un handicap que chez les enfants sans handicap. Pour les personnes de 15 ans ou plus, le pourcentage des personnes ayant travaillé au cours des 7 derniers jours est globalement majoritaire (59,1%). Il est à noter que plus de trois quarts (77,5) des hommes de 15 ans ou plus ont travaillé au cours des 7 derniers jours. La proportion des personnes vivant avec un handicap et les femmes de 15 ans ou plus ayant travaillé au cours des 7 derniers jours n'atteint pas la moitié (50%).

Tableau 6. 09: Répartition (%) de la population résidente de 6 ans ou plus ayant travaillé par sexe et par statut de handicap selon d'avoir effectué un travail rémunéré au cours des 7 derniers jours

Travail rémunéré au cours des 7 derniers jours	Sexe								
	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Statut de handicap			Statut de handicap			Statut de handicap		
	Handicap	Sans handicap	Ens.	Handicap	Sans handicap	Ens.	Handicap	Sans handicap	Ens.
6-14 ans									
A travaillé ⁴	9,4	6,7	6,7	7,6	4,7	4,8	8,6	5,8	5,8
N'a pas travaillé	90,6	93,3	93,3	92,4	95,3	95,2	91,4	94,2	94,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
15 ans ou plus									
A travaillé	44,8	77,5	77,0	17,2	42,4	42,1	32,7	59,4	59,1
N'a pas travaillé	55,2	22,5	23,0	82,8	57,6	57,9	67,3	40,6	40,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble									
A travaillé	39,5	53,3	53,1	15,7	30,6	30,4	29,0	41,8	41,7
N'a pas travaillé	60,5	46,7	46,9	84,3	69,4	69,6	71,0	58,2	58,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

6.2.2. Raison du non emploi des 7 derniers jours

Au total, 7 165 768 personnes de 15 ans ou plus n'ont pas travaillé pour une rémunération au cours des 7 derniers jours de passage des agents recenseurs du RGPH5 dont 4 706 115 femmes et 84 318 personnes vivant avec un handicap.

Plus de la moitié de la raison du non emploi reste réellement indéterminée, car globalement, 45,7% de raisons du non emploi restent la modalité « autre ». En plus d'autre raison du non emploi, les raisons atteignant 1% de l'ensemble sont : occupé au foyer (27,7%), élève ou étudiant (14,0%), incapable de travailler (5,4%), manque d'emploi (4,3%) et bénévole (1,2%). Les raisons suivantes n'atteignent pas chacune 1% de l'ensemble : vacances, maladie, grève, congé de maternité, arrêt provisoire du travail, licenciement ou démission, fin de contrat, rentier, et retraité.

Les pourcentages des personnes vivant avec un handicap sont supérieurs à ceux des personnes sans handicap de plus de 1 point de pourcentage pour les raisons du non emploi suivantes : incapable de travailler (27,0% pour les personnes vivant avec un handicap contre 5,2% pour les personnes sans handicap), retraité (4,1% contre 0,9%) et autre (48,3% contre 45,6%). Pour les personnes sans handicap, après autre raison, être élève ou étudiant est la deuxième raison principale du non emploi. Alors que chez les personnes vivant avec un handicap, l'incapacité à travailler est la deuxième raison du non emploi.

⁴ A travaillé concerne les personnes qui ont déclaré « travaillé au cours des 7 derniers jours » et les personnes qui ont réalisé l'une des 9 activités suivantes : (1) Travailler dans une affaire personnelle, (2) Fabriquer un produit pour la vente, (3) Travailler à la maison pour un revenu, (4) Délivrer un service pour être rémunéré, (5) Aider dans une entreprise familiale contre une rémunération, (6) Travailler comme apprenti ou stagiaire rémunéré, (7) Travailler tout en étudiant pour une rémunération, (8) Travailler pour un autre ménage pour une rémunération et Réaliser n'importe quelle autre activité pour un revenu.

Tableau 6. 10: Répartition (%) de la population résidente de 15 ans ou plus n'ayant pas travaillé par sexe et par statut de handicap selon la raison du non emploi des 7 derniers jours

Raison du non emploi	Sexe								
	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Statut de handicap			Statut de handicap			Statut de handicap		
	Handicap	Sans handicap	Ensemble	Handicap	Sans handicap	Ensemble	Handicap	Sans handicap	Ensemble
Vacances	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Maladie	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Grève	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Congé de maternité	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Arrêt provisoire du travail	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Licenciement/ démission	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fin de contrat	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Manque d'emploi	2,0	7,4	7,3	1,2	2,8	2,8	1,6	4,3	4,3
Incapable de travailler ⁵	29,3	6,7	7,0	25,1	4,4	4,6	27,0	5,2	5,4
Occupé au foyer	0,0	0,0	0,0	24,7	42,4	42,3	13,3	27,9	27,7
Elève/Étudiant	5,1	22,4	22,2	3,3	9,8	9,7	4,1	14,1	14,0
Rentier	1,0	1,3	1,3	0,4	0,4	0,4	0,7	0,7	0,7
Retraité	6,6	1,8	1,8	2,0	0,5	0,5	4,1	0,9	0,9
Bénévole	1,2	2,3	2,3	0,5	0,6	0,6	0,8	1,2	1,2
Autre	54,7	57,9	57,9	42,8	39,1	39,1	48,3	45,6	45,7
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	38 935	2 420 717	2 459 652	45 382	4 660 733	4 706 115	84 318	7 081 450

6.2.3. Recherche active d'emploi

La recherche active d'emploi concerne les personnes de 6 ans ou plus n'ayant pas travaillé au cours des 7 derniers pour des raisons de licenciement ou démission, fin de contrat et manque d'emploi. Au total 333 765 personnes de 6 ans ou plus devraient être potentiellement à la recherche d'emploi dont 140 364 femmes. Parmi les 333 765 personnes, 56,7% recherchent activement un emploi et 43,3% ne cherchent pas activement un emploi. La recherche d'emploi concerne 1 413 personnes vivant avec un handicap dont 38,7% recherchent activement un emploi et 61,3% n'en cherchent pas. Dans l'ensemble, quel que soit le statut de handicap, le poids des chercheurs d'emploi est plus important chez les femmes que chez les hommes. Les personnes vivant avec un handicap de 6 ans ou plus, la recherche active d'emploi concerne 1 413 personnes dont 843 hommes. La recherche active d'emploi est globalement moins importante chez les personnes vivant avec un handicap (38,7%) que chez les personnes sans handicap (56,8%).

Par les groupes, la recherche active d'emploi des personnes n'ayant pas travaillé au cours des 7 derniers pour des raisons de licenciement ou démission, fin de contrat et manque d'emploi est plus importante chez les personnes de 15 ans ou plus que chez les enfants de 6-14 ans. Pour les enfants de 6-14 ans, la recherche active d'emploi représente 18,8% ; mais chez les personnes de 15 ans ou plus, elle représente 56,7%.

⁵ Très jeune, Très âgé, Vivant avec un handicap, etc.

Tableau 6. 11: Répartition (%) de population résidente de 6 ans ou plus n'ayant pas travaillé par sexe et par statut de handicap selon la recherche active d'emploi

Recherche active d'emploi		Sexe								
		Masculin			Féminin			Ensemble		
		Statut de handicap			Statut de handicap			Statut de handicap		
		Handicap	Sans handicap	Ensemble	Handicap	Sans handicap	Ensemble	Handicap	Sans handicap	Ensemble
6 à 14 ans										
A cherché un emploi		23,5	20,2	20,2	22,2	16,8	16,8	23,0	18,7	18,8
N'a pas cherché un emploi		76,5	79,8	79,8	77,8	83,2	83,2	77,0	81,3	81,2
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	34	12 007	12 041	27	8 577	8 604	61	20 584	20 645
15 ans ou plus										
A cherché un emploi		39,2	58,1	58,0	39,7	61,0	60,9	39,4	59,3	59,2
N'a pas cherché un emploi		60,8	41,9	42,0	60,3	39,0	39,1	60,6	40,7	40,8
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	808	180 551	181 359	542	131 217	131 759	1 350	311 768	313 118
Ensemble										
A cherché un emploi		38,6	55,7	55,7	38,9	58,3	58,2	38,7	56,8	56,7
N'a pas cherché un emploi		61,4	44,3	44,3	61,1	41,7	41,8	61,3	43,2	43,3
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	843	192 558	193 401	570	139 794	140 364	1 413	332 352	333 765

6.2.4. Disponibilité pour travailler

La question sur la disponibilité à travailler de la population résidente de 15 ans et plus concerne 404 651 personnes dont 1 830 personnes vivant avec un handicap et 175 164 femmes. La disponibilité à travailler est demandée à toute personne n'ayant pas travaillé au cours des 7 derniers pour des raisons de licenciement ou démission, fin de contrat et manque d'emploi. Globalement, 35,3% de ces personnes sont immédiatement disponibles pour travailler, 1,7% seront disponibles d'ici 15 jours, 48,7% seront disponibles de 15 jours à un mois, 1,9% ne seront disponibles que dans plus d'un mois et 12,4% ne sont pas disponibles pour travailler. Quels que soient le sexe, le statut de handicap et le groupe d'âges, le pourcentage des personnes immédiatement disponibles pour travailler dépasse 29% de l'ensemble.

Plus de la moitié des enfants (59,4%) en situation de sans emploi sont immédiatement disponibles pour travailler. Dans l'ensemble les enfants de 6-14 ans non disponibles pour travailler représentent 33,1%. Il est à remarquer que le pourcentage des enfants de 6-14 ans immédiatement disponibles pour travailler est plus élevé chez les enfants avec un handicap que chez les enfants sans handicap. Les garçons sont plus immédiatement disponibles pour travailler que les filles. Quel que soit le sexe, le pourcentage des enfants non disponibles pour travailler n'atteint pas 30% chez les enfants vivant avec un handicap alors qu'il dépasse 30% chez les enfants sans handicap.

Chez les personnes de 15 ou plus, la disponibilité pour travailler dans de 15 jours à un mois est globalement majoritaire (56,1%). Après la disponibilité pour travailler dans les 15 jours à un mois, vient la disponibilité pour travailler immédiatement (31,5%) chez les personnes de 15 ans ou plus. Quel que soit le sexe, la non disponibilité est plus élevée chez les personnes vivant avec un handicap de 15 ans ou plus que chez les personnes sans handicap de cette même tranche d'âges. Il en est de même que le pourcentage des personnes de 15 ans ou plus immédiatement disponibles pour travailler est plus élevé

chez les personnes vivant avec un handicap. Donc, il se trouve que pour les personnes de 15 ans ou plus, le poids des personnes sans handicap est important dans la disponibilité pour travailler dans les 15 jours à un mois que celui des personnes vivant avec un handicap.

Tableau 6. 12: Répartition (%) de population résidente de 15 ans ou plus n'ayant pas travaillé par sexe et par statut de handicap selon la disponibilité pour travailler

Disponibilité pour travailler	Sexe								
	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Statut de handicap			Statut de handicap			Statut de handicap		
	Handicap	Sans handicap	Ensemble	Handicap	Sans handicap	Ensemble	Handicap	Sans handicap	Ensemble
6 à 14 ans									
Immédiatement	62,1	61,0	61,0	58,7	57,5	57,5	60,6	59,4	59,4
D'ici 15 jours	6,8	3,5	3,5	16,5	3,5	3,6	11,2	3,6	3,6
15 jours à un mois	1,0	1,2	1,2	2,4	1,2	1,3	1,6	1,2	1,2
Dans plus d'un mois	1,0	3,0	3,0	0,0	2,3	2,3	0,5	2,7	2,7
Non disponible	29,1	31,3	31,3	22,4	35,3	35,3	26,1	33,1	33,1
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	103	30 255	30 358	85	23 457	23 542	188	53 712
15 ans ou plus									
Immédiatement	44,0	33,1	33,2	44,4	29,4	29,4	44,2	31,5	31,5
D'ici 15 jours	4,2	1,3	1,3	4,4	1,4	1,4	4,3	1,3	1,4
15 jours à un mois	32,9	55,0	54,9	34,2	57,7	57,7	33,4	56,2	56,1
Dans plus d'un mois	3,4	2,0	2,0	2,6	1,5	1,5	3,1	1,8	1,8
Non disponible	15,5	8,6	8,6	14,4	10,0	10,0	15,0	9,2	9,2
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	961	198 168	199 129	681	150 941	151 622	1 642	349 109
Ensemble									
Immédiatement	45,8	36,8	36,8	46,0	33,2	33,2	45,8	35,2	35,3
D'ici 15 jours	4,4	1,6	1,6	5,7	1,7	1,7	5,0	1,6	1,7
15 jours à un mois	29,8	47,8	47,8	30,7	50,1	50,1	30,2	48,9	48,7
Dans plus d'un mois	3,2	2,2	2,2	2,3	1,6	1,6	2,8	1,9	1,9
Non disponible	16,8	11,6	11,6	15,3	13,4	13,4	16,2	12,4	12,4
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	1 064	228 423	229 487	766	174 398	175 164	1 830	402 821

6.3. Situation en matière de chômage

La situation des personnes vivant avec un handicap en matière de chômage traite le taux de chômage par sexe et par statut de handicap, la répartition des chômeurs selon le niveau d'instruction, les enfants de 6 à 14 ans ni en emploi ni en éducation et le chômage selon le milieu de résidence.

6.3.1. Taux de chômage

Le tableaux 6.13 donne le taux de chômage de la population résidente de 15 ans ou plus par sexe et par statut de handicap tout en donnant aussi les effectifs des chômeurs. Dans l'ensemble le taux de chômage est de 4,8% avec 3,5% chez les personnes vivant avec un handicap et 4,8% chez les personnes sans handicap. Quel que soit le statut de handicap, le taux de chômage est plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Chez les hommes, le taux de chômage est plus élevé chez les personnes sans

handicap que chez les personnes vivant avec un handicap. Mais chez les femmes, le taux de chômage est plus élevé chez les personnes vivant avec un handicap que chez les personnes sans handicap.

Tableau 6. 13: Taux de chômage par sexe et statut de handicap et effectif des personnes de 15 ans et plus au chômage

Statut de handicap	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Handicap	2,6	856	6,2	632	3,5	1 488
Sans handicap	4,3	189 615	5,6	142 762	4,8	332 377
Ensemble	4,3	190 471	5,6	143 394	4,8	333 865

Le tableau 6.14 s'intéresse exclusivement au taux de chômage chez les personnes vivant avec un handicap en le calculant pour chaque type de handicap. Bien que le taux de chômage soit plus important chez les femmes vivant avec un handicap mais l'effectif des hommes vivant avec un handicap est plus grand que celui des femmes. Dans l'ensemble, c'est seulement avec les déficients intellectuels que le taux de chômage dépasse 5%. Le taux de chômage est inférieur à 3% pour les muets (2,8%), les malentendants (2,5%) et les autres handicaps majeurs (2,7%). Quel que soit le type de handicap, le taux de chômage est plus élevé chez les hommes que chez les femmes.

Tableau 6. 14: Taux de chômage et effectif des chômeurs chez les personnes vivant avec un handicap de 15 ans plus par sexe et par type de handicap

Type de handicap	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Infirmes de membre(s) inférieur(s)	3,0	196	6,5	159	4,0	355
Infirmes de membre(s) supérieur(s)	2,8	98	7,0	63	3,7	161
Aveugle	2,0	28	7,3	22	3,0	50
Borgne	2,4	42	7,4	32	3,4	74
Malvoyant	2,2	102	6,9	108	3,4	210
Muet	2,5	14	4,1	6	2,8	20
Sourd	2,8	32	5,2	20	3,4	52
Sourd-muet	2,5	24	8,0	19	3,6	43
Malentendant	1,8	36	5,2	30	2,5	66
Déficient intellectuel	4,7	40	6,4	18	5,1	58
Déficient mental/psychique	3,2	40	4,0	16	3,4	56
Polyhandicap majeur	2,8	37	6,1	20	3,5	57
Autre handicap physique majeur	2,8	116	5,5	66	3,4	182
Autre handicap majeur	1,7	51	5,4	53	2,7	104
Ensemble	2,6	856	6,2	632	3,5	1 488

6.3.2. Chômage selon le niveau d'instruction

En répartissant les chômeurs selon le niveau d'instruction (voir le tableau 6.13), les chômeurs vivant un handicap sont en grande partie sans niveau d'instruction, alors les chômeurs sans handicap sont des personnes du niveau d'instruction élevé. En effet, plus de 40% des chômeurs sans handicap sont du

niveau d'instruction supérieur, alors que plus de 40% des chômeurs vivant avec un handicap sont sans niveau d'instruction. Dans l'ensemble, la population résidente de 15 ans ou plus au chômage se répartisse selon le niveau d'instruction en 40,9% des personnes du niveau d'instruction supérieur, 28,2% de sans niveau d'instruction, 18,8% de secondaire, 5,6% de premier cycle (fondamental 1), 5,2% de second cycle, 1,2% de post-secondaire non supérieur et 0,1% de préscolaire.

Quel que soit le statut de handicap, le pourcentage des femmes sans niveau d'instruction au chômage est supérieur des hommes de ce même niveau d'instruction. Le pourcentage des femmes du niveau d'instruction supérieur au chômage est inférieur à celui des hommes du niveau d'instruction supérieur.

Tableau 6. 15: Répartition (%) de la population résidente de 15 ans ou plus au chômage par sexe, statut de handicap et niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Sexe								
	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Statut de handicap			Statut de handicap			Statut de handicap		
	Handicap	Sans handicap	Ens.	Handicap	Sans handicap	Ens.	Handicap	Sans handicap	Ens.
Sans niveau	44,0	27,2	27,3	45,3	29,3	29,4	44,6	28,2	28,2
Préscolaire	-	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Fondamental 1	8,8	6,4	6,4	8,4	4,6	4,6	8,6	5,6	5,6
Fondamental 2	6,1	5,8	5,8	7,1	4,4	4,4	6,5	5,2	5,2
Secondaire	13,2	17,7	17,7	13,7	20,3	20,3	13,4	18,8	18,8
Post-secondaire non supérieur	1,7	1,2	1,2	1,1	1,2	1,2	1,5	1,2	1,2
Supérieur	26,2	41,6	41,5	24,2	40,1	40,0	25,3	40,9	40,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

6.3.3. Chômage selon le milieu de résidence

Le pourcentage des chômeurs dans le milieu rural (36,4%) est moins élevé que dans le milieu urbain (63,6%). Quels que soient le sexe et le statut de handicap, le pourcentage des chômeurs de 15 ans ou plus dans le milieu urbain est supérieur celui du milieu rural. Cette différence entre le milieu de résidence est moins importante chez les chômeurs vivant avec un handicap. En effet, les chômeurs vivant avec un handicap se répartissent globalement en 52,8% dans le milieu urbain contre 47,2% dans le milieu rural, soit une différence de 5,6 points de pourcentage. Alors qu'il y a une différence de 27,2 points de pourcentage entre urbain (63,6%) et rural (36,4%) chez les chômeurs sans handicap.

Tableau 6. 16: Répartition (%) de la population résidente de 15 ans ou plus au chômage par sexe, statut de handicap et milieu de résidence

Milieu de résidence	Sexe								
	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Statut de handicap			Statut de handicap			Statut de handicap		
	Handicap	Sans handicap	Total	Handicap	Sans handicap	Total	Handicap	Sans handicap	Total
Urbain	52,1	61,5	61,4	53,7	66,5	66,4	52,8	63,6	63,6
Rural	47,9	38,5	38,6	46,3	33,5	33,6	47,2	36,4	36,4
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

6.3.4. Enfants de 6 à 14 ans ni en emploi ni en éducation/formation

Les enfants de 6-14 ans ni en emploi et ni en éducation ou formation sont au nombre de 1 870 372 dont 12 454 des enfants vivants avec un handicap soit un taux de handicap de 0,7%. Plus de huit enfants ni en emploi et en éducation sur dix (84,5%) sont dans le milieu rural. les enfants de 6-14 ans ni en emploi ni en é

Les filles de 6-14 ans ni en emploi et ni en éducation sont plus nombreuses que les garçons dans cette situation. En effet, les filles de 6-14 ans ni en emploi ni en éducation sont au nombre 941 424 soit 50,3% des enfants ni en emploi ni en éducation. La part des garçons de 6-14 ans ni en emploi et ni en éducation dans le milieu rural (85,9%) est plus élevée que celle des filles (83,1%) dans ce même milieu de résidence.

Chez les enfants vivant avec un handicap, le nombre des garçons ni en emploi et ni en éducation ou formation est plus grand (6 732) que celui des filles (5 722). La part des garçons de 6-14 ans vivant avec un handicap ni en emploi et ni en éducation ou formation (74,6%) est plus élevée dans le milieu rural que celle des filles (73,3%) dans ce même milieu de résidence.

Tableau 6. 17: Répartition (%) des enfants de 6 à 14 ans ni en emploi ni en éducation par sexe et par statut de handicap selon le milieu de résidence

Milieu de résidence		Sexe								
		Masculin			Féminin			Ensemble		
		Statut de handicap			Statut de handicap			Statut de handicap		
		Handicap	Sans handicap	Total	Handicap	Sans handicap	Total	Handicap	Sans handicap	Total
Urbain		25,6	14,0	14,1	26,8	16,8	16,9	26,1	15,4	15,5
Rural		74,4	86,0	85,9	73,2	83,2	83,1	73,9	84,6	84,5
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	6 732	922 215	928 947	5 722	935 702	941 424	12 454	1 857 918	1 870 372

6.4. Vue d'ensemble

Les caractéristiques économiques des personnes vivant avec un handicap avaient abordé les points suivants : (i) la structure de la population des personnes vivant avec un handicap selon le statut par rapport à l'activité, (ii) le handicap et le marché du travail et (iii) la situation en matière de chômage.

Parmi les personnes vivant avec un handicap, les personnes de 15 ans et plus représentent 78,1% avec 78,6% pour les hommes et 77,5% pour les femmes. Dans l'ensemble les pourcentages des personnes vivant avec un handicap sont supérieurs à ceux de sans handicap pour les statuts par rapport à l'activité suivants : retraité et autre inactif. Parmi la population totale de 15 ans ou plus, 59,1% sont en emploi avec 77,0% pour les hommes et 42,1% pour les femmes mais, chez les personnes vivant avec un handicap de 15 ans ou plus, 32,7% sont en emploi avec 48,8% chez les hommes et 17,2% chez les femmes.

Quel que soit le sexe, la part des personnes de 15 ans ou plus ayant travaillé au cours des 7 derniers jours est plus grande chez les personnes sans handicap que chez les personnes vivant avec un handicap. Les personnes vivant avec un handicap sont moins actives dans la recherche d'emploi que les personnes sans handicap. La part des personnes non disponibles pour travailler est plus grande chez les personnes vivant avec un handicap que chez les personnes sans handicap.

Le taux de chômage est plus élevé chez les personnes sans handicap que chez les personnes vivant avec un handicap. Bien que le taux de chômage soit plus élevé chez les femmes que chez les hommes dans l'ensemble, le taux de chômage est encore plus élevé chez les femmes vivant avec un handicap que chez les hommes vivant avec un handicap.

CHAPITRE 7 : ENVIRONNEMENT FAMILIAL DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

Ce chapitre aborde six sections qui sont : (i) la structure des chefs de ménages vivant avec un handicap selon le type de handicap, (ii) le lien de parenté des personnes vivant un handicap avec le chef de ménage, (iii) la survie des parents des enfants vivant avec un handicap selon le statut du handicap, (iv) les caractéristiques des chefs de ménages vivant avec un handicap, (v) la taille et typologie familiale des ménages des personnes vivant avec un handicap, (vi) le niveau de vie des ménages des personnes vivant avec un handicap et finir avec une vue d'ensemble.

7.1. Structure des chefs de ménages vivant avec un handicap selon le type de handicap

Au total, les chefs de ménage sont au nombre de 2 295 655 dont 45 834 chefs de ménages vivant avec un handicap, donc le taux de handicap chez les chefs de ménage est de 2%. Les femmes cheffes de ménages représentent 10,5% (240 141) des chefs ménages.

Plus de 6 chefs de ménages sur dix (62,3%) sont dans le milieu rural. Le pourcentage des chefs de ménage vivant avec un handicap (69,8%) est plus élevé que celui des chefs de ménage sans handicap (62,2%) dans le milieu rural. Particulièrement chez les hommes chefs de ménage vivant avec un handicap, plus de sept sur dix (71,2%) sont dans le milieu rural. Contrairement aux hommes chefs de ménage, la différence de pourcentage entre le milieu de résidence est moins importante chez les femmes cheffes de ménage.

Les chefs de ménage vivant avec un handicap sont au nombre de 45 834 dont 5 494 femmes. Il est à remarquer que le taux de handicap est plus élevé chez les cheffes (femmes) de ménages (5 494 sur 240 141 soit 2,3%) que chez les chefs (hommes) de ménage (40 340 sur 2 055 514 soit 2%). Quels soient le sexe et le statut de handicap, le nombre des hommes chefs de ménage est supérieur celui des femmes cheffes de ménage.

Tableau 7. 01: Répartition (%) des chefs de ménages par sexe et par statut de handicap selon le milieu de résidence

Milieu de résidence		Sexe								
		Masculin			Féminin			Ensemble		
		Statut de handicap			Statut de handicap			Statut de handicap		
		Handicap	Sans handicap	Ens.	Handicap	Sans handicap	Ens.	Handicap	Sans handicap	Ens.
Urbain		28,8	37,0	36,8	40,5	45,1	44,9	30,2	37,8	37,7
Rural		71,2	63,0	63,2	59,5	54,9	55,1	69,8	62,2	62,3
Ensemble	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	Effectif	40 340	2 015 174	2 055 514	5 494	234 647	240 141	45 834	2 249 821	2 295 655

En répartissant les chefs de ménage vivant avec un handicap selon le type de handicap, nous avons dans l'ordre du pourcentage le plus élevé au pourcentage le plus faible suivant : malvoyant, infirme de membre(s) inférieur(s), autre handicap physique majeur, aveugle, infirme de membre(s) supérieur(s), autre handicap majeur, malentendant, borgne, sourd, polyhandicap majeur, déficient mental/psychique,

déficient intellectuel, sourd-muet et muet. Les pourcentages dépassant 10% de l'ensemble pour chacun des types de handicap sont les suivants : malvoyant, infirme de membre(s) inférieur(s) et autre handicap physique majeur.

Les pourcentages des chefs de ménage masculins sont supérieurs à ceux féminins pour les types de handicap suivants : autre handicap physique majeur, aveugle, borgne, sourd-muet et muet.

Tableau 7. 02: Répartition (%) des chefs de ménage vivant avec un handicap par sexe selon le type de handicap (%)

Type de handicap	Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total
Infirmes de membre(s) inférieur(s)	14,0	14,7	14,0
Infirmes de membre(s) supérieur(s)	8,4	7,9	8,4
Aveugle	8,7	6,4	8,7
Borgne	4,8	4,1	4,8
Malvoyant	23,1	23,4	23,1
Muet	0,9	0,7	0,9
Sourd	4,3	4,8	4,3
Sourd-muet	1,3	0,9	1,3
Malentendant	7,0	7,2	7,0
Déficient intellectuel	1,7	1,9	1,7
Déficient mental/psychique	2,7	3,1	2,7
Polyhandicap majeur	3,7	4,2	3,7
Autre handicap physique majeur	11,4	12,3	11,4
Autre handicap majeur	8,0	8,4	8,0
Ensemble	%	100	100
	Effectif	40 340	5 494
		45 834	

7.2. Lien de parenté avec le chef de ménage

En répartissant les personnes vivant avec un handicap selon le lien de parenté avec le chef de ménage, nous avons : 28,2% de chef de ménage, 26,6% de fils/fille, 11,8% d'épouse/époux, 7,1% de frère/sœur, 5,1% du père / Mère, 5,1% de petit(e)s fils/fille, 4,5% de neveu/niece, 2,5% d'autre parent du chef de ménage, 2,3% de beau-frère/belle-sœur, 1,6% de fils/fille du conjoint ou de la conjointe, 1,5% de beau-fils/belle-fille, 0,9% d'oncle/tante, 0,8% d'autre sans lien de parenté, 0,5% de beau-père/belle-mère, 0,5% de cousin/cousine, 0,3% de domestique sans lien de parenté, 0,2% de grand père/grand-mère, 0,2% de domestique apparenté, 0,2% d'autre beaux-parents et 0,1% de coépouse.

Les pourcentages des hommes vivant avec un handicap sont supérieurs à ceux des femmes avec les liens de parenté avec le chef de ménage suivants : chef de ménage, fils ou fille, frère ou sœur, petit(e) fils ou fille, neveu ou niece et cousin ou cousine. En particulier pour le lien de parenté chef de ménage, 44,5% des hommes vivant avec un handicap sont des chefs de ménage contre seulement 7,6% des femmes vivant avec un handicap sont des chefs de ménage.

Tableau 7. 03: Répartition (%) des personnes vivant avec un handicap par sexe selon le lien de parenté avec le chef de ménage

Lien avec le chef de ménage	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Chef de ménage	44,5	7,6	28,2
Epouse/époux	0,1	26,5	11,8
Coépouse	0,0	0,3	0,1
Fils/fille	28,9	23,6	26,6
Fils/fille du conjoint ou de la conjointe	1,4	1,8	1,6
Frère/sœur	9,4	4,3	7,1
Beau-frère/belle sœur	0,5	4,5	2,3
Père / mère	0,8	10,7	5,1
Beau-père/belle-mère	0,1	1,1	0,5
Petit(e)s fils/fille	5,2	5,0	5,1
Neveu/nièce	4,9	4,1	4,5
Oncle/tante	0,4	1,6	0,9
Cousin/cousine	0,6	0,5	0,5
Beau-fils/belle fille	0,3	2,9	1,5
Grand père/grand-mère	0,0	0,4	0,2
Domestique apparenté	0,1	0,2	0,2
Autre parent du chef de ménage	1,7	3,4	2,5
Autre beaux-parents	0,2	0,3	0,2
Domestique sans lien de parenté	0,2	0,4	0,3
Autre sans lien de parenté	0,7	0,8	0,8
Ensemble	100	100	100

7.3. Survie des parents des personnes vivant avec un handicap selon le statut du handicap

La survie des parents des enfants vivant avec un handicap traite la survie des parents des enfants selon le statut du handicap et la survie des parents de l'ensemble de la population selon le statut du handicap.

7.3.1. Survie des parents des enfants selon le statut du handicap

Les enfants de 0 à 17 ans sont au nombre de 11 441 311 dont 5 555 030 filles. Globalement, les enfants de 0 à 17 ans se répartissent selon la survie des parents à 94,6% de deux parents vivent, 1,6% de mère seulement vit, 3,0% de père seulement vit, 0,5% de deux parents décédés et 0,3% des enfants dont la survie des parents est inconnue.

Chez les enfants de 0 à 17 ans vivant avec un handicap, la perte d'au moins un parent, est plus élevée que chez les enfants sans handicap. En effet, 91,6% des enfants vivant avec un handicap ont leurs deux parents en vie alors que 94,5% des enfants sans handicap ont leurs deux parents en vie. Chez les enfants avec un handicap, 8,4% avaient perdu au moins un parent alors que 5,4% des enfants sans avaient perdu au moins un parent. La survie de deux parents est plus élevée chez les garçons que chez les filles quel que soit le statut de handicap de l'enfant. La méconnaissance de la survie des parents des enfants de 0 à 17 ans reste constante à 0,3% quels que soient le statut de handicap et le sexe de l'enfant.

Tableau 7. 04: Répartition des enfants de 0 à 17 ans vivant avec un handicap par statut de handicap et par sexe selon la survie des parents

Statut de handicap	Sexe	Survie des parents					Ensemble	
		Deux vivant	Mère seulement vit	Père seulement vit	Deux parents décédés	NSP	%	Effectif
Handicap	Masculin	91,7	2,8	4,4	0,9	0,3	100	23 333
	Féminin	91,5	2,5	4,4	1,3	0,3	100	19 609
	Ensemble	91,6	2,6	4,4	1,1	0,3	100	42 942
Sans handicap	Masculin	94,8	1,7	2,8	0,5	0,3	100	5 862 948
	Féminin	94,3	1,6	3,2	0,6	0,3	100	5 535 421
	Ensemble	94,5	1,6	3,0	0,5	0,3	100	11 398 369
Ensemble	Masculin	94,8	1,7	2,8	0,5	0,3	100	5 886 281
	Féminin	94,3	1,6	3,2	0,6	0,3	100	5 555 030
	Ensemble	94,5	1,6	3,0	0,5	0,3	100	11 441 311

7.3.2. Survie des parents de l'ensemble de la population selon le statut du handicap

Sur la population totale (21 347 587) résidente des ménages ordinaires, 75,3% ont les deux parents vivants, 10% ont seulement la mère vivante, 2,9% ont seulement le père vivant, 11,3% ont les deux parents décédés et 0,5% ne savent pas le statut de survie de leurs parents. Chez les personnes vivant avec un handicap, 44,5% ont les deux vivants, 13,6% ont seulement la mère vivante, 3,3% ont seulement le père vivant, 38% ont les deux parents décédés et 0,6% ne savent pas le statut de survie de leurs parents. Les personnes vivant avec un handicap ont moins de deux parents qui vivent que la moyenne quel que soit le sexe. Les pourcentages des personnes ayant perdu au moins un parent sont plus élevés chez les personnes vivant un handicap que chez les personnes sans handicap.

Tableau 7. 05: Répartition des personnes vivant avec un handicap par statut de handicap et par sexe selon la survie des parents

Statut de handicap	Sexe	Survie des parents					Ensemble	
		Deux vivant	Mère seulement vit	Père seulement vit	Deux parents décédés	NSP	%	Effectif
Handicap	Masculin	43,2	14,0	3,4	38,9	0,5	100	90 910
	Féminin	46,1	13,1	3,3	36,9	0,6	100	71 779
	Ensemble	44,5	13,6	3,3	38,0	0,6	100	162 689
Sans handicap	Masculin	76,0	9,8	2,9	10,8	0,5	100	10 601 906
	Féminin	75,0	10,1	2,8	11,5	0,6	100	10 582 992
	Ensemble	75,6	9,9	2,9	11,1	0,5	100	21 184 898
Ensemble	Masculin	75,8	9,8	2,9	11,0	0,5	100	10 692 816
	Féminin	74,9	10,1	2,8	11,6	0,6	100	10 654 771
	Ensemble	75,3	10,0	2,9	11,3	0,5	100	21 347 587

7.4. Caractéristiques des chefs de ménage vivant avec un handicap

Les caractéristiques des chefs de ménage vivant avec un handicap se répartissent en quatre points à savoir (i) la structure par âge et par sexe, (ii) la structure par âge selon l'état matrimonial, (iii) la structure par âge selon le groupe d'emplois et (iv) la structure par sexe selon le statut dans l'emploi.

7.4.1. Structure par âge et par sexe

En répartissant les chefs de ménage selon le groupe d'âges (voir le tableau 7.06), il est à remarquer que les parts des chefs de ménage augmentent progressivement du groupe d'âges 12-14 ans jusqu'au groupe d'âges 40-44 ans de 0,0% à 13,5%. Les parts des chefs de ménage diminuent de 13,5% à 0,4% respectivement en partant des tranches d'âges 40-44 ans jusqu'à 90 ans et plus.

En comparant les pourcentages des chefs de ménage, les pourcentages des chefs de ménage vivant avec un handicap sont inférieurs à ceux de sans handicap pour les tranches d'âges inférieurs à 55-59 ans. De la tranche d'âges 55-59 ans et plus, les parts des chefs de ménages vivant avec un handicap sont plus importantes que celles des chefs sans handicap pour les tranches d'âges supérieures ou égales 55-59 ans. Quel que soit le sexe, les pourcentages des chefs de ménage vivant dépassent 10% pour les tranches d'âges 60-64 ans, 65-69 ans et 70-74 ans.

Tableau 7. 06: Répartition (%) des chefs de ménage par sexe et par statut de handicap selon le groupe d'âges

Groupe d'âges	Sexe								
	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Statut de handicap			Statut de handicap			Statut de handicap		
	Handicap	Sans handicap	Total	Handicap	Sans handicap	Total	Handicap	Sans handicap	Total
12 - 14	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
15 - 19	0,1	0,4	0,4	0,2	1,2	1,2	0,1	0,4	0,5
20 - 24	0,8	2,7	2,6	1	4,7	4,6	0,8	2,9	2,9
25 - 29	2,2	6,8	6,7	1,9	7,1	6,9	2,1	6,8	6,7
30 - 34	4,2	11,9	11,8	4,4	10,0	9,9	4,2	11,7	11,6
35 -39	5,5	13,0	12,8	5,3	10,2	10,1	5,5	12,7	12,5
40 - 44	7,1	13,9	13,7	7,4	11,5	11,4	7,2	13,6	13,5
45 - 49	7,6	11,2	11,2	7,1	9,7	9,6	7,6	11,1	11,0
50 - 54	9,2	10,8	10,7	9,8	11,1	11,1	9,2	10,8	10,8
55 - 59	9,4	8,0	8,1	9,5	8,7	8,7	9,4	8,1	8,1
60 - 64	11,8	8,0	8,1	13,2	9,7	9,8	12,0	8,2	8,2
65 - 69	11,5	5,4	5,5	10,9	6,2	6,3	11,5	5,5	5,6
70 - 74	11,3	3,8	4,0	11,2	4,8	5	11,2	4,0	4,1
75 - 79	8,9	2,2	2,3	7,5	2,5	2,6	8,7	2,2	2,3
80 - 84	5,7	1,2	1,3	6,1	1,6	1,7	5,8	1,2	1,3
85 - 89	2,6	0,4	0,5	2,3	0,5	0,5	2,6	0,5	0,5
90 et plus	2,1	0,3	0,3	2,1	0,4	0,5	2,1	0,3	0,4
Ensemble	%	100	100	100	100	100	100	100	100
	Ef.	40 340	2 015 174	2 055 514	5 494	234 647	240 141	45 834	2 249 821

7.4.2. Structure par âge selon l'état matrimonial

Selon l'état matrimonial, les chefs de ménage se répartissent dans l'ensemble en monogame (65,3%), Polygame 2 (22,3%), célibataire (4%), veuf(ve) (3,2%), polygame 3 (2,9%), polygame 4 (0,6%), union

libre ou concubinage (0,6%), divorcé(e) (0,5%), séparé(e) (0,5%), polygame 5 et plus (0,1%). Les pourcentages des chefs de ménage vivant avec un handicap sont supérieurs à ceux sans handicap pour les états matrimoniaux suivants : polygame 2, veuf(ve), polygame 3, polygame 4, union libre / concubinage, divorcé(e), séparé(e). Nous pouvons comprendre avec les états matrimoniaux pour lesquels les pourcentages des chefs de ménage vivant avec un handicap sont supérieurs que ces états matrimoniaux concernent les personnes avancées en âge.

En faisant des comparaisons entre les sexes, quel soit le statut de handicap, nous pouvons comprendre que les pourcentages des hommes monogames sont au minimum deux fois plus supérieurs que les pourcentages moyens, alors que les pourcentages des femmes monogames sont au minimum 24 fois inférieurs que la moyenne. A l'inverse, chez les veufs, les pourcentages sont inférieurs à la moyenne chez les hommes ménages et supérieurs à la moyenne chez les femmes cheffes de ménage.

Tableau 7. 07: Répartition (%) des chefs de ménage par statut de handicap et par sexe selon l'état matrimonial

Etat matrimonial	Sexe								
	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Statut de handicap			Statut de handicap			Statut de handicap		
	Handicap	Sans handicap	Ens.	Handicap	Sans handicap	Ens.	Handicap	Sans handicap	Ens.
Célibataire	2,8	3,4	3,3	9,2	9,5	9,5	3,6	4,0	4,0
Monogame	62,4	68,3	68,3	32,7	41,4	41,1	58,8	65,5	65,3
Polygame 2	25,9	23,1	23,2	10,7	14,8	14,7	24,1	22,2	22,3
Polygame 3	4,1	3,0	3,0	2,0	2,1	2,1	3,8	2,9	2,9
Polygame 4	0,8	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,8	0,6	0,6
Polygame 5 et plus	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Divorcé(e)	0,6	0,2	0,2	2,5	2,8	2,8	0,8	0,5	0,5
Séparé(e)	0,4	0,2	0,2	2,2	2,6	2,6	0,6	0,5	0,5
Veuf(ve)	2,1	0,6	0,6	38,8	25,1	25,5	6,5	3,1	3,2
Union libre / Concubinage	0,8	0,5	0,5	1,4	1,1	1,1	0,9	0,6	0,6
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

7.4.3. Structure par sexe selon le groupe d'emplois

Dans l'ensemble, les chefs de ménage se répartissent en 37,9% d'agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et la pêche, 15,8% de personnel des services et vendeurs de magasin et de marche, 10,3% de professions intellectuelles et scientifique et chacun des groupes d'emplois n'atteint pas 10%. Il est à remarquer de façon globale que les chefs de ménage vivant avec un handicap sont principalement des agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et la pêche (40,9%), de personnel des services et vendeurs de magasin et de marche (14,1%) et des artisans et ouvriers des métiers de type artisanal (10,5%). Quel que soit le sexe, les parts des personnes vivant avec un handicap sont grandes que celles des personnes sans handicap pour les groupes d'emplois suivants : (i) professions intermédiaires, (ii) agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et la pêche, (iii) artisans et ouvriers des métiers de type artisanal et (iv) ouvriers et employés non qualifiés.

Comparativement à la moyenne, les parts des femmes qui sont dans les professions intellectuelles ou scientifiques sont importantes (12,8% contre 10,3% la moyenne) et particulièrement chez les femmes vivant avec un handicap, 13,1% occupent des professions intellectuelles ou scientifiques. Quel que soit le statut de handicap, les parts des femmes sont aussi élevées que la moyenne pour (i) les membres de

l'exécutif et du corps législatif, cadres supérieurs d'administration publique, dirigeants et cadres supérieurs d'entreprise, (ii) les professions intermédiaires, (iii) le personnel des services et vendeurs de magasin et de marche et (iv) les ouvriers et employés non qualifiés.

Tableau 7. 08: Répartition des chefs de ménage par sexe et statut de handicap selon le groupe d'emplois

Groupe d'emplois	Sexe								
	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Statut de handicap			Statut de handicap			Statut de handicap		
	Avec handicap	Sans handicap	Ens.	Avec handicap	Sans handicap	Ens.	Avec handicap	Sans handicap	Ens.
Membres de l'exécutif et du corps législatif, cadres supérieurs d'administration publique, dirigeants et cadres supérieurs d'entreprise	4,5	4,0	4,0	4,7	4,8	4,8	4,5	4,1	4,1
Professions intellectuelles et scientifique	9,7	10,2	10,2	13,1	12,8	12,8	9,9	10,4	10,3
Professions intermédiaires	8,1	8,0	8,0	9,6	9,5	9,5	8,2	8,0	8,1
Employé de type administratif ou cadres subalternes de l'administration	1,4	1,6	1,6	0,6	1,4	1,4	1,3	1,6	1,6
Personnel des services et vendeurs de magasin et de marche	12,6	14,6	14,6	35,9	39,9	39,8	14,1	15,9	15,8
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et la pêche	42,5	38,9	38,9	17,8	17,7	17,8	40,9	37,8	37,9
Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal	10,8	9,7	9,7	6,1	4,6	4,6	10,5	9,4	9,4
Conducteur d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	3,9	6,5	6,5	0,5	0,8	0,8	3,7	6,2	6,2
Ouvriers et employés non qualifiés	5,5	5,4	5,4	10,4	7,7	7,7	5,9	5,5	5,5
Armée, sécurité et autres métiers	1,0	1,1	1,1	1,3	0,8	0,8	1,0	1,1	1,1
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

7.4.4. Structure par sexe selon le statut dans l'emploi

Dans l'ensemble, plus de trois quart (76,1%) des chefs de ménage en emploi sont des travailleurs indépendants. En plus des travailleurs indépendants, les chefs de ménage sont de 3,6% d'employeurs ou patrons, 11,5% de salariés ou employés permanent, 2,5% des salariés ou employés temporaires, 0,1% de membres de coopérative de production, 0,2% d'apprentis rémunérés, 4,2% d'aides familiales et 1,8% d'autres situations dans l'emploi. La part des chefs de ménage vivant avec un handicap est plus élevée que celle sans handicap pour les situations dans l'emploi suivantes : membre de coopérative de production, aide familiale et autre situation dans l'emploi.

Quel que soit le sexe, la part des travailleurs indépendants est plus importante chez les chefs de ménage sans handicap que chez de ménage vivant avec un handicap. Les femmes cheffes de ménage sont plus des aides familiales que les hommes chefs de ménage, particulièrement les cheffes de ménage vivant avec un handicap ont la plus grand pourcentage (6,6%) d'aides familiales. Il est aussi à remarquer que 4,4% des femmes cheffes de ménage vivant avec un handicap sont dans autre situation dans l'emploi.

Tableau 7. 09: Répartition des chefs de ménage par sexe et statut de handicap selon la situation dans l'emploi

Situation dans l'emploi	Sexe								
	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Statut de handicap			Statut de handicap			Statut de handicap		
	Handicap	Sans handicap	Ensemble	Handicap	Sans handicap	Ensemble	Handicap	Sans handicap	Ensemble
Travailleur indépendant	75,7	76,1	76,1	72,9	75,3	75,3	75,5	76,1	76,1
Employeur/ Patron	3,3	3,7	3,7	2,6	2,6	2,5	3,3	3,6	3,6
Salarié/ Employé permanent	9,6	11,5	11,5	9,9	12,8	12,8	9,6	11,6	11,5
Salarié/Employé temporaire	2,3	2,5	2,5	3,2	2,6	2,6	2,3	2,5	2,5
Membre de coopérative de production	0,1	0,1	0,1	0,3	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1
Apprenti rémunéré	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Aide familiale	5,9	4,2	4,2	6,6	4,3	4,4	5,9	4,2	4,2
Autre	2,9	1,7	1,7	4,4	2,1	2,1	3	1,7	1,8
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

7.5. Taille et typologie familiale des ménages des personnes vivant avec un handicap

Trois points sont abordés dans la section taille et typologie familiale des ménages des personnes vivant avec un handicap à savoir (i) la structure des ménages dirigés par les personnes vivant avec un handicap selon la taille, (ii) la structure des ménages selon la typologie familiale par statut du handicap du chef de ménage et (iii) la répartition des ménages vivant avec un handicap selon la typologie familiale des ménages.

7.5.1. Structure des ménages dirigés par des personnes vivant avec un handicap selon la taille

La taille moyenne des ménages ordinaires de 9,3 personnes avec 9,7 personnes pour les chefs de ménage de sexe masculin et 6,0 personnes pour les chefs de ménage de sexe féminin. La taille moyenne des ménages est globalement élevée chez les chefs de ménage vivant avec un handicap que chez les chefs de ménage sans handicap. Quel que soit le statut de handicap, elle est plus élevée chez les chefs de ménage masculins que chez les chefs de ménage féminins.

Avec les natures de handicap où la taille moyenne des ménages dépasse 12 personnes, nous comprendrons que les ménages de grande taille ont des chefs de ménage âgés. Alors, nous avons vu plus haut que le poids des aveugles, malvoyants, sourds et malentendants augmente avec les personnes de 60 ans et plus. D'où les chefs de ménage âgés vivent avec leurs conjoints(es), fils/filles, petits(es) fils ou filles, etc. ; donc avec une taille de ménage plus grande.

Tableau 7. 10: Taille moyenne des ménages par sexe du chef de ménage en fonction du type de handicap du chef de ménage

Type de handicap	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Aucun	9,6	5,9	9,2
Infirmes de membre(s) inférieur(s)	11,0	5,9	10,4
Infirmes de membre(s) supérieur(s)	11,9	6,0	11,2
Aveugle	16,2	6,0	15,3
Borgne	13,3	5,7	12,5
Malvoyant	15,9	6,4	14,7
Muet	11,8	5,7	11,3
Sourd	15,4	5,4	14,0
Sourd-muet	11,2	5,5	10,8
Malentendant	14,0	5,3	12,9
Déficient intellectuel	11,1	4,0	10,1
Déficient mental ou psychique	11,4	5,6	10,6
Polyhandicap majeur	12,8	7,3	12,0
Autre handicap physique majeur	12,8	6,8	12,0
Autre handicap majeur	12,6	6,9	11,9
Ensemble	9,7	6,0	9,3

7.5.2. Structure des ménages selon la typologie familiale par statut du handicap du chef de ménage

En moyenne la taille moyenne des chefs de ménage vivant avec un handicap vaut 1,4 fois celle des chefs de ménage sans handicap. En effet, quand la taille moyenne des ménages dont des chefs de ménage vivant avec un handicap est 12,7 personnes, celle des chefs de ménage sans handicap est 9,2 personnes.

Sauf dans les régions de Gao, San et Bandiagara où les tailles moyennes des ménages dirigés par les chefs de ménage sans handicap sont supérieures à celles des chefs de ménage vivant avec un handicap ; la taille moyenne des ménages des chefs de ménage vivant avec un handicap est supérieure celle des sans handicap.

La taille moyenne des ménages est supérieure à la moyenne (9,3 personnes pour l'ensemble) dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Nioro, Kita, Dioïla, Nara, Bougouni et Koutiala. Chez les chefs de ménage vivant avec un handicap, la taille moyenne des ménages est supérieure à la moyenne (12,7) pour les régions citées dans l'ensemble en plus la région de Douentza et le district de Bamako.

Tableau 7. 11: Taille moyenne des ménages par statut de handicap du chef de ménage et région

Région	Statut de handicap		
	Handicap	Sans handicap	Ensemble
Kayes	15,5	11,1	11,2
Koulikoro	16,5	11,1	11,3
Sikasso	15,2	11,2	11,3
Ségou	11,6	9,9	9,9
Mopti	8,3	7,1	7,2
Tombouctou	6,9	6,5	6,5
Gao	6,2	6,1	6,1
Kidal	5,6	5,7	5,7
Taoudenni	6,0	5,7	5,7
Ménaka	5,2	5,2	5,2
Nioro	18,5	13,4	13,6
Kita	18,0	13,1	13,3
Dioïla	10,1	9,5	9,5
Nara	15,6	11,6	11,7
Bougouni	15,2	11,7	11,8
Koutiala	13,2	11,0	11,1
San	8,5	8,6	8,6
Douentza	11,5	8,6	8,6
Bandiagara	8,4	8,7	8,7
Bamako	9,9	7,8	7,8
Ensemble	12,7	9,2	9,3

7.5.3. Répartition des ménages vivant avec un handicap selon la typologie familiale des ménages

En 2022 au Mali, la taille moyenne des ménages est 9,3 personnes autrement dit, dans chaque dix ménages il y a en moyenne 93 personnes. Dans l'ensemble, la taille moyenne du ménage pour les ménages dont le chef de ménage vivant avec un handicap est de 12,7 personnes contre 9,2 personnes pour les ménages dont le chef de ménage est sans handicap. Quel que soit le statut de handicap, la taille moyenne du ménage est plus élevée dans le milieu rural que dans le milieu urbain.

Tableau 7. 12: Taille moyenne du ménage par statut de handicap du chef de ménage et par milieu de résidence

Milieu de résidence	Statut de handicap		
	Handicap	Sans handicap	Ensemble
Urbain	9,8	7,8	7,8
Rural	13,9	10,1	10,2
Ensemble	12,7	9,2	9,3

7.6. Niveau de vie des ménages des personnes vivant avec un handicap

Cette section porte sur deux points suivants : (i) la structure des ménages selon le niveau de vie par statut de handicap du chef de ménage et (ii) la répartition de la population par sexe et par statut de handicap selon le niveau de vie du ménage.

7.6.1. Structure des ménages selon le niveau de vie par statut de handicap du chef de ménage

Parmi la population totale résidente des ménages ordinaires, il y a 98,0% de sédentaires et 2,0% de nomades. Parmi 162 689 personnes vivant avec un handicap, 98,5% sont de sédentaires et 1,5% de nomades. Chez les personnes vivant avec un handicap, le poids de nomade reste constant à 1,5% pour tous les sexes. Quel que soit le sexe, le poids de nomade chez les personnes vivant avec un handicap reste inférieur à la moyenne (2,0%).

Tableau 7. 13: Répartition de la population par sexe et statut de handicap selon le type de la population

Type de population	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Statut de handicap		Statut de handicap		Statut de handicap	
	Handicap	Sans handicap	Handicap	Sans handicap	Handicap	Sans handicap
Sédentaire	98,5	97,8	98,5	98,1	98,5	98,0
Nomade	1,5	2,2	1,5	1,9	1,5	2,0
Ensemble	%	100	100	100	100	100
	Effectif	90 910	10 601 906	71 779	10 582 992	162 689

7.6.2. Répartition de la population par sexe et statut de handicap selon le niveau de vie du ménage

Le tableau 7.14 montre que dans l'ensemble, quel que soit le statut de handicap, les classes de niveau de vie du ménage « pauvre » et « moyen » représentent chacune plus de 20% des niveaux de vie du ménage. Les parts des pauvres (très pauvre et pauvre) chez les personnes vivant avec un handicap sont plus élevées que chez les personnes sans handicap. En effet, 42,1% des personnes vivant avec un handicap sont dans les ménages pauvres (très pauvre et pauvre) contre 41,1% des personnes sans handicap. Seulement 34,9% des personnes vivant avec un handicap sont dans les ménages riches (riche

et très riches) contre 36,5% des personnes sans handicap. Le pourcentage des personnes vivant avec un handicap dans la classe moyenne (23,0%) est supérieur à celui des personnes sans handicap.

Quel soit le statut de handicap, le pourcentage des hommes pauvres est supérieur à celui des femmes pauvres. D'où il y a plus des femmes très riches que des hommes très riches. Chez les personnes vivant avec un handicap, 16,8% des femmes vivent dans les ménages très riches contre 16,2% chez les hommes. Avec les personnes sans handicap, 17,4% des femmes vivent dans les ménages très riches contre 17,0% chez les hommes.

Tableau 7. 14: Répartition de la population résidente des ménages ordinaires par sexe et statut de handicap selon le niveau de vie du ménage

Niveau de vie du ménage		Sexe					
		Masculin		Féminin		Ensemble	
		Statut de handicap		Statut de handicap		Statut de handicap	
		Handicap	Sans handicap	Handicap	Sans handicap	Handicap	Sans handicap
Très pauvre		19,0	19,3	18,9	18,8	19,0	19,1
Pauvre		23,1	22,1	23,0	21,9	23,1	22,0
Moyen		23,1	22,4	22,8	22,5	23,0	22,4
Riche		18,6	19,2	18,5	19,4	18,5	19,3
Très riche		16,2	17,0	16,8	17,4	16,4	17,2
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	90 910	10 601 906	71 779	10 582 992	162 689	21 184 898

7.7. Vue d'ensemble

Le chapitre de l'environnement familial des personnes vivant avec un handicap avait abordé les points suivants : (i) la structure des chefs de ménage vivant avec un handicap selon le type de handicap, (ii) le lien de parenté des personnes vivant un handicap avec le chef de ménage, (iii) la survie des parents des enfants vivant avec un handicap selon le statut du handicap, (iv) les caractéristiques des chefs de ménage vivant avec un handicap, (v) la taille et typologie familiale des ménages des personnes vivant avec un handicap, (vi) et le niveau de vie des ménages des personnes vivant avec un handicap. Au total, les chefs de ménage sont au nombre de 2 295 655 dont 240 141 femmes. Les chefs de ménage vivant avec un handicap sont au nombre de 45 834 dont 5 494 femmes.

En répartissant les personnes vivant avec un handicap selon le lien de parenté avec le chef de ménage, nous avons : 28,2% de chefs de ménage, 26,6% de fils/filles, 11,8% d'épouses/époux, 7,1% de frères/sœurs, 5,1% de pères / mères, 5,1% de petits fils/filles, 4,5% de neveux/nièces, 2,5% d'autres parents du chef de ménage, 2,3% de beaux-frères/belles-sœurs, 1,6% de fils/filles du conjoint ou de la conjointe, 1,5% de beaux-fils/belles-filles, 0,9% d'oncles/tantes, 0,8% d'autres sans lien de parenté, 0,5% de beaux-pères/belles-mères, 0,5% de cousins/cousines, 0,3% de domestiques sans lien de parenté, 0,2% de grands-pères/grands-mères, 0,2% de domestiques apparentés, 0,2% d'autres beaux-parents et 0,1% de coépouses.

Sur la population totale (21 347 587) résidente des ménages ordinaires, 75,3% ont les deux parents vivants, 10% ont seulement la mère vivante, 2,9% ont seulement le père vivant, 11,3% ont les deux parents décédés et 0,5% ne savent pas le statut de survie de leurs parents. Chez les personnes vivant avec un handicap, 44,5% ont les deux vivants, 13,6% ont seulement la mère vivante, 3,3% ont seulement le père vivant, 38% ont les deux parents décédés et 0,6% ne savent pas le statut de survie de leurs parents. Chez les enfants de 0 à 17 ans vivant avec un handicap, la perte d'au moins un parent, est plus élevée que chez les enfants sans handicap. En effet, 91,6% des enfants vivant avec ont leurs deux parents en vie alors que 94,5% des enfants sans handicap ont leurs deux parents en vie.

La taille moyenne des ménages est globalement élevée chez les chefs de ménage vivant avec un handicap que chez les chefs de ménage sans handicap. En effet, la taille moyenne des ménages dont des chefs de ménage vivant avec un handicap est de 12,7 personnes contre 9,2 personnes pour celle des chefs de ménage sans handicap. Parmi la population totale résidente des ménages ordinaires, il y a 98,0% de sédentaires et 2,0% de nomades. Parmi 162 689 personnes vivant avec un handicap, 98,5% sont de sédentaires et 1,5% de nomades.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les personnes vivant avec un handicap sont sous-représentées dans la population totale. Les données les concernant étaient rares ou partielles. Il est important pour le RGPH5 de fournir des indicateurs pour le plaidoyer en faveur de certains groupes vulnérables, notamment les personnes vivant avec un handicap. Ce rapport fournit des informations détaillées sur les personnes vivant avec un handicap de tout âge.

Les personnes vivant avec un handicap sont au nombre de 162 689 dont 71 779 femmes. Le taux de handicap est de 0,8% avec 0,9% pour les hommes et 0,7% pour les femmes. Les personnes vivant avec un handicap se répartissent en 17,5% d'infirmités de membre(s) inférieur(s), 14,6% de malvoyants, 10,1% d'autres handicaps physiques majeurs, 9,5% d'autres handicaps, 8,4% d'infirmités de membre(s) supérieur(s), 7% de malentendants, 6,3% de déficients mentaux ou physiques, 4,9% d'aveugles, 4,2% de déficients intellectuels, 4% de borgnes, 3,7% de sourds, 3,7% de polyhandicaps majeurs, 3,6% de sourds-muets et 2,6% de muets.

Le handicap est plus masculin que féminin, plus rural qu'urbain et le taux de handicap augmente avec l'âge. Il est important de comprendre que le handicap est plus lié à l'âge. Plus l'âge augmente, plus le taux de handicap augmente. Les phénomènes liés à l'âge sont aussi indirectement liés au handicap. L'âge est lié avec la situation dans l'emploi, le statut de chef de ménage, le fait d'avoir perdu ses deux parents, la taille du ménage (avec l'âge du chef de ménage), la fréquentation actuelle de l'école. En effet, l'âge moyen de l'ensemble de la population résidente des ménages ordinaires est de 20,8 ans, alors que l'âge moyen pour les personnes vivant est de 38,5 ans. Les chefs de ménage vivant avec un handicap représentent 28,2% des personnes vivant avec un handicap. Plus d'un tiers des personnes vivant avec un handicap ont perdu les deux parents. Seulement 5,9% des personnes vivant avec un handicap fréquentent actuellement l'école, alors que dans la population totale la fréquentation actuelle de l'école est de 20,3%.

Les informations sur les personnes vivant avec un handicap sont utiles pour l'évaluation des stratégies existantes et la mise en place des nouvelles stratégies pour le handicap. Ce rapport répond à demande d'informations sur les personnes vivant avec un handicap de l'ensemble des utilisateurs des données statistiques de sources nationales. Il donne des informations sur le handicap de naissance (handicap de moins d'un an) et le handicap des enfants de moins de moins de 5 ans. Il donne aussi quelques statistiques sur les personnes ayant certaines caractéristiques physiques (handicap mineur).

Ce rapport va servir des bases de sondage pour les enquêtes sur les personnes vivant avec handicap. Il ouvre la voie à des recherches du lien entre le handicap et les phénomènes démographiques, le handicap et la culture, le handicap et l'éducation, le handicap et l'emploi.

A fin de ce rapport sur la situation des personnes vivant avec un handicap, quelques constats ont été faits :

- les personnes vivant avec un handicap sont défavorables en matière d'éducation par rapport à la population sans handicap. Le taux net de scolarisation au fondamental (premier et second cycle fondamental) est de 24,5% pour les personnes vivant avec un handicap contre 42,4% pour les personnes sans handicap. Le taux d'alphabétisation chez les personnes de 12 ans ou plus est de 29,0% chez les personnes vivant avec un handicap contre 41,8% pour les personnes sans handicap. L'abandon scolaire des personnes de 6 ans ou plus touche plus les personnes vivant avec un handicap (18,3%) que les personnes sans handicap (17,5%). Plus de trois quarts des

personnes vivant avec un handicap de 6 ans ou plus (75,8%) n'ont jamais été à l'école contre 63,0% chez les personnes sans handicap.

- la situation des personnes vivant avec handicap en matière d'emploi est moins bonne que celle des personnes sans handicap. Plus de la moitié (51,4%) des personnes vivant avec un handicap de 15 ans ou plus sont inactives, alors que, le taux d'inactivité pour les 15 ans ou plus représente 9,9% chez les personnes sans handicap. Le taux d'emploi de la population en âge de travailler (15 ans et plus) est 32,7% pour les personnes vivant avec un handicap et 59,1% pour les personnes sans handicap. Les personnes sans handicap de 15 ans ou plus n'ayant pas travaillé au cours des 7 derniers jours (59,3%) sont plus actives dans la recherche d'emploi que les personnes vivant avec un handicap de la même tranche d'âges (39,4%). L'indisponibilité des personnes de 15 ans ou plus pour travailler est plus importante chez les personnes vivant avec un handicap (15,0%) que chez les personnes sans handicap (9,2%).

Face à ces constats, il est recommandé de :

- faciliter l'accès à l'éducation des enfants vivant avec un handicap en réadaptant les écoles fondamentales pour les enfants vivant avec le handicap moteur et en donnant une durée plus longue pour l'âge et la durée de scolarité des enfants vivant avec un handicap. Les ministères en charge de l'éducation, de l'enseignement, de l'action sociale et de la formation professionnelle sont les acteurs principaux du suivi et de la mise en œuvre de cette recommandation.
- améliorer la situation d'employabilité des personnes vivant avec un handicap en adoptant des stratégies des métiers conformes à chaque type de handicap, en sensibilisant sur le fait que le handicap n'équivaut pas l'invalidité pour tout type de travail et en multipliant la formation professionnelle des personnes vivant avec un handicap. Les ministères en charge du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle, de l'entrepreneuriat, des investissements, de la promotion des secteurs privés, de la fonction publique, de l'action sociale et de la communication sont les acteurs clés du suivi et de la mise en œuvre de l'amélioration de l'employabilité des personnes vivant avec un handicap.

BIBLIOGRAPHIE

Amadou Hampâté Bâ. *Contes initiatiques peuls*. s.l. : POCKET.

Bureau international du Travail. 2008. International Labour Organization. [En ligne] 2008. [Citation : 31 08 2023.] https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---ifp_skills/documents/publication/wcms_106327.pdf.

Direction nationale du développement social. 2016. ohchr. [En ligne] 18 10 2016. [Citation : 23 10 2024.] https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/Disability/DisabilityInclusivePolicies/States/P_Mali_ENG.docx.

Handicap International. 2016. *Information fédérale - Fiche Pays Mali*. 2016.

2018. Journal officiel de la République du Mali. [En ligne] 2018. [Citation : 02 Août 2023.] <https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/107353/132102/F-1656176878/MLI-107353.pdf>.

Ministère de la culture du Mali: Le document-cadre de la Politique Culturelle du Mali. 2011. Fuga : La plateforme de la Culture du Mali. [En ligne] 20 10 2011. [Citation : 24 10 2024.] <https://fuga.gouv.ml/wp-content/uploads/2024/06/POLITIQUE-CULTURELLE-DU-MALI.pdf>.

Ministère de l'économie et des finances, Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique. 2001. *Principaux résultats*. 2001.

Ministère du Plan et de la Prospective, Institut National de la Statistique. 2013. *Situation socioéconomique des personnes âgées et handicapées*. 2013.

Ministère du Plan, Direction Nationale de la Statistique et de l'informatique. 1990. *Population - Economie - Habitat*. 1990.

Ministère du Plan, Direction Nationale de la Statistique et de l'informatique. 1982. *Principales caractéristiques de la population malienne à partir des résultats définitifs du recensement de 1976*. 1982.

Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté. 2021. *Etude de base sur les personnes vivant avec un handicap au Mali, avec un focus sur les enfants de 0-17 ans*. Bamako : s.n., 2021.

OCHA. 2018. ReliefWeb. [En ligne] 15 2 2018. [Citation : 25 10 2024.] <https://reliefweb.int/report/mali/mali-les-personnes-handicap-es-face-de-rudes-preuves>.

Présidence de la République du Mali. 2018. LOI N°2018-027/DU 12 JUIN 2018 RELATIVE AUX DROITS DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP. Bamako : s.n., 2018.

République du Mali. 2023. *DECRET N°2023-0401/PT-RM DU 22 JUILLET 2023 PORTANT PROMULGATION DE LA CONSTITUTION*. 2023.

washington Group on Disability Statistics. 2020. *Présentation des questionnaires du Groupe de Washington sur les statistiques du handicap*. 8 06 2020.

ANNEXES

Tableau A2. 01: Répartition de la population résidente des ménages ordinaires par région de résidence selon le type de handicap

Région	Type de handicap															Ensemble
	Aucun	IMI	IMS	Aveugle	Borgne	Mal voyant	Muet	Sourd	Sourd-muet	Malentendant	DI	DMP	PHM	AHPM	AHM	
Kayes	1 808 098	3 424	1 253	1 028	616	3 026	611	766	758	803	713	1 191	791	1 893	1 594	1 826 564
Koulikoro	2 227 691	2 061	1 257	1 073	653	3 194	544	807	650	1 717	836	1 166	738	1 826	1 938	2 246 154
Sikasso	1 518 690	1 058	596	437	285	1 504	216	406	444	566	434	734	387	1 102	1 540	1 528 398
Ségou	2 192 810	2 822	1 494	705	590	2 435	415	607	566	1 169	758	1 043	603	1 514	1 316	2 208 847
Mopti	837 583	1 791	503	299	202	669	42	166	46	422	74	76	63	134	141	842 209
Tombouctou	689 718	1 648	530	241	162	340	44	112	28	200	134	76	83	139	266	693 719
Gao	675 933	2 076	673	95	101	214	13	37	21	488	89	54	38	35	43	679 911
Kidal	77 750	260	32	11	3	0	0	2	10	1 151	32	3	4	4	61	79 324
Taoudenni	99 021	238	62	10	10	43	7	9	1	74	7	9	2	2	5	99 499
Ménaka	224 415	493	169	9	10	9	0	9	3	78	18	4	1	1	5	225 223
Nioro	662 778	529	345	439	260	1 201	201	307	257	268	308	475	250	693	655	668 966
Kita	672 884	795	461	431	251	1 414	223	308	345	477	389	531	347	757	768	680 380
Dioïla	666 496	1 902	774	263	258	1 008	199	332	217	458	252	384	235	641	1 002	674 419
Nara	277 133	359	257	103	43	215	14	47	36	456	44	37	42	58	61	278 904
Bougouni	1 554 022	2 044	1 091	583	457	1 909	340	638	486	800	594	897	610	1 467	1 595	1 567 533
Koutiala	1 144 824	1 128	708	317	213	1 347	261	386	418	466	372	594	350	1 121	870	1 153 375
San	807 992	932	461	414	265	1 121	176	249	366	518	416	571	236	742	726	815 185
Douentza	146 488	245	92	63	56	99	12	37	20	46	14	15	10	20	13	147 229
Bandiagara	717 122	1 520	419	150	75	171	35	77	145	203	81	84	45	85	67	720 279
Bamako	4 183 449	3 217	2 413	1 221	1 932	3 869	853	756	979	1 085	1 289	2 263	1 183	4 212	2 747	4 211 468
Ensemble	21 184 898	28 542	13 590	7 890	6 441	23 785	4 206	6 057	5 798	11 445	6 853	10 207	6 017	16 445	15 412	21 347 587

Tableau A2. 02: Répartition de la population résidente par âge selon le type de handicap

Âge	Handicap															Ensemble
	Aucun	IMI	IMS	Aveugle	Borigne	Mal voyant	Muet	Sourd	Sourd-muet	Malentendant	DI	DMP	PHM	AHPM	AHM	
Moins d'un an	700 748	631	124	20	58	76	100	11	18	375	22	21	41	53	168	702 464
1 – 4 ans	3 133 982	2 691	861	124	266	535	335	151	206	630	226	399	249	590	1 054	3 142 301
5 – 9 ans	3 435 494	3 211	1 076	179	443	861	638	377	650	890	621	905	447	975	1 420	3 448 189
10 – 14 ans	2 761 512	2 833	999	209	426	1 027	582	434	753	808	728	1 064	479	1 084	1 442	2 774 380
15 – 19 ans	2 208 656	2 439	1 014	235	425	866	469	371	612	800	754	1 066	449	1 072	1 295	2 220 523
20 – 24 ans	1 868 134	2 162	959	214	462	816	388	367	620	802	669	1 023	413	1 001	1 169	1 879 199
25 – 29 ans	1 415 536	1 795	840	197	428	733	329	327	660	632	604	801	368	976	1 008	1 425 234
30 – 34 ans	1 305 591	1 896	974	226	474	848	256	326	458	634	665	854	356	1 062	1 028	1 315 647
35 – 39 ans	1 012 384	1 727	984	237	377	815	206	288	346	545	502	719	392	1 113	976	1 021 612
40 – 44 ans	868 995	1 701	903	286	397	921	205	318	324	518	447	705	353	1 133	899	878 105
45 – 49 ans	610 278	1 421	850	260	362	958	122	261	226	454	326	485	392	1 107	776	618 277
50 – 54 ans	541 610	1 352	830	380	421	1 411	140	344	248	568	336	522	384	1 156	780	550 482
55 – 59 ans	380 077	1 155	728	438	378	1 504	99	297	168	540	224	380	332	1 067	741	388 128
60 – 64 ans	356 544	1 159	736	744	443	2 333	85	432	157	659	249	411	327	1 158	770	366 209
65 – 69 ans	228 194	845	588	817	353	2 469	77	362	105	647	159	277	297	929	617	236 736
70 – 74 ans	168 158	654	477	1 036	307	2 783	74	450	99	668	128	236	247	746	469	176 531
75 – 79 ans	92 935	426	272	908	196	2 077	45	367	74	514	78	155	214	513	363	99 136
80 – 84 ans	56 721	252	219	697	127	1 486	30	322	39	403	55	98	138	380	223	61 188
85 – 89 ans	20 815	105	82	313	46	639	16	127	15	185	31	35	62	163	109	22 744
90 ans et +	18 533	89	74	371	52	627	11	126	18	174	27	51	77	168	106	20 504
Ensemble	21 184 898	28 542	13 590	7 890	6 441	23 785	4 206	6 057	5 798	11 445	6 853	10 207	6 017	16 445	15 412	21 347 587
	99,24%	0,13%	0,06%	0,04%	0,03%	0,11%	0,02%	0,03%	0,03%	0,05%	0,03%	0,05%	0,03%	0,08%	0,07%	100,00%

Tableau A3. 01: Répartition (%) des personnes vivant avec un handicap par région selon le type de handicap

Région	MI	IMS	Aveugle	Borgne	Mal voyant	Muet	Sourd	Sourd-muet	Malentendant	DI	DMP	PHM	AHPM	AHM	Ensemble %	Effectif
Kayes	18,5	6,8	5,6	3,3	16,4	3,3	4,1	4,1	4,3	3,9	6,4	4,3	10,3	8,6	100	18 466
Koulikoro	11,2	6,8	5,8	3,5	17,3	2,9	4,4	3,5	9,3	4,5	6,3	4,0	9,9	10,5	100	18 462
Sikasso	10,9	6,1	4,5	2,9	15,5	2,2	4,2	4,6	5,8	4,5	7,6	4,0	11,4	15,9	100	9 708
Ségou	17,6	9,3	4,4	3,7	15,2	2,6	3,8	3,5	7,3	4,7	6,5	3,8	9,4	8,2	100	16 037
Mopti	38,7	10,9	6,5	4,4	14,5	0,9	3,6	1,0	9,1	1,6	1,6	1,4	2,9	3,0	100	4 626
Tombouctou	41,2	13,2	6,0	4,1	8,5	1,1	2,8	0,7	5,0	3,3	1,9	2,1	3,5	6,6	100	4 002
Gao	52,2	16,9	2,4	2,6	5,4	0,3	0,9	0,5	12,3	2,2	1,4	1,0	0,9	1,1	100	3 978
Kidal	16,5	2,0	0,7	0,2	0,0	0,0	0,1	0,6	73,2	2,0	0,2	0,3	0,3	3,9	100	1 573
Taoudenni	49,8	12,9	2,0	2,0	8,9	1,6	1,8	0,2	15,4	1,6	1,8	0,4	0,4	1,1	100	478
Ménaka	61,0	20,9	1,1	1,2	1,1	0,0	1,1	0,4	9,6	2,2	0,5	0,1	0,1	0,7	100	808
Nioro	8,5	5,6	7,1	4,2	19,4	3,2	5,0	4,2	4,3	5,0	7,7	4,0	11,2	10,6	100	6 187
Kita	10,6	6,2	5,7	3,4	18,9	3,0	4,1	4,6	6,4	5,2	7,1	4,6	10,1	10,2	100	7 496
Dioula	24,0	9,8	3,3	3,3	12,7	2,5	4,2	2,7	5,8	3,2	4,8	3,0	8,1	12,6	100	7 924
Nara	20,3	14,5	5,8	2,4	12,1	0,8	2,7	2,1	25,8	2,5	2,1	2,4	3,3	3,4	100	1 771
Bougouni	15,1	8,1	4,3	3,4	14,1	2,5	4,7	3,6	5,9	4,4	6,6	4,5	10,9	11,8	100	13 511
Koutiala	13,2	8,3	3,7	2,5	15,7	3,1	4,5	4,9	5,5	4,4	6,9	4,1	13,1	10,2	100	8 552
San	13,0	6,4	5,8	3,7	15,6	2,4	3,5	5,1	7,2	5,8	7,9	3,3	10,3	10,1	100	7 193
Doventza	33,0	12,4	8,5	7,5	13,4	1,6	5,0	2,7	6,2	1,9	2,0	1,3	2,7	1,7	100	741
Bandiagara	48,1	13,3	4,7	2,4	5,4	1,1	2,4	4,6	6,4	2,6	2,7	1,4	2,7	2,1	100	3 157
Bamako	11,5	8,6	4,4	6,9	13,8	3,0	2,7	3,5	3,9	4,6	8,1	4,2	15,0	9,8	100	28 018
Ensemble	17,5	8,4	4,9	4,0	14,6	2,6	3,7	3,6	7,0	4,2	6,3	3,7	10,1	9,5	100	162 689

Tableau A3. 02: Répartition des personnes vivant avec un handicap par type de handicap selon le groupe d'âges

Age	Handicap															Ensemble	
	IMI	IMS	Aveugle	Borgne	Malvoyant	Muet	Sourd	Sourd muet	Malentendant	DI	DMP	PHM	AHPM	AHM	%	Effectif	
0 an	36,7	7,2	1,2	3,4	4,4	5,8	0,6	1,1	21,8	1,3	1,2	2,4	3,1	9,8	100	1 716	
1 - 4 ans	32,3	10,3	1,5	3,2	6,4	4,0	1,8	2,5	7,6	2,7	4,8	3,0	7,1	12,7	100	8 318	
5 - 9 ans	25,3	8,5	1,4	3,5	6,8	5,0	3,0	5,1	7,0	4,9	7,1	3,5	7,7	11,2	100	12 695	
10 - 14 ans	22,0	7,8	1,6	3,3	8,0	4,5	3,4	5,9	6,3	5,7	8,3	3,7	8,4	11,2	100	12 868	
15 - 19 ans	20,5	8,5	2,0	3,6	7,3	4,0	3,1	5,2	6,7	6,4	9,0	3,8	9,0	10,9	100	11 867	
20 - 24 ans	19,5	8,7	1,9	4,2	7,4	3,5	3,3	5,6	7,2	6,0	9,2	3,7	9,0	10,6	100	11 065	
25 - 29 ans	18,5	8,7	2,0	4,4	7,6	3,4	3,4	6,8	6,5	6,2	8,3	3,8	10,1	10,4	100	9 698	
30 - 34 ans	18,9	9,7	2,2	4,7	8,4	2,5	3,2	4,6	6,3	6,6	8,5	3,5	10,6	10,2	100	10 056	
35 - 39 ans	18,7	10,7	2,6	4,1	8,8	2,2	3,1	3,8	5,9	5,4	7,8	4,2	12,1	10,6	100	9 227	
40 - 44 ans	18,7	9,9	3,1	4,4	10,1	2,2	3,5	3,6	5,7	4,9	7,7	3,9	12,4	9,9	100	9 109	
45 - 49 ans	17,8	10,6	3,3	4,5	12,0	1,5	3,3	2,8	5,7	4,1	6,1	4,9	13,8	9,7	100	7 999	
50 - 54 ans	15,2	9,4	4,3	4,7	15,9	1,6	3,9	2,8	6,4	3,8	5,9	4,3	13,0	8,8	100	8 871	
55 - 59 ans	14,3	9,0	5,4	4,7	18,7	1,2	3,7	2,1	6,7	2,8	4,7	4,1	13,3	9,2	100	8 051	
60 - 64 ans	12,0	7,6	7,7	4,6	24,1	0,9	4,5	1,6	6,8	2,6	4,3	3,4	12,0	8,0	100	9 664	
65 - 69 ans	9,9	6,9	9,6	4,1	28,9	0,9	4,2	1,2	7,6	1,9	3,2	3,5	10,9	7,2	100	8 542	
70 - 74 ans	7,8	5,7	12,4	3,7	33,2	0,9	5,4	1,2	8,0	1,5	2,8	2,9	8,9	5,6	100	8 373	
75 - 79 ans	6,9	4,4	14,6	3,2	33,5	0,7	5,9	1,2	8,3	1,3	2,5	3,5	8,3	5,9	100	6 201	
80 - 84 ans	5,6	4,9	15,6	2,8	33,3	0,7	7,2	0,9	9,0	1,2	2,2	3,1	8,5	5,0	100	4 467	
85 - 89 ans	5,5	4,3	16,2	2,4	33,2	0,8	6,6	0,8	9,6	1,6	1,8	3,2	8,4	5,7	100	1 929	
90 ans et plus	4,5	3,7	18,8	2,6	31,8	0,5	6,4	0,9	8,8	1,4	2,6	3,9	8,5	5,4	100	1 971	
Ensemble	17,5	8,4	4,9	4,0	14,6	2,6	3,7	3,6	7,0	4,2	6,3	3,7	10,1	9,5	100	162 689	

Tableau A3. 03: Répartition des personnes vivant avec un handicap par sexe et par état matrimonial selon le type handicap (%)

Etat matrimonial	Handicap														Ensemble	
	IMI	IMS	Aveugle	Borgne	Malvoyant	Muet	Sourd	Sourd - muet	Malentendant	DI	DMP	PHM	AHPM	AHM	%	Effectif
Masculin																
Célibataire	14,4	7,6	2,6	2,4	6,6	4,0	3,2	5,8	5,2	9,4	14,3	4,6	10,7	9,2	100	19 810
Monogame	15,9	8,8	7,6	4,7	18,5	1,8	4,2	3,1	6,2	2,4	3,4	3,8	11,2	8,4	100	35 398
Polygame	13,9	8,7	8,5	5,1	24,7	0,9	4,2	1,2	6,8	1,2	2,0	3,6	11,0	8,2	100	14 862
Divorcé	12,7	5,7	4,4	1,6	8,5	1,6	2,4	3,7	3,7	11,0	22,2	3,6	10,0	8,9	100	743
Séparé	20,1	6,5	4,9	2,5	10,2	2,2	2,7	4,1	4,2	10,1	12,3	3,4	8,2	8,6	100	434
Veuf	6,5	4,9	14,3	3,2	27,8	1,3	4,9	2,1	7,7	3,1	3,9	3,8	9,9	6,6	100	1 310
Union libre / Concubinage	22,5	3,6	2,1	7,8	5,2	2,0	1,9	3,8	17,6	3,8	6,8	2,7	7,1	12,9	100	3 057
Ensemble	15,2	8,1	6,3	4,2	16,1	2,2	3,8	3,5	6,5	4,2	6,4	3,9	10,8	8,8	100	75 615
Féminin																
Célibataire	14,1	8,0	2,4	2,4	8,9	4,1	2,8	6,1	4,9	8,3	12,2	4,7	11,4	9,7	100	12 517
Monogame	18,6	9,0	4,1	4,7	16,1	1,8	4,5	3,2	6,7	3,5	4,3	3,3	10,4	9,6	100	20 781
Polygame	17,1	9,7	4,3	4,4	16,6	1,5	4,5	2,5	7,2	2,7	4,5	3,4	10,9	10,7	100	12 811
Divorcée	13,8	6,5	2,6	2,3	9,6	1,9	3,3	3,6	4,7	10,4	16,5	3,7	11,2	9,8	100	818
Séparée	14,9	6,7	4,0	2,3	15,4	2,0	3,3	2,6	7,4	6,4	9,4	3,0	9,3	13,6	100	704
Veuve	8,5	7,1	9,7	3,1	30,1	0,9	5,2	1,4	9,2	2,2	3,4	3,5	9,8	5,9	100	9 360
Union libre / Concubinage	23,0	3,7	2,1	7,7	7,3	2,0	1,8	2,9	19,2	3,2	5,2	2,8	7,8	11,2	100	2 178
Ensemble	15,8	8,4	4,6	3,9	16,5	2,1	4,1	3,4	7,3	4,2	6,1	3,6	10,5	9,4	100	59 170
Ensemble																
Célibataire	14,3	7,7	2,5	2,4	7,5	4,0	3,1	5,9	5,1	9,0	13,5	4,7	11,0	9,4	100	32 328
Monogame	16,9	8,9	6,3	4,7	17,6	1,8	4,3	3,1	6,4	2,8	3,8	3,6	10,9	8,9	100	56 188
Polygame	15,4	9,1	6,6	4,8	21,0	1,2	4,3	1,8	7,0	1,9	3,2	3,5	11,0	9,4	100	27 673
Divorcé (e)	13,3	6,1	3,5	2,0	9,1	1,8	2,9	3,7	4,2	10,7	19,2	3,7	10,6	9,4	100	1 561
Séparé (e)	16,9	6,6	4,3	2,3	13,4	2,0	3,1	3,2	6,2	7,8	10,5	3,2	8,9	11,7	100	1 138
Veuf (ve)	8,3	6,8	10,3	3,1	29,9	0,9	5,1	1,5	9,0	2,3	3,5	3,6	9,8	6,0	100	10 660
Union libre / Concubinage	22,7	3,6	2,1	7,8	6,1	2,0	1,9	3,4	18,3	3,6	6,1	2,8	7,4	12,2	100	5 235
Ensemble	15,5	8,2	5,5	4,1	16,3	2,1	4,0	3,4	6,8	4,2	6,3	3,8	10,7	9,0	100	134 785

Tableau A3. 04: Répartition (%) des personnes vivant avec un handicap de 15 ans et plus par groupe d'emplois selon le type handicap (%)

Groupe d'emplois	Handicap														Ensemble	
	IMI	IMS	Aveugle	Borgne	Mal-voyant	Muet	Sourd	Sourd-muet	Malentendant	DI	DM	PH	AHPM	AHM	%	Effectif
Membres de l'exécutif et du corps législatif, cadres supérieurs administration publique, dirigeants et cadres supérieurs d'entreprise	35,6	8,0	3,8	5,4	12,2	1,2	2,9	1,3	2,2	1,4	2,3	3,0	12,3	8,6	100,0	1 188
Professions intellectuelles et scientifique	25,1	12,7	3,7	3,7	14,4	0,8	1,5	0,7	2,8	0,9	3,0	4,7	17,9	8,3	100,0	2 437
Professions intermédiaires	22,1	12,1	3,5	5,8	14,3	1,2	2,4	1,2	2,6	1,2	2,1	6,1	15,8	9,5	100,0	1 892
Employé de type administratif - cadres subalternes de l'administration	22,5	12,2	4,9	5,4	14,3	0,0	1,6	1,0	2,9	1,0	2,6	4,4	19,0	8,2	100,0	332
Personnel des services et vendeurs de magasin et de marche	21,7	12,3	2,7	6,2	14,3	1,2	3,8	1,6	4,8	2,2	3,3	3,8	14,1	8,3	100,0	4 229
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et la pêche	19,6	9,1	3,4	5,6	16,1	2,1	4,6	4,3	8,2	3,1	4,3	2,6	8,2	8,6	100,0	10 977
Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal	21,4	12,3	2,0	5,5	10,7	2,8	3,7	5,0	4,9	1,9	3,0	3,9	16,3	6,7	100,0	2 847
Conducteur d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	17,7	11,5	2,7	6,1	13,7	2,1	2,6	2,3	4,3	2,5	3,3	4,5	14,4	12,2	100,0	893
Ouvriers et employés non qualifiés	17,5	8,8	3,3	4,8	13,0	2,4	4,7	3,2	5,4	3,9	3,7	3,5	12,9	12,8	100,0	2 284
Armée, sécurité et autres métiers	50,3	7,2	1,8	1,3	8,8	1,7	2,4	1,4	1,7	2,1	2,1	2,4	7,8	9,1	100,0	312
Ensemble	21,6	10,5	3,2	5,4	14,4	1,8	3,8	3,0	5,7	2,5	3,5	3,5	12,2	8,9	100,0	27 391

Tableau A3. 05: Répartition des personnes de 15 ans et plus vivant avec un handicap par sexe et par situation dans l'emploi selon le type de handicap (%)

Situation dans l'emploi	Type de handicap													Ensemble		
	IMI	IMS	Aveugle	Borgne	Malvoyant	Muet	Sourd	Sourd-muet	Malentendant	DI	DMP	PHM	AHPM	AHM	%	Effectif
Travailleur indépendant	23,5	10,5	3,3	5,8	14,6	1,7	3,8	2,7	6,0	2,1	3,1	3,3	11,6	8,2	100	19 051
Employeur/Patron	18,4	14,2	3,0	4,1	14,6	1,6	3,0	4,1	4,6	2,3	4,2	3,3	14,6	8,1	100	877
Salarié/Employé permanent	20,8	13,9	2,5	5,3	14,7	0,9	2,3	1,0	3,1	1,3	2,4	4,8	18,0	9,1	100	2 196
Salarié/Employé temporaire	18,2	10,7	2,1	5,2	15,7	1,6	2,1	2,9	4,6	3,5	3,5	4,7	15,0	10,2	100	770
Membre de coopérative de production	17,0	7,2	2,5	7,0	16,5	2,4	4,8	2,4	4,7	2,4	4,9	2,4	14,1	11,8	100	45
Apprenti rémunéré	21,1	8,0	0,6	4,3	9,8	3,1	2,5	9,2	3,7	6,1	4,9	1,2	21,3	4,3	100	174
Aide familiale	15,1	8,5	2,7	4,8	14,4	3,1	5,5	6,3	7,3	4,6	6,0	3,4	10,4	8,0	100	3 262
Autre	15,5	6,4	6,3	2,4	9,0	1,7	2,9	2,4	3,8	3,5	5,6	4,2	12,3	24,0	100	1 043
Ensemble	21,6	10,5	3,2	5,4	14,4	1,8	3,8	3,0	5,7	2,5	3,5	3,5	12,2	8,9	100	27 419

Tableau A3. 06: Répartition des personnes vivant avec un handicap de 15 ans et plus par branche d'activité selon le type de handicap

Branche d'activité	Type de handicap (%)											Total				
	IMI	IMS	Aveugle	Borgne	Malvoyant	Muet	Sourd	Sourd-muet	Malentendant	DI	DMP	PHM	AHPM	AH M	Effectif	
Agriculture, sylviculture, pêche	19,9	9,0	3,5	5,6	16,1	2,0	4,6	4,1	8,1	3,0	4,3	2,8	8,3	8,6	100	11 511
Activités extractives	19,6	7,9	2,2	4,7	16,9	1,1	4,0	2,9	4,3	2,2	4,0	6,5	11,5	12,3	100	296
Activités de fabrication	27,9	9,0	2,7	4,7	11,1	2,1	3,9	4,0	4,0	2,0	2,9	3,4	14,4	7,9	100	3 518
Production et distribution d'électricité et de gaz	26,2	14,9	0,0	5,5	7,4	0,0	3,7	0,0	1,8	0,0	1,9	0,0	31,3	7,4	100	57
Production et distribution d'eau, assainissement, traitement des déchets et de pollution	65,6	5,3	0,0	0,0	6,6	1,4	2,6	0,0	3,9	2,7	0,0	2,6	6,6	2,7	100	80
Construction	19,4	11,7	3,1	7,6	14,1	2,5	3,5	4,6	6,2	2,7	4,1	3,0	10,0	7,5	100	394
Commerce	21,8	12,2	3,0	6,0	14,0	1,6	3,3	1,7	4,2	2,0	3,2	4,0	14,4	8,7	100	6 384
Transports et entreposage	18,1	12,8	4,3	5,4	11,2	2,2	1,7	2,8	2,4	2,8	2,8	4,5	19,8	9,1	100	835
Hébergement et restauration	15,2	19,1	0,0	11,2	11,2	3,8	0,0	3,7	1,9	5,6	1,9	1,9	15,0	9,4	100	56
Information et communication	18,0	10,0	2,7	4,2	12,0	0,5	1,6	0,5	2,1	1,0	3,2	4,8	18,8	20,5	100	202
Activités financières et d'assurance	22,6	11,0	3,7	6,7	15,8	0,6	1,2	0,6	1,8	0,6	3,1	6,7	19,4	6,0	100	174
Activités immobilières	25,1	17,6	0,0	4,9	17,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,5	0,0	22,4	10,0	100	42
Activités spécialisées, scientifiques et Techniques	23,5	14,3	3,2	2,3	13,4	0,6	2,0	0,3	2,8	0,6	2,6	8,3	18,1	7,9	100	373
Activités de services de soutien et de bureau	18,5	10,6	3,6	3,5	12,0	3,1	4,8	1,5	4,5	2,3	4,9	3,8	16,3	10,5	100	423
Activités d'administration publique	21,0	11,2	1,7	6,3	16,9	0,9	2,1	0,8	3,8	1,7	2,6	3,8	18,2	8,9	100	250
Enseignement	22,7	15,5	3,2	4,2	14,5	0,2	0,9	0,4	2,3	1,3	2,2	5,3	18,8	8,6	100	1 093
Activités pour la santé humaine et l'action sociale	14,7	14,7	6,1	2,9	11,6	0,0	5,9	0,0	3,0	2,9	8,9	0,0	11,6	17,6	100	36
Activités artistiques, sportives et récréatives	28,5	7,9	4,9	6,4	13,4	2,4	2,4	1,6	3,9	3,2	2,4	4,0	10,3	8,7	100	135
Autres activités de services n.c.a.	22,7	13,7	2,6	4,5	12,1	1,9	2,9	3,7	4,5	2,5	2,6	2,5	13,4	10,5	100	634
Activités spéciales des ménages	13,1	7,9	2,7	5,5	12,7	2,6	5,7	3,1	6,4	3,9	3,0	3,8	13,8	15,9	100	615
Activités des organisations extraterritoriales	10,6	10,5	10,8	5,2	15,7	5,4	0,0	5,2	0,0	5,4	0,0	0,0	20,7	10,6	100	20
Ensemble	21,6	10,4	3,2	5,4	14,4	1,8	3,8	3,1	5,7	2,5	3,6	3,5	12,2	8,9	100	27 129

Tableau A4. 01: Répartition de la population résidente par sexe et par statut de handicap selon le groupe d'âges

Âge	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Handicap	Sans handicap	Ensemble	Handicap	Sans handicap	Ensemble	Handicap	Sans handicap	Ensemble
Moins d'un an	885	359 148	360 032	832	341 600	342 432	1 716	700 748	702 464
1-4 ans	4 556	1 615 863	1 620 419	3 763	1 518 119	1 521 882	8 318	3 133 982	3 142 301
5-9 ans	6 959	1 774 155	1 781 114	5 736	1 661 339	1 667 075	12 695	3 435 494	3 448 189
10-14 ans	7 047	1 431 052	1 438 099	5 822	1 330 460	1 336 282	12 868	2 761 512	2 774 380
15-19 ans	6 216	1 081 178	1 087 394	5 651	1 127 478	1 133 129	11 867	2 208 656	2 220 523
20-24 ans	5 625	860 064	865 689	5 440	1 008 070	1 013 510	11 065	1 868 134	1 879 199
25-29 ans	5 134	643 542	648 676	4 564	771 994	776 558	9 698	1 415 536	1 425 234
30-34 ans	5 190	608 126	613 316	4 866	697 465	702 331	10 056	1 305 591	1 315 647
35-39 ans	4 983	495 723	500 706	4 244	516 661	520 906	9 227	1 012 384	1 021 612
40-44 ans	5 137	437 464	442 601	3 972	431 531	435 503	9 109	868 995	878 105
45-49 ans	4 728	321 522	326 250	3 271	288 756	292 027	7 999	610 278	618 277
50-54 ans	5 097	281 528	286 625	3 774	260 082	263 856	8 871	541 610	550 482
55-59 ans	4 836	199 698	204 534	3 215	180 379	183 594	8 051	380 077	388 128
60-64 ans	5 634	187 277	192 911	4 030	169 267	173 297	9 664	356 544	366 209
65-69 ans	5 226	123 361	128 587	3 316	104 832	108 148	8 542	228 194	236 736
70-74 ans	5 066	87 523	92 589	3 307	80 635	83 942	8 373	168 158	176 531
75-79 ans	3 898	48 912	52 810	2 303	44 023	46 326	6 201	92 935	99 136
80-84 ans	2 561	27 587	30 149	1 905	29 134	31 040	4 467	56 721	61 188
85-89 ans	1 167	10 288	11 455	762	10 527	11 289	1 929	20 815	22 744
90 ans et plus	965	7 895	8 859	1 006	10 639	11 645	1 971	18 533	20 504
Ensemble	90 910	10 601 906	10 692 816	71 779	10 582 992	10 654 771	162 689	21 184 898	21 347 587

Tableau A5. 01: Répartition (%) de la population résidente de 3 ans ou plus par fréquentation scolaire ou préscolaire, par statut de handicap et par sexe selon le groupe d'âges

Fréquentation scolaire	Statut de handicap	Groupe d'âges (en années)																	Total		
		3-4	5-9	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	70-74	75-79	80-84		85-89	90 et +
Masculin																					
n'a jamais fréquenté	Handicap	3,9	8,5	7	6,1	5,7	5,1	5,3	5,2	5,8	5,1	5,7	5,3	6,5	6,1	6,7	5,4	3,6	1,7	1,4	100
	Sans handicap	13,4	18,7	11,1	8,7	7,6	6,1	6,3	5,6	5,4	4	3,6	2,6	2,5	1,6	1,3	0,7	0,4	0,2	0,1	100
a fréquenté et ne fréquente plus	Handicap	0,2	1,7	3,9	6,2	7,6	9,1	9,3	8,7	7,3	7,6	7,6	7,4	7,8	6,9	4,1	2,4	1,3	0,5	0,4	100
	Sans handicap	0,3	2,3	5,6	11,4	15,2	15,3	13,9	10,2	7,4	5,3	4,4	3,1	2,4	1,7	0,8	0,3	0,1	0	0	100
fréquente actuellement	Handicap	1,8	22,5	34,4	21,7	9,9	3,4	1,4	1,1	0,7	0,7	0,5	0,5	0,5	0,3	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	100
	Sans handicap	2,8	31,8	33,8	19,1	8,4	2,1	0,8	0,4	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0	0	0	0	0	0	100
Ensemble	Handicap	3	7,9	8	7,1	6,4	5,8	5,9	5,7	5,8	5,4	5,8	5,5	6,4	5,9	5,7	4,4	2,9	1,3	1,1	100
	Sans handicap	8,9	18,7	15,1	11,4	9,1	6,8	6,4	5,2	4,6	3,4	3	2,1	2	1,3	0,9	0,5	0,3	0,1	0,1	100
Féminin																					
n'a jamais fréquenté	Handicap	3,6	8	6,8	6,9	7	6	6,7	6	6	4,8	5,7	4,9	6,4	5,2	5,6	3,9	3,3	1,3	1,8	100
	Sans handicap	11,4	16	9,5	9,2	9,6	8	8	6,4	5,7	3,8	3,5	2,4	2,4	1,5	1,2	0,7	0,4	0,2	0,2	100
a fréquenté et ne fréquente plus	Handicap	0,3	3	5,9	10,1	12,4	11,8	11,5	9	6,4	6,1	5,9	4,8	4,9	3,9	1,8	1,1	0,6	0,2	0,2	100
	Sans handicap	0,4	2,6	6,4	15,1	20,9	18	13,3	8	4,9	3,3	2,6	1,8	1,3	0,8	0,3	0,1	0,1	0	0	100
fréquente actuellement	Handicap	2,6	24,4	36,2	21,3	9,2	2,2	1,4	0,9	0,5	0,3	0,2	0,1	0,3	0,2	0	0,1	0	0	0	100
	Sans handicap	3,2	33,2	35,2	18,8	6,8	1,5	0,6	0,3	0,1	0,1	0,1	0	0	0	0	0	0	0	0	100
Ensemble	Handicap	3,1	8,3	8,4	8,1	7,8	6,6	7	6,1	5,7	4,7	5,4	4,6	5,8	4,8	4,8	3,3	2,7	1,1	1,5	100
	Sans handicap	8,3	17,5	14	11,8	10,6	8,1	7,3	5,4	4,5	3	2,7	1,9	1,8	1,1	0,8	0,5	0,3	0,1	0,1	100
Ensemble																					
n'a jamais fréquenté	Handicap	3,8	8,2	6,9	6,5	6,3	5,5	5,9	5,6	5,9	5	5,7	5,2	6,4	5,7	6,2	4,7	3,5	1,5	1,6	100
	Sans handicap	12,4	17,3	10,3	9	8,7	7,1	7,2	6	5,6	3,9	3,5	2,5	2,4	1,5	1,2	0,7	0,4	0,2	0,1	100
a fréquenté et ne fréquente plus	Handicap	0,3	2,1	4,5	7,5	9,2	10	10	8,8	7	7,1	7	6,6	6,8	5,9	3,3	1,9	1,1	0,4	0,3	100
	Sans handicap	0,4	2,4	6	13	17,7	16,5	13,6	9,2	6,3	4,4	3,6	2,5	1,9	1,3	0,6	0,2	0,1	0	0	100
fréquente actuellement	Handicap	2,1	23,3	35,1	21,5	9,6	2,9	1,4	1	0,6	0,5	0,4	0,3	0,4	0,3	0,2	0,1	0	0	0	100
	Sans handicap	3	32,5	34,5	18,9	7,6	1,8	0,7	0,4	0,2	0,1	0,1	0,1	0	0	0	0	0	0	0	100
Ensemble	Handicap	3,1	8,1	8,2	7,5	7	6,2	6,4	5,9	5,8	5,1	5,6	5,1	6,1	5,4	5,3	3,9	2,8	1,2	1,3	100
	Sans handicap	8,6	18,1	14,5	11,6	9,8	7,5	6,9	5,3	4,6	3,2	2,9	2	1,9	1,2	0,9	0,5	0,3	0,1	0,1	100

Tableau A6. 01: Répartition de la population résidente vivant avec un handicap de 15 ans et plus par région et par statut par rapport à l'activité selon le type de handicap

Région	Statut par rapport à l'activité	Type de handicap														
		IMI	IMS	Aveugle	Borgne	Malvoyant	Muet	Sourd	Sourd-muet	Malentendant	DI	DMP	PHM	AHPM	AHM	Ensemble
Kayes	Occupé	18,8	9,7	4,6	4,9	16,6	2,5	4,3	3,4	4,3	2,2	3,8	4,7	11,9	8,4	100,0
	Chômeur ayant travaillé	25,0	0,0	0,0	16,7	0,0	0,0	16,7	0,0	8,3	0,0	16,7	16,7	0,0	0,0	100,0
	A la recherche d'un premier emploi	13,8	4,3	2,1	5,3	14,9	1,1	6,4	9,6	0,0	6,4	3,2	3,2	23,4	6,4	100,0
	Occupé au foyer	22,0	9,5	2,6	4,7	17,9	2,2	4,1	3,5	5,0	2,5	5,2	2,9	8,2	9,7	100,0
	Élève/Étudiant	14,9	11,4	1,7	3,5	17,7	1,8	4,1	1,8	4,9	2,4	3,8	4,0	15,4	12,5	100,0
	Retraité	8,1	5,4	9,5	4,1	16,2	2,7	4,1	6,8	8,1	0,0	2,7	1,4	12,2	18,9	100,0
	Retraité	10,9	5,2	14,2	4,7	31,3	0,7	4,5	0,5	7,0	1,5	1,2	4,0	8,5	5,7	100,0
	Bénévole	54,4	1,3	3,8	1,3	6,9	1,9	4,4	3,1	2,5	8,1	3,1	2,5	3,1	3,8	100,0
	Autre inactif	16,4	5,7	6,6	2,7	16,7	3,0	4,3	4,8	4,4	4,9	8,1	4,3	9,9	8,2	100,0
	Ensemble	17,5	7,1	5,8	3,5	17,0	2,7	4,3	4,2	4,5	3,9	6,5	4,2	10,4	8,4	100,0
Koulikoro	Occupé	15,6	8,0	3,5	4,8	16,7	1,9	4,1	3,0	7,4	2,5	4,2	4,0	11,6	12,6	100,0
	Chômeur ayant travaillé	0,0	28,6	14,3	0,0	28,6	0,0	0,0	28,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
	A la recherche d'un premier emploi	15,6	10,4	1,5	8,9	19,3	3,7	5,2	1,5	7,4	4,4	4,4	1,5	11,9	4,4	100,0
	Occupé au foyer	14,9	8,6	2,2	4,3	17,4	3,5	5,4	4,6	7,8	4,6	2,9	4,4	10,8	8,5	100,0
	Élève/Étudiant	14,9	10,1	2,0	4,0	16,0	2,3	2,4	2,1	4,7	3,3	3,5	5,4	13,0	16,4	100,0
	Retraité	5,0	8,3	1,7	3,3	31,7	6,7	5,0	5,0	3,3	6,7	10,0	3,3	5,0	5,0	100,0
	Retraité	5,4	4,1	11,6	3,5	37,3	0,5	7,3	0,3	9,2	0,3	2,4	2,2	11,6	4,3	100,0
	Bénévole	20,8	2,0	0,0	1,0	14,9	3,0	1,0	6,9	12,9	5,9	4,0	8,9	14,9	4,0	100,0
	Autre inactif	7,5	5,7	8,1	2,8	17,8	3,4	4,8	4,0	10,0	5,8	8,3	4,0	8,9	8,7	100,0
	Ensemble	10,8	6,7	6,1	3,6	17,8	2,9	4,6	3,6	8,9	4,5	6,4	4,1	10,1	10,0	100,0
Sikasso	Occupé	15,8	8,4	3,9	4,7	15,8	2,2	4,1	4,6	6,5	2,4	4,4	3,9	13,2	10,0	100,0
	Chômeur ayant travaillé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	A la recherche d'un premier emploi	15,6	6,7	6,7	6,7	11,1	0,0	6,7	11,1	2,2	4,4	2,2	2,2	24,4	0,0	100,0
	Occupé au foyer	9,9	9,2	1,8	4,4	16,5	1,7	5,4	4,7	8,8	4,4	6,2	4,5	13,4	9,2	100,0
	Élève/Étudiant	12,4	8,1	1,6	4,8	14,3	0,9	0,9	4,8	4,8	4,1	6,9	6,0	14,7	15,4	100,0
	Retraité	10,3	10,3	24,1	6,9	8,6	0,0	5,2	8,6	8,6	1,7	3,4	1,7	6,9	3,4	100,0
	Retraité	10,4	4,5	11,9	3,0	37,3	0,7	3,7	0,0	7,5	0,7	3,0	3,0	9,0	5,2	100,0
	Bénévole	2,9	5,9	2,9	2,9	26,5	2,9	2,9	5,9	8,8	8,8	2,9	5,9	17,6	2,9	100,0
	Autre inactif	8,4	4,4	5,4	1,6	15,5	2,4	4,6	4,8	5,4	5,9	9,9	3,9	10,1	17,7	100,0

Région	Statut par rapport à l'activité	Type de handicap											Ensemble			
		IMI	IMS	Aveu- gle	Bor- gne	Mal- voyant	Muet	Sourd	Sourd- muet	Malen tendant	DI	DMP		PHM	AHPM	AHM
	Ensemble	10,9	6,2	4,7	3,0	15,9	2,2	4,3	4,7	6,0	4,6	7,7	4,0	11,5	14,3	100,0

Région	Statut par rapport à l'activité	Type de handicap											Ensemble			
		IMI	IMS	Aveu- gle	Bor- gne	Mal- voyant	Muet	Sourd	Sourd- muet	Malen tendant	DI	DMP		PHM	AHPM	AHM
Ségou	Occupé	20,4	12,0	3,6	5,2	14,3	1,8	3,7	2,6	6,2	3,0	4,2	3,4	11,8	7,6	100,0
	Chômeur ayant travaillé	30,8	0,0	7,7	0,0	7,7	0,0	0,0	7,7	23,1	7,7	0,0	0,0	15,4	0,0	100,0
	A la recherche d'un premier emploi	40,9	10,6	1,5	2,5	11,6	3,0	1,5	1,0	3,0	3,0	6,1	1,5	8,6	5,1	100,0
	Occupé au foyer	18,7	12,6	2,2	5,1	14,7	2,9	4,6	4,1	7,3	4,5	4,6	2,7	7,9	8,0	100,0
	Elève/Étudiant	26,6	14,8	2,4	2,5	12,4	1,5	2,2	1,8	6,1	3,6	4,1	1,9	9,2	10,9	100,0
	Rentier	21,6	10,8	0,0	0,0	18,9	5,4	2,7	2,7	13,5	0,0	2,7	5,4	5,4	10,8	100,0
	Retraité	9,1	8,8	8,3	3,2	26,5	1,1	4,0	0,8	9,6	2,7	2,9	5,3	9,9	7,8	100,0
	Bénévole	21,9	6,8	2,7	4,1	6,8	4,1	5,5	6,8	9,6	5,5	6,8	4,1	8,2	6,8	100,0
	Autre inactif	12,3	6,8	5,8	3,0	16,9	3,0	4,2	4,3	7,7	5,9	8,7	4,4	8,8	8,2	100,0
	Ensemble	16,2	9,3	4,7	3,8	15,9	2,5	4,0	3,5	7,2	4,7	6,6	3,8	9,7	8,1	100,0
Mopti	Occupé	37,9	9,2	5,3	6,0	15,7	1,1	4,1	0,9	7,9	1,9	1,8	1,2	3,4	3,5	100,0
	Chômeur ayant travaillé	83,3	0,0	0,0	0,0	16,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
	A la recherche d'un premier emploi	33,9	8,9	7,1	1,8	0,0	1,8	14,3	1,8	21,4	1,8	0,0	0,0	1,8	5,4	100,0
	Occupé au foyer	42,8	13,5	4,0	3,6	11,6	0,2	4,3	0,5	8,3	0,7	1,4	0,7	4,8	3,6	100,0
	Elève/Étudiant	76,1	10,0	1,4	1,4	2,9	0,0	1,0	1,0	1,9	0,5	0,5	1,4	0,5	1,4	100,0
	Rentier	60,0	0,0	0,0	20,0	20,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
	Retraité	8,0	20,0	4,0	8,0	16,0	0,0	0,0	0,0	16,0	0,0	0,0	0,0	16,0	12,0	100,0
	Bénévole	50,0	0,0	10,0	0,0	20,0	0,0	0,0	0,0	10,0	0,0	10,0	0,0	0,0	0,0	100,0
	Autre inactif	27,8	10,1	9,5	4,3	19,7	1,0	4,0	1,2	11,1	1,6	2,0	2,0	2,5	3,3	100,0
	Ensemble	35,6	10,1	6,9	4,7	16,2	0,9	4,0	1,0	9,4	1,5	1,8	1,5	3,0	3,4	100,0
Tombouctou	Occupé	35,4	10,1	6,8	5,6	12,2	0,9	3,4	1,0	3,7	2,7	1,8	2,3	4,2	10,0	100,0
	Chômeur ayant travaillé	25,0	50,0	0,0	0,0	25,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
	A la recherche d'un premier emploi	35,1	14,0	8,8	1,8	3,5	0,0	5,3	1,8	0,0	8,8	1,8	3,5	7,0	8,8	100,0
	Occupé au foyer	40,4	10,6	4,1	5,3	8,7	1,7	4,1	0,0	3,8	4,1	2,4	2,6	3,6	8,7	100,0

Région	Statut par rapport à l'activité	Type de handicap											Ensemble			
		IMI	IMS	Aveu- gler	Bor- gne	Mal- voyant	Muet	Sourd	Sourd- muet	Malen tendant	DI	DMP		PHM	AHPM	AHM
	Elève/Étudiant	52,9	19,3	1,7	0,0	3,4	1,7	2,5	0,8	4,2	0,8	1,7	3,4	5,0	2,5	100,0
	Rentier	64,3	0,0	7,1	0,0	7,1	0,0	0,0	0,0	21,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
	Retraité	21,1	21,1	0,0	5,3	26,3	0,0	0,0	0,0	5,3	0,0	0,0	0,0	10,5	10,5	100,0
	Bénévole	83,3	8,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
	Autre inactif	39,0	13,8	7,3	3,8	8,4	1,3	2,6	0,7	6,2	4,0	2,3	2,2	3,5	5,0	100,0
	Ensemble	38,4	12,3	6,5	4,4	9,6	1,2	3,1	0,7	4,9	3,5	2,1	2,3	3,9	7,2	100,0

Région	Statut par rapport à l'activité	Type de handicap											Ensemble			
		IMI	IMS	Aveu- gler	Bor- gne	Mal- voyant	Muet	Sourd	Sourd- muet	Malen tendant	DI	DMP		PHM	AHPM	AHM
Gao	Occupé	46,7	12,7	2,4	4,4	10,9	0,9	1,7	1,3	9,8	2,7	1,7	1,6	1,5	1,8	100,0
	Chômeur ayant travaillé	25,0	25,0	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
	A la recherche d'un premier emploi	61,4	18,6	4,3	2,9	4,3	0,0	1,4	0,0	1,4	1,4	1,4	0,0	2,9	0,0	100,0
	Occupé au foyer	59,3	16,3	0,6	3,9	4,5	0,0	1,4	0,6	5,6	4,2	1,4	1,1	0,3	0,8	100,0
	Elève/Étudiant	76,1	13,7	1,0	1,5	0,5	0,0	0,0	0,5	1,0	1,5	1,5	1,5	0,5	0,5	100,0
	Rentier	12,5	0,0	0,0	12,5	62,5	0,0	0,0	0,0	0,0	12,5	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
	Retraité	25,0	37,5	12,5	0,0	12,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	12,5	100,0
	Bénévole	81,3	18,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
	Autre inactif	46,9	17,5	3,4	1,8	4,9	0,1	0,9	0,4	17,7	2,5	1,7	0,6	0,9	0,9	100,0
	Ensemble	50,3	15,7	2,7	2,8	6,5	0,3	1,1	0,7	12,4	2,7	1,6	1,0	1,0	1,1	100,0
Kidal	Occupé	25,4	4,1	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	60,8	1,4	0,7	0,0	0,0	5,8	100,0
	Chômeur ayant travaillé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	A la recherche d'un premier emploi	63,6	9,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	27,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
	Occupé au foyer	58,8	5,9	11,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	17,6	5,9	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
	Elève/Étudiant	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
	Rentier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Retraité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Bénévole	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
	Autre inactif	11,7	1,3	0,6	0,4	0,0	0,0	0,0	0,4	77,4	3,3	0,1	0,5	0,5	3,9	100,0
	Ensemble	16,9	2,1	1,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,4	71,3	2,8	0,3	0,4	0,4	4,3	100,0

Région	Statut par rapport à l'activité	Type de handicap															
		Type de handicap		IMS	Aveu- gle	Bor- gne	Mal- voyant	Muet	Sourd	Sourd- muet	Malen- fendant	DI	DMP	PHM	AHPM	AHM	Ensemble
		IMI	Ensemble														
Taoudenni	Occupé	39,2	10,0	2,3	2,3	22,3	0,0	3,8	0,0	14,6	0,8	0,0	0,8	1,5	2,3	100,0	
	Chômeur ayant travaillé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	
	A la recherche d'un premier emploi	75,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	25,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	
	Occupé au foyer	44,7	8,5	2,1	2,1	6,4	14,9	0,0	0,0	21,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	
	Elève/Étudiant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	
	Rentier	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	
	Retraité	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	
	Bénévole	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	
	Autre inactif	55,8	17,0	2,2	1,3	4,9	0,0	0,9	0,4	9,8	2,2	4,0	0,4	0,0	0,9	100,0	
	Ensemble	49,2	13,3	2,2	1,7	10,4	1,7	1,9	0,2	13,7	1,4	2,2	0,5	0,5	1,2	100,0	

Région	Statut par rapport à l'activité	Type de handicap															
		Type de handicap		IMS	Aveu- gle	Bor- gne	Mal- voyant	Muet	Sourd	Sourd- muet	Malen- fendant	DI	DMP	PHM	AHPM	AHM	Ensemble
		IMI	Ensemble														
Ménaka	Occupé	49,7	25,8	1,8	3,1	2,5	0,0	1,2	0,0	13,5	1,8	0,6	0,0	0,0	0,0	100,0	
	Chômeur ayant travaillé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	A la recherche d'un premier emploi	80,0	0,0	6,7	13,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	
	Occupé au foyer	62,5	18,8	1,3	0,0	0,0	0,0	1,3	0,0	13,8	2,5	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	
	Elève/Étudiant	66,7	16,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	16,7	100,0	
	Rentier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Retraité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Bénévole	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	
	Autre inactif	62,7	19,9	0,8	0,3	0,8	0,0	1,1	0,0	10,9	1,4	0,8	0,3	0,3	0,8	100,0	
	Ensemble	59,8	20,7	1,3	1,3	1,1	0,0	1,1	0,0	11,6	1,6	0,6	0,2	0,2	0,6	100,0	
Nioro	Occupé	15,9	7,6	3,3	6,8	16,7	2,2	4,7	3,2	5,4	3,2	5,4	4,1	13,0	8,4	100,0	
	Chômeur ayant travaillé	33,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	33,3	33,3	0,0	100,0	
	A la recherche d'un premier emploi	5,9	5,9	0,0	0,0	11,8	5,9	11,8	0,0	11,8	5,9	11,8	11,8	11,8	5,9	100,0	
	Occupé au foyer	7,1	7,4	4,9	7,7	20,9	1,8	5,5	3,7	4,6	5,5	5,2	2,8	11,1	11,7	100,0	
	Elève/Étudiant	9,8	11,4	1,5	4,5	22,0	3,0	3,8	3,0	3,8	2,3	4,5	1,5	16,7	12,1	100,0	
	Rentier	2,9	1,9	1,0	1,0	38,5	1,9	3,8	2,9	7,7	6,7	4,8	4,8	19,2	2,9	100,0	

Région	Statut par rapport à l'activité	Type de handicap													Ensemble	
		IMI	IMS	Aveu- gle	Bor- gne	Mal- voyant	Muet	Sourd	Sourd- muet	Malen- tendant	DI	DMP	PHM	AHPM		AHM
Kita	Retraité	3,4	10,3	24,1	1,7	43,1	0,9	4,3	0,9	2,6	0,0	0,0	3,4	4,3	0,9	100,0
	Bénévole	14,6	8,3	4,2	4,2	10,4	0,0	8,3	6,3	8,3	8,3	0,0	8,3	6,3	12,5	100,0
	Autre inactif	6,2	4,5	8,7	3,4	19,6	3,7	5,1	4,5	4,0	5,7	8,9	4,1	10,4	11,2	100,0
	Ensemble	8,2	5,5	7,4	4,2	19,9	3,2	5,1	4,1	4,4	5,0	7,6	4,0	11,1	10,3	100,0
	Occupé	15,5	7,8	3,5	5,2	16,8	2,5	4,9	4,2	7,7	3,6	5,2	4,1	9,6	9,4	100,0
	Chômeur ayant travaillé	25,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	50,0	25,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
	A la recherche d'un premier emploi	15,2	6,1	0,0	3,0	3,0	6,1	9,1	12,1	12,1	9,1	9,1	0,0	9,1	6,1	100,0
	Occupé au foyer	9,7	9,8	2,7	4,9	18,6	3,1	4,2	3,4	9,0	6,1	6,1	4,1	11,9	6,4	100,0
	Elève/Étudiant	15,9	8,1	0,8	1,9	14,3	0,4	1,9	1,2	5,0	5,0	5,4	8,9	16,3	14,7	100,0
	Rentier	0,0	14,3	7,1	0,0	21,4	0,0	7,1	14,3	7,1	7,1	0,0	7,1	14,3	0,0	100,0
	Retraité	6,4	3,7	9,6	1,1	48,9	0,0	2,7	1,1	8,0	0,0	2,7	1,6	10,6	3,7	100,0
	Bénévole	3,2	4,8	3,2	3,2	19,0	4,8	6,3	7,9	9,5	7,9	9,5	3,2	11,1	6,3	100,0
	Autre inactif	7,6	4,9	7,8	2,6	19,9	3,3	4,1	5,2	5,6	6,1	8,5	4,9	9,5	10,1	100,0
Ensemble	10,1	6,2	6,0	3,4	19,5	2,9	4,2	4,6	6,6	5,3	7,1	4,6	10,0	9,5	100,0	

Région	Statut par rapport à l'activité	Type de handicap													Ensemble	
		IMI	IMS	Aveu- gle	Bor- gne	Mal- voyant	Muet	Sourd	Sourd- muet	Malen- tendant	DI	DMP	PHM	AHPM		AHM
Dioula	Occupé	35,9	11,1	2,1	3,7	9,2	1,6	3,2	2,3	5,3	1,6	3,2	2,8	7,9	10,1	100,0
	Chômeur ayant travaillé	0,0	0,0	0,0	25,0	25,0	25,0	0,0	0,0	0,0	0,0	25,0	0,0	0,0	0,0	100,0
	A la recherche d'un premier emploi	26,1	8,7	0,0	4,3	13,0	0,0	4,3	4,3	0,0	0,0	8,7	4,3	8,7	17,4	100,0
	Occupé au foyer	14,1	22,1	1,1	3,4	10,2	2,5	5,2	2,7	5,6	2,5	5,1	1,6	8,6	15,3	100,0
	Elève/Étudiant	49,4	7,7	0,4	3,2	4,3	0,6	3,2	0,0	1,9	0,6	2,4	1,5	6,8	17,9	100,0
	Rentier	13,6	13,6	4,2	4,2	17,8	3,4	11,0	3,4	9,3	1,7	3,4	0,8	3,4	10,2	100,0
	Retraité	6,7	18,7	9,0	2,2	36,6	0,7	2,2	0,0	8,2	1,5	3,0	0,7	3,7	6,7	100,0
	Bénévole	21,1	9,9	4,2	2,8	15,5	4,2	2,8	1,4	9,9	8,5	8,5	0,0	4,2	7,0	100,0
	Autre inactif	9,7	6,9	5,2	3,3	17,4	3,5	5,1	3,8	7,3	5,2	6,8	3,7	9,4	12,6	100,0
	Ensemble	21,7	10,3	3,5	3,4	13,4	2,5	4,4	2,8	6,2	3,3	5,1	2,9	8,4	12,2	100,0
	Occupé	23,5	16,2	8,4	4,6	12,7	1,6	2,7	2,2	12,1	2,4	1,9	5,1	3,2	3,5	100,0
	Chômeur ayant travaillé	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0

Région	Statut par rapport à l'activité	Type de handicap														
		IMI	IMS	Aveu- gle	Bor- gne	Mal- voyant	Muet	Sourd	Sourd- muet	Malen- fendant	DI	DMP	PHM	AHPM	AHM	Ensemble
Bougouni	A la recherche d'un premier emploi	42,9	0,0	7,1	0,0	7,1	0,0	0,0	0,0	28,6	0,0	0,0	14,3	0,0	0,0	100,0
	Occupé au foyer	26,2	19,5	1,8	0,0	8,5	0,6	2,4	1,2	34,1	1,2	1,2	0,6	1,2	1,2	100,0
	Elève/Étudiant	25,0	12,5	0,0	0,0	30,0	0,0	2,5	0,0	22,5	0,0	2,5	0,0	2,5	2,5	100,0
	Retrier	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
	Retraité	12,5	0,0	18,8	6,3	31,3	0,0	6,3	0,0	6,3	0,0	0,0	12,5	6,3	0,0	100,0
	Bénévole	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autre inactif	16,2	12,6	6,8	2,7	14,2	0,7	3,4	2,9	23,5	2,9	2,9	1,9	4,2	5,1	100,0
	Ensemble	19,7	14,0	6,6	2,8	13,7	0,9	3,1	2,4	21,6	2,5	2,4	2,7	3,5	4,1	100,0
	Occupé	26,0	9,2	3,0	4,4	11,4	1,5	4,3	2,5	5,9	3,1	3,8	4,3	10,5	10,2	100,0
	Chômeur ayant travaillé	0,0	50,0	0,0	0,0	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
	A la recherche d'un premier emploi	11,9	9,5	0,0	7,1	11,9	2,4	7,1	4,8	7,1	0,0	7,1	7,1	16,7	7,1	100,0
	Occupé au foyer	11,0	13,1	0,4	5,8	14,7	1,5	8,3	4,1	8,1	3,0	4,2	2,0	14,8	8,9	100,0
	Elève/Étudiant	18,4	15,0	0,8	3,2	10,1	0,9	3,8	0,9	4,0	1,9	5,3	5,7	17,1	12,9	100,0
	Retrier	6,9	3,4	13,8	0,0	6,9	3,4	13,8	3,4	3,4	3,4	3,4	13,8	13,8	10,3	100,0
	Retraité	9,2	5,9	10,8	3,2	33,0	0,5	8,1	0,5	6,5	0,0	1,6	3,2	10,8	6,5	100,0
Bénévole	16,2	2,7	2,7	5,4	27,0	2,7	0,0	2,7	5,4	0,0	5,4	8,1	13,5	8,1	100,0	
Autre inactif	7,1	6,5	5,9	2,6	16,4	3,2	4,7	4,5	6,3	5,8	9,0	4,6	10,2	13,1	100,0	
Ensemble	14,0	8,1	4,5	3,4	14,7	2,4	4,8	3,6	6,2	4,5	6,8	4,4	10,9	11,8	100,0	

Région	Statut par rapport à l'activité	Type de handicap														
		IMI	IMS	Aveu- gle	Bor- gne	Mal- voyant	Muet	Sourd	Sourd- muet	Malen- fendant	DI	DMP	PHM	AHPM	AHM	Ensemble
Koutiala	Occupé	23,3	9,6	2,1	3,5	15,1	1,5	2,9	3,5	4,8	2,8	4,0	3,3	14,8	8,8	100,0
	Chômeur ayant travaillé	0,0	0,0	33,3	0,0	66,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
	A la recherche d'un premier emploi	7,4	7,4	3,7	7,4	11,1	0,0	11,1	3,7	11,1	0,0	7,4	0,0	11,1	18,5	100,0
	Occupé au foyer	13,1	10,4	2,4	4,5	14,3	2,4	3,5	5,4	7,1	4,5	4,5	3,6	15,4	9,0	100,0
	Elève/Étudiant	13,7	14,8	0,5	2,1	12,1	1,6	3,7	4,2	4,9	2,8	4,2	3,5	15,5	16,5	100,0
	Retrier	0,0	0,0	0,0	18,2	9,1	0,0	0,0	18,2	9,1	9,1	0,0	9,1	27,3	0,0	100,0
	Retraité	6,6	6,6	13,2	2,2	29,4	0,0	6,6	1,5	11,8	0,0	0,7	7,4	8,8	5,1	100,0
	Bénévole	5,9	23,5	5,9	0,0	5,9	0,0	0,0	11,8	5,9	0,0	0,0	0,0	35,3	5,9	100,0
	Autre inactif	6,9	7,1	5,0	1,7	17,2	4,0	5,6	5,8	5,6	5,6	9,3	4,6	11,7	10,0	100,0

Région	Statut par rapport à l'activité	Type de handicap														
		IMI	IMS	Aveugle	Bor-gne	Mal-voyant	Muet	Sourd	Sourd-muet	Malen-tendant	DI	DMP	PHM	AHPM	AHM	Ensemble
San	Ensemble	12,5	8,5	3,8	2,5	16,3	2,9	4,6	4,9	5,6	4,4	7,0	4,1	13,1	9,8	100,0
	Occupé	15,2	8,7	4,4	5,9	14,6	1,9	3,0	4,3	6,2	4,5	6,0	3,3	13,1	8,8	100,0
	Chômeur ayant travaillé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	A la recherche d'un premier emploi	7,7	0,0	0,0	7,7	30,8	0,0	0,0	0,0	15,4	15,4	7,7	7,7	7,7	7,7	100,0
	Occupé au foyer	9,9	10,1	2,3	5,2	17,6	2,3	6,3	7,4	9,2	5,4	6,5	2,0	8,8	7,0	100,0
	Elève/Étudiant	13,2	11,0	0,5	6,4	13,2	0,9	0,9	0,5	8,7	5,0	5,5	3,7	11,9	18,7	100,0
	Rentier	19,2	7,7	7,7	3,8	7,7	11,5	3,8	3,8	11,5	7,7	3,8	0,0	7,7	3,8	100,0
	Retraité	4,3	3,2	16,0	3,2	38,3	1,1	4,3	0,0	10,6	1,1	1,1	2,1	9,6	5,3	100,0
	Bénévole	21,4	0,0	7,1	1,8	7,1	1,8	3,6	17,9	10,7	12,5	1,8	5,4	3,6	5,4	100,0
	Autre inactif	11,0	5,0	7,2	2,6	16,2	2,6	3,5	5,5	7,5	6,5	9,3	3,5	9,7	10,0	100,0
	Ensemble	12,1	6,4	6,0	3,8	16,0	2,4	3,5	5,1	7,4	5,9	7,9	3,3	10,5	9,6	100,0
	Occupé	27,3	9,6	6,6	12,9	12,5	1,8	5,5	2,6	6,3	3,3	2,2	1,1	4,4	3,7	100,0
	Chômeur ayant travaillé	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
A la recherche d'un premier emploi	42,9	14,3	0,0	28,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	14,3	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	
Occupé au foyer	33,3	25,6	2,6	5,1	10,3	2,6	2,6	5,1	5,1	0,0	0,0	2,6	2,6	2,6	100,0	
Elève/Étudiant	60,0	20,0	0,0	5,0	10,0	0,0	0,0	0,0	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	
Rentier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Retraité	0,0	0,0	0,0	33,3	33,3	0,0	33,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	
Bénévole	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autre inactif	30,4	12,3	12,6	4,3	16,6	1,2	5,5	1,8	8,0	1,2	2,1	1,2	2,1	0,6	100,0	
Ensemble	30,3	12,1	9,0	8,2	14,2	1,5	5,2	2,2	6,9	2,1	1,9	1,2	3,0	1,9	100,0	

Région	Statut par rapport à l'activité	Type de handicap														
		IMI	IMS	Aveugle	Bor-gne	Mal-voyant	Muet	Sourd	Sourd-muet	Malen-tendant	DI	DMP	PHM	AHPM	AHM	Ensemble
Bandiagara	Occupé	46,8	11,4	5,7	3,4	5,2	0,9	3,3	4,3	4,9	1,8	4,1	2,2	2,9	3,0	100,0
	Chômeur ayant travaillé	0,0	0,0	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
	A la recherche d'un premier emploi	65,5	4,8	2,4	1,2	0,0	1,2	1,2	10,7	0,0	8,3	1,2	2,4	1,2	0,0	100,0
	Occupé au foyer	41,6	18,4	2,4	4,1	8,2	0,4	2,9	7,3	5,3	1,6	2,0	0,0	2,9	2,9	100,0
	Elève/Étudiant	67,6	10,8	0,7	0,7	6,5	0,0	0,0	2,9	1,4	2,2	2,9	0,0	2,9	1,4	100,0
	Ensemble	30,3	12,1	9,0	8,2	14,2	1,5	5,2	2,2	6,9	2,1	1,9	1,2	3,0	1,9	100,0

Région	Statut par rapport à l'activité	Type de handicap														
		IMI	IMS	Aveu- gler	Bor- gne	Mal- voyant	Muet	Sourd	Sourd- muet	Malen- tendant	DI	DMP	PHM	AHPM	AHM	Ensemble
Bamako	Rentier	80,0	20,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
	Retraité	0,0	25,0	25,0	0,0	12,5	12,5	0,0	0,0	0,0	0,0	12,5	0,0	12,5	0,0	100,0
	Bénévole	93,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,3	100,0
	Autre inactif	40,6	13,2	6,5	2,5	6,9	1,4	2,7	4,5	8,2	3,4	2,6	1,9	3,4	2,1	100,0
	Ensemble	45,0	12,7	5,5	2,8	6,2	1,1	2,7	4,8	6,2	2,8	3,0	1,7	3,1	2,4	100,0
	Occupé	16,0	11,1	4,2	5,3	13,7	1,5	2,7	2,3	3,3	2,2	3,6	4,6	5,0	12,5	100,0
	Chômeur ayant travaillé	5,0	10,0	5,0	2,5	20,0	0,0	0,0	0,0	10,0	5,0	2,5	5,0	22,5	12,5	100,0
	A la recherche d'un premier emploi	14,8	15,5	2,9	5,1	19,3	0,5	1,8	0,9	2,4	3,3	2,9	5,5	15,1	9,9	100,0
	Occupé au foyer	13,1	13,6	1,6	5,9	15,1	1,3	4,7	3,8	6,4	3,3	3,4	2,8	14,6	10,3	100,0
	Elève/Étudiant	10,2	10,9	2,3	5,6	18,8	3,3	2,2	5,3	2,6	3,6	5,5	3,5	12,2	14,0	100,0
	Rentier	11,3	3,2	1,6	6,5	25,8	0,0	4,8	0,0	9,7	3,2	8,1	6,5	14,5	4,8	100,0
	Retraité	8,0	7,6	9,4	3,5	28,6	0,6	3,9	0,1	6,0	1,6	2,9	2,8	17,8	7,3	100,0
	Bénévole	6,3	10,8	2,7	0,9	16,2	3,6	1,8	8,1	6,3	6,3	9,9	4,5	12,6	9,9	100,0
	Autre inactif	8,7	5,2	5,2	8,1	11,6	3,9	2,7	4,4	4,2	7,3	13,1	4,4	13,0	8,2	100,0
	Ensemble	11,5	8,5	4,6	6,5	14,1	2,7	2,8	3,5	4,0	4,7	8,1	4,2	15,3	9,5	100,0

Tableau A0 1: Liste du personnel
Coordination Nationale, BCR

N°	PRENOM (S)	NOM	STRUCTURE	TITRE
1	Arouna	SOUGANE	INSTAT/BCR	Directeur National du BCR
2	Issa	BOUARE	INSTAT/BCR	Directeur National Adjoint du BCR
3	Assa	GAKOU	INSTAT/BCR	Directrice Technique du BCR
4	Siaka	CISSE	INSTAT/BCR	Directeur Technique Adjoint du BCR
5	Jean	WAKAM	UNFPA	Conseiller Technique Principal du RGPH5
6	Harouna	FOMBA	INSTAT/BCR	Chef de Section Communication et Mobilisation
7	Amadou Balla	KONE	INSTAT/BCR	Chef de Section Collecte et Exploitation des Données
8	Amadou	TRAORE	INSTAT/BCR	Chef de Section Informatique Traitement et Archivage des Données
9	Ahamadou	DIALLO	INSTAT/BCR	Chef de Section Méthodologie, Analyse et Publication
10	Abdoul Karim	DIAWARA	INSTAT/BCR	Chef Section Cartographie et Système d'Information Géographique
11	Seydou	COULIBALY	INSTAT/BCR	Chargé de Communication
12	Sira	TRAORE	INSTAT/BCR	Chargée du développement des applications CSPro
13	Seydou	DOUMBIA	INSTAT/BCR	Chargée du développement des applications CSPro
14	Moussa Mahamar	MAIGA	INSTAT/BCR	Chargé de la méthodologie et de la conception des Documents et outils techniques
15	Alpha Faguimba	KONE	INSTAT/BCR	Chargé de l'Enquête Post-Censitaire
16	Issa	DIARRA	INSTAT/BCR	Chargé de l'Analyse des données
17	Mahamadou Oumar	CAMARA	INSTAT/BCR	Chargé de cartographie numérique et SIG
18	Djibril	TRAORE	INSTAT/BCR	Chargé de cartographie numérique et SIG
19	Mamady	KEITA	INSTAT/BCR	Chargé des travaux cartographiques de terrain
20	Issoufou	DIAKITE	INSTAT/BCR	Chargé des travaux cartographiques de terrain
21	Alou	TRAORE	INSTAT/BCR	Chargé d'archivage
22	Mamadou	TOUNKARA	INSTAT/BCR	Chargé d'archivage
23	Demba	DIALLO	INSTAT/BCR	Chargé de collecte
24	Ousmane	N'DIAYE	INSTAT/BCR	Chargé de centralisation des données
25	Aminata	KEITA	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
26	Hamady	TRAORE	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
27	Mahamadou	DRABO	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
28	Mohamed N	COULIBALY	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
29	Roland	DIARRA	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
30	Modibo	BA	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
31	Kalilou	BERTHE	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
32	Abdoulaye	BOUNDY	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
33	Mohamed	FOFANA	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
34	Boubacar	GANO	INSTAT	Comptable
35	Mamadou Bakary	SIDIBE	INSTAT	Comptable
36	Bandiougou	SOUMAORO	INSTAT	Chargé des Ressources Humaines
37	Sidi Yéhia	DIARRA	INSTAT	Chargé des Ressources Humaines
38	Adama	FOFANA	INSTAT	Chargé des Finances
39	Moussa	CISSE	INSTAT	Chargé des Finances
40	Fadoni	DIALLO	INSTAT	Chargé des Finances

N°	PRENOM (S)	NOM	STRUCTURE	TITRE
41	Birama	TIMITE	INSTAT	Chargé de Comptabilité Matière
42	Koman Issa	KEITA	INSTAT	Chargé de Comptabilité Matière
43	Idrissa	TRAORE	INSTAT	Coordinateur de l'EPC
44	Kissima	SIDIBE	INSTAT	Coordinateur adjoint de l'EPC
45	Massa	DIAKITE	INSTAT	Superviseur de l'EPC

Consultants internationaux

N°	PRENOM	NOMS	STRUCTURE	TITRE	TRAVAUX REALISES
1	Hervé	BASSINGA	ISSP de Ouagadougou	Consultant International	Appui à l'EPC
2	Franklin	BOUBA DJOURDEBBE	IFORD	Consultant international	Appui à l'analyse des données du RGPH5
3	Hamidou	KONE	IFORD	Consultant international	Appui à l'analyse des données du RGPH5
4	Emmanuel	NGWE	IFORD	Consultant international	Appui à l'analyse des données du RGPH5

Personnes ressources/ lecteurs

N°	PRENOMS	NOMS
1	Mamadou	BAGAYOKO
2	Adama	BARRY
3	Oumar	CISSE
4	Sékou Oumar	DIALLO
5	Mamoutou	FANE
6	Mahady Mamadou	FOFANA
7	Bakary	SACKO
8	Modibo Koly	KEITA
9	Ibrahim M.	TOURE

Superviseurs nationaux

N°	PRENOMS	NOMS	STRUCTURE
1	Safiatou Lala	BENGALY	BCR
2	Djanguiné	CAMARA	DNP
3	Mahamadou Oumar	CAMARA	BCR
4	Zoumana	CAMARA	BCR
5	Mèma	CISSE	CPS/SDR
6	Amidou	DEMBELE	BCR
7	Issoufou	DIAKITE	BCR
8	Ousmane	DIALLO	ONEF
9	Oumou	DIALLO	BCR
10	Ely	DIARRA	ODHD

N°	PRENOMS	NOMS	STRUCTURE
11	Issa	DIARRA	DNP
12	Idrissa Minamba	DOUMBIA	CERCAP
13	Youssouf	FOFANA	BCR
14	Djenguina	FOFANA	BCR
15	Elmehidy Ag	HAMAHADY	INSTAT
16	Maimouna	KANTE	DNP
17	Sékou	KAYENTAO	DGME
18	Ibrahim	KINKOUMANA	BCR
19	Famory	KONATE	BCR
20	Maimouna	MAGLO	CPS/JUSTICE
21	Idrissa Koundou	MAIGA	BCR
22	Zoumana	SANGARE	DNP
23	Baba	SANOGO	DNP
24	Makan	SISSOKO	ONEF
25	Moussa	SOUMAORO	BCR
26	Soumaila Adama	TRAORE	DNP
27	Youssouf	TRAORE	ISH
28	Hamadoun	TRAORE	FHG
29	Djibril	TRAORE	BCR
30	Yacouba	TRAORE	BCR
31	Bamoussa	YALCOUYE	BCR
32	Madou	TRAORE	FSHSE
33	Moussa Mohamed	TRAORE	DNP

Coordination régionale

N°	PRENOMS	NOMS	TITRE	REGION/DISTRICT
1	Moussa	DEMBELE	DRPSIAP	KAYES
2	Amadou	DIAWARA	DRPSIAP	KOULIKORO
3	Mahamadou Hamada	MAIGA	DRPSIAP	SIKASSO
4	Tahibou	SISSOKO	DRPSIAP	SEGOU
5	Amadou	NIARE	DRPSIAP	MOPTI
6	Dippa	TRAORE	DRPSIAP	TOMBOUCTOU
7	Seydou Makan	KEITA	DRPSIAP	GAO
8	Abdoulaye	TRAORE	DRPSIAP	KIDAL
9	Djénèba dite Elisa	TANGARA	DRPSIAP	BAMAKO
10	Oumar	TRAORE	DRPSIAP	TAOUDENNI
11	Halidou	MAIGA	DRPSIAP	MENAKA
12	Marie Claire	KANTE	CAEF	GOUVERNORAT -SIKASSO
13	Modibo	SANGARE	CAEF	GOUVERNORAT - MENAKA
14	Malick	Ag ATTAHER	CAEF	GOUVERNORAT TAOUDENNI
15	Adama A.	MAIGA	CAEF	GOUVERNORAT KAYES
16	Lassana Sekou	CAMARA	DIRCAB	GOUVERNORAT KOUTIALA
17	Oumar Koly	KEITA	CAEF	GOUVERNORAT TOMBOUCTOU
18	Adama	SENOU	CAEF	GOUVERNORAT NIOURO

N°	PRENOMS	NOMS	TITRE	REGION/DISTRICT
19	Zoumana	GOITA	CAEF	GOUVERNORAT NARA
20	Abdramane	DEMBELE	CAAJ	GOUVERNORAT SEGOU
21	Arouna	DEMBELE	CAEF	GOUVERNORAT BOUGOUNI
22	Asseydou A.	MAIGA	CAEF	GOUVERNORAT BANDIAGARA
23	Seydou	BAGAYOKO	CAEF	GOUVERNORAT SAN
24	Bouroulaye	DIAKITE	CAEF	GOUVERNORAT KEITA
25	Alhader Amadou	BELLA	CAEF	GOUVERNORAT GAO
26	Mouctar Ould	OUMERA	DAE	AE- KOULIKORO
27	Alpha	MAHAURU	DAE	AE- NIORO
28	Daouda	DOUMBIA	DAE	AE – MOPTI
29	Mahamadou	KEITA	DAE	AE – KITA
30	Amadou	YATTARA	DAE	AE- MENAKA
31	Mahamar H.	MAIGA	DAE	AE- KOUTIALA
32	Idrissa	COULIBALY	DAE	AE- KIDAL
33	Itous Ag Ahmed	IKNAN	DAE	AE- SEGOU
34	Souleymane	ALIOU	DAE	AE- DOUENTZA
35	Ouaya Seyo	TAMBOURA	DAE	AE- TOMBOUCTOU
36	Lamine	TRAORE	DAE	AE- BOUGOUNI
37	Seydou N.	MAIGA	DIRECTEUR	AE KAYES
38	Sadou	ABDOU	DIRECTEUR	AE -GAO
39	Sinaly	TOGOLA	DIRECTEUR	AE- SIKASSO
40	Yanago	DOUMBO	DIRECTEUR	AE-SAN
41	Ibrahim	Ag MOHAMED	DIRECTEUR	AE-KATI
42	Aicha Belo	MAIGA	CAEF	GOUVERNORAT KIDAL
43	Ténimba	DOUMBIA	DCAF	AEIRD
44	Mouneissa	HADARA	DIRECTRICE	AE-TAOUDENNI
45	Birama	DAOU	DIRECTEUR	AE- DIOÏLA
46	Issa	DIARRA	CAEF	GOUVERNORAT- DOUENTZA
47	Ousmane	DIALLO	CAEF	GOUVERNORAT MOPTI
48	Alhousseiny B.	TOURE	CAEF	GOUVERNORAT KOULIKORO
49	CISSE Aminata	DIALLO	GOUVERNEUR	GOUVERNORAT DIOÏLA
50	Yaya	WAIGALO	CAEF	GOUVERNORAT BAMAKO

Superviseurs régionaux, DRPSIAP

N°	PRENOMS	NOMS	REGION
1	Boubacrine	TRAORE	KAYES
2	Ibrahim	NAFA	KAYES
3	Sékou	DIARRA	KOULIKORO
4	Drissa	DIALLO	KOULIKORO
5	Siaka	DIALLO	SIKASSO
6	Brama	MARIKO	SIKASSO
7	Souleymane	KABORE	SEGOU
8	Baba	DIAWARA	SEGOU
11	Namory	TRAORE	MOPTI

12	Amadou	KONE	MOPTI
21	Lamine	COULIBALY	TOMBOUCTOU
22	Ibrahim	BAGNA	TOMBOUCTOU
9	Amadou	SOGOBA	GAO
10	Oumar	DEMBELE	GAO
13	Lousseyni	TIELA	KIDAL
14	Ibrahim Mazou	TOURE	KIDAL
15	Abdoul Aziz N'Daya	CISSE	TAOUDENNI
16	Ahmed	OULD SAKHY	TAOUDENNI
17	Ag Almostapha	MIYARATA	MENAKA
18	Boubacar	HAMADI	MENAKA
19	Abdramane	TRAORE	BAMAKO
20	Aïchata	BOUARE	BAMAKO

Superviseurs locaux, SLPSIAP

N°	PRENOMS	NOMS	TITRE	CERCLE	REGION
1	Abdoulaye	SIBY	Chef SLPSIAP	KAYES	KAYES
2	Makan	KANTE	Chef SLPSIAP	BAFOULABE	KAYES
3	Boubacar	DIARRA	Chef SLPSIAP	DIEMA	KAYES
4	Bouacar	KONE	Chef SLPSIAP	KENIEBA	KAYES
5	Amadou Dit M'Bara	DIALLO	Chef SLPSIAP	KITA	KAYES
6	Seydou	COULIBALY	Chef SLPSIAP	NIORO	KAYES
7	Baly	DABO	Chef SLPSIAP	YELEMANE	KAYES
8	Sidi	CISSE	Chef SLPSIAP	KOULIKORO	KOULIKORO
9	Moussa	KONE	Chef SLPSIAP	BANAMBA	KOULIKORO
10	Abdoulaye	COULIBALY	Chef SLPSIAP	DIOÏLA	KOULIKORO
11	Mamourou	DOUMBIA	Chef SLPSIAP	KANGABA	KOULIKORO
12	Yaya	DIALLO	Chef SLPSIAP	KATI	KOULIKORO
13	Djelimory Dit S	DIABATE	Chef SLPSIAP	KOLOKANI	KOULIKORO
14	Ibrahima Samba	MAIGA	Chef SLPSIAP	NARA	KOULIKORO
15	Yamoussa	BOUARE	Chef SLPSIAP	SIKASSO	SIKASSO
16	Since	KEITA	Chef SLPSIAP	BOUGOUNI	SIKASSO
17	Boubacar	SIDIBE	Chef SLPSIAP	KADIOLO	SIKASSO
18	Souleymane	TRAORE	Chef SLPSIAP	KOLONDIÉBA	SIKASSO
19	Amadou	MAIGA	Chef SLPSIAP	KOUTIALA	SIKASSO
20	Moussa	TRAORE	Chef SLPSIAP	YANFOLILA	SIKASSO
21	Moussa	BOUARE	Chef SLPSIAP	YOROSSO	SIKASSO
22	Mamadou	KONATE	Chef SLPSIAP	SEGOU	SEGOU
23	Daouda	KONE	Chef SLPSIAP	BAROUELI	SEGOU
24	Ali	SANOGO	Chef SLPSIAP	BLA	SEGOU
25	Sidiki	KOUMA	Chef SLPSIAP	MACINA	SEGOU
26	Jean Paul	KONE	Chef SLPSIAP	NIONO	SEGOU
27	Emile Ibrahim	CAMARA	Chef SLPSIAP	SAN	SEGOU

N°	PRENOMS	NOMS	TITRE	CERCLE	REGION
28	Badra Aliou	DOUMBIA	Chef SLPSIAP	TOMINIAN	SEGOU
29	Mamadou	COULIBALY	Chef SLPSIAP	MOPTI	MOPTI
30	Boukary	TRAORE	Chef SLPSIAP	BANDIAGARA	MOPTI
31	Mamadou	DOUMBIA	Chef SLPSIAP	BANKASS	MOPTI
32	Idrissa	CISSE	Chef SLPSIAP	DJENNÉ	MOPTI
33	Abdoulaye	DAO	Chef SLPSIAP	DOUENZA	MOPTI
34	Moise	KAMATE	Chef SLPSIAP	KORO	MOPTI
35	Abdramane	DIAKITE	Chef SLPSIAP	TENEKOU	MOPTI
36	Ibrahim	BOCOUM	Chef SLPSIAP	YOUWAROU	MOPTI
37	Oumar	SIDIBE	Chef SLPSIAP	TOMBOUCTOU	TOMBOUCTOU
38	Yacouba	KANE	Chef SLPSIAP	DIRE	TOMBOUCTOU
39	Hama	TEMBINE	Chef SLPSIAP	GOUNDAM	TOMBOUCTOU
40	Daouda	GUINDO	Chef SLPSIAP	GOURMA RHAROUS	TOMBOUCTOU
41	Yacouba	DIARRA	Chef SLPSIAP	NIAFUNKE	TOMBOUCTOU
42	Issa	FANE	Chef SLPSIAP	GAO	GAO
43	Amirou	TOGO	Chef SLPSIAP	ANSONGO	GAO
44	Lassine	COULIBALY	Chef SLPSIAP	BOUREM	GAO
45	Abdou	HADARA	Chef SLPSIAP	KIDAL	KIDAL
46	Ismaila N	DIANE	Chef SLPSIAP	ABEIBARA	KIDAL
47	Agaly	AG EKAWEL	Chef SLPSIAP	ACHIBOGHO	KIDAL
48	Malamine	COULIBALY	Chef SLPSIAP	TESSALIT	KIDAL
49	Yaya	SAMAKE	Chef SLPSIAP	TIN-ESSAKO	KIDAL
50	Allim	MOHAMED	Chef SLPSIAP	TAOUDENNI	TAOUDENNI
51	Lalla Mint	SIDI MOHAMED	Chef SLPSIAP	ACHOURAT	TAOUDENNI
52	Ali	OULD NAJIM	Chef SLPSIAP	AL-OURCHE	TAOUDENNI
53	Sidi Boubacar	OULD MOHAMED SALAH	Chef SLPSIAP	ARAOUANE	TAOUDENNI
54	Mohamed Lamine	OULD MOHAMED	Chef SLPSIAP	BOUJBEHA	TAOUDENNI
55	Oussama	DRISSI	Chef SLPSIAP	FOUM ELBA	TAOUDENNI
56	Hamza	SALIHOU	Chef SLPSIAP	MENAKA	MENAKA
57	Habiboulah	HAMA MAIGA	Chef SLPSIAP	ANDÉRAMBOUKANE	MENAKA
58	Assaleh	AG AFOUDNEMONY	Chef SLPSIAP	INEKAR	MENAKA
59	Ilaji	AG HOUZEIFATA	Chef SLPSIAP	TIDERMENE	MENAKA
60	Hawa	SISSOKO	Chef SLPSIAP	COMMUNE 1	BAMAKO
61	Boureima	GOITA	Chef SLPSIAP	COMMUNE 2	BAMAKO
62	Massaran	SANGARE	Chef SLPSIAP	COMMUNE 3	BAMAKO
63	Awa	KONATE	Chef SLPSIAP	COMMUNE 4	BAMAKO
64	Madina	DIAMOUTENE	Chef SLPSIAP	COMMUNE 5	BAMAKO
65	Fatimata	DEMBELE	Chef SLPSIAP	COMMUNE 6	BAMAKO

Membres de l'équipe de veille

N°	PRENOMS	NOMS	ROLE
1	Isidore	CAMARA	Membre Cartographie
2	Abdramane	TRAORE	Membre Cartographie
3	Souleymane	TRAORE	Membre Cartographie

4	Sankoun	SISSOKO	Superviseur Equipe de veille
5	Zima	DIALLO	Membre Suivi de la collecte des données CAPI – NATIONAL
6	Zoumana	TRAORE	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE KAYES
7	Nana	MAIGA	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE KAYES
8	Elhadj	SIDIBE	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE KOULIKORO
9	Moctar	DIARRA	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE KOULIKORO
10	Sata	KEITA	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE KOULIKORO
11	Sékou Arouna	SANGARE	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE SEGOU
12	Sambou	DEMBELE	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE SEGOU
13	Ahmadou	TOURE	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE BAMAKO
14	Mahmoud AG	ALY	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE BAMAKO
15	Yaya	SIDIBE	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE BAMAKO
16	Abdrahamane	DJITEYE	Membre Suivi de la collecte des données PAPI
17	Aly	DJIGUIBA	Membre Suivi de la collecte des données PAPI
18	Aly	TOURE	Membre Suivi de la collecte des données PAPI
19	Djibril	DIALLO	Membre chargé de la Gestion du Web et la sécurité du réseau
20	Souleymane	NIARE	Membre chargé de la Gestion du Web et l'extraction des données
21	Mama	KANE	Membre chargé de la maintenance informatique
22	Oumou	DIALLO	Membre chargé de l'extraction des données
23	Seydou	DIALLO	Membre chargé de l'extraction des données
24	Alhakimou	DIALLO	Membre chargé de l'extraction des données
25	Astan	COULIBALY	Membre chargé de l'administration du réseau informatique
26	Moussa	TRAORE	Membre chargé de l'administration du réseau informatique
27	Ahamadou	TOURE	Membre traitement des appels du numéro vert
28	Sidy Ousmane	DE	Membre traitement des appels du numéro vert
29	Mounina	CISSE	Membre traitement des appels du numéro vert
30	Nassoum	KEITA	Chargé du secrétariat
31	Boubacar	KONATE	Chargé de la reprographie



INSTAT
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

 BP 12, AVENUE DU MALI, HAMDALLAYE ACI 2000
 (+223) 20-22-24-55/20-22-48-73
 direction@instat.gouv.ml / instatmali2014@yahoo.fr
Site Web : www.instat-mali.org